



Notre raison d'être est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. L'équipe Bell accélère son élan en réalisant des investissements inégalés dans nos réseaux, nos services et notre contenu pour contribuer à l'essor de toutes les parties prenantes de Bell. Nous soutenons ainsi la reprise au Canada tout en bâtissant un avenir durable alors que nous continuons d'avancer tous ensemble.



Bâtir les meilleurs réseaux

Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que dans les petites collectivités.



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

Tirer parti de nos réseaux de pointe pour offrir aux Canadiens des services de communication qui se distinguent véritablement, en plus de stimuler la croissance des revenus.



Offrir le contenu le plus captivant

Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir le contenu que les Canadiens veulent le plus.



Promouvoir l'expérience client

Rendre plus facile, pour les clients, de faire affaire avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

Mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et le contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Consolider notre culture d'entreprise de premier plan et reconnaître qu'une équipe dynamique, engagée et résolue à respecter les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus élevées est essentielle au succès de Bell.



L'innovation en matière de réseaux et de services soutient la reprise et la croissance

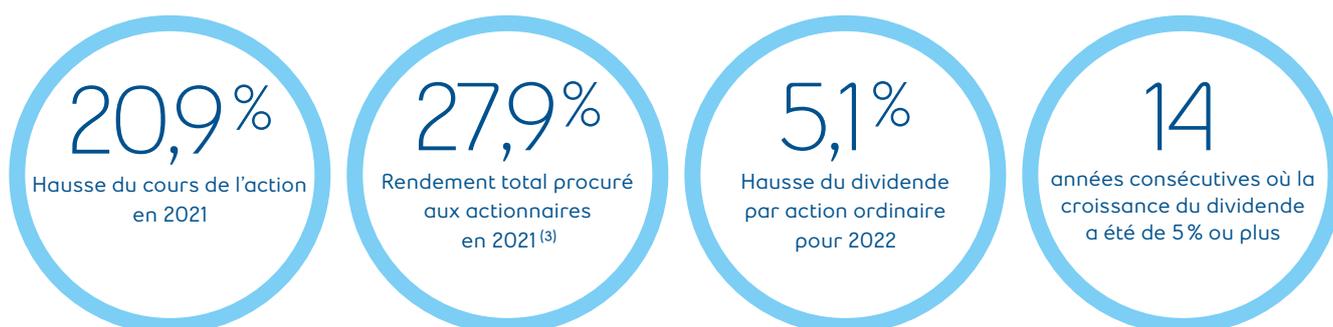
Tout au long de 2021, Bell a continué de s'adapter pour permettre à la population canadienne de demeurer connectée. En effet, l'équipe Bell a proposé des innovations de premier plan sur le marché, qui servent de base solide à la réussite à long terme, tout en procurant à nos actionnaires une croissance durable du dividende.

PERFORMANCE FINANCIÈRE DE 2021

	RÉSULTATS RÉELS	CIBLE
Croissance des produits *	2,5%	De 2% à 5%
Croissance du BAIIA ajusté ⁽¹⁾ *	3,0%	De 2% à 5%
Croissance du bénéfice net *	7,2%	s. o.
Intensité du capital ⁽²⁾	20,6%	De 18% à 20%
Croissance du bénéfice net par action (BPA) *	8,3%	s. o.
Croissance du BPA ajusté ⁽¹⁾ *	5,6%	De 1% à 6%
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (en millions \$)	8 008 \$	s. o.
Flux de trésorerie disponibles (en millions \$) ⁽¹⁾	2 995 \$	De 2 850 \$ à 3 200 \$

* Comparativement à 2020.

STIMULER LA CROISSANCE DE LA VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES



(1) Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Se reporter à la rubrique 11, Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC), du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 127 à 131 du Rapport annuel 2021 de BCE, pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures, y compris, dans le cas du BAIIA ajusté, un rapprochement avec le bénéfice net, la mesure financière conforme aux IFRS la plus comparable, et, dans le cas des flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités, la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

(2) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(3) Correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis, divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

Connecter les Canadiens à ce qu'il y a de mieux grâce aux communications à large bande

L'équipe Bell a relevé les défis liés à l'évolution de la COVID-19 pour aider nos clients et ouvrir la voie dans le domaine des communications au Canada, en améliorant constamment l'expérience client et en offrant les réseaux les plus rapides en vue d'accroître nos résultats financiers et d'exploitation. Nos efforts déterminés en matière d'innovation et d'investissement ont généré une solide croissance du nombre d'abonnés de nos services Internet, télé IP et sans fil de détail et nous ont permis de dépasser les cibles d'expansion du réseau à large bande. Nous soutenons également l'avenir numérique au Canada en construisant l'infrastructure des réseaux de fibre optique à large bande et sans fil de prochaine génération qui améliorera notre offre de solutions de classe mondiale aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements.

ABONNÉS DE DÉTAIL DE BCE (en millions)	2021	2020	Variation
Téléphones mobiles	9,46	9,16	+3,2%
Appareils mobiles connectés	2,25	2,06	+9,4%
Internet ⁽¹⁾	3,86	3,70	+4,2%
Télévision ⁽¹⁾	2,74	2,74	(0,1%)
Services de téléphonie résidentielle ⁽¹⁾⁽²⁾	2,30	2,48	(7,5%)
Total⁽¹⁾	20,60	20,15	+2,3%

23,55 M

connexions totales des
marchés résidentiels,
d'affaires et de gros
de Bell

(1) Exclut les abonnés des services de gros.

(2) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

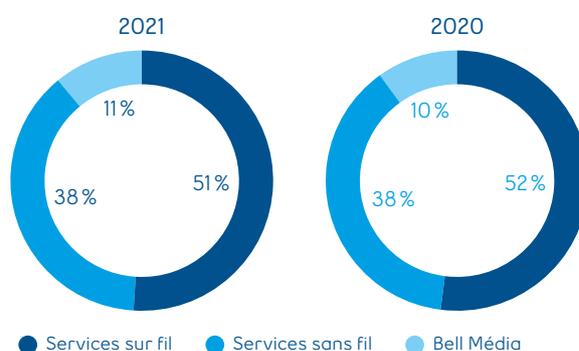
Accroître nos activités et soutenir la reprise économique au Canada

La solide exécution de la stratégie par l'équipe Bell nous a permis d'atteindre nos cibles en ce qui concerne les produits tirés des activités ordinaires et le BAIIA ajusté pour l'exercice tout en continuant de financer nos plans d'expansion du réseau. Notre programme historique d'accélération des dépenses d'investissement permet une connexion au réseau à large bande à un plus grand nombre d'emplacements dans les zones urbaines et rurales et offre les services innovateurs et le contenu captivant que les Canadiens recherchent.

PRODUITS D'EXPLOITATION (en millions \$)



PRODUITS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR



BÉNÉFICE NET (en millions \$)

2021	2 892 \$	+7,2 %
2020	2 699 \$	

BAIIA AJUSTÉ (en millions \$)

2021	9 893 \$	+3,0 %
2020	9 607 \$	

BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES (en millions \$)

2021	2 709 \$	+8,4 %
2020	2 498 \$	

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ⁽¹⁾ (en millions \$)

2021	2 895 \$	+6,0 %
2020	2 730 \$	

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (en millions \$)

2021	8 008 \$	+3,3 %
2020	7 754 \$	

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (en millions \$)

2021	2 995 \$	(10,5 %)
2020	3 348 \$	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en millions \$)

2021	4 837 \$	+15,1 %
2020	4 202 \$	

(1) Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Cette mesure financière n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique 11, Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC), du rapport de gestion 2021 de BCE, aux pages 127 à 131 du Rapport annuel 2021 de BCE, pour obtenir de plus amples renseignements sur cette mesure, y compris un rapprochement du bénéfice net ajusté avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui est la mesure financière conforme aux IFRS la plus comparable.

Accélérer l'élan positif afin de créer un avenir meilleur

Tout au long de la pandémie de la COVID-19, BCE a maintenu un objectif clair : créer un élan positif pour tous les Canadiens. En 2021, nos actions ont continué de susciter des changements sociaux et économiques positifs, contribuant à connecter davantage de clients, de collectivités, d'employés, de partenaires et d'actionnaires pour créer un avenir meilleur.

En tant que principal bâtisseur de réseaux de communications au Canada depuis 1880, tout au long de son histoire, Bell a connecté les Canadiens entre eux et avec ce qui compte le plus pour eux. Consciente du rôle important que ses réseaux et services jouent dans le bien-être social et économique de la population canadienne, Bell a accéléré ses dépenses d'investissement dans les réseaux de fibre optique, à large bande en milieu rural et 5G sans fil en 2021, offrant à plus de foyers et d'entreprises que prévu les meilleures technologies de communication au monde. Nos dépenses d'investissement accélérées se poursuivront tout au long de 2022.

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. La croissance des dépenses d'investissement en vue d'accélérer le déploiement des réseaux, l'acquisition de spectre sans fil supplémentaire aux enchères du gouvernement fédéral et le soutien continu aux initiatives de déploiement du réseau à large bande en milieu rural sont alignés sur notre raison d'être, tout comme les investissements que nous faisons pour atteindre nos cibles ESG.

L'INITIATIVE MIEUX POUR TOUS : REFLET DE NOTRE LEADERSHIP EN MATIÈRE D'ESG

Le leadership des entreprises du groupe BCE en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) définit qui nous sommes, ce que nous défendons et ce que nous faisons.

Lancée en 2021, l'initiative Mieux pour tous, qui vise à bâtir un monde meilleur, de meilleures collectivités et un meilleur milieu de travail, résume bien notre approche en matière d'ESG. À titre d'un des plus grands employeurs du Canada, présent dans les collectivités à travers tout le pays, nous avons toujours excellé à stimuler la croissance économique et les changements sociaux importants qui améliorent la qualité de vie, ouvrent de nouveaux horizons et soutiennent une croissance responsable et durable. Nous sommes fiers de poursuivre cette tradition.

En plus de fournir des réseaux et des services qui réduisent les émissions nocives et soutiennent une économie plus verte, Bell est devenue la première entreprise de communications en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO 50001 pour son système de gestion de l'énergie. Figurant constamment parmi les employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada, nous avons continué de développer des initiatives environnementales fructueuses avec de nouveaux engagements annoncés en 2021 : devenir carboneutre dans toutes nos activités à compter de 2025 et adopter des cibles basées sur la science qui visent la réduction des émissions de GES d'ici 2030, conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

Bell demeure également largement reconnue comme un employeur de choix dans diverses catégories, notamment comme l'un des meilleurs employeurs pro-famille au Canada et l'un des meilleurs lieux de travail pour les jeunes et les jeunes professionnels. Nommée parmi les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la cinquième année consécutive en 2021, Bell s'efforce constamment de renforcer le soutien à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, en favorisant la diversité des genres et en faisant la promotion des personnes issues des communautés autochtones, noires, de couleur et LGBTQ+, au sein de l'entreprise comme ailleurs.

Notre engagement phare à l'égard de la santé mentale consiste maintenant à verser, d'ici 2025, un montant de 155 millions \$ en soutien aux initiatives de Bell Cause pour la cause – y compris la lutte contre la stigmatisation, l'amélioration de l'accès aux services et des soins communautaires, ainsi que la recherche et les initiatives en milieu de travail. Parmi nos initiatives d'avant-garde, mentionnons notre soutien accru en 2021 au Fonds diversité Bell Cause pour la cause et au Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause.



UNE CROISSANCE DURABLE RENDUE POSSIBLE PAR UN SOLIDE RENDEMENT FINANCIER

La feuille de route stratégique claire de Bell et l'accent mis sur l'investissement dans des occasions de croissance nous ont permis d'aider des millions de Canadiens à gérer la pandémie et de créer un élan annonçant une saine reprise et un avenir plus positif pour toutes nos parties prenantes.

Bien sûr, nous avons aussi créé de la valeur pour nos actionnaires. En effet, grâce aux efforts de notre solide équipe de direction, les résultats trimestriels de BCE se sont améliorés tout au long de 2021 alors que nous nous adaptions aux répercussions continues de la COVID-19. En 2021, les produits d'exploitation de BCE se sont notamment établis à environ 99 % des niveaux pré-pandémiques.

Les solides flux de trésorerie disponibles que nous avons générés ainsi que notre bilan robuste ont soutenu des dépenses d'investissement accélérées totalisant 4,8 milliards \$ en 2021 ainsi que notre acquisition de 2,07 milliards \$ de spectre pour les services sans fil à haute valeur ajoutée dans la bande de 3 500 MHz, qui est cruciale pour la réalisation du plein potentiel de la 5G. Notre situation financière favorable nous a également permis de bonifier le dividende sur nos actions ordinaires de 5,1% pour le porter à 3,68 \$, avec prise d'effet à compter du versement du premier trimestre de 2022, le 15 avril 2022. Il s'agit de la 14^e année consécutive où BCE augmente le dividende d'au moins 5%.

LE POINT SUR LE CONSEIL

Les membres du conseil d'administration de BCE et moi-même avons été attristés par les décès de Thomas Richards en octobre 2021, et plus récemment, de Ian Greenberg en janvier. Tom était un dirigeant chevronné du secteur des technologies et des télécommunications qui a fait bénéficier le conseil de sa vaste expérience et de son leadership dès son arrivée en 2020 jusqu'en 2021. Ian, quant à lui, était un modèle en matière d'innovation dans le domaine des médias, de leadership d'entreprise et de service communautaire, ainsi qu'un membre respecté du conseil depuis l'acquisition d'Astral Media par BCE en 2013, nous inspirant tous par son intégrité, sa perspicacité et son optimisme.

L'intégrité et l'optimisme guident également nos initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans l'ensemble des entreprises du groupe BCE, et en 2021, nous avons adopté un nouvel objectif visant une représentation de la diversité de genre d'au moins 35 % au sein du conseil de BCE.

En ma qualité de président du conseil de BCE, et au nom de chacun de ses membres, je tiens à exprimer ma gratitude envers nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance en notre société exceptionnelle alors que nous nous efforçons de créer un avenir meilleur et plus durable.

Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Être présents pour soutenir nos clients et nos collectivités

Chez Bell, notre clientèle est au cœur de tout ce que nous faisons. Attirer, gagner et fidéliser les clients est essentiel pour concrétiser notre raison d'être : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Bell est la première entreprise de communications au Canada et, alors que la pandémie s'est poursuivie tout au long de 2021, nous avons mis en œuvre des initiatives visant à mieux connecter, informer et divertir la population canadienne, tout en investissant pour soutenir la reprise et la croissance future du Canada.

Guidée par six impératifs stratégiques – bâtir les meilleurs réseaux; accélérer la croissance grâce à des services innovateurs; offrir le contenu le plus captivant; promouvoir l'expérience client; gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace ainsi qu'investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable – Bell est mieux placée que jamais pour s'engager dans la voie du changement positif.

ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX ET STIMULER L'INNOVATION

Pour aider la population canadienne et notre entreprise à se remettre de la COVID-19 et à se développer à long terme, Bell a porté ses investissements à des niveaux historiques dans le cadre d'une accélération de deux ans lancée. Grâce à notre solide situation financière et à un environnement politique et réglementaire stable, nous avons effectué des dépenses d'investissement d'un montant sans précédent de 4,8 milliards \$ dans le déploiement de nos réseaux de fibre optique, 5G et à large bande en milieu rural. Nous avons ainsi élargi la disponibilité de notre service large bande amélioré à 7,2 millions de foyers et d'entreprises au Canada atlantique, en Ontario, au Québec et au Manitoba, dont un million de foyers et d'entreprises dans des centaines de collectivités rurales connectés au service Internet résidentiel sans fil, cible que nous avons atteinte un an plus tôt que prévu.

L'expansion continue de notre réseau de fibre optique permet à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir accès à la meilleure technologie Internet au monde, ce qui favorise le travail à distance et l'apprentissage en ligne, tout en fournissant la connectivité avancée dont les entreprises, les organisations et les collectivités ont besoin. Le déploiement d'un plus grand nombre de connexions entièrement optiques dans les collectivités urbaines et rurales accroît également la disponibilité de notre service innovant Télé Fibe et d'autres services numériques. En 2021, nous avons ajouté des abonnés du service Internet à un rythme jamais vu depuis plusieurs années, ce qui soutient notre plan visant à accélérer plus activement le déploiement du réseau de fibre optique en 2022.

Nous sommes tout autant déterminés à investir dans les services sans fil. L'accélération des investissements dans notre réseau 5G le plus primé au Canada permet à un plus grand nombre de clients d'accéder à des services sans fil parmi les meilleurs au monde. La vitesse du réseau 5G de Bell, qui couvre maintenant plus de 70 % de la population canadienne, devrait augmenter davantage et la latence devrait diminuer, alors que nous élargirons la couverture et déploierons en 2022 le spectre de la bande de 3 500 MHz nouvellement acquis.

Dans l'ensemble, nos investissements accélérés signifient que les applications et les solutions innovantes pour les clients qui s'appuient sur la convergence de la fibre optique et de la 5G deviennent accessibles à plus grande échelle. La fonctionnalité Vision 5G RDS / TSN 5G View, lancée en 2021, et les nouveaux services destinés aux entreprises canadiennes, comme la chaîne d'approvisionnement intelligente propulsée par le service Connexion intelligente IdO de Bell, en sont des exemples. Nous avons également conclu des partenariats avec Amazon Web Services (AWS) et Google Cloud, entre autres, qui élargiront l'utilisation de l'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) et d'autres technologies de prochaine génération.

PROMOUVOIR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Pour qu'il soit plus facile pour les clients de faire affaire avec Bell, nous continuons de développer des outils libre-service comme nos applications primées MonBell ainsi que Mon Compte de Virgin Plus et de Lucky Mobile. En même temps, nous adoptons l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique pour améliorer la façon dont l'équipe Bell interagit avec les clients et pour étendre la disponibilité de services innovants comme le Valet de déménagement, le service d'auto-installation et, depuis 2021, l'Outil de réparation virtuel.

Chaque initiative continue d'améliorer l'expérience client. Selon le rapport annuel de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) pour 2020–2021, nous avons connu la plus importante réduction du nombre de plaintes de clients du secteur pour une sixième année consécutive. En effet, les plaintes reçues de clients de Bell ont diminué de 8 % au total, alors qu'elles ont augmenté de 9 % pour l'ensemble du secteur.



CRÉER ET OFFRIR DU CONTENU CAPTIVANT POUR LES CANADIENS

Livrant de plus en plus concurrence aux grands fournisseurs de contenu mondiaux, Bell Média reste concentrée sur la création et la diffusion d'un contenu qui reflète les collectivités que nous desservons. Offrant des séries originales nouvelles et primées, des documentaires et les bulletins de nouvelles nationales et locales les mieux cotées au Canada, CTV, CTV News, RDS et TSN sont demeurées les chaînes préférées de la population canadienne en 2021. De plus, nos chaînes de divertissement spécialisées CTV Comedy, Discovery et CTV Drama se sont hissées aux trois premiers rangs pour la première fois au cours de la dernière année de diffusion.

Le réseau Noovo s'est également imposé comme une alternative concurrentielle très prisée des Québécois, alors que nous continuons à renforcer notre engagement à fournir un contenu de qualité dans tous les genres pour le public francophone. Forts de la popularité de nos services et applications numériques sur demande, comme ctv.ca, noovo.ca, Crave, RDS Direct, TSN Direct et iHeartRadio, nous avons lancé en 2021 la plateforme vidéo financée par la publicité NoovoMoi.ca, et, plus récemment, la plateforme d'information noovo.info.

INVESTIR DANS NOTRE ÉQUIPE

Confrontés à de nombreux défis en raison de la COVID-19, les membres de l'équipe Bell demeurent plus déterminés que jamais à faire progresser notre entreprise, à adopter de nouvelles méthodes de travail tout en continuant d'améliorer l'expérience client et de fournir la connectivité, l'information et le soutien essentiels dont nos clients ont besoin.

En 2021, nous avons continué d'offrir aux membres de notre équipe des possibilités de développer et d'appliquer les compétences nécessaires pour réussir. Nous avons également accru le soutien en matière de santé mentale et créé un milieu de travail plus inclusif et accessible, renforçant ainsi une culture qui reflète les valeurs que nous partageons avec les collectivités que nous desservons.

En investissant dans notre équipe, nous continuons à miser sur un héritage de plus de 142 ans de succès pour Bell – une capacité à aider les Canadiens à surmonter les crises et à devenir plus forts. Grâce à nos initiatives de premier plan en matière d'ESG et à l'initiative Mieux pour tous, nous contribuons à créer un monde prospère et plus connecté. Au nom de toute l'équipe Bell, je remercie tous nos actionnaires de leur soutien indéfectible alors que nous continuons de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada



Bâtir les meilleurs réseaux

Bell a toujours été un bâtisseur, ayant commencé par la téléphonie pour ensuite rassembler des générations de Canadiens grâce aux plus récentes technologies. Aujourd'hui, Bell offre l'avenir à ses clients avec un investissement sans précédent dans les infrastructures des meilleures technologies de fibre à large bande et de services sans fil qui soient, y compris le meilleur réseau 5G au pays.

Les réseaux de calibre mondial de Bell ont fait la différence tout au long de la crise de la COVID-19. En fournissant une infrastructure de télécommunications fiable, nous contribuons à la reprise économique et soutenons le travail à distance, l'apprentissage en ligne et les connexions essentielles pour les entreprises, les organisations et les collectivités. Malgré une demande jamais vue, les réseaux sans fil et sur fil de Bell ont toujours offert une disponibilité de plus de 99,99%, permettant aux Canadiens de rester connectés et de faire des affaires avec le reste du monde, ce qui nous place en bonne position pour réussir dans l'économie numérique.

En 2021, Bell a fait avancer son plus audacieux programme de déploiement avec des dépenses d'investissement planifiées de 1,7 milliard \$ au cours des deux prochaines années dans l'expansion du réseau de fibre optique à large bande, du service Internet résidentiel sans fil et du réseau mobile 5G. Ces dépenses d'investissement accélérées s'ajoutent à celles d'environ 4 milliards \$ que Bell effectue habituellement chaque année dans l'infrastructure et l'expansion de son réseau à large bande.

Les dépenses d'investissement historiques de Bell offrent déjà une connectivité améliorée et plus rapide à davantage de Canadiens. Grâce à sa couverture la plus vaste et dont la croissance est la plus rapide au Canada, notre réseau de fibre s'est étendu en 2021 à davantage de communautés rurales dans le Canada atlantique, au Québec, en Ontario et au Manitoba.

Bell a dépassé ses objectifs d'expansion du réseau de 2021, en connectant environ 1,1 million de nouveaux emplacements à nos réseaux de fibre optique, Internet résidentiel sans fil et 5G, portant ainsi sa couverture à plus de 70% de la population nationale. Bell a d'ailleurs terminé l'expansion de son service Internet résidentiel sans fil qui rejoint maintenant un million de foyers, cible que nous avons atteinte un an plus tôt que prévu.

Au Québec, Bell a poursuivi le déploiement des services Internet haute vitesse dans le cadre de l'Opération haute vitesse, en partenariat avec les gouvernements du Canada et du Québec, en vue de fournir des connexions Internet 100% fibre à plus de 30 000 foyers et entreprises dans près de 100 communautés. À la suite du lancement accéléré de la technologie 5G à Montréal et de l'ambitieuse expansion de Bell dans des municipalités partout au Québec, la majorité des régions de la province ont désormais accès à la technologie 5G.

Dans le Nord canadien, la filiale de Bell Northwestel offre l'accès au service Internet haute vitesse entièrement optique à l'ensemble des collectivités des territoires du Nord canadien jusqu'à présent raccordées par voie terrestre dans le cadre du projet Every Community. Des ententes avec Télésat et OneWeb, deux entreprises de satellites en orbite basse, explorent l'expansion de l'Internet haute vitesse dans les communautés éloignées du Nord afin de combler le fossé numérique.

L'équipe Bell a réalisé un important projet de remplacement d'un câble sous-marin dans la baie de Fundy, une infrastructure de fibre optique essentielle qui fournit des services Internet et de téléphonie aux collectivités du Canada atlantique.





Nous offrons le service à large bande à plus de Canadiens, et nous avons dépassé nos objectifs d'expansion accélérée du réseau en 2021. En effet, un million d'emplacements ont été connectés au service Internet résidentiel sans fil (WHI) un an avant la date prévue et notre réseau pure fibre a été élargi à de petites et grandes communautés partout au pays.

DE PLUS EN PLUS LOIN, DE PLUS EN PLUS VITE

Nous ne nous contentons pas de rejoindre toujours plus de Canadiens, nous offrons aussi des vitesses qui rendent possible la création de villes et d'entreprises intelligentes, d'expériences de vidéo et de jeux immersifs, de services de santé virtuels, de véhicules sans chauffeur et de nouvelles applications qui changeront notre façon de travailler, de vivre et de nous divertir.

PCMag a de nouveau nommé les réseaux mobiles 4G et 5G de Bell comme les plus rapides au pays dans son plus récent rapport sur la performance des réseaux mobiles nationaux. Quant à elle, la société Global Wireless Solutions (GWS) a classé le réseau 5G de Bell comme étant le meilleur au pays.

Grâce à plus de 2 700 centraux partout au pays, Bell possède plus de points de présence réseau que tout autre télécommunicateur au Canada. Il s'agit d'un facteur essentiel à la mise en œuvre de l'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) qui amène le potentiel de puissance, de traitement et de stockage informatique de la 5G plus près des développeurs et des utilisateurs finaux.

Ces connexions 5G devraient encore s'améliorer en 2022 alors que nous rehaussons les capacités du réseau grâce au spectre de 3 500 MHz acquis en 2021. En plus de confirmer le leadership soutenu de Bell en matière de 5G, cet investissement contribuera à réduire le fossé numérique en améliorant l'accès au réseau à large bande pour les communautés rurales plus isolées et offrira des possibilités infinies aux consommateurs et aux entreprises, allant de la réalité augmentée à l'apprentissage automatique, en passant par les maisons, les voitures et les villes intelligentes.

Bell s'est appuyée sur ses partenariats de recherche sur la 5G avec l'Université Western et l'Université de Sherbrooke pour soutenir des applications d'IdO, des innovations manufacturières et la gestion intelligente de l'énergie dans le cadre d'un nouveau projet avec The PIER (innovation portuaire, engagement et recherche) et l'Administration portuaire d'Halifax afin d'aider à façonner l'avenir des industries du transport, de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique au Canada.

L'expansion continue et généralisée de notre réseau produit également des résultats incontestables pour Bell, comme en témoignent les meilleurs ajouts nets d'abonnés des services Internet haute vitesse du secteur, qui ont atteint leur plus haut niveau des dernières années. Elle ouvre également la voie à l'innovation et à des occasions de croissance pour Bell et ses clients à l'échelle du pays.



Bell continue de faire progresser son audacieux programme d'expansion grâce à ses dépenses d'investissements planifiées sans précédent, qui permettront d'offrir une connectivité plus rapide et plus efficace à un plus grand nombre de Canadiens.



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

Bell favorise la réussite dans un monde de plus en plus numérique, en apportant plus d'innovation aux foyers et aux entreprises du Canada grâce aux meilleurs réseaux qui soient. Notre investissement historique dans nos infrastructures permet à plus de gens de bénéficier des services et des outils nécessaires pour faire croître leur entreprise, partager l'information, connecter des communautés éloignées, se divertir et tirer parti de nouvelles idées pour améliorer notre monde.

Parmi ces outils, on compte les services Internet résidentiel et mobile les plus rapides, les produits de pointe liés au Wi-Fi et à la maison intelligente, ainsi que des solutions de prochaine génération en matière de télétravail, de cybersécurité et d'infonuagique.

Tout au long de la crise de la COVID-19, en plus de permettre à la population canadienne de demeurer connectée et informée avec une fiabilité exceptionnelle, Bell a continué à offrir des innovations fondées sur la force de ses réseaux sans fil à large bande et 5G de premier plan.

L'AVANTAGE 5G

Grâce au réseau 5G le plus primé au Canada, Bell a continué de propulser la prochaine génération d'innovations mobiles et est en excellente position pour tirer davantage de revenus de l'IdO et des solutions de prochaine génération grâce à la convergence de la 5G et de la fibre.

La technologie 5G de Bell tire parti de la puissance des communications sans fil et sur fibre optique. D'ailleurs, avec 94% de nos stations cellulaires connectées à notre réseau de fibre optique et davantage de points de présence réseau que tout autre télécommunicateur, la 5G de Bell ouvre la voie pour fournir la faible latence essentielle aux utilisations en temps réel comme la chirurgie à distance et les vidéos ultra-HD.

La vitesse et la capacité du réseau 5G de Bell, associées à notre infrastructure de fibre optique inégalée et à l'expansion rapide de notre réseau, nous aident à pousser encore plus loin le service 5G le mieux classé du pays. Il en résulte un avenir dont les possibilités de services sont infinies pour les consommateurs et les entreprises, allant de la réalité augmentée à l'apprentissage automatique, en passant par les maisons, les voitures et les villes intelligentes qui bénéficieront aux Canadiens, peu importe où ils vivent.

DES PARTENARIATS INNOVANTS POUR LA CROISSANCE

En 2021, Bell est devenue la première entreprise de communications canadienne à s'allier à AWS pour offrir la technologie d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC), misant sur notre leadership dans les services de prochaine génération destinés aux entreprises et aux consommateurs à l'échelle du pays. S'en est suivi une collaboration avec AWS et VMware pour aider les organisations canadiennes à planifier, à simplifier et à gérer leur transformation infonuagique hybride.

Bell s'est également associée à Google Cloud afin de combiner notre leadership en matière de réseau 5G à l'expertise de Google dans la technologie multinuage, l'analyse des données et l'IA pour offrir des expériences de prochaine génération aux clients de Bell partout au pays.

Un partenariat avec SCALE AI, une plaque tournante de l'innovation et de l'investissement à Montréal, permet de réduire le temps d'installation des nouvelles connexions de fibre optique en accélérant plusieurs étapes de la chaîne d'approvisionnement grâce à des solutions d'intelligence artificielle. Bell offre également une gamme de solutions de logiciel-service (SaaS) conçues pour faciliter la transformation numérique des entreprises, notamment la chaîne d'approvisionnement intelligente propulsée par le service Connexion intelligente IdO de Bell destinée aux exploitants de parc de véhicules et de chaînes d'approvisionnement. Cette plateforme en nuage sécurisée, qui conjugue l'IdO et les données opérationnelles, offre une vue unifiée des chauffeurs et de l'ensemble du parc de véhicules d'une entreprise, de même que d'autres données comme les températures des cargaisons, afin d'optimiser et d'automatiser le suivi et la gestion.

Par ailleurs, Bell Marchés Affaires simplifie et améliore la gestion de la sécurité des grandes entreprises alors qu'elles adoptent toujours plus de nouvelles technologies en nuage grâce au lancement d'ERUSB, une solution de cybersécurité entièrement gérée pour les entreprises qui combine l'expertise en sécurité inégalée de Bell et la technologie de pointe en matière de détection et de gestion des menaces de Fortinet.



Le réseau 5G de Bell demeure le plus primé au Canada, ayant été classé le plus rapide au Canada pour la deuxième fois d'affilée dans le cadre des Ookla Speedtest Awards de 2021 et ayant reçu les grands honneurs de la part de GWS qui l'a déclaré meilleur réseau 5G. Nos réseaux mobiles 4G et 5G ont également été désignés les plus rapides par PCMag.



La puissance de la 5G propulse davantage d'innovations, comme l'expansion de Vision 5G RDS/TSN 5G View, la fonctionnalité exclusive destinée à la couverture de TSN des matchs à domicile des Raptors de Toronto.

DES COMMUNAUTÉS ENCORE MEILLEURES

Grâce à la plus importante gamme de solutions d'IdO au Canada spécialement conçues pour propulser la transformation des villes intelligentes, Bell permet de collecter de façon rapide et sécuritaire des données provenant de sources multiples pour divers champs d'applications, notamment la détection des fuites d'eau, la gestion des actifs, la gestion intelligente des déchets et la gestion de l'énergie.

En collaboration avec Esri, le principal fournisseur de solutions de système d'information géographique (SIG) au Canada, Bell a continué de collaborer à la création de solutions d'IdO pour villes intelligentes destinées aux administrations municipales partout au pays. L'écosystème intégré de villes intelligentes de Bell aide les communautés de toutes tailles à tirer parti de leurs investissements de ville intelligente pour adopter des solutions d'IdO préintégréées et offrir des solutions de données transparentes aux gestionnaires et aux travailleurs municipaux, ainsi qu'aux citoyens.

AU SERVICE DES CONSOMMATEURS, À LA MAISON ET EN DÉPLACEMENT

Bell demeure le plus important fournisseur de services télé et Internet au Canada, et l'expansion continue des connexions au réseau de fibre contribue à la croissance du nombre d'abonnés et de la satisfaction de la clientèle.

Nous avons continué d'élargir la disponibilité de nos produits et services afin de reconnaître les multiples appareils que les consommateurs utilisent à la maison et en déplacement. En plus d'une solide gamme de téléphones intelligents, d'appareils, de modems, d'applications et d'autres produits de pointe, Bell a lancé en 2021 la nouvelle Borne universelle 4000 dotée de la puissante technologie Wi-Fi 6 pour les clients connectés à la fibre optique en Ontario et au Québec.

La puissance de la 5G de Bell comprend également des initiatives comme l'expansion de la couverture de Vision 5G RDS/TSN 5G View aux parties à domicile des Raptors de Toronto, en plus de la couverture régionale des Canadiens de Montréal et des Maple Leafs de Toronto. Nos collaborations en matière de 5G se sont poursuivies avec un partenariat avec TikTok Canada pour permettre aux créateurs de peindre avec leurs amis même en étant physiquement séparés, ainsi qu'un nouveau partenariat pour les voitures connectées dotant les véhicules Honda et Acura de points d'accès sans fil au réseau LTE de Bell.

Bell a également continué d'offrir une valeur inégalée à la population canadienne en réduisant davantage le prix des forfaits mensuels de données mobiles de Virgin Plus. Ces baisses de prix ont permis de réaliser plus rapidement que prévu l'objectif du gouvernement fédéral visant à réduire de 25% le prix des forfaits sans fil de milieu de gamme.



La vitesse et la capacité du réseau 5G de Bell offrent des possibilités de service infinies aux consommateurs et aux entreprises, allant de la réalité augmentée à l'apprentissage automatique, en passant par les maisons, les voitures et les villes intelligentes qui bénéficieront aux Canadiens, peu importe où ils vivent.



Offrir le contenu le plus captivant

Bell Média est la plus importante entreprise de création de contenu au Canada et possède des actifs de premier ordre dans les secteurs de la télévision, de la radio, des médias numériques et de l’affichage extérieur, de même que des plateformes de distribution à la fine pointe comme Crave, Télé Fibe, Virgin Plus TV et Télé Satellite, offrant ainsi un éventail complet d’options aux consommateurs et aux annonceurs.

Parmi les efforts déployés pour accélérer la croissance des produits tirés du contenu numérique, Bell Média a lancé Bell DSP, une nouvelle plateforme d’achat publicitaire (côté demande), développée en collaboration avec Xandr, une entreprise de technologie publicitaire de pointe. Maintenant accessible aux annonceurs et aux agences du Canada, Bell DSP propose un marché programmatique de calibre mondial, assorti de fonctionnalités d’automatisation et d’une visibilité améliorées afin de faciliter l’achat médiatique et d’obtenir des résultats plus percutants.

Le réseau de langue française Noovo de Bell Média a célébré une première année réussie avec une augmentation impressionnante des cotes d’écoute et une croissance de sa part de marché. En collaboration avec l’équipe des nouvelles expérimentée de CTV, Noovo Info a diffusé son premier débat des chefs et sa première soirée électorale, amenant ainsi une voix moderne et de nouvelles perspectives à l’actualité au Québec. Ce partenariat a marqué un tournant pour nos services d’information et a renforcé notre engagement à l’égard d’une stratégie de contenu unifiée, pour offrir le contenu le plus captivant aux Canadiens en français et en anglais.

Au cours de l’année, nous avons également lancé la plateforme vidéo numérique financée par la publicité Noovo.ca ainsi que la nouvelle application Noovo, laquelle permet de regarder en direct et sur demande la programmation de Noovo, d’accéder au contenu de la destination style de vie NoovoMoi.ca et de regarder les émissions des chaînes spécialisées Canal D, Canal Vie, Investigation, VRAK et Z.

L’investissement de Bell en vue d’acquiescer les activités de l’entreprise montréalaise Groupe de course Octane Inc., le promoteur du Grand Prix de Formule 1 du Canada (le plus important événement sportif et touristique annuel au pays), a permis de garantir la tenue de cet événement prestigieux jusqu’en 2031. Par cette transaction, Bell confirme son engagement à offrir le contenu le plus captivant sur toutes les plateformes, et renforce sa présence dans le paysage médiatique du Québec grâce aux investissements considérables dans la culture, les sports et le divertissement.

CTV a célébré sa 20^e année en tant que réseau le plus regardé au Canada, alors que CTV.ca a conservé son titre de première plateforme de vidéo sur demande financée par la publicité au pays. Investisseur de premier plan dans la production de contenu canadien, CTV a lancé la saison d’automne en offrant une programmation attrayante, avec de nouvelles séries originales et des émissions spéciales, auxquelles s’ajoutent un éventail impressionnant d’émissions primées des propriétés de Bell Média, ainsi que CTV News, la marque de nouvelles la plus respectée au Canada.



Bell Média est le chef de file de l’offre de contenu au Canada dans les deux langues officielles, et englobe des services télé conventionnels, payants, spécialisés et en continu par l’intermédiaire de canaux comme Crave, Noovo, TSN et plus encore.



Bell Média est la destination par excellence au Canada pour les événements sportifs les plus populaires, les séries originales à succès et les télé-réalités les plus populaires.



Bell Média demeure le chef de file en matière de sports au Canada avec RDS et TSN, les chaînes qui diffusent le plus grand nombre d'événements sportifs et la couverture la plus complète des sports. TSN, le réseau sportif numéro un au Canada, a marqué l'histoire cette année en diffusant le tout premier match de la NBA présenté par une équipe de diffusion entièrement féminine.

Le lancement de la fonctionnalité Vision 5G RDS/TSN 5G View, une première dans le secteur, a offert aux amateurs une expérience immersive pendant les matchs, propulsée par le réseau 5G de Bell. Grâce à Vision 5G RDS/TSN 5G View, les téléspectateurs contrôlent l'angle de vue sur le jeu à partir de leur téléphone intelligent de Bell lorsqu'ils regardent des matchs à domicile des Canadiens de Montréal, des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto. Elle améliore également les diffusions sur RDS et TSN, en offrant un accès privilégié via une multitude de caméras placées dans les centres sportifs.

Au cours de la dernière année, les chaînes de télé spécialisées dans le divertissement de langue anglaise de Bell Média, CTV Comedy, Discovery et CTV Drama se sont hissées aux trois premières positions de l'auditoire des 18 à 49 ans pour la toute première fois. De plus, Canal D, la chaîne de télé spécialisée dans le divertissement de langue française de Bell Média, s'est classée au premier rang cet automne. Au cours de l'année, MuchMusic a fait peau neuve et est devenue un réseau principalement numérique, accessible sur les principales plateformes de réseaux sociaux. Avec plus d'un million d'abonnés, c'est maintenant la marque de diffusion canadienne numéro deux sur TikTok, tout de suite après TSN.

En outre, Bell Média demeure le premier radiodiffuseur au Canada avec ses 109 stations offertes par l'intermédiaire de ses plateformes iHeartRadio. Cette année, Bell Média a procédé au changement de nom de 25 stations dans le cadre du lancement du réseau radiophonique BOUNCE. BOUNCE s'intègre aux marques de radio nationales de Bell Média qui comprennent MOVE Radio, Pure Country et Virgin. Astral, notre division de publicité extérieure, gère plus de 50 000 panneaux d'affichage supplémentaires dans les grands marchés urbains du pays.

ÉLARGIR LE CHOIX OFFERT AUX CONSOMMATEURS AVEC DU CONTENU CAPTIVANT

Comptant maintenant plus de 2,9 millions d'abonnés à Crave, Bell a proposé de nouvelles options avec le lancement du forfait Crave Mobile, qui offre un accès au contenu inégalé du service de diffusion en continu, et du forfait Crave Total, qui rend le contenu disponible à plusieurs utilisateurs sur une panoplie d'écrans.

Devant la demande grandissante du public pour du contenu dans le format de son choix, Bell a également enregistré une hausse du temps de visionnement dans l'ensemble de ses services de télé, y compris Virgin Plus TV, le Lecteur Bell et l'application Télé Fibe, ainsi que sur les plateformes vidéo numériques sur demande de Bell Média, CTV.ca et Noovo.ca.

Les productions originales de Bell Média demeurent de plus en plus prisées aux États-Unis. Roku a récemment acquis l'émission originale Children Ruin Everything de CTV, et l'émission Mary Makes It Easy sera présentée sur Food Network US. Une nouvelle saison de la populaire émission Letterkenny sera diffusée sur Hulu et, cette année, la deuxième saison du grand succès canadien Transplant sera présentée sur NBC.

Les ressources de production continuent de s'accroître grâce à la construction de nouveaux plateaux et de nouvelles installations de production aux studios Pinewood de Toronto. De plus, notre partenariat avec Grandé Studios à Montréal augmente encore les ressources dédiées à la création et à la production de contenu de langue française du Québec.

Bell Média a remporté 10 prix lors du 36^e Gala des prix Gémeaux et un nombre impressionnant de 50 prix Écrans canadiens. Sept films ayant bénéficié du soutien de Crave et de Super Écran ont été présentés au festival international du film de Toronto (TIFF). Bell Média a également reçu 36 prix dans les catégories des nouvelles locales ou nationales de l'Association des nouvelles radio, télévision et numériques (RTDNA).



La gamme de marques de Bell Média s'adresse à tous les types de consommateurs de contenu sur tous les types de plateformes, dans les deux langues officielles, et offre les actualités, le contenu sportif et le divertissement les plus captivants au Canada.



Promouvoir l'expérience client

Nous continuons de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les clients de traiter avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente en passant par l'installation. Dans une période où les changements se succèdent et où l'incertitude persiste, l'équipe Bell a fait preuve d'agilité et d'efficacité en améliorant les services offerts aux clients. Nos efforts en vue de promouvoir l'expérience client nous ont permis de garder les Canadiens connectés, et ce, en innovant sans relâche pour offrir des services et du soutien dans un monde de plus en plus numérique.

Depuis le début de la crise provoquée par la COVID-19, les mesures prises par Bell ont eu principalement pour but d'assurer que la population canadienne demeure connectée et informée ainsi que de protéger la santé et la sécurité du public, de notre clientèle et de notre équipe. Nos investissements inégaux dans nos équipes responsables de l'expérience client et dans nos plateformes de services spécialisées continuent d'accroître la satisfaction de la clientèle.

Plus que jamais, les Canadiens dépendent des services de communication et des réseaux. Grâce aux dépenses d'investissement accélérées historiques de Bell de 1,7 milliard \$ sur deux ans dans l'expansion du réseau à large bande et l'optimisation des services, comme les plateformes numériques libre-service, nous offrons à nos clients un accès amélioré et fiable aux produits et aux services de Bell pour répondre aux besoins actuels et futurs.

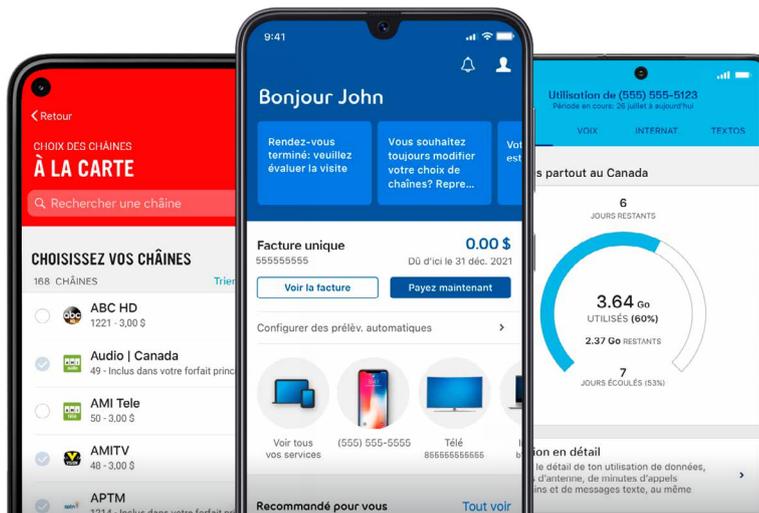
DES SERVICES NUMÉRIQUES INNOVATEURS

Nous proposons une meilleure expérience client orientée sur la sécurité et sur l'innovation tout au long du processus. Cela comprend la conception d'outils de soutien en ligne de pointe et l'implantation, au Canada atlantique, de services spécialisés comme le Valet de déménagement, une plateforme de prochaine génération qui assure le transfert en douceur des services Internet, de télévision et de téléphonie lorsque les clients déménagent.

En 2021, Bell a lancé l'Outil de réparation virtuel afin de répondre à la demande grandissante pour des options numériques de services à domicile faciles et simples à adapter. Ces options permettent d'assurer la continuité des activités et de satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs dans une économie dynamique et en constante évolution. S'appuyant sur le succès des options d'auto-installation lancées en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'Outil de réparation virtuel permet aux clients résidentiels du Québec et de l'Ontario de diagnostiquer et de résoudre des problèmes courants liés aux services Internet, de télévision et de téléphonie au moyen d'un outil libre-service, et ce, dans la sécurité de leur foyer.



Pendant la crise de la COVID-19, Bell a accéléré ses investissements pour étendre ses réseaux à large bande afin de connecter plus de Canadiens dans les petites et grandes collectivités aux services les plus novateurs alors qu'ils travaillaient ou étudiaient à domicile.



L'accent mis par Bell sur une meilleure expérience client comprend des outils de soutien en ligne et mobiles de pointe qui permettent aux clients de gérer tous leurs services et de résoudre les problèmes courants à distance.

S'APPUYER SUR LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

Dans le cadre de l'engagement de Bell à améliorer l'expérience client, nous adoptons continuellement des technologies émergentes comme l'IA et l'apprentissage automatique afin d'accroître la capacité de Bell à livrer concurrence et de continuer à améliorer les services. Dans le but de réduire les coûts et d'augmenter l'accessibilité du contenu, l'équipe Bell Média a exploité les capacités de l'IA pour concevoir un nouvel outil de sous-titrage automatisé qui a d'abord été lancé dans les chaînes CTV Vancouver et CTV Calgary, et qui est maintenant déployé dans les studios de CTV partout au pays.

De plus, Bell a mis en œuvre le programme d'acheminement dynamique des appels et le programme d'acheminement intelligent, qui dirigent les appels des clients à un agent possédant les compétences appropriées pour optimiser l'expérience client et réduire le travail manuel des représentants auprès de la clientèle.

Le maintien de l'intégrité de l'infrastructure du réseau est essentiel au succès de Bell, en assurant une fiabilité exceptionnelle des réseaux et une expérience client positive. Lancé pour optimiser les travaux d'entretien préventifs, le programme de maintenance des câbles fondé sur l'IA de Bell suit un modèle d'apprentissage automatique afin de simplifier la répartition des demandes de travaux.

MEILLEURE PERFORMANCE DU SECTEUR

L'application MonBell a été couronnée meilleure application mobile de télécommunications de l'année lors de l'événement Mobile Web Awards de 2021, ce qui témoigne de l'engagement de Bell à promouvoir l'expérience client alors que nous améliorons sans cesse les fonctions des options libre-service de nos applications. Pour une quatrième année consécutive, MonBell a remporté en 2021 le prix Platine décerné par MarCom, qui la désigne ainsi comme la meilleure application de service.

L'amélioration de l'expérience par le biais d'applications étant l'une des priorités de Bell, notre engagement envers l'excellence des services numériques s'est accru pour inclure Mon Compte de Virgin Plus, une plateforme qui a décroché le prix Or à titre de meilleure application de service lors des prix MarCom de 2021. La plateforme a également été nommée meilleure application mobile de télécommunications par la Web Marketing Association.

Pour une sixième année consécutive, Bell est demeurée le chef de file de l'industrie nationale des télécommunications pour ce qui est de la diminution des plaintes des clients, selon la CPRST. Tandis que les plaintes déposées à la CPRST visant l'ensemble du secteur ont augmenté de 9% pour l'exercice, les plaintes de clients à l'égard de Bell ont diminué de 8%. Globalement, la part des plaintes visant Bell a poursuivi sa tendance à la baisse, reculant de 4% par rapport à l'an dernier.



Virgin Mobile Canada est devenue Virgin Plus, reflétant ainsi l'évolution de l'offre de services de l'entreprise qui propose dorénavant des services Internet et une application de télé aux Membres du Québec et l'Ontario.



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

Animée par un fort souci d'agilité et d'efficacité, l'équipe Bell ouvre la voie au sein d'une industrie en perpétuelle évolution. En tant que plus grande entreprise de communications au Canada, Bell investit constamment pour améliorer l'expérience client en offrant les meilleurs réseaux, services et contenus qui soient à un nombre croissant d'abonnés, tout en jetant les bases d'une croissance à long terme en centralisant ses processus et en misant sur l'innovation pour réduire les coûts.

En 2021, Bell a poursuivi les initiatives qui illustrent l'accent mis par l'équipe sur l'excellence opérationnelle, l'efficacité et le contrôle rigoureux des coûts dans tous les aspects de notre planification, de notre exécution et de notre prestation de services. En plus de procurer de meilleurs résultats pour les clients, cet engagement à améliorer nos processus, nos outils et nos approches nous permet de travailler et de gérer nos coûts encore plus efficacement.

L'agilité de Bell a continué de se manifester dans notre réponse face à l'évolution de la COVID-19. Nous avons trouvé de nouvelles façons de soutenir nos employés en télétravail et accentué nos efforts pour servir les clients en toute sécurité dans les magasins et sur le terrain, tout en investissant pour améliorer la rapidité, la fiabilité et l'accès de nos réseaux afin que la population canadienne reste connectée.

ACCÉLÉRER NOTRE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE RÉSEAUX

Nous sommes en mesure de réaliser des gains de productivité et des économies grâce à l'expansion du réseau pure fibre de Bell et aux innovations en matière de service rendues possibles par les nouvelles technologies à large bande.

Les dépenses d'investissement cibles de Bell, qui pourraient atteindre 14 milliards \$ pour la période allant de 2020 à 2022, permettent d'offrir la connectivité à large bande à davantage de Canadiens, tant dans les grands centres que les petites localités. L'infrastructure de fibre optique inégalée de Bell est l'épine dorsale du réseau 5G le plus primé au Canada, ce qui accroît notre avantage concurrentiel et rend possible la technologie de l'avenir, notamment les maisons et les voitures connectées, les villes intelligentes et d'autres solutions d'IdO avancées.

Nous continuerons de tirer parti de cette interconnexion ainsi que de la taille et de la portée de notre réseau de fibre pour assurer notre succès opérationnel et créer de la valeur pour l'avenir.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE AU CŒUR DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

L'équipe Bell a à cœur nos impératifs stratégiques qui consistent à bâtir les meilleurs réseaux et à promouvoir l'expérience client en offrant de nouveaux services innovants qui réduisent le taux de désabonnement et les coûts d'exploitation.

Nos investissements continus dans les outils, les processus et les ressources de prochaine génération permettent aux clients de gérer facilement leurs comptes et leurs services, peu importe où ils se trouvent, renforçant ainsi la solide feuille de route de Bell en matière d'expérience client. Simplifier notre façon de faire des affaires pour nos clients consiste également à uniformiser nos processus internes, ce qui a pour effet de nous aider à atteindre nos objectifs de façon plus rentable.



Bell s'engage à offrir aux clients une expérience uniforme à chaque interaction.



La priorité que nous accordons à l'excellence opérationnelle a pour effet d'accroître l'impact de notre portée et de nos ressources.

Nos méthodes novatrices mènent aussi à une grande efficacité du côté de Bell Média, qui offre le contenu le plus captivant aux Canadiens, de la manière qu'ils préfèrent, sur toutes les plateformes. Nous anticipons la demande des consommateurs en innovant et en investissant dans les technologies afin de créer de nouvelles occasions pour toutes nos parties prenantes. En 2021, nous avons lancé la première plateforme libre-service au Canada destinée aux annonceurs pour la télévision et les médias numériques, offrant ainsi à nos clients des occasions uniques de créer des campagnes de marketing ciblées dans de multiples canaux.

LES AVANTAGES DURABLES DE L'APPROCHE DE BELL EN MATIÈRE DE NORMES ESG

L'approche de Bell en matière de normes ESG nous permet d'agir concrètement dans nos communautés et dans le reste du monde, tout en apportant des transformations à l'échelle de notre entreprise. Cette approche mène à de nouvelles façons d'exécuter nos plans et génère des améliorations du point de vue de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des coûts.

Les initiatives en cours telles que la modernisation de notre parc de véhicules, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'optimisation des systèmes d'éclairage et de chauffage, le recours à des énergies renouvelables et l'accélération de l'utilisation de l'infonuagique et des services de conférence virtuelle contribuent à réduire notre impact environnemental ainsi que les coûts opérationnels.

DES BASES SOLIDES POUR UNE RÉUSSITE FUTURE

La solide performance financière de BCE en 2021, notamment en ce qui a trait à ses produits consolidés et à d'autres indicateurs clés qui ont presque recouvré les niveaux antérieurs à la COVID-19 atteints en 2019, nous a permis de maintenir des liquidités importantes, des cotes de crédit de première qualité et des régimes de retraite entièrement capitalisés, autant d'éléments qui soutiennent nos investissements continus et nous aident à exercer nos activités de façon plus efficace et efficace. Alors que nous continuons d'étendre nos réseaux de fibre optique et 5G, nous sommes en mesure de soutenir l'adoption et les interactions numériques, d'augmenter les capacités libre-service pour les clients et d'améliorer nos produits et services tout en continuant d'améliorer nos façons de travailler et de faciliter les interactions avec nos clients. Cette solidité financière permet également à Bell d'investir dans les initiatives ESG de premier plan qui font partie de notre engagement Mieux pour tous.

Bell s'appuie sur sa longue tradition de service et d'innovation en accélérant le déploiement de son infrastructure de réseau au Canada et en maintenant l'élan positif de son service à la clientèle, tout en veillant à gérer ses coûts de façon disciplinée. Nous nous adaptons constamment afin de demeurer en tête d'un marché dynamique pour transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.





Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Chaque jour, l'équipe Bell donne vie à notre stratégie. Elle aide la population canadienne à se connecter, à travailler, à apprendre et à se divertir en développant des technologies de pointe, en produisant du nouveau contenu captivant et en soutenant notre entreprise et nos collectivités. Nous sommes résolus à offrir des occasions de croissance à nos 50 000 employés partout au pays, ainsi qu'à favoriser une culture dynamique et propice à la création d'un avenir meilleur, dès aujourd'hui.

BÂTIR UN AVENIR DURABLE

Fidèles à notre engagement de longue date envers les normes ESG les plus élevées, nous intégrons désormais notre objectif de bâtir un avenir plus durable dans nos six impératifs stratégiques. L'une des plus grandes entreprises du Canada, Bell est déterminée à améliorer continuellement son influence sur la société grâce à ses engagements en matière de connectivité, à ses investissements dans des initiatives en santé mentale, à la priorité donnée au développement durable et à son milieu de travail axé sur l'engagement.

Nous aidons à bâtir de meilleures collectivités partout au pays, en plus de contribuer à la reprise et à la croissance économique dans chaque région du pays. En 2021, nous avons accéléré nos investissements pour offrir une connectivité à large bande aux Canadiens dans des localités de toute taille. Nous donnons des ordinateurs, des imprimantes et d'autres appareils électroniques remis à neuf aux écoles dans le cadre du programme national Ordinateurs pour les écoles et plus. Par ailleurs, les dépenses d'investissement annuelles en recherche et développement de Bell, qui s'élèvent à environ 500 millions \$, comprennent le soutien à la recherche universitaire dans les domaines de la 5G, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, et permettent de proposer une foule d'innovations aux foyers et aux entreprises du pays. Toujours reconnue comme l'un des employeurs les plus verts du Canada, Bell s'efforce de réduire les émissions de gaz à effet de serre et prévoit rendre ses activités carboneutres à compter de 2025.



Partout au pays, près de 50 000 membres dévoués de l'équipe Bell innovent et s'adaptent pour s'assurer que nos clients vivent la meilleure expérience possible.

L'ÉVOLUTION DES MESURES PRISES PAR BELL FACE À LA COVID-19

Tout au long de la crise de la COVID-19, l'équipe s'est constamment mobilisée pour fournir des connexions, des informations et du soutien essentiels aux clients, aux collectivités et aux collègues. Nous avons continué à faire évoluer nos protocoles conformément aux plus récentes directives de santé publique afin de protéger la santé et la sécurité de tous.

Nous avons notamment lancé le programme MonBoulot de Bell, un modèle de travail hybride qui permet à l'équipe Bell de bénéficier d'une flexibilité, d'une collaboration et d'un soutien accrus tout en continuant à offrir les meilleurs réseaux, services et contenus aux Canadiens, où qu'ils soient. Le programme s'appuie sur les leçons apprises de la pandémie et reconnaît la forte capacité de l'équipe à s'adapter et à obtenir des résultats probants alors que nous nous remettons des défis engendrés par la COVID-19.

Bell a également adapté ses protocoles liés à la COVID-19 tout au long de 2021, en adoptant des mesures de santé et de sécurité renforcées sur le terrain, en magasin et dans d'autres lieux de travail de Bell, en accordant la priorité au mieux-être des employés et des collectivités, et en élaborant un plan progressif et évolutif pour reprendre des activités plus normales.

Conscient des défis continus posés par la pandémie, Bell est également demeurée à l'avant-garde en améliorant le soutien offert à la santé mentale en milieu de travail et dans la communauté. Elle a notamment consenti d'importants investissements à des organismes partenaires qui font la promotion de la santé mentale dans les collectivités et ajouté récemment à ses programmes et à ses ressources une couverture illimitée en matière de santé mentale pour les membres de l'équipe et les membres admissibles de leur famille.

UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF OÙ CHACUN A SA PLACE

Bell s'est engagée à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion, consciente qu'une pluralité d'origines, d'expériences et d'idées favorise une culture de travail positive et produit de meilleurs résultats. Bell a continué d'intensifier ses efforts en vue de créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, en établissant de nouveaux partenariats et en prenant de nouveaux engagements qui mèneront à des mesures concrètes.



Tout au long de la crise de la COVID-19, l'équipe Bell a constamment pris les devants pour fournir le soutien, les connexions et l'information qui étaient essentiels.



En partenariat avec l'initiative Onyx, Bell a accueilli un premier groupe d'étudiants noirs au sein de son programme de formation et de mentorat/coaching, en plus de continuer de s'associer avec les organismes Black Professionals in Tech Network, Ascend Canada, Indigenous Works et Women in Tech pour accroître la diversité dans l'entreprise.

Afin de soutenir la santé mentale des populations touchées par le racisme systémique, le Fonds diversité Bell Cause pour la cause a versé 2,25 millions \$ en dons à 16 organismes depuis son lancement en 2020 et il continue d'offrir des occasions à des groupes qui jouent un rôle essentiel au sein de leurs communautés.

Bell a également lancé un programme d'accessibilité à l'échelle de l'entreprise afin de rendre nos produits et services plus accessibles et de nous assurer que les personnes ayant des limitations bénéficient de l'égalité des chances grâce à l'utilisation de technologies de communication évoluées.

Bell s'engage à accroître la diversité, l'équité et l'inclusion à tous les échelons de l'entreprise, de l'embauche d'étudiants au conseil d'administration de BCE. À titre de membre du Club 30% et de signataire de l'Accord Catalyst 2022, Bell s'est fixé des objectifs encore plus ambitieux et vise une représentation de la diversité de genre d'au moins 35% au conseil d'administration à partir de maintenant et d'au moins 35% aux postes de haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) d'ici la fin de 2023.

En 2021, nous avons atteint notre objectif de 40% de représentation des personnes issues des communautés noires, autochtones et de couleur pour les nouveaux diplômés et les stagiaires de Bell, et nous continuons de viser au moins 25% de représentation des membres de ces communautés au sein de notre équipe de haute direction d'ici 2025.

UNE CULTURE DE RECONNAISSANCE ET DE CROISSANCE

Soucieuse de maintenir une culture de haute performance, Bell a amélioré ses programmes d'apprentissage continu, dont le programme Cheminement en leadership de Bell ainsi que Bell U, une université virtuelle qui se consacre au développement de compétences essentielles dans diverses fonctions axées sur la technologie.

Nous avons lancé un nouveau programme de reconnaissance appelé Meilleurs ensemble. Celui-ci offre davantage d'occasions de souligner le travail exceptionnel, les champions du service à la clientèle, les collaborations fructueuses, les personnes engagées dans leur collectivité, les défenseurs de la santé mentale et de l'inclusion, et les personnes qui contribuent au changement positif et à la croissance de Bell.

Bell offre également encore plus d'occasions à la prochaine génération de leaders en investissant dans des programmes pour les nouveaux diplômés, les stagiaires et les étudiants d'été. Nos programmes primés de leadership des nouveaux diplômés et de stages aident également à former les leaders de demain, 1 355 étudiants et nouveaux diplômés s'étant joints à l'entreprise en 2021, y compris une proportion croissante de membres issus des communautés noires, autochtones et de couleur.

UN EMPLOYEUR DE PREMIER PLAN TOURNÉ VERS L'AVENIR

Bell a été à nouveau reconnue comme entreprise offrant l'un des meilleurs milieux de travail à l'échelle nationale et à Montréal, où se trouve son siège social. Elle a aussi été nommée l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes, l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité et l'une des entreprises les plus respectueuses de l'environnement.

En 2021, nous avons lancé Mieux pour tous, notre engagement à long terme en vue de générer des résultats positifs pour toutes les parties prenantes. Nous nous tournons vers l'avenir en adoptant une approche motivée par la volonté de rendre notre équipe, nos lieux de travail et nos communautés encore meilleurs.



Faits saillants en matière de normes environnementales, sociales et de gouvernance en 2021

L'équilibre entre la croissance économique, la responsabilité sociale et le développement durable est au cœur de l'approche que préconise Bell en matière de responsabilité d'entreprise. Concentrée sur sa raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, Bell fournit à des millions de consommateurs et d'entreprises des réseaux et des services de communications de pointe, sans oublier un contenu média hors pair. Nous contribuons de manière importante à la vitalité sociale et à la prospérité économique du Canada en créant de la valeur pour les actionnaires et en proposant des carrières enrichissantes d'un océan à l'autre.

Les thèmes au sujet desquels Bell fait rapport se trouvent à la croisée de la chaîne de valeur de notre entreprise, des tendances actuelles et émergentes en matière de durabilité ainsi que des intérêts des parties prenantes et de leurs répercussions possibles sur nos activités d'exploitation.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Bell prend des mesures qui aident à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. La lutte contre les changements climatiques commence par la consommation d'énergie. Nous nous efforçons donc d'économiser l'énergie tout en réduisant nos émissions de GES et en aidant les clients à faire de même. Par exemple, nos réseaux permettent à des millions de Canadiens de travailler à distance, ce qui contribue à éviter les émissions de GES liées aux déplacements. Entre autres initiatives, nous accroissons l'efficacité énergétique dans les établissements de Bell, nous procédons à l'électrification de nos parcs de véhicules et nous générons de l'énergie renouvelable dans les emplacements éloignés. La publication de rapports périodiques sur notre performance énergétique et nos émissions de GES indique à nos parties prenantes que nous prenons ces initiatives au sérieux.

Indicateurs clés

Bell vise à rendre ses activités carboneutres⁽¹⁾ à compter de 2025. Pour 2030, nous avons fixé des cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science et alignées sur les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C⁽²⁾, ce qui est conforme à l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris⁽³⁾.

Principales réalisations

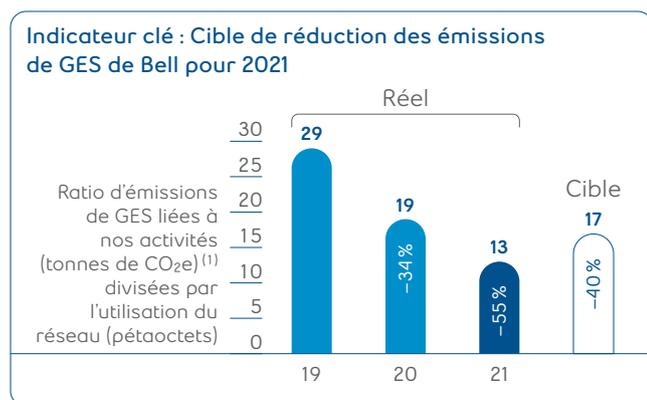
En 2021, nous avons dépassé de 15% notre cible de réduction de GES, nos émissions de GES liées à nos activités par unité d'utilisation de notre réseau s'étant améliorées de 55% depuis 2019.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Bell est fière de son engagement envers la promotion d'un milieu de travail inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés, respectés et soutenus. Nous tenons à offrir un milieu de travail qui reflète la diversité des communautés que nous desservons et à nous assurer que chaque membre de l'équipe est en mesure de réaliser tout son potentiel.

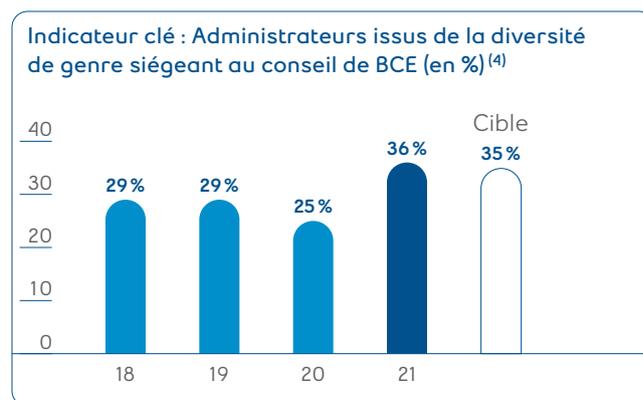
Indicateurs clés

Membre du Club 30% et signataire de l'Accord Catalyst 2022, Bell fait figure de chef de file grâce aux cibles plus ambitieuses qu'elle s'est fixées : nous visons à ce qu'au moins 35% des postes au conseil d'administration de BCE reflètent la diversité de genre



(1) Les émissions liées à nos activités comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2. Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes dont les sources appartiennent ou sont contrôlées par Bell. Les émissions de portée 2 sont des émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités.

(2) En attente d'approbation par l'Initiative Science Based Targets.



(3) Les cibles basées sur la science sont des cibles de réduction des émissions de GES alignées sur ce que les plus récentes données scientifiques sur le climat indiquent comme étant nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – soit une hausse des températures bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et la poursuite d'efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

(4) Femmes et administrateurs qui ne s'identifient ni comme une femme ni comme un homme.



Réalisé en 2021 par Bell, Stace, une entreprise d'énergie solaire du Québec, et l'Université de Sherbrooke, un projet de recherche collaboratif a étudié la viabilité des cellules solaires voltaïques pour produire de l'énergie renouvelable afin de fournir l'énergie primaire nécessaire aux tours de télécommunications éloignées – et de remplacer ainsi les génératrices au diesel et de réduire les émissions de GES connexes.

à compter de maintenant et à ce qu'au moins 35 % des postes de direction de Bell (vice-présidence et échelons supérieurs) reflètent cette diversité d'ici la fin de 2023.

Bell vise toujours à ce que les personnes issues des communautés noires, autochtones et de couleur représentent au moins 25 % de l'équipe de haute direction d'ici 2025. De plus, elle s'engage à maintenir une cible de représentation de 40 % de nouveaux diplômés et de stagiaires issus des communautés noires, autochtones et de couleur.

• Principales réalisations

Au 31 décembre 2021, 36 % des administrateurs au sein du conseil de BCE étaient des femmes. À l'avenir, nous visons un minimum de 35 % de personnes issues de la diversité de genre parmi les administrateurs. Après l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de BCE, cet objectif continuera d'être atteint, cinq des candidats aux postes d'administrateur, soit 38 % de tous les administrateurs, étant des femmes. À la fin de 2021, les femmes représentaient 33 % des hauts dirigeants de Bell (vice-présidence et échelons supérieurs). Notre soutien à l'égard de l'égalité entre les genres en milieu de travail a été reconnu par la Certification Parité de niveau platine accordée par l'organisme La Gouvernance au Féminin.

À nouveau en 2021, Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada. En vue de faire progresser toujours plus la diversité et l'inclusion au sein de son équipe, Bell a établi un partenariat avec l'initiative Onyx, qui rassemble de grandes entreprises et des établissements universitaires dans le but de favoriser l'avancement professionnel et les possibilités de recrutement des étudiants et diplômés noirs de niveau postsecondaire. Bell s'est également associée au réseau Black Professionals in Tech Network ainsi qu'aux organismes Ascend Canada et Indigenous Works en vue de soutenir l'embauche et la promotion des personnes issues des communautés noires, autochtones et de couleur au sein du secteur canadien des télécommunications et de la technologie. Elle a également collaboré avec BIPOC TV & Film dans le cadre du lancement du site *EmbauchezDiversité*, qui vise à aider les créateurs et les membres d'équipes de tournage issus de ces communautés à tirer parti des possibilités liées aux médias canadiens.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Nos clients, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

Notre approche en matière de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie. Nous croyons que la gouvernance de données est un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives d'affaires et aux technologies.

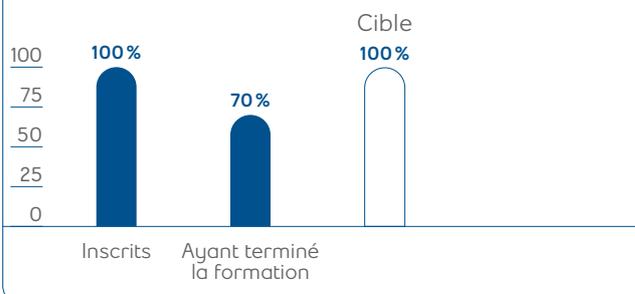
• Indicateurs clés

Nous nous attendons à ce que les membres de notre équipe sélectionnés dans le cadre du programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* terminent leur cycle de formation d'ici la fin de 2022. Ce programme de formation comprend l'introduction à notre plateforme spécialisée *Soyez cyberavisé*, des simulations d'hameçonnage et quatre cours sur la cybersécurité. Pour mesurer le succès de notre programme de formation, nous visons à améliorer le taux de détection d'une année à l'autre lors des simulations d'hameçonnage menées auprès des membres de notre équipe. De plus, nous entendons harmoniser notre programme avec la norme ISO 27001 sur la gestion de la sécurité de l'information d'ici la fin de 2023.

• Principales réalisations

Au cours de 2021, tous les membres de l'équipe sélectionnés se sont inscrits au programme de formation et 70 % des membres l'ont terminé. De plus, nous travaillons à l'alignement de notre système de gestion de la sécurité de l'information avec la norme ISO 27001; un degré de conformité de 50 % avait été atteint à la fin de 2021.

Indicateur clé : Nombre de membres sélectionnés de l'équipe qui termineront le programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* d'ici la fin de 2022



Pour de plus amples renseignements sur notre approche en matière de normes ESG et de reddition de comptes, veuillez visiter [BCE.ca/Responsabilite](https://www.bce.ca/Responsabilite).

Bell Cause pour la cause accélère l'investissement dans la santé mentale au Canada

La 12^e Journée Bell Cause pour la cause annuelle surpasse les records précédents et génère la plus importante conversation sur la santé mentale au monde ainsi que 8 214 941 \$ de plus pour la santé mentale au Canada. Des millions de Canadiens et de personnes dans le monde entier ont participé à la Journée Bell Cause pour la cause et agi pour créer un changement positif, enrichissant la conversation et augmentant les dons versés par Bell au profit de la santé mentale des Canadiens.

En janvier 2022, Bell Cause pour la cause a annoncé un financement de près de 8 millions \$ visant de nouveaux projets en santé mentale :

- Un don de 1,5 million \$ provenant du partenariat avec la Fondation Graham Boeckh soutiendra l'organisme Foundry dans l'amélioration des services sociaux et de santé destinés aux jeunes, aux familles et aux proches aidants en Colombie-Britannique, ainsi que d'autres initiatives émergentes de services intégrés pour les jeunes dans tout le pays.
- À la suite de l'adoption de la Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire (financée en partie par Bell), un don de mise en œuvre d'un montant supplémentaire de 1 million \$ a été octroyé à 16 universités, collèges et cégeps. Ces établissements s'appuient sur cette norme pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives afin de répondre à des besoins précis et de pallier certains manques en ce qui a trait aux services de soutien en santé mentale.
- Un don de 600 000 \$ a été versé à six nouveaux bénéficiaires du Fonds diversité Bell Cause pour la cause, un programme de 5 millions \$ lancé en juillet 2020 pour favoriser la santé mentale et le bien-être des communautés noires, autochtones et de couleur partout au Canada.
- La Fondation CERVO utilisera le don de 250 000 \$ provenant de l'initiative Bell Cause pour la cause afin de financer l'acquisition d'un deuxième appareil de stimulation magnétique transcrânienne répétitive (SMTr) et d'accroître ainsi considérablement le nombre de patients qui recevront des traitements de SMTr à Québec et dans les environs.
- Grâce au soutien de l'initiative Bell Cause pour la cause déjà offert, la Croix-Rouge canadienne a annoncé l'expansion du programme d'appels amicaux, qui est adapté à la culture des communautés autochtones du Manitoba et de partout au Canada.
- Cinq équipes multidisciplinaires ont été sélectionnées dans le cadre du programme de recherche en santé mentale de la Fondation Brain Canada et de Bell Cause pour la cause pour recevoir un don de 4 millions \$. Cette somme servira à mettre au point des solutions en santé mentale efficaces, durables et accessibles à toute la population canadienne.
- Un don de 370 000 \$ a été offert en partenariat avec le gouvernement du Yukon et Northwestel à l'Institut des Familles Solides pour soutenir la santé mentale des enfants, des jeunes et des adultes au Yukon.

En 2021, la campagne a tenu compte des répercussions considérables de la COVID-19 sur notre santé mentale et mis l'accent sur le fait que, maintenant plus que jamais, chaque geste compte lorsqu'il est question de santé mentale. En 2022, la Journée Bell Cause pour la cause a aussi mis l'accent sur l'action, en encourageant les Canadiens à continuer d'en parler, d'écouter, et d'être là, pour eux-mêmes et pour les autres.

À l'occasion de chaque Journée Bell Cause pour la cause, Bell verse 5 cents au profit de programmes canadiens en santé mentale pour chaque interaction admissible (texto, appel ou interaction sur les médias sociaux) sans autres frais que ceux payés normalement par les participants pour leur service téléphonique, de messagerie texte ou Internet. Lors de la plus récente Journée Bell Cause pour la cause, les Canadiens et des gens du monde entier ont fait preuve d'un engagement sans précédent dans la conversation sur la santé mentale, en échangeant 164 298 820 messages de soutien.

La somme de 8 214 941 \$ générée par le volume global de messages s'ajoute à l'engagement financier total de Bell pour le porter à 129 588 747,75 \$, l'objectif de verser au moins 155 millions \$ d'ici 2025 étant ainsi en voie d'être atteint.

Bon nombre de collectivités et d'organismes partenaires d'un océan à l'autre ont levé le drapeau Bell Cause pour la cause afin de manifester leur soutien à la santé mentale et de souligner l'aide offerte dans leurs collectivités. Plus de 180 drapeaux ont été hissés par des villes et municipalités, des assemblées législatives, des universités et collèges, des centres hospitaliers et dans divers lieux publics, ainsi que par les Forces armées canadiennes, notamment à la SFC Alert, près du pôle Nord, par des membres de l'équipage du NCSM Montréal.





La Journée Bell Cause pour la cause a permis de poursuivre la sensibilisation de la population à la santé mentale et d'inciter les Canadiens à jouer un rôle actif dans la priorisation des enjeux de santé mentale au Canada.

APPORTER UNE CONTRIBUTION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Bell Cause pour la cause est à l'œuvre toute l'année pour soutenir des organismes dans chaque province et territoire afin d'aider à réduire la stigmatisation, d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale et de favoriser les recherches essentielles en la matière. Depuis 2010, Bell est le partenaire de plus de 1 300 centres hospitaliers, universités, associations nationales et prestataires locaux de services communautaires.

En mai 2021, Bell a annoncé un don de 1 million \$ sur cinq ans à l'organisme Rise Asset Development en vue de favoriser l'entrepreneuriat chez les Canadiens ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance. S'ajoutant au soutien déjà offert par Bell aux programmes de l'organisme, le don permet à Rise d'accroître la participation des Canadiens ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance à des programmes de formation en entrepreneuriat, de mentorat et de prêts, en plus de financer l'expansion de l'organisme au Manitoba grâce au lancement de Rise Winnipeg.

Au printemps 2021, six récipiendaires du nouveau Fonds diversifié Bell Cause pour la cause ont reçu des dons de 750 000 \$. Au cours de la Semaine de la santé mentale, nous avons également lancé la série de balados (en anglais) From Where We Stand : Conversations on Race and Mental Health, qui porte sur les enjeux en santé mentale et les obstacles à l'accès aux soins de santé auxquels font face les communautés noires, autochtones et de couleur.

Bell Cause pour la cause souligne le travail de nos partenaires en santé mentale de diverses façons, notamment dans le cadre de la campagne Mieux pour tous de Bell. En 2021, nous avons présenté les récits de Jay Legaspi, représentant du réseau Jack.org, et d'Ashley Cummings, membre du Conseil consultatif autochtone de Jeunesse, J'écoute, qui s'emploient à faire évoluer les enjeux de santé mentale des jeunes du Canada.

Depuis 2011, le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause a versé plus de 15 millions \$ à 888 organismes dans tout le pays pour aider les partenaires à améliorer l'accès aux soins, aux programmes de soutien et aux services en santé mentale.

Depuis 2013, le Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur a versé plus de 2 millions \$ et accordé plus de 115 dons à des organismes canadiens qui œuvrent à l'amélioration de l'accès aux soins de santé mentale pour les militaires, les anciens combattants et leurs familles. En 2021, un montant total de 350 000 \$ a été versé à 11 organismes, ce qui représente une contribution importante pour la communauté des militaires.

Veuillez visiter Bell.ca/Cause pour en savoir davantage sur ce que Bell fait chaque jour pour favoriser la santé mentale de la population canadienne.



L'initiative Bell Cause pour la cause poursuit ses investissements en santé mentale tout au long de l'année, en établissant des partenariats afin d'améliorer l'accès aux soins dans les collectivités d'un océan à l'autre.



Construire des réseaux pour connecter les Canadiens entre eux depuis 1880

Bell est le chef de file dans la construction et la gestion des réseaux de l'avenir depuis plus de 141 ans. Notre dévouement inébranlable a commencé avec le téléphone et la construction de réseaux qui ont permis de connecter les Canadiens au sein même de leur collectivité, dans tout le pays et avec le monde entier. Toujours animée par cette détermination, l'équipe Bell construit des réseaux qui soutiennent les technologies Internet et sans fil les plus évoluées au monde.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU À L'ÉCHELLE NATIONALE – LES TECHNOLOGIES

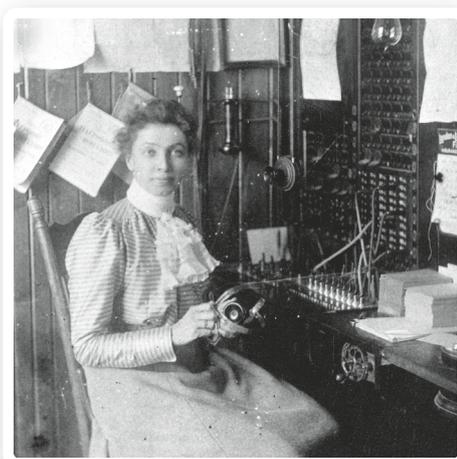
Au départ, l'objectif de Bell de connecter les Canadiens s'appuyait sur une seule technologie : la téléphonie. On était alors loin des téléphones intelligents que nous utilisons aujourd'hui. En effet, les premiers téléphones se composaient de trois compartiments positionnés sur un panneau. Le compartiment du bas contenait la batterie, celui du milieu, un transmetteur dans lequel parler, et celui du haut, où le récepteur était accroché, une magnéto et une manivelle pour appeler la téléphoniste.

Jusqu'à la fin de 1882, ces téléphones étaient reliés au bureau de la téléphoniste au moyen de câbles en fer et en métal qui traversaient les arbres, les clôtures et les toits, le sol étant utilisé pour compléter le circuit d'énergie. Ces câbles ont rapidement été remplacés par des paires de cuivre, donnant ainsi lieu à la première mise à niveau de notre infrastructure de télécommunications.

La téléphoniste branchait manuellement les téléphones à l'aide d'un standard à magnéto comportant de nombreuses paires de cordons reliés par des câbles de transmission. Les premières téléphonistes jouaient un rôle essentiel dans le réseau de Bell. Elles étaient la voix de notre entreprise, connectant les appels et communiquant de l'information utile comme la météo, l'heure, le résultat des élections et le pointage de rencontres sportives. On peut dire que c'était elles, l'équipe de diffusion de Noovo Info/RDS de la fin des années 1800.



A.T. Smith et R. Freeman, employés de Bell à Brockville (Ontario), 1881.

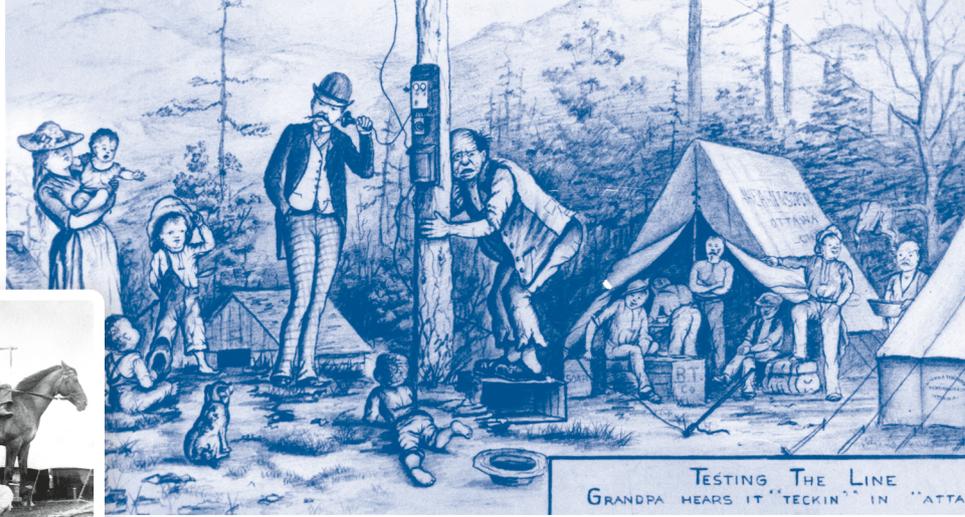


M^{lle} Ida Gardner, première téléphoniste à Winchester (Ontario) au standard, vers 1897.

Structures en bois pour toiture transportant des lignes d'abonnés au central téléphonique de Colborne Street, Brantford (Ontario), 1902.



L'équipe de construction de Bell pose pour le photographe quelque part sur la route entre Napanee et Deseronto (Ontario), 1895.



Construction de la ligne téléphonique interurbaine Almonte-Pembroke, dessin de Morris Ahearn, 1886.

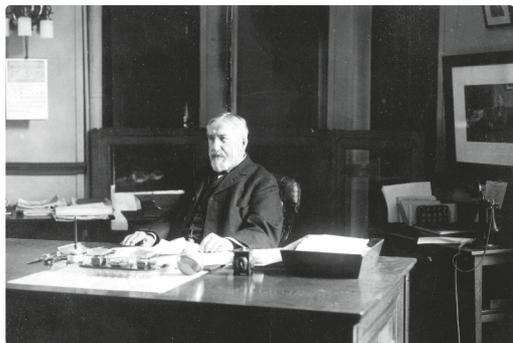
CONSTRUIRE UN RÉSEAU À L'ÉCHELLE NATIONALE – LES GENS

La téléphoniste incarnait l'esprit précurseur de la première génération de membres de l'équipe Bell qui, eux aussi, ont choisi d'occuper de nouveaux postes comme ceux d'agent des ventes, de commis de bureau, de contremaître, de travailleur à la maintenance et de technicien de centraux.

Les premières équipes de construction de Bell, qui comptaient habituellement une vingtaine d'hommes, arrivaient sur le site en chariot tiré par des chevaux et travaillaient 11 heures par jour, six jours par semaine. Les monteurs de ligne, comme on les a désignés plus tard, ont joué un rôle primordial dans la construction et l'expansion de notre premier réseau téléphonique, érigeant les poteaux et faisant passer les lignes téléphoniques sur tout le territoire de Bell.



Téléphonistes assises au standard manuel du central « Main », Montréal, 1888.



Photographie de Charles Fleetford Sise, père, prise dans son bureau au siège social de l'entreprise, 1914.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU À L'ÉCHELLE NATIONALE – LA CONSTRUCTION

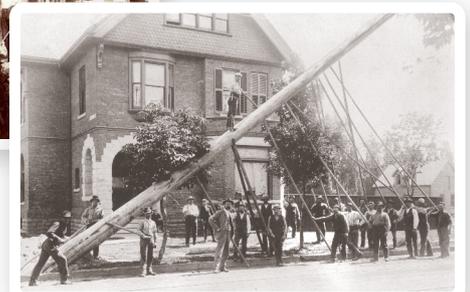
Ces équipes de construction ont été au cœur de la première ligne interurbaine de Bell construite entre Toronto et Hamilton en 1881. Avant 1885, les lignes interurbaines permettaient de connecter tous les points entre Montréal et Windsor et, avant la fin du 19^e siècle, les clients de Bell pouvaient appeler à des endroits situés presque partout au Québec et en Ontario, et à une distance pouvant atteindre 1 000 milles aux États-Unis.

Le nombre de lignes téléphoniques a augmenté, passant de 2 100, en 1880, à 78 195, en 1905, et ce, grâce aux efforts considérables déployés par les monteurs de ligne qui ont installé des lignes et des poteaux sur plus de 14 000 km et des câbles de transmission sur plus de 60 000 km. Et ce nombre ne comprend pas les premiers câbles souterrains qui ont d'abord été installés à Toronto, en 1889.

C'est lorsque Charles F. Sise a investi plus de 20 000 \$ pour financer une partie du coût de la première connexion interurbaine entre Hamilton et Toronto qu'est née sa passion pour la construction du réseau le plus solide du pays. Notre programme d'accélération des dépenses d'investissement de 1,7 milliard \$ en vue d'accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique, en milieu rural et 5G, annoncé en 2021 et dont l'achèvement est prévu en 2022, témoigne de notre fierté de poursuivre la mission de Bell depuis 141 ans, soit construire les meilleurs réseaux et bénéficier ainsi d'un avantage concurrentiel important.



Une équipe de construction de Bell installe un câble souterrain sur la rue Queen, Sault-Sainte-Marie, 1909.



Une équipe de Bell érige un poteau de téléphone de 60 pieds près de l'angle des rues King et Dufferin, Toronto, 1895.

Le réseau
dont nous
sommes le
plus fiers :
notre équipe.



Table des matières

Rapport de gestion.....	30	Rapports sur le contrôle interne.....	133
1 Vue d'ensemble.....	32	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	133
1.1 Introduction.....	32	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	134
1.2 À propos de BCE.....	35	États financiers consolidés.....	135
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	38	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	135
1.4 Stratégie relative aux marchés financiers.....	39	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	136
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	42	États consolidés du résultat net	138
1.6 Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.....	45	États consolidés du résultat global	139
2 Impératifs stratégiques.....	51	États consolidés de la situation financière	140
2.1 Bâtir les meilleurs réseaux.....	51	États consolidés des variations des capitaux propres	141
2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs.....	52	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	142
2.3 Offrir le contenu le plus captivant.....	53	Notes annexes.....	143
2.4 Promouvoir l'expérience client.....	54	Note 1 Renseignements sur la société.....	143
2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace.....	54	Note 2 Principales méthodes comptables.....	143
2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable.....	55	Note 3 Information sectorielle.....	152
3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques.....	56	Note 4 Coûts d'exploitation.....	154
3.1 Rendement de BCE en 2021 par rapport aux objectifs.....	56	Note 5 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	154
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses.....	57	Note 6 Charges d'intérêts.....	154
3.3 Principaux risques d'entreprise.....	58	Note 7 Perte de valeur d'actifs.....	155
4 Analyse financière consolidée.....	63	Note 8 Autres produits (charges).....	155
4.1 Introduction.....	63	Note 9 Impôt sur le résultat.....	156
4.2 Connexions clients.....	64	Note 10 Bénéfice par action.....	158
4.3 Produits d'exploitation.....	65	Note 11 Créances clients et autres débiteurs.....	158
4.4 Coûts d'exploitation.....	66	Note 12 Stocks.....	158
4.5 Bénéfice net.....	67	Note 13 Actifs et passifs sur contrats.....	159
4.6 BAIIA ajusté.....	67	Note 14 Coûts des contrats.....	159
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	68	Note 15 Trésorerie soumise à restrictions.....	159
4.8 Amortissements.....	68	Note 16 Actifs détenus en vue de la vente.....	160
4.9 Charges financières.....	69	Note 17 Immobilisations corporelles.....	160
4.10 Perte de valeur d'actifs.....	69	Note 18 Contrats de location.....	161
4.11 Autres produits (charges).....	70	Note 19 Immobilisations incorporelles.....	163
4.12 Impôt sur le résultat.....	70	Note 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	164
4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	71	Note 21 Autres actifs non courants.....	165
4.14 Dépenses d'investissement.....	71	Note 22 Goodwill.....	165
4.15 Flux de trésorerie.....	72	Note 23 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	166
5 Analyse des secteurs d'activité.....	73	Note 24 Dette à court terme.....	166
5.1 Services sans fil de Bell.....	73	Note 25 Dette à long terme.....	167
5.2 Services sur fil de Bell.....	79	Note 26 Provisions.....	169
5.3 Bell Média.....	86	Note 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	169
6 Gestion financière et des capitaux.....	92	Note 28 Autres passifs non courants.....	173
6.1 Dette nette.....	92	Note 29 Gestion financière et des capitaux.....	173
6.2 Données liées aux actions en circulation.....	92	Note 30 Capital-actions.....	177
6.3 Flux de trésorerie.....	93	Note 31 Paiements fondés sur des actions.....	178
6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	95	Note 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	180
6.5 Gestion des risques financiers.....	95	Note 33 Obligations de prestation qui restent à remplir.....	181
6.6 Notations.....	98	Note 34 Engagements et éventualités.....	182
6.7 Liquidité.....	98	Note 35 Transactions entre parties liées.....	183
6.8 Litiges.....	100	Note 36 Filiale importante partiellement détenue.....	184
7 Faits saillants annuels et trimestriels.....	101	Note 37 Activités abandonnées.....	184
7.1 Information financière annuelle.....	101	Note 38 COVID-19.....	185
7.2 Information financière trimestrielle.....	104	Conseil d'administration.....	186
8 Cadre réglementaire.....	108	Haute direction.....	187
9 Risques d'entreprise.....	112	Renseignements aux investisseurs.....	188
10 Méthodes comptables.....	123		
11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC).....	127		
11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR.....	127		
11.2 Ratios non conformes aux PCGR.....	129		
11.3 Total des mesures sectorielles.....	130		
11.4 Mesures de gestion du capital.....	130		
11.5 Mesures financières supplémentaires.....	131		
11.6 Indicateurs de performance clés.....	131		
12 Efficacité des contrôles internes.....	132		

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. Bell désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 11, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)*, aux pages 127 à 131, pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 3 mars 2022, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (notice annuelle 2021 de BCE), datée du 3 mars 2022, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR, à sedar.com, et sur EDGAR, à sec.gov.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2021 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la section 1.6, *Pratiques en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, de ce rapport de gestion, contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur notre performance financière projetée pour 2022, l'objectif de croissance du dividende et le dividende sur actions ordinaires annualisé et le ratio de distribution pour 2022 de BCE, les dépenses d'investissement prévues de BCE, les plans de déploiement des réseaux et les avantages qui devraient en découler, notamment dans le cadre de notre programme d'accélération des dépenses d'investissement sur deux ans qui vise à accélérer l'expansion de la zone de couverture de nos réseaux de fibre directe, d'Internet résidentiel sans fil et de cinquième génération (5G), les objectifs de la ligne de conduite financière de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2022, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, y compris la réduction prévue des cotisations à nos régimes de retraite à prestations définies (DB) en 2022, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (qui incluent, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion, la réduction prévue du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris, sans s'y limiter, nos projets de devenir carboneutres en ce qui concerne les émissions de GES liées à nos activités à compter de 2025 et d'atteindre des cibles basées sur la science d'ici 2030, nos objectifs de réduction des déchets envoyés à l'enfouissement, de récupération des déchets électroniques, notre investissement communautaire, la protection de la vie privée et la sécurité des données, notre leadership en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle), les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre* à, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2021 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 3 mars 2022 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2021 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2021 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les répercussions futures de la pandémie de COVID-19, qui sont difficiles à prévoir, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 3 mars 2022. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le

rapport annuel 2021 de BCE, et en particulier dans ce rapport de gestion, comprennent, sans s'y limiter : l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19, notamment en raison des mesures restrictives déjà adoptées ou qui seront adoptées par suite de cette pandémie et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement; une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, et l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes des clients et l'expansion des fournisseurs de services de télévision (télé) par contournement et les autres fournisseurs de services, ainsi que la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la prolifération du piratage de contenu; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait aux conditions et aux prix auxquels nous pourrions être tenus d'offrir l'accès à nos réseaux et auxquels le spectre pourrait être acquis aux enchères; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement imprévues importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de technologies de l'information (TI) très performants; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (Conseil de BCE) ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts, et l'incapacité de générer les avantages attendus des acquisitions et des restructurations d'entreprise; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un

contrôle efficaces des activités frauduleuses; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise et cadres de conformité en la matière et à respecter les obligations légales et réglementaires; l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; ainsi que des facteurs internes, comme l'incapacité à mettre en œuvre des initiatives d'entreprise et commerciales suffisantes, et divers facteurs externes qui pourraient jeter un doute sur notre capacité à atteindre nos cibles ESG, notamment celles liées à la réduction des GES et à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion.

Les déclarations prospectives que contient le rapport annuel 2021 de BCE, y compris le présent rapport de gestion, pour les périodes postérieures à 2022 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2022 et présentent donc une plus grande incertitude. En particulier, nos cibles de réduction des émissions de GES sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant et à réduire les autres sources d'émissions de GES directes et indirectes; aucune nouvelle initiative d'entreprise ou acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu des émissions de GES; notre capacité d'acheter des crédits carbone et des certificats d'énergie renouvelable crédibles et suffisants afin de compenser ou de réduire davantage nos émissions de GES, si cela est nécessaire et au moment où cela l'est; aucune incidence négative sur le calcul de nos émissions de GES découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie que nous utilisons pour calculer les émissions de GES; aucun changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de l'initiative Science Based Targets (SBT) qui augmenterait les coûts pour atteindre nos cibles mises à jour; une participation et une collaboration suffisantes de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science et une collaboration suffisante avec nos partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons à l'occasion des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 3 mars 2022. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

COVID-19

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Par le truchement de l'initiative Mieux pour tous de Bell, nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant l'épanouissement social et économique de nos collectivités. Grâce à nos initiatives en matière de connectivité, depuis les petites communautés rurales jusqu'aux grands centres urbains, ainsi qu'à nos investissements dans les initiatives en santé mentale, dans la durabilité environnementale et dans des milieux de travail engagés, nous voulons créer un monde florissant, prospère et plus connecté pour les Canadiens d'un océan à l'autre, surtout en cette période de reprise à la suite des défis sans précédent qu'a posés la pandémie de COVID-19. Au moyen de notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, nous accroissons le nombre de connexions qui ouvriront la voie à la relance sociale et économique du Canada après la pandémie de COVID-19.

Notre performance financière et opérationnelle a affiché une amélioration soutenue en 2021, malgré les répercussions défavorables continues qu'a eues la pandémie de COVID-19 tout au long de l'exercice, grâce à notre solide exécution opérationnelle et à l'assouplissement des restrictions gouvernementales au second semestre de l'exercice. Cela fait près de deux ans que la pandémie a commencé à nuire à notre performance, et nous avons depuis lors adapté nombre d'aspects de nos activités afin de mieux évoluer dans ce contexte. En outre, comparativement à 2020, l'incidence de la pandémie d'un exercice à l'autre a considérablement diminué, puisque les résultats du deuxième trimestre de 2020 ont été les plus durement touchés par la pandémie. Bien qu'elles se soient atténuées, les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir une incidence défavorable sur les produits d'exploitation tirés des produits et des services d'itinérance des Services sans fil de Bell, sur les produits tirés de la publicité de Bell Média et sur les produits tirés de la vente d'équipement aux entreprises des Services

sur fil de Bell, en raison de la compression des activités commerciales du fait des mesures imposées par les gouvernements pour lutter contre la pandémie, surtout au premier semestre de l'exercice, ainsi que des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale au second semestre de l'exercice.

Étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19 et à la recrudescence possible du nombre de cas de COVID-19, notamment du fait de l'émergence possible d'autres variants, et les différentes conséquences possibles, il est difficile, pour le moment, d'estimer les répercussions qu'aura la pandémie de COVID-19 sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs et les hypothèses connexes. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence négative considérable durant les périodes à venir, voire des répercussions encore plus défavorables, notamment en raison de l'incidence négative des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale sur les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil et des services sur fil.

De plus, l'ampleur des répercussions continues de la pandémie de COVID-19 sur notre société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à la prévalence de variants de la COVID-19 qui sont plus contagieux et susceptibles de poser des risques plus sérieux pour la santé, à la distribution en temps opportun de vaccins et de traitements efficaces, au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins ou traitements, aux hésitations face aux vaccins et au nombre de personnes qui choisissent de ne pas se faire vacciner, à la période nécessaire pour atteindre l'immunité collective, de même qu'à d'éventuelles nouvelles informations concernant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, notamment le nombre et la gravité des résurgences de cas de COVID-19, ainsi que les mesures requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses. Tous les risques dont il est question dans ce rapport de gestion, ainsi que les autres risques qui découlent de la pandémie de COVID-19, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

1.1 Introduction

APERÇU

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

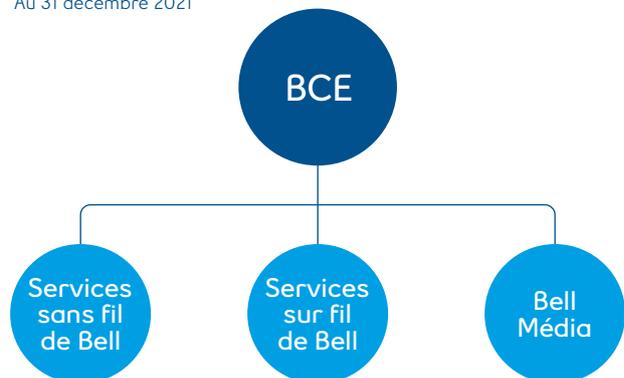
Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, de même que des produits électroniques grand public partout au Canada.

BCE : la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2021



Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE BCE EN 2021

Produits d'exploitation

23 449 \$

millions
+2,5 % vs 2020

Bénéfice net

2 892 \$

millions
+7,2 % vs 2020

BAIIA ajusté⁽¹⁾

9 893 \$

millions
+3,0 % vs 2020

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

2 709 \$

millions
+8,4 % vs 2020

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾

2 895 \$

millions
+6,0 % vs 2020

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

8 008 \$

millions
+3,3 % vs 2020

Flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾

2 995 \$

millions
(10,5) % vs 2020

CONNEXIONS CLIENTS DE BCE

Sans-fil Total – téléphones mobiles⁽²⁾

+3,2 %

9,5 millions d'abonnés
à la fin de 2021

Services Internet haute vitesse de détail⁽³⁾

+4,2 %

3,9 millions d'abonnés
à la fin de 2021

Services de télé de détail⁽⁴⁾

(0,1) %

2,7 millions d'abonnés
à la fin de 2021

Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail

(7,5) %

2,3 millions d'abonnés
à la fin de 2021

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.3, Total des mesures sectorielles et à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons modifié nos données opérationnelles des services sans fil pour refléter notre approche révisée en matière de présentation des unités d'abonnement des services sans fil. Par conséquent, nous présentons désormais deux catégories, soit les unités d'abonnement pour téléphones mobiles et les unités d'abonnement pour appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter et les appareils mobiles connectés à Internet). En outre, les abonnements pour appareils mobiles connectés englobent maintenant les unités Internet des objets (IdO) non présentées antérieurement (p. ex., les services télématiques connectés, les appareils de surveillance, les voitures connectées et les solutions de gestion de parc de véhicules). Ces modifications cadrent avec notre façon de gérer nos activités, reflètent l'accent que nous mettons sur les abonnés utilisant des téléphones mobiles et sont alignées sur les autres sociétés du secteur. En conséquence, les données sur les abonnés présentées précédemment pour 2020 et les données opérationnelles connexes (activations (pertes) brutes et nettes et taux de désabonnement) ont été retraitées pour permettre les comparaisons. Se reporter à la section 11.6, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour plus de détails.

(3) Au début du T1 2021, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 4 778 abonnés, en raison du transfert d'abonnés du service Internet sans fil fixe hors de notre clientèle des appareils mobiles connectés.

(4) Au début du T1 2021, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite afin d'en retirer 6 125 unités non génératrices de produits.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme un des plus importants fournisseurs du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties prenantes.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

Les six impératifs stratégiques de Bell



Bâtir les meilleurs réseaux



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Offrir le contenu le plus captivant



Promouvoir l'expérience client



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

En 2022, nous avons inscrit l'importance que nous accordons à bâtir un avenir plus durable dans nos six impératifs stratégiques, reflétant ainsi notre engagement de longue date envers le respect de normes ESG les plus élevées. En tant que l'une des plus grandes sociétés du Canada, nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre impact et notre contribution à la société grâce à nos engagements en matière de connectivité et à nos investissements dans des initiatives en santé mentale, dans la durabilité de l'environnement et dans la mobilisation en milieu de travail.

1.2 À propos de BCE

Nous présentons les résultats de nos activités selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

NOS PRODUITS ET SERVICES

Services sans fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source).

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 6,4 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 182 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la vitesse et la fiabilité des connexions.

Nos réseaux de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) et LTE Advanced (LTE-A) à large bande sans fil à l'échelle du Canada sont compatibles avec les normes mondiales et permettent d'offrir des services voix et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne. Notre réseau 5G, une technologie sans fil de prochaine génération, est offert dans des villes et des collectivités du Canada, et sera déployé dans l'ensemble du pays au cours des prochaines années. Notre réseau LTE servira d'appui à l'expansion de la zone de couverture de notre réseau 5G au Canada.

- La couverture de plus de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, par le réseau LTE, la couverture du réseau LTE-A s'étendant à environ 96 % de la population canadienne et celle du réseau 5G, à plus de 70 %, au 31 décembre 2021.
- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 1,7 gigabit par seconde (Gbit/s) pour le réseau 5G (vitesses moyennes attendues de 69 à 385 mégabits par seconde (Mbit/s) dans la région du Grand Toronto); jusqu'à 1,5 Gbit/s⁽¹⁾ pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbit/s); jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s)⁽²⁾.
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque les clients se trouvent à l'extérieur des zones de couverture 5G.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications IdO à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

VOICI QUELQUES-UNES DE NOS MARQUES



Nous avons plus de 6 000 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 100 emplacements Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile (Lucky) et La Source et emplacements exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- **Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, les montres intelligentes, les voitures connectées, les dispositifs de localisation, les ordinateurs portables, les caméras de surveillance et Internet mobile.
- **Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes 5G, 4G LTE et LTE-A les plus récents, stations et clés pour Internet mobile et appareils utilisant Internet mobile et objets connectés (service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée, accessoires de style de vie et réalité virtuelle).
- **Voyages** : services d'itinérance par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 230 destinations pour les communications sortantes, itinérance sur le réseau LTE dans 208 destinations pour les communications sortantes, service d'itinérance 5G dans plusieurs destinations internationales, option Voyagez mieux et Passeports Voyage.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions IdO** : gestion des actifs, bâtiments intelligents, villes intelligentes, gestion de parc de véhicules et autres services IdO.

(1) Des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 1,5 Gbit/s sont actuellement offertes sur le réseau LTE-A à Kingston, Waterloo, Toronto, Mississauga, Vaughan, Richmond Hill, Markham, Brampton, North Bay, Niagara-on-the-Lake, Cambridge, Pickering, Ajax, Burlington, Guelph, London, Niagara Falls, Oakville, St. Catharines, Thorold, Thunder Bay, Welland et Ottawa. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

Services sur fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services voix comprenant des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels, ainsi qu'à des petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à des clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Northwestel Inc. (Northwestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant des emplacements de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et de la fibre jusqu'au nœud (FTTN) qui couvre environ 10 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre zone de couverture du service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique rejoignait environ 6,2 millions de foyers et d'emplacements commerciaux à la fin de 2021, ce qui représente la plus vaste zone de couverture du réseau FTTP au Canada.
- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) qui correspond à près de 1 million d'emplacements, principalement en milieu rural. Le service WTTT repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.
- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Environ 700 emplacements Bell et Virgin Plus.

NOS PRODUITS ET SERVICES

RÉSIDENTIELS

- **Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande, de la technologie WTTT 5G ou de ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris un service Wi-Fi fiable, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses d'accès totales allant jusqu'à 1,5 Gbit/s avec le réseau FTTP ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau FTTN pour le téléchargement, tandis que notre service Internet résidentiel sans fil fixe offre actuellement des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Plus à des vitesses allant jusqu'à 100 Mbit/s pour le téléchargement.

VOICI QUELQUES-UNES DE NOS MARQUES

Bell

Fibe™

BellAliant

BellMTS

Northwestel

Virgin
plus

- **Télé** : services de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) et service de télé par satellite. Bell Télé Fibe propose de nombreuses options de contenu avec la télé en haute définition (HD) intégrale et l'enregistreur Partout chez vous résolution 4K (4K), la programmation télé en ultrahaute définition 4K, le contenu sur demande et des caractéristiques novatrices, comme les récepteurs sans fil, l'application Télé Fibe, la fonction Rejouer et l'accès à Crave, à Netflix, à Prime Video et à YouTube. L'application Télé Fibe, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre une programmation en direct et sur demande pouvant être regardée au moyen du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast, d'un téléphone intelligent, d'une tablette, d'un ordinateur et d'autres appareils, sans boîtier décodeur traditionnel. Lecteur Bell est un appareil de lecture en continu 4K High Dynamic Range (HDR) tout-en-un Android TV qui offre un accès à l'application Télé Fibe et permet d'accéder à tous les principaux services de lecture en continu et à des milliers d'applications sur Google Play. Nous offrons aussi un service de lecteur service de télé en continu et en direct qui repose sur une application sous la marque Virgin Plus TV.
- **Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et fonctions d'appel évoluées.
- **Maison intelligente** : services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (Internet, télé, téléphonie et maison intelligente) assortis de rabais mensuels.

AFFAIRES

- **Internet et réseaux privés** : Internet affaires, services Ethernet, RPV IP et Longueur d'onde, solutions de réseau mondial, solutions définies par logiciel.
- **Communications** : téléphonie IP, service local et interurbain, solutions de conférence audio, vidéo et Web, solutions pour centres d'appels.
- **Nuage** : service Serveur en nuage, connexion en nuage, sauvegarde en nuage et reprise après sinistre, services gérés en nuage.
- **Autres** : sécurité, services gérés, services professionnels.

Bell Média

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Société canadienne prépondérante en matière de création de contenu avec des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio et de l'affichage extérieur, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles et numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé généraliste, à la radio et à l'affichage extérieur sont tirés de la vente de publicité;
 - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement.

NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

TÉLÉ

- 35 stations de télé généraliste, y compris **CTV**, premier réseau au Canada pour la 20^e année d'affiliation, ctvnews.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada et principale destination pour les nouvelles numériques, et le réseau de langue française **Noovo** au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa chaîne de nouvelles récemment lancée.
- 27 chaînes de télé spécialisée, y compris **TSN**, la chaîne de télé spécialisée dans les sports la plus regardée au Canada, et **RDS**, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un.
- 4 services de télé payante et 4 services de diffusion en continu directement aux consommateurs, y compris **Crave**, qui diffuse la programmation de **HBO** en exclusivité au Canada, **TSN Direct** et **RDS Direct**.

RADIO

- 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada, toutes accessibles par l'application **iHeartRadio**, et un éventail de balados.

AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Réseau de plus de 50 000 espaces publicitaires dans les principaux marchés du pays.

DROITS DE DIFFUSION

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, les séries de la coupe NASCAR, la Formule 1 (F1), le Grand Chelem de tennis, l'Ultimate Fighting Championship (UFC), le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.
- **HBO** : entente à long terme pour offrir en exclusivité au Canada toute la programmation actuelle et passée, et celle de la bibliothèque de HBO, sur nos plateformes linéaires, sur demande et par contournement.
- **HBO Max** : entente exclusive à long terme pour fournir la programmation originale non destinée aux enfants produite par le Warner Bros. Television Group pour HBO Max.
- **SHOWTIME** : entente pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la programmation de SHOWTIME, passée, actuelle et future.

VOICI QUELQUES-UNES DE NOS MARQUES



- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la programmation de choix de STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

AUTRES ACTIFS

- Participation majoritaire dans les studios Pinewood de Toronto, le plus important studio de production spécialement construit à cette fin au Canada.
- Partenariat avec le Groupe Juste pour rire, l'entreprise qui produit des spectacles d'humour en direct et des émissions de télé.
- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location d'équipement et des services techniques.
- Exploitation de l'entreprise montréalaise Groupe de course Octane Inc., le promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Vaste gamme diversifiée de contenu vidéo offert à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio et d'affichage extérieur offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Crave**, le service bilingue de télé en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment la programmation de HBO, de HBO Max, de SHOWTIME, de STARZ et de Super Écran, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, d'appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **TSN Direct** et **RDS Direct**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de TSN et de RDS directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement annuel, mensuel ou pour un jour à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec également.



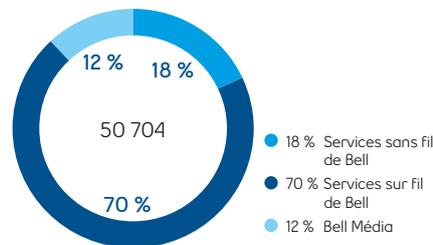
NOTRE PERSONNEL

EMPLOYÉS

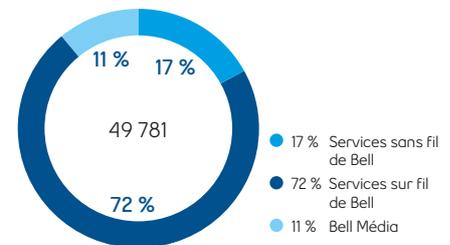
À la fin de 2021, notre effectif était composé de 49 781 personnes, une diminution de 923 employés par rapport à la fin de 2020, ce qui est imputable à la réduction naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux réductions de personnel, ce qui a été en partie contrebalancé par l'embauche de personnel dans les centres d'appels.

Environ 39 % du total des employés de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2021.

BCE
Nombre d'employés en 2020



BCE
Nombre d'employés en 2021



CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre programme d'accélération des dépenses d'investissement et certains de nos objectifs en matière d'ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2021, Bell a commencé son programme visant à accélérer le déploiement de ses réseaux de fibre à large bande et sans fil en prévoyant une accélération des dépenses d'investissement représentant un montant de 1,7 milliard \$ versé au cours des deux prochaines années afin d'aider les Canadiens à se remettre de la crise provoquée par la COVID-19. Dans un contexte favorable à l'investissement, qui reflète l'appui du gouvernement pour le développement d'infrastructures, ces dépenses d'investissement accélérées de 1,7 milliard \$ s'ajoutent aux dépenses d'investissement d'environ 4 milliards \$ que Bell effectue d'ordinaire chaque année dans l'infrastructure et l'expansion de son réseau depuis les dix dernières années et augmenteront considérablement le nombre de points de connexion dans les villes de l'ensemble du Canada. En 2021, Bell a investi une tranche d'environ 800 millions \$ du montant de ces dépenses d'investissement additionnelles afin d'offrir des services de connexion directe par fibre optique et le service Internet résidentiel sans fil à près de 1,1 million de nouveaux emplacements et d'élargir la couverture de son réseau mobile 5G pour couvrir plus de 70 % des Canadiens. En 2022, nos dépenses d'investissement comprendront des dépenses d'investissement accélérées de 900 millions \$ visant à offrir des connexions directes par fibre optique à 900 000 foyers et entreprises supplémentaires, à élargir la couverture de notre réseau 5G national pour couvrir plus de 80 % de la population canadienne, à densifier davantage notre réseau sans fil grâce à de nouvelles stations 5G pour répondre aux besoins croissants découlant de l'utilisation des clients et à permettre le lancement d'un réseau central 5G autonome utilisant le spectre de la bande de 3 500 MHz qui favorisera l'augmentation des vitesses, diminuera la latence et permettra l'accès à des services de prochaine génération.

ACQUISITION D'UN AUTRE BLOC DE SPECTRE SANS FIL DE 3 500 MHZ DE GRANDE VALEUR

Bell a acquis un bloc de spectre sans fil supplémentaire important de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible, essentiel pour exploiter le plein potentiel du réseau 5G, dans le cadre de l'enchère de spectre canadienne d'ISDE qui a eu lieu en juillet 2021. Bell a acquis 271 licences dans divers centres urbains et ruraux visant 678 millions MHz par population de la bande de 3 500 MHz, pour un paiement de 2,07 milliards \$. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Au total, cette acquisition porte les avoirs de Bell dans la bande de spectre de 3 500 MHz à 1 690 millions MHz par population.

LANCEMENT DE L'INITIATIVE MIEUX POUR TOUS DE BELL

En juin 2021, Bell a procédé au lancement de Mieux pour tous, son engagement à long terme visant à générer des résultats positifs pour toutes les parties prenantes, notamment les collectivités partout au pays, les employés, les clients et les actionnaires. Avec ses initiatives en matière de connectivité, tant auprès des plus petites communautés rurales que des grandes villes, et ses investissements dans des initiatives en santé mentale, dans le développement durable et dans des milieux de travail engagés, Bell cherche à créer un monde florissant, prospère et plus connecté pour les Canadiens de tout le pays, tout particulièrement au moment où nous nous remettons des défis sans précédent entraînés par la crise de la COVID-19. Avec l'initiative Mieux pour tous, Bell souligne son objectif visant à respecter les normes ESG les plus élevées qui soient, en s'appuyant sur trois piliers :

Mieux pour le monde

- Cibler la réduction des émissions de GES d'ici 2030, conformément à l'Accord de Paris sur le climat et l'ISBT, et atteindre la carboneutralité dans ses activités d'ici 2025. Bell est la première entreprise de communications nord-américaine à obtenir la certification ISO 50001 pour la gestion de l'énergie et a été désignée comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada cinq années d'affilée.
- Demeurer un chef de file de l'industrie et des entreprises canadiennes en matière de santé mentale, avec un engagement de 155 millions \$ dans des initiatives en santé mentale d'ici 2025 par l'intermédiaire de Bell Cause pour la cause, le plus important engagement d'entreprise envers la santé mentale au Canada.
- Bell a été la première entreprise de télécommunications canadienne à effectuer un placement d'obligations durables, qui fait partie d'un nouveau cadre de financement durable qui intègre les considérations liées aux facteurs ESG dans la prise de décisions de placement.

Mieux pour les collectivités

- Effectuer des dépenses d'investissement jusqu'à 14 milliards \$ entre 2020 et 2022 pour offrir une connectivité améliorée et plus rapide à davantage de Canadiens.
- Connecter les plus petites communautés rurales et sous-desservies en offrant à un million de foyers de collectivités rurales un service Internet résidentiel sans fil rapide et fiable.
- Investir dans les innovations canadiennes grâce à des dépenses d'investissement annuelles en recherche et développement d'environ 500 millions \$, une somme inégalée au sein de l'industrie.
- Faire don d'ordinateurs, d'imprimantes et d'autres appareils électroniques remis à neuf de l'entreprise à des écoles dans le cadre du programme national Ordinateurs pour les écoles et plus.

Mieux pour la vie au travail

- Favoriser une culture inclusive en tant que l'un des plus importants et l'un des meilleurs employeurs du Canada, l'un des meilleurs employeurs pour la diversité, l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement, l'un des meilleurs employeurs pro famille, et l'un des meilleurs employeurs de Montréal.
- Développer la prochaine génération de leaders de Bell grâce aux programmes du leadership des nouveaux diplômés en tant que l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes.
- Encourager la diversité dans la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) en visant une représentation de la diversité de genre d'au moins 35 % d'ici la fin de l'année 2023 et à ce que les personnes issues des communautés autochtones, noires et de couleur (PANDC) occupent au moins 25 % des postes de haute direction d'ici 2025.

ACQUISITION DU FOURNISSEUR INTERNET EBOX

Le 24 février 2022, Bell a annoncé qu'elle faisait l'acquisition d'EBOX, fournisseur indépendant de services Internet, de téléphonie et de télé-établi à Longueuil, au Québec. Bell conservera la marque et poursuivra les activités d'EBOX et EBOX continuera d'offrir aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario des options de télécommunications. Dans le cadre de son engagement à fournir aux résidents du Québec des services de télécommunications rapides et fiables, actuellement et dans l'avenir, Bell investit massivement dans l'infrastructure et l'expansion du réseau dans les régions urbaines et rurales du Québec. Avec Bell, EBOX bénéficiera des ressources, de l'envergure et de l'accès à la technologie nécessaires pour soutenir la croissance de l'entreprise et continuer d'apporter des améliorations aux excellents services à prix concurrentiels qui ont valu à EBOX de fidèles clients au cours des 25 dernières années. L'acquisition devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats de l'entreprise acquise seront inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé, le ratio de distribution et les objectifs de l'orientation financière pour 2022 de BCE ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à des augmentations constantes du dividende. Cet objectif s'appuie sur la réalisation d'importants flux de trésorerie disponibles et un solide bilan, et justifie des investissements considérables dans les réseaux et services à large bande évolués qui sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme de nos activités.

CROISSANCE DU DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Rendement
du dividende⁽¹⁾

5,3 %

en 2021

Hausse du dividende
en 2022

+5,1 %

à 3,68 \$ par action ordinaire

Politique de distribution
de dividendes⁽²⁾

65 % à 75 %

des flux de trésorerie disponibles

Le 3 février 2022, nous avons annoncé une augmentation de 5,1 %, ou 18 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2022, qui passe à 3,68 \$ par action, comparativement à 3,50 \$ par action en 2021, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2022. Il s'agit de la 14^e année consécutive pour laquelle BCE a enregistré une croissance du dividende de 5 % ou plus.

Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique et en veillant à équilibrer nos priorités stratégiques. La politique de distribution de

dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Pour 2021, notre ratio de distribution a été de 105 %, ce qui est supérieur à la fourchette cible étant donné l'accélération prévue des dépenses d'investissement et les répercussions financières de la pandémie de COVID-19. En raison principalement d'une autre accélération des dépenses d'investissement prévue cette année, le ratio de distribution de BCE devrait demeurer supérieur à la fourchette cible au cours de 2022.

ADÉQUATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres de BCE sont structurés de manière à maximiser la valeur pour les actionnaires, le prix de l'action et les rendements de capital tout en nous permettant de concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos six impératifs stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

Pratiques
exemplaires
adoptées par BCE
en matière de
rémunération
des membres de
la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative
- Dispositions relatives à la récupération de la rémunération du président et chef de la direction et de tous les vice-présidents exécutifs ainsi que de tous les porteurs d'options
- Limite des prestations aux termes des régimes de retraite supplémentaires pour les membres de la haute direction de BCE et du versement des primes annuelles, ainsi que des attributions d'intéressement à moyen et à long terme
- Critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires.

UTILISATION DES LIQUIDITÉS

Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant le niveau prévu de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles excédentaires⁽³⁾ après le paiement du dividende sur actions ordinaires de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre de services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- les cotisations volontaires aux régimes de retraite PD de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et réduire l'utilisation de lettres de crédit pour financer les déficits;

- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

En 2021, les flux de trésorerie disponibles excédentaires se sont chiffrés à -137 millions \$, en baisse par rapport à 373 millions \$ en 2020. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la hausse des dépenses d'investissement qui s'inscrit dans la foulée de notre programme d'accélération des dépenses d'investissement sur deux ans visant à accélérer le déploiement des réseaux 5G, de fibre optique et Internet résidentiels sans fil en milieu rural de Bell. Cette augmentation des dépenses d'investissement par rapport à 2020 a plus que contrebalancé les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 8 008 millions \$, qui ont augmenté de 254 millions \$ d'un exercice à l'autre.

(1) Correspond au dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le cours de l'action de BCE à la clôture de l'exercice.

(2) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(3) Les flux de trésorerie disponibles excédentaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES

Rendement total procuré
aux actionnaires sur cinq ans ⁽¹⁾

+48,5 %

de 2017 à 2021

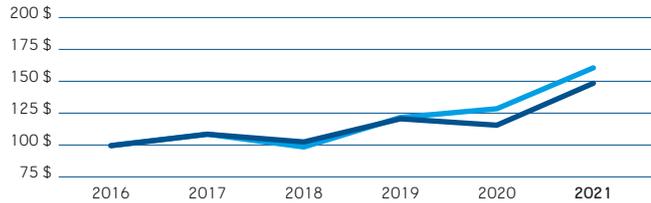
Rendement total procuré
aux actionnaires sur un an ⁽¹⁾

+27,9 %

2021

VALEUR TOTALE CUMULATIVE SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$ ⁽²⁾

DU 31 DÉCEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2021



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX ⁽³⁾ pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2021, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2016 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

● Actions ordinaires de BCE ● Indice composé S&P/TSX

ROBUSTE STRUCTURE DU CAPITAL

Le bilan de BCE est appuyé par de solides liquidités disponibles ⁽⁴⁾, qui s'élevaient à environ 3,4 milliards \$ à la fin de 2021, et qui se composaient d'un montant de trésorerie de 207 millions \$, d'un montant de 400 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances clients titrisées et d'un montant de 2,8 milliards \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées de 3,5 milliards \$, ainsi que par des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La structure d'échéances de la dette à long terme de BCE est intéressante et aucun titre important ne vient à échéance avant le premier trimestre de 2023. Nous continuons de surveiller les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire le coût d'émission de titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE ⁽⁵⁾

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 12,8 ans;
- Coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 2,8 %;
- Aucun titre d'emprunt important émis venant à échéance avant le T1 2023.

ROBUSTE SITUATION DE TRÉSORERIE ⁽⁵⁾

- Montant de 2 789 millions \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 3,5 milliards \$;
- Capacité disponible de titrisation des créances de 400 millions \$;
- Trésorerie de 207 millions \$.

PROFIL DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ ^{(5) (6)}

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par S&P, toutes avec des perspectives stables.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure du capital, notamment le ratio de levier financier net ⁽⁷⁾, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées ⁽⁷⁾, et le ratio de distribution.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées depuis 2010, notamment CTV Inc. (CTV), Astral Media Inc. (Astral), MLSE, Bell Aliant Inc., et Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), des cotisations

volontaires versées aux régimes de retraite pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil, ainsi que de l'incidence défavorable non récurrente en 2019 découlant de l'adoption d'IFRS 16 qui a ajouté le montant de 2,3 milliards \$ au titre d'obligations locatives à la dette nette ⁽⁷⁾ inscrite à notre bilan le 1^{er} janvier 2019, notre ratio de levier financier net a augmenté à un niveau supérieur

(1) Le rendement procuré aux actionnaires correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis, divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

(4) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(5) Au 31 décembre 2021.

(6) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

(7) Les termes ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées sont des mesures relatives à la gestion du capital et le terme dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.4, Mesures de gestion du capital et à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

à la fin de notre fourchette cible interne. Au 31 décembre 2021, notre ratio de levier financier net était 3,18 fois le BAIIA ajusté, soit un niveau excédant de 0,68 la limite supérieure de notre fourchette cible interne.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées de BCE à la fin de l'exercice 2021 demeure supérieur à notre fourchette cible interne de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, à 8,77 fois, ce qui augure bien pour nos coûts du service de la dette et nous offre une protection contre la volatilité des taux d'intérêt.

RATIOS DE BCE EN MATIÈRE DE CRÉDIT	CIBLE INTERNE	31 DÉCEMBRE 2021
Ratio de levier financier net	2,0 à 2,5	3,18
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées	>7,5	8,77

En 2021, Bell Canada a mené à bien une sollicitation de consentements et de procurations relativement aux modifications proposées à son acte de fiducie daté du 1^{er} juillet 1976. Les modifications proposées, qui ont été approuvées lors d'une assemblée extraordinaire des porteurs de certaines débetures tenue le 12 novembre 2021, font concorder plus étroitement l'acte de fiducie de 1976 avec les pratiques généralement acceptées sur le marché à l'heure actuelle au Canada pour les titres d'emprunt de premier rang non garantis de haute qualité et confèrent à Bell Canada une souplesse accrue en ce qui concerne la mobilisation de capitaux nécessaires au financement de son entreprise et de ses activités, notamment en lui permettant de demeurer l'unique émetteur de titres d'emprunt émis dans le public dans la structure organisationnelle de BCE.

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés des titres d'emprunt en mars 2021, en mai 2021 et en août 2021 pour recueillir un produit brut totalisant 2,05 milliards \$ de l'émission de débetures à moyen terme (MTN) au Canada

et un produit brut de 2,35 milliards \$ US (2,94 milliards \$ CA) de l'émission de billets aux États-Unis. Les émissions en dollars canadiens et en dollars américains ont contribué à réduire légèrement notre coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation à environ 2,8 % (3,8 % avant impôt) et à accroître la durée moyenne jusqu'à l'échéance à 12,8 ans. Le produit net des émissions de 2021 a servi au financement du remboursement anticipé de débetures MTN de Bell Canada d'un montant de 1,7 milliard \$ échéant en 2022, au financement du coût de 2,07 milliards \$ des licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 MHz acquises par Bell dans le cadre de la vente aux enchères de spectre canadienne effectuée en juillet 2021, au financement ou au refinancement, en totalité ou en partie, des investissements admissibles verts et sociaux, nouveaux ou existants, comme il est énoncé dans le cadre de financement durable de BCE, au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.

Après la fin de l'exercice, le 11 février 2022, Bell Canada a émis des billets, série US-7, à 3,65 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052. Le produit net de l'émission devrait servir au financement du coût, le 16 mars 2022, du remboursement avant l'échéance des débetures MTN, série M-26, à 3,35 %, de Bell Canada, et entraîner des charges de 18 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette. Les débetures MTN, série M-26, ont un capital en cours qui s'élève à 1 milliard \$ et viennent à échéance le 22 mars 2023.

De plus, après la clôture de l'exercice, le 24 février 2022, BCE a annoncé son intention de racheter, le 31 mars 2022, la totalité de ses actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO en cours (les actions privilégiées de série AO), au prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série AO, pour un montant total de 115 millions \$.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil et de gouvernance :

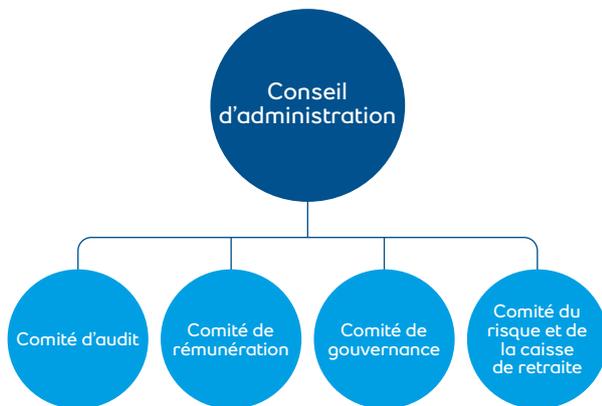
✓ Les administrateurs sont tous indépendants (sauf le chef de la direction)	✓ Lignes directrices sur la durée des mandats des administrateurs
99 % Présence des administrateurs et des candidats au poste d'administrateur aux réunions du conseil et de ses comités en 2021	✓ Renouvellement du conseil : 8 candidats au poste d'administrateur non dirigeant ≤ mandat de 6 ans
✓ Les membres des comités du conseil sont tous indépendants	✓ Lignes directrices sur l'actionariat des administrateurs et des membres de la haute direction
✓ Politique sur la diversité du conseil et objectif fixé pour la représentation de la diversité de genre	✓ Code de conduite et programme d'éthique
✓ Élection annuelle de tous les administrateurs	✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction
✓ Les administrateurs sont élus individuellement	✓ Processus structuré d'évaluation des membres du conseil
✓ Politique d'élection des administrateurs à la majorité des voix exprimées	✓ Pratiques du conseil en matière de surveillance des risques
✓ Séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction	✓ Examen par le conseil de la stratégie ESG
✓ Lignes directrices sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils	✓ Solide planification de la relève

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction de BCE* (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedar.com) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

CADRE DE GOUVERNANCE SUR LES RISQUES

SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'exercice, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gestion de l'information et à la protection de la vie privée, à la sécurité de l'information et à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement, à l'environnement, à la caisse de retraite et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit un rapport sur des questions liées à la sécurité, y compris l'information relative à la sécurité, à chacune de ses réunions.
- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière, ainsi que les systèmes de contrôle interne de l'entreprise et sa conformité aux exigences légales.
- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance d'entreprise et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance est également responsable de la surveillance de nos objectifs d'entreprise de même que des questions liées aux facteurs ESG, y compris les risques liés au climat et les politiques de l'entreprise relativement à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information significative.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que la responsabilité du programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – UNITÉS OPÉRATIONNELLES

La première ligne de défense désigne les dirigeants de nos unités opérationnelles (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'exercice.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 49 781 employés au 31 décembre 2021 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sûreté de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe Affaires réglementaires : ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires, notamment en ce qui a trait à l'éventail croissant d'obligations établies dans les nouvelles lois de droit à la vie privée et de protection des renseignements personnels qui sont en voie d'être adoptées au Canada et ailleurs dans le monde. BCE a élaboré, et maintiendra en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres employés concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureuse appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance* du présent rapport de gestion.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la rubrique 12, *Efficacité des contrôles internes*, du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près la façon dont l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et procédures à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et des projets et pour cerner les contrôles appliqués à la mise en place, afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié en fonction des risques et des capacités techniques, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent, pour aider à détecter les tentatives d'accès non autorisé à nos systèmes d'information et à nos réseaux, et pour y réagir. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos procédures relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné en particulier la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les procédures en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la Santé, Sécurité, Sûreté, de l'Environnement et de la Conformité (Comité de surveillance SSSEC). Un nombre important des plus hauts dirigeants de BCE siègent au Comité de surveillance SSSEC, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité, d'environnement ainsi que de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Le Comité de surveillance SSSEC charge également le Conseil de l'énergie, un groupe de travail composé d'employés de différentes unités d'affaires, y compris des vice-présidents et des directeurs, d'assurer la supervision de notre consommation globale d'énergie et de nos coûts dans le but de limiter les risques financiers et d'atteinte à la réputation de l'entreprise tout en maximisant les occasions d'affaires.

Par ailleurs, afin de favoriser l'évolution de notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise, en 2021, nous avons mis sur pied un Conseil de la responsabilité d'entreprise composé d'une forte proportion de vice-présidents principaux, de vice-présidents et de directeurs. Le Conseil

de la responsabilité d'entreprise est notamment chargé d'intégrer les considérations de responsabilité d'entreprise dans les stratégies de l'entreprise et des unités opérationnelles, d'aider à identifier les domaines de responsabilité d'entreprise à améliorer, d'établir des indicateurs de performance clés ESG pertinents, de répondre aux préoccupations des parties prenantes et de soutenir diverses initiatives de responsabilité d'entreprise. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est redevable du Comité de surveillance SSSEC, dont les coprésidents font rapport au comité du risque et de la caisse de retraite, au comité de gouvernance et au comité de la rémunération du conseil d'administration.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE D'AUDIT INTERNE

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, aux autres comités du conseil, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

1.6 Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos objectifs ESG et aux plans de déploiement de nos réseaux. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Les pratiques liées aux facteurs ESG font partie intégrante de la stratégie de BCE en matière de responsabilité d'entreprise. Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à soutenir la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement et en respectant les normes ESG les plus rigoureuses.

LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE EST À LA BASE DE NOS SIX IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

La responsabilité d'entreprise est au cœur de chacun des six impératifs stratégiques qui orientent les politiques, les décisions et les actions de BCE. Pour refléter notre engagement de longue date envers le respect de normes ESG élevées, nous nous concentrons sur la création d'un avenir plus durable en l'intégrant directement à nos six impératifs stratégiques. En tant que l'une des plus grandes sociétés du Canada, nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre impact et notre contribution à la société grâce à nos engagements en matière de connectivité et à nos investissements dans des initiatives en santé mentale, dans la durabilité de l'environnement et dans la mobilisation en milieu de travail. Cette approche favorise également la réalisation de notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Le conseil a établi une structure claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité de gouvernance est responsable de la supervision de la réalisation de la raison d'être de notre entreprise, de notre stratégie liée aux facteurs ESG et de la communication de l'information, ce qui inclut la surveillance des risques liés aux changements climatiques et de l'information à communiquer sur ce sujet. Le comité est également responsable de nos pratiques et de nos politiques de gouvernance, y compris celles relatives à la conduite des affaires et à l'éthique. En outre, le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les risques liés à l'environnement et à la sécurité, y compris la gouvernance des données et la cybersécurité, tandis que le comité de rémunération a le mandat de surveiller les questions relatives aux ressources humaines, dont les pratiques visant à assurer un milieu

de travail respectueux et les pratiques en matière de santé et de sécurité, et effectue le suivi du rendement de l'entreprise par rapport à nos cibles ESG. En 2020, le comité de rémunération a officiellement ajouté les cibles ESG aux mesures de performance de la société, établissant un lien avec la rémunération. De plus, à compter de 2022, d'autres mesures liées aux facteurs ESG ont été ajoutées et sont intégrées à chacun des impératifs stratégiques, ce qui reflète la façon dont les facteurs ESG s'inscrivent dans stratégie globale d'entreprise. Les facteurs ESG visent à représenter, dans l'ensemble, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques en 2022. Le comité de la rémunération examine les mesures et les cibles détaillées et les approuve au début de l'exercice, et suit les progrès réalisés tout au long de l'année.

Nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur le site [Web BCE.ca](http://Web.BCE.ca). Nous présentons dans ce rapport les thèmes ESG les plus importants pour nos parties prenantes ainsi que ceux qui ont l'impact le plus pertinent sur nos activités d'exploitation.

L'efficacité des programmes de responsabilité d'entreprise et des programmes ESG de BCE est reconnue partout dans le monde, à preuve son inclusion dans le classement de divers indices de durabilité et les prix reçus pour récompenser ses initiatives en matière de durabilité. En 2021, BCE a continué de faire partie d'indices boursiers à caractère éthique, comme l'indice FTSE4Good Index, l'indice Jantzi Social Index, le Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Global et l'indice Euronext Vigeo World 120.

COMMUNAUTÉ

Depuis 2010, l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause permet de sensibiliser la population et de faire bouger les choses en matière de santé mentale au Canada, en aidant à réduire la stigmatisation et en augmentant l'accès aux soins, en soutenant une recherche de calibre mondial et en donnant l'exemple en matière d'initiatives en milieu de travail, en plus d'être un moteur de l'initiative Mieux pour tous Bell. Au cours des 12 dernières années, la population canadienne et les gens du monde entier ont pris des mesures pour créer un changement positif en s'engageant dans la conversation sur la santé mentale et en travaillant fort pour aider à créer un Canada où quiconque peut obtenir le soutien en santé mentale culturellement approprié dont il a besoin. À ce jour, Bell Cause pour la cause a investi plus de 129,5 millions \$ dans des initiatives en santé mentale et s'est associée à plus de 1300 organismes qui fournissent du soutien et des services en santé mentale partout au Canada.

IMPORTANCE DE LA SANTÉ MENTALE

La situation actuelle de la COVID-19 pèse sur notre santé mentale. Les deux tiers des Canadiens se sentent plus isolés, les jeunes connaissant la plus forte détérioration depuis le début de la pandémie. En outre, les défis en santé mentale qui touchent les communautés PANDC ont mis en évidence la nécessité de trouver de nouveaux moyens pour aborder librement les problèmes de santé mentale d'une manière adéquate sur le plan culturel. La distanciation physique fait en sorte qu'il est encore plus important de faire un effort supplémentaire pour rester connecté émotionnellement. Trouver des moyens de rester en contact avec les amis, la famille et les êtres chers favorisera une bonne santé mentale et le bien-être et permettra aux Canadiens de traverser cette épreuve ensemble.

CE QUE NOUS FAISONS

À l'approche de la Journée Bell Cause pour la cause 2022, près de 8 millions \$ ont été attribués à des projets de santé mentale d'un océan à l'autre, dont les suivants :

- 4 millions \$ pour des projets de recherche dans le cadre du programme de recherche en santé mentale de Bell Cause pour la cause et de Brain Canada;
- 1,5 million \$ du partenariat entre Bell et la Fondation Graham Bæckh en soutien à l'organisme Foundry pour aider à transformer les soins de santé mentale pour les jeunes;

- 1 million \$ du Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause en soutien à 16 collèges, universités et cégeps;
- 600 000 \$ du Fonds diversité Bell Cause pour la cause remis à six organismes pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des communautés PANDC au Canada;
- 370 000 \$ à l'Institut des Familles Solides, en partenariat avec le gouvernement du Yukon et Northwest;
- 250 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin d'étendre la portée du programme d'appels amicaux aux communautés autochtones;
- 250 000 \$ à la Fondation CERVO pour l'achat d'un deuxième appareil de neuromodulation.

En janvier 2022, plus de 180 communautés et organisations partout au pays et dans le monde ont démontré leur soutien à la cause de la santé mentale en faisant flotter le drapeau de Bell Cause pour la cause devant des hôtels de ville, des écoles et dans des bases militaires. Des étudiants de 217 universités, collèges et cégeps canadiens d'un océan à l'autre ont également participé à des initiatives variées dans leur milieu d'éducation afin de promouvoir la santé mentale.

Le 26 janvier 2022 – douzième Journée Bell Cause pour la cause annuelle – les Canadiens et des gens du monde entier ont fait preuve d'un engagement sans précédent dans la conversation sur la santé mentale en partageant 164 298 820 messages de soutien, ce qui s'est traduit par un nouveau financement en santé mentale de 8 214 941 \$ de la part de Bell.

INDICATEUR CLÉ

Si l'on ajoute le montant du financement constitué lors de la dernière Journée Bell Cause pour la cause à l'engagement initial de Bell Cause pour la cause de 50 millions \$ en 2010, ainsi que les résultats des onze premières journées Bell Cause pour la cause et le financement supplémentaire de 5 millions \$ en réponse à la pandémie de COVID-19, Bell a recueilli jusqu'à maintenant 129 588 747,75 \$ pour l'amélioration de la santé mentale au Canada.

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE

Être une entreprise socialement responsable est au cœur de notre identité depuis plus de 140 ans. Nos réseaux et nos services sont importants pour la réussite des communautés que nous servons, l'économie du pays et la société canadienne dans son ensemble. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et nos clients afin de maximiser ces bienfaits sociaux.

IMPORTANCE DE L'ACCÈS NUMÉRIQUE

Les Canadiens dépendent de plus en plus de la technologie numérique et nécessitent un accès à l'écosystème numérique pour apprendre, travailler, socialiser et accéder aux services essentiels. Un accès à Internet haute vitesse fiable et abordable est devenu essentiel et un facteur clé pour améliorer le bien-être social, en aidant à réduire le fossé numérique et en fournissant une accessibilité pour tous.

CE QUE NOUS FAISONS

Les investissements de Bell procurent des avantages directs à nos clients, par exemple, en permettant à un plus grand nombre de consommateurs de communiquer plus facilement avec leurs familles et leurs amis et en leur offrant des occasions d'apprentissage à distance et de divertissement, et en aidant les entreprises et les collectivités à fonctionner plus efficacement et à croître au sein d'une économie numérique. En parallèle, au fur et à mesure que nous comblons l'écart qui sépare les collectivités sur le plan numérique, nous soutenons également la croissance de nos fournisseurs et de nos partenaires, car nous stimulons l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème numérique canadien.

À la fin de 2021, grâce à son programme d'accélération des dépenses d'investissement, Bell avait accru la zone de couverture combinée de son réseau FTTP pure fibre et de son service à large bande Internet résidentiel sans fil à environ 7,2 millions de foyers et d'entreprises dans le Canada atlantique, au Québec, en Ontario et au Manitoba, y compris en déployant ses services Internet pure fibre dans les grands centres urbains et dans plus de 50 petites collectivités additionnelles.

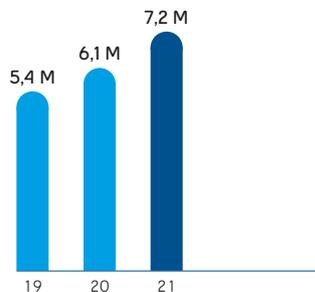
Bell continue d'offrir l'une des technologies sans fil parmi les plus évoluées au monde. Le réseau sans fil LTE de Bell rejoint plus de 99 % de la population du pays, et son réseau 5G était accessible à plus de 70 % des Canadiens à la fin de 2021, l'objectif prévu étant d'augmenter ce taux à plus de 80 % d'ici la fin de 2022.

En mai 2021, Bell a réalisé un appel public à l'épargne canadien visant des débentures MTN de 500 millions \$, qui a constitué le premier placement d'obligations durables de Bell effectué conformément au nouveau cadre de financement durable (le « cadre ») de BCE et la première émission d'obligations durables par une entreprise de télécommunications canadienne. Le produit net de ce placement a été affecté au financement ou au refinancement, en totalité ou en partie, d'investissements admissibles verts et sociaux, nouveaux ou existants, comme il est énoncé dans le cadre, y compris, sans s'y limiter, des investissements pour le déploiement de réseaux dans des régions mal desservies ou non connectées.

INDICATEURS CLÉS

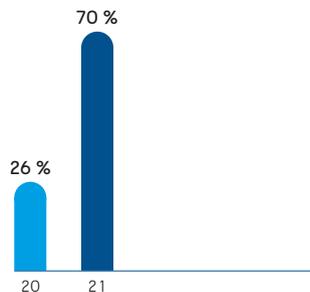
Zone de couverture du réseau FTTP et du service WTTP

aux 31 décembre
(nombre de foyers et d'entreprises connectés)



Couverture du réseau 5G

aux 31 décembre



MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Pour répondre à nos impératifs stratégiques, nous comptons sur l'engagement et l'expertise des membres de notre équipe. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents et d'assurer aux membres de l'équipe une expérience positive qui favorise l'efficacité, une excellente performance et la souplesse nécessaire dans notre environnement commercial en constante évolution. En mettant de l'avant des initiatives de promotion du bien-être au travail ou en célébrant la diversité en milieu de travail, nous réaffirmons notre objectif de créer un milieu sécuritaire et inclusif pour tous les membres de l'équipe.

IMPORTANT DU BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS

Nous croyons que tout le monde mérite un environnement de travail respectueux, positif, professionnel et enrichissant. Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable constitue un impératif stratégique qui reconnaît qu'une équipe dynamique et engagée qui se consacre au respect de normes ESG élevées est essentielle à notre succès. L'équipe de Bell est primordiale au succès de notre entreprise, car elle nous permet de concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, tout en faisant la différence dans les communautés de tout le pays.

Chez Bell, nous croyons que prendre soin du bien-être des membres de l'équipe est essentiel à la réussite de chacun et au progrès continu de l'entreprise.

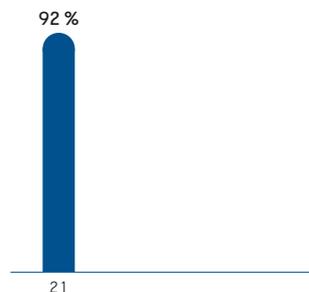
CE QUE NOUS FAISONS

Pour favoriser le bien-être des membres de notre équipe, nous croyons qu'il est essentiel d'engager nos membres et de favoriser un environnement inclusif. Nous sommes fiers de faire partie des meilleurs employeurs au Canada. Bell a été reconnue par Mediapro comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité, le meilleur employeur pour les jeunes, le meilleur employeur Pro-Famille et l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada. Nous nous efforçons de perfectionner et de retenir les meilleurs talents au pays en offrant un milieu de travail positif, professionnel et valorisant, et qui favorise la créativité et l'innovation. Nous continuons aussi d'élaborer, de mettre en œuvre et de partager des pratiques de pointe à l'échelle mondiale en matière de santé mentale en milieu de travail et d'élargir notre approche dans le but de l'axer sur le soutien de la santé en général. Nous informons les membres de l'équipe grâce à nos programmes de formation de premier ordre et à nos campagnes, nous leur offrons un soutien par le biais d'une vaste gamme de services et de soutien en santé mentale, et nous adaptons nos politiques et pratiques en milieu de travail afin de favoriser un environnement psychologiquement sain. Depuis 2010, plus de 90 IPC ont été mesurés trimestriellement et évalués

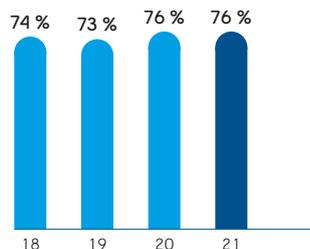
aux fins d'établissement de tendances et d'analyse des informations tirées des programmes afin de surveiller de près la santé psychologique de notre milieu de travail. La cueillette de données qualitatives et quantitatives est essentielle pour nous assurer d'aller dans la bonne direction et d'apporter tout ajustement nécessaire à nos programmes en santé mentale.

INDICATEURS CLÉS

Leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale



Niveau global d'engagement des membres de l'équipe (1)



(1) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. La note relative à l'engagement des membres de l'équipe est établie en fonction de cinq questions précises et du pourcentage d'employés qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total d'employés qui ont répondu au sondage.

IMPORTANT DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION

Bell est déterminée à créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés, respectés et soutenus et sont en mesure de réaliser leur plein potentiel. Une équipe diversifiée et un milieu de travail véritablement inclusif encouragent l'innovation et la créativité, reflètent davantage les clients que nous servons et augmentent l'engagement des membres de l'équipe.

CE QUE NOUS FAISONS

Notre stratégie en matière de diversité, d'équité, et d'inclusion s'appuie sur un cadre de gouvernance rigoureux qui comprend le Conseil du leadership en matière de diversité, des comités à l'échelle des unités d'affaires et des réseaux dirigés par des employés, notamment Les professionnels noirs de Bell, Fierté chez Bell et Les femmes chez Bell.

Conformément à notre engagement global d'améliorer la diversité de genre, nous nous efforçons stratégiquement d'accroître la diversité au sein de notre équipe de haute direction. Bell est signataire de l'Accord Catalyst 2022 et membre du Club 30 %. Ayant dépassé les cibles de l'Accord Catalyst et du Club 30 %, Bell donne l'exemple avec des cibles plus audacieuses : nous visons une représentation de la diversité de genre d'au moins 35 % au conseil d'administration de BCE et d'au moins 35 % à la direction de Bell (vice-présidence et échelons supérieurs) d'ici la fin de 2023.

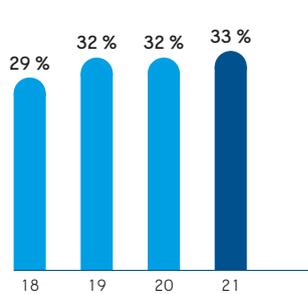
En 2021, Bell a maintenu son engagement à prendre des mesures significatives pour s'attaquer aux répercussions du racisme systémique envers les membres de son équipe et les autres personnes des communautés PANDC. Ces mesures sont les suivantes :

- Cibles de représentation des communautés PANDC, soit l'atteinte d'au moins 25 % pour l'équipe de haute direction et de 40 % pour les diplômés et stagiaires nouvellement embauchés d'ici 2025;
- Partenariats avec l'initiative Onyx et le Black Professionals in Tech Network, qui soutiennent le recrutement d'étudiants collégiaux et universitaires noirs et font la promotion des talents noirs dans le secteur des technologies;
- Promotion d'une plus grande diversité dans les médias canadiens avec le lancement du site Web Embauchez Diversité et le groupe de travail sur la diversité des contenus de Bell Média, en partenariat avec BIPOC TV & Film;
- Fonds diversité Bell Cause pour la cause de 5 millions \$ pour soutenir la santé mentale et le bien-être au sein des communautés PANDC au Canada;
- Renforcement de notre culture d'inclusion au moyen de la révision de nos politiques et pratiques internes, et lancement réussi du programme inclusif de perfectionnement du leadership auprès des chefs d'équipe, notre objectif de participation de plus de 30 % ayant été dépassé au cours de la première année.

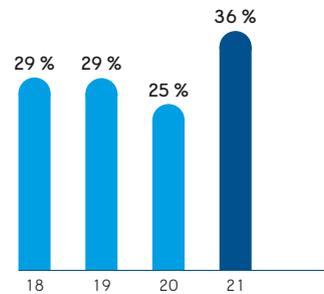
Nous avons l'intention de poursuivre l'exécution de notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en établissant des objectifs concrets et en intégrant des pratiques inclusives de leadership.

INDICATEURS CLÉS

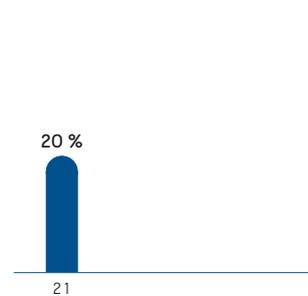
Représentation de la diversité de genre ⁽¹⁾ au sein de la haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs)



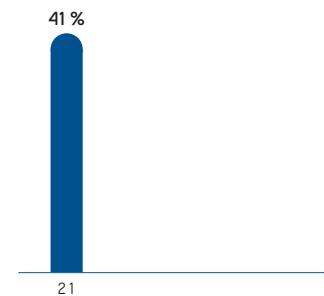
Représentation de la diversité de genre ⁽¹⁾ au sein du conseil de BCE



Représentation de la communauté PANDC au sein de la haute direction de Bell



Représentation de la communauté PANDC parmi les nouveaux diplômés et stagiaires



ENVIRONNEMENT

Nous croyons que nous avons la responsabilité de réduire les effets négatifs de nos activités sur l'environnement et, si possible, d'avoir un impact environnemental positif. C'est ce que les membres de l'équipe, nos clients et nos investisseurs attendent de nous, et nous en sommes bien conscients. Prendre soin de l'environnement est logique sur le plan des affaires. Si nous ne faisons rien pour réduire notre empreinte écologique, nous risquons de perdre de précieux membres de notre équipe et clients au profit de nos concurrents et de voir augmenter les coûts liés aux amendes et aux exigences de restauration, et nous perdrons vraisemblablement des investisseurs. Toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Depuis plus de 25 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993, reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes des clients, des investisseurs et de la société en général, selon lesquelles nous devons considérer la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Pour assurer cette amélioration continue,

nous avons mis sur pied un système de gestion environnementale, qui a été initialement certifié conforme à la norme ISO 14001⁽²⁾ en 2009, ce qui a fait de nous la première société nord-américaine de communications à avoir obtenu une telle certification. Nous conservons cette certification depuis 2009. Le système de gestion de l'énergie de Bell Canada a également été certifié conforme à la norme ISO 50001⁽³⁾ en 2020, ce qui a fait de nous la première société de communications en Amérique du Nord à avoir obtenu une telle certification.

IMPORTANTÉ DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques peuvent engendrer des risques accrus pour toutes les entreprises, notamment des risques liés à la finance, à l'exploitation et à la réputation. Par ailleurs, les changements climatiques pourraient avoir d'importants effets néfastes sur la santé publique et les chaînes d'approvisionnement. Nous sommes d'avis que nous devons faire notre part en réduisant nos émissions de GES, et que nous avons un rôle important à jouer dans la prestation de technologies qui aident nos clients à réagir aux changements climatiques et à s'adapter aux effets de ces changements sur leurs activités.

(1) S'entend des femmes et des personnes membres du conseil et de la haute direction qui s'identifient à un genre autre qu'homme ou femme.

(2) Notre certification ISO 14001 porte sur la surveillance par Bell Canada du système de gestion environnementale qui concerne l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services sur fil, sans fil, de télévision, Internet, large bande, de connectivité, d'hébergement de données, d'informatique en nuage, de radiodiffusion ainsi que de médias numériques, en plus des fonctions administratives connexes.

(3) Notre certification ISO 50001 porte sur le programme de gestion de l'énergie de Bell Canada qui concerne les activités liées aux services de gestion immobilière, de gestion de parc de véhicules, de radiodiffusion et de médias numériques, sur fil, sans fil, de télé, Internet, de connectivité, large bande, d'hébergement de données et d'informatique en nuage, en plus des fonctions administratives générales connexes.

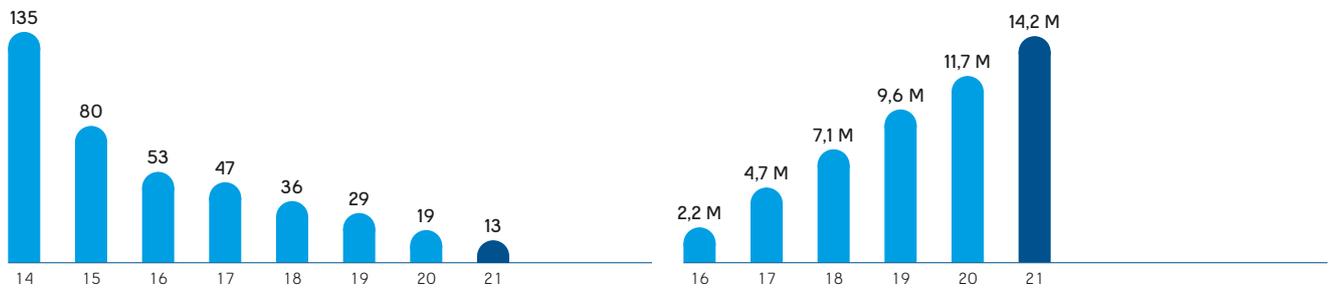
CE QUE NOUS FAISONS

Nous prenons des mesures qui nous aident à lutter contre les changements climatiques et à nous adapter à leurs conséquences. Nous nous adaptons en agissant pour maintenir notre résilience face aux changements climatiques, et aidons nos clients à faire de même. Pour lutter contre les changements climatiques, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en aidant les clients à réduire les leurs. Favoriser les innovations qui contribuent à réduire l'empreinte carbone de nos clients de même que celle de Bell fait partie de notre culture. Chaque année, nous calculons et contrôlons notre performance énergétique et les émissions de GES de serre qui y sont associées, et nous en rendons compte publiquement, dans le cadre de nos systèmes rigoureux de gestion de l'environnement et de l'énergie. Depuis 2003, nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par l'intermédiaire du CDP, un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et occasions liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. En 2021, le CDP nous a attribué une note de A-, nous admettant au cercle des leaders pour la sixième année consécutive, en reconnaissance de notre leadership relativement à l'action climatique, de notre respect des meilleures pratiques et de notre transparence quant à la communication de nos informations liées au climat. En outre, nous divulguons chaque année des informations concernant nos risques et occasions liés aux changements climatiques, conformément aux 11 recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Financial Stability Board. En 2021, nous avons dépassé de 15 % notre objectif de réduction de l'intensité des émissions de GES. Nous comptons devenir carboneutre en ce qui a trait à nos émissions de GES⁽¹⁾ liées à nos activités à compter de 2025. Pour 2030, nous avons fixé des cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science et compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C⁽²⁾, conformément à l'objectif de température le plus ambitieux de l'Accord de Paris.

INDICATEUR CLÉ

Réduire le ratio des émissions de GES liées à nos activités par unité d'utilisation de nos réseaux

Émissions liées aux activités (tonnes), divisées par le nombre d'unités d'utilisation des réseaux (pétaoctets)



PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

La protection de la vie privée et la sécurité des données présentent à la fois des risques potentiels importants et des occasions intéressantes pour toutes les entreprises participant à l'économie numérique. Elles font l'objet d'obligations de plus en plus vastes en vertu des nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données promulguées au Canada et partout dans le monde. Nos clients, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

(1) Les émissions de GES liées à nos activités comprennent les émissions de portée 1 et 2. Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes dont les sources appartiennent ou sont contrôlées par Bell. Les émissions de portée 2 sont des émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, de vapeur et d'énergie pour le chauffage et la climatisation achetées.

(2) En attente d'approbation par l'ISBT.

(3) Les capsules Wi-Fi ont été ajoutées à la portée de cet objectif en 2021.

IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE DE DONNÉES

Nous sommes conscients que pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de nos clients et de tous les Canadiens afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale en accordant la priorité au respect de la confidentialité des données de nos clients et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. À l'inverse, ne pas répondre aux attentes des clients concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour notre société.

CE QUE NOUS FAISONS

Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies. Le conseil de BCE a adopté en 2020 une politique plus rigoureuse en matière de gouvernance de données, laquelle réunit les multiples politiques et programmes que nous avons mis en place dans les domaines interreliés de la protection de la vie privée, de la sécurité de l'information, de la gestion de l'accès aux données et de la gestion des dossiers. En 2021, nous avons mis en place une formation obligatoire en matière de gouvernance des données pour tous les employés dans le cadre de notre programme de formation bisannuel sur le code de conduite.

IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

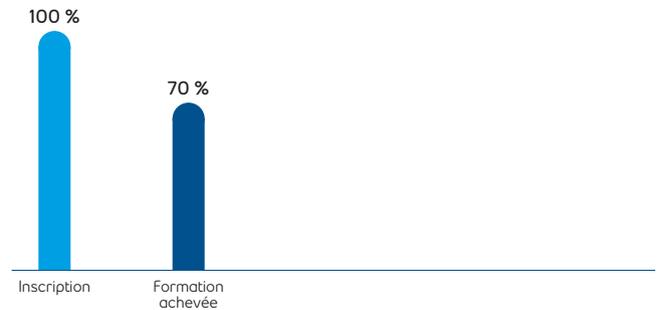
Les menaces à la cybersécurité donnent lieu à de nouvelles normes et réglementations. Nous devons être en mesure d'identifier les risques liés à la sécurité de l'information et de prendre les mesures nécessaires à temps pour protéger notre part de marché et notre réputation. Ces efforts s'inscrivent dans notre impératif stratégique Promouvoir l'expérience client, tout en nous permettant de réduire notre exposition aux cyberattaques. Se prémunir contre les violations de données réduit aussi les risques juridiques et les coûts engagés pour régler les incidents de sécurité, ce qui s'aligne sur notre impératif stratégique Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace.

CE QUE NOUS FAISONS

Nous nous efforçons de garder la confiance de nos clients quant à la protection de leurs données. Pour ce faire, nous avons mis en place des programmes de prévention, de détection et de correction pour gérer les menaces à la sécurité. Nous aidons à définir les pratiques de notre secteur en matière de sécurité et de gestion des risques et nous donnons des formations à nos équipes sur la protection des données. À cette fin, en 2021, nous avons intégré tous les membres de l'équipe ciblée au programme de formation sur la sécurité de l'information (Soyez cyberavisé) de Bell, et 70 % d'entre eux ont achevé le programme. Ce programme de formation porte sur notre plateforme spécialisée Soyez cyberavisé et comprend des simulations d'hameçonnage et quatre cours que les membres de l'équipe doivent terminer dans un an ou moins. En outre, nous avons établi comme nouvelle cible d'améliorer, par rapport à l'exercice précédent, le taux de détection lors des simulations d'hameçonnage des membres de notre équipe. Ces initiatives favorisent le renforcement d'une culture de cybersécurité et l'accroissement de la sensibilisation aux risques liés à la cybersécurité. De plus, nous visons à harmoniser notre gestion de la sécurité de l'information avec la norme ISO 27001 d'ici la fin de 2023.

INDICATEUR CLÉ

**Formation en sécurité de l'information
Soyez cyberavisé offerte à tous les membres
d'équipe concernés à l'échelle de Bell**



HYPOTHÈSES

CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Nos cibles de réduction des émissions de GES sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- la mise en œuvre de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises ou de technologies qui feraient augmenter de façon importante nos niveaux prévus d'émissions de GES;
- la capacité d'acheter suffisamment de crédits carbone crédibles et de certificats d'énergie renouvelable pour compenser ou réduire davantage nos émissions de GES, si nécessaire;
- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES;
- l'absence de changement requis à nos cibles basées sur la science établies conformément à l'ISBT qui aurait pour effet d'accroître le coût lié à l'atteinte de ces cibles;

- une collaboration et un engagement satisfaisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science et une collaboration suffisante des partenaires dans la réduction de leurs propres émissions de GES.

CIBLES DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

Nos cibles de diversité, d'équité et d'inclusion sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- la capacité de mettre à profit des partenariats et des agences de recrutement axés sur la diversité, l'équité et l'inclusion pour nous aider à trouver des talents qualifiés et diversifiés pour pourvoir les postes vacants;
- une quantité appropriée de candidats issus de la diversité sur le marché du travail;
- la mise en œuvre d'initiatives d'affaires et d'entreprise pour favoriser la sensibilisation, l'information et l'engagement à l'appui de nos cibles de diversité, d'équité et d'inclusion;
- la propension des employés actuels et des candidats à s'auto-identifier afin d'assurer la diversité au sein de l'effectif.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre raison d'être : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos plans de déploiement des réseaux, ainsi qu'à nos objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2022. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

2.1 Bâtir les meilleurs réseaux



Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à toujours offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que dans les petites localités.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021

- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique, rejoignant environ 6,2 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Le service FTTP offre des vitesses totales d'accès à large bande allant jusqu'à 1,5 Gbit/s actuellement, et des vitesses plus élevées sont prévues pour l'avenir, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées.
- Nous avons achevé le déploiement de notre service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les communautés rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et nous avons atteint notre cible visant à couvrir 1 million d'emplacements un an plus tôt que prévu. Nous offrons des vitesses d'accès allant jusqu'à 50/10 (50 Mbit par seconde au téléchargement/10 Mbit/s au téléversement).
- Nous avons acquis 271 licences visant 678 millions de MHz par population de la bande de 3 500 MHz dans divers centres urbains et ruraux pour un montant de 2,07 milliards \$, à la suite de l'enchère de spectre pour les services sans fil d'ISDE, ce qui a consolidé la position de chef de file de Bell en ce qui concerne l'offre d'expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises canadiens.
- Nous avons étendu notre réseau 5G sans fil pour rejoindre plus de 70 % de la population canadienne.
- Le réseau 5G de Bell de nouveau classé comme le plus rapide et le plus primé du Canada.
 - Le réseau 5G de Bell déclaré le plus rapide au pays pour la deuxième année consécutive selon les Speedtest Awards remis en 2021 par Ookla.
 - Le réseau 5G de Bell est reconnu comme étant le meilleur au Canada par Global Wireless Solutions (GWS). GWS a déterminé que le réseau 5G de Bell offre les vitesses de transmission de données les plus élevées parmi les réseaux mobiles du pays et est le meilleur réseau national pour les jeux et la vidéo.
 - Les réseaux 4G et 5G de Bell ont été classés comme les plus rapides au Canada pour une deuxième année d'affilée selon l'analyse des réseaux mobiles les plus rapides au Canada faite par le magazine PCMag en 2021.

- Bell a travaillé étroitement avec les gouvernements fédéral et provincial sur des projets visant à offrir l'accès à large bande à des collectivités éloignées et à d'autres régions difficiles à desservir, notamment dans le cadre du projet Opération haute vitesse, au Québec, de l'initiative fédérale Fonds pour la large bande universelle et de diverses initiatives au Canada atlantique.
- Bell se joint à The PIER, au port d'Halifax, en tant que partenaire fondateur et fournisseur de services de télécommunications exclusif. Bell y déploiera son réseau privé sans fil compatible à la 5G pour créer un laboratoire de recherche ouverte en innovation qui aidera à façonner l'avenir des industries du transport, de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique au Canada.
- Bell a collaboré avec Nokia pour effectuer avec succès le premier essai de la technologie de réseau de fibre optique passive (PON) à large bande de 25 Gbit/s en Amérique du Nord. L'essai a confirmé que les technologies GPON et XGS-PON à large bande actuelles, et la future technologie PON de 25 Gbit/s, peuvent fonctionner en parfaite synergie sur le même équipement optique, qui est actuellement déployé à l'échelle du réseau.

POINTS DE MIRE EN 2022

- Poursuivre le déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil.
 - Augmenter le nombre de nouveaux emplacements de clients couverts par connexion directe de pas moins de 900 000, ce qui portera notre couverture à large bande totale à environ 8,1 millions de foyers et entreprises avant la fin de 2022.
- Poursuivre le déploiement du réseau sans fil 5G offrant une couverture qui rivalise avec celle des autres exploitants nationaux.
 - Élargir la couverture du réseau mobile 5G pour couvrir plus de 80 % de la population canadienne.
 - Lancer un réseau central 5G autonome utilisant le spectre de la bande de 3 500 MHz qui favorisera l'augmentation des vitesses, diminuera la latence et permettra l'accès à des services de prochaine génération.

2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Tirer parti de nos réseaux de pointe pour offrir aux Canadiens des services de communication véritablement différenciés, en plus de stimuler la croissance des revenus.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021

- Bell a ajouté au total 294 842 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, en hausse de 54,6 % par rapport à 2020.
- Nous avons étoffé notre gamme d'appareils 5G, 4G LTE et LTE-A, notamment les iPhone 13 d'Apple, le Samsung Galaxy S21 5G et le Pixel 6 et le Pixel 6 Pro de Google.
- Nous avons conclu une entente avec Amazon Web Services, Inc. (AWS) pour soutenir l'innovation en matière de 5G et accélérer l'adoption des technologies infonuagiques à l'échelle du pays. Bell est la première entreprise de communications canadienne à offrir l'informatique de pointe multiaccés (MEC) 5G optimisée par AWS aux abonnés des entreprises et des gouvernements.
- Nous avons conclu un partenariat stratégique avec Google Cloud pour aider à propulser la transformation numérique à l'échelle de Bell, améliorer son infrastructure réseau et TI, et favoriser un avenir plus durable. Ce partenariat pluriannuel combinera le leadership de Bell en matière de réseau 5G à l'expertise de Google dans la technologie multilingue, l'analyse des données et l'intelligence artificielle (IA) pour proposer des expériences de prochaine génération aux clients de Bell partout au pays.
- Nous avons lancé le service Vision 5G RDS/TSN 5G View, un service exclusif à l'application qui utilise le réseau mobile 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les matchs de sport, avec notamment la possibilité de contrôler l'angle de vue sur le jeu à partir de leur appareil mobile. Le service Vision 5G RDS/TSN 5G View inclut les matchs à domicile des Canadiens de Montréal, des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto diffusés sur RDS et TSN et inclura d'autres événements sportifs, équipes et endroits au fil du temps.
- Nous avons collaboré avec TikTok Canada dans le cadre de Paint Portal, une expérience multi-utilisateur en réalité augmentée (RA) 5G qui permet aux membres de la communauté TikTok de peindre ensemble même en étant physiquement séparés, grâce au réseau 5G de Bell.
- Bell a conclu un partenariat avec VMware et AWS pour aider les organismes canadiens à planifier, à simplifier et à gérer leur transformation infonuagique hybride.
- Nous avons conclu une entente avec Esri Canada, le premier fournisseur de systèmes d'information géographique (SIG) en importance au Canada, pour créer l'écosystème intégré de villes intelligentes de Bell, une solution qui combine le réseau 5G primé de Bell et ses solutions IdO aux capacités d'analytique en temps réel et d'information de géolocalisation d'Esri afin d'aider les collectivités de toutes les tailles de l'ensemble du Canada à assurer leur connexion et à réaliser leurs ambitions de devenir des villes intelligentes.
- Nous avons lancé la chaîne d'approvisionnement intelligente, propulsée par le service Connexion intelligente IdO de Bell, une solution IdO « en tant que service » conçue pour les exploitants de parcs de véhicules et de chaînes d'approvisionnement. La nouvelle plateforme regroupe divers ensembles de sources de données IdO et de données opérationnelles en un seul tableau de bord, accessible à partir du Centre Libre-service de Bell.
- Bell a conclu un partenariat visant à offrir un service de voitures connectées avec Honda Canada. Les véhicules Honda et Acura sont dotés de points d'accès sans fil Wi-Fi intégrés qui permettent aux conducteurs et à leurs passagers de demeurer entièrement connectés en ligne, en toute sécurité et en mode mains libres, sur la route.

- Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle de 3 861 653 abonnés d'Internet haute vitesse de détail au 31 décembre 2021, en hausse de 4,2 % par rapport à 2020, ce qui comprend environ 2 millions d'abonnés utilisant le réseau FTTP au 31 décembre 2021.
- Bell a été nommée Meilleur fournisseur de services Internet pour les jeux parmi les principaux fournisseurs au pays dans le rapport sur les meilleurs FSI pour le jeu en 2022 de PCMag.
- Nous avons lancé 4 000 bornes universelles dotées de la puissante technologie Wi-Fi 6 pour les clients des services Internet par fibre en Ontario et au Québec.
- Virgin Mobile Canada est devenue officiellement Virgin Plus et a adopté un nom et une identité qui reflètent l'évolution de son offre de service, qui va maintenant au-delà des services mobiles, offrant notamment un service Internet et un service de télé qui repose sur une application.
- Bell a procédé au lancement de l'environnement de réponse unifié de sécurité de Bell (ERUSB). Il s'agit d'un nouveau service qui combine la gestion de la sécurité nationale de Bell aux meilleures technologies de l'industrie, offertes par Fortinet, Inc. (Fortinet), société américaine spécialiste de la sécurité des réseaux, pour fournir aux clients de Bell Marchés Affaires une solution de cybersécurité gérée robuste et active en tout temps.
- Nous avons établi un partenariat avec SCALE AI, un pôle d'investissement et d'innovation basé à Montréal, afin de réduire le temps d'installation de nouvelles connexions à fibre optique au moyen de l'IA.

POINTS DE MIRE EN 2022

- Préserver notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles pour les exploitants nationaux.
- Assurer la croissance de la clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles.
- Introduire un plus grand nombre d'appareils 5G.
- Favoriser l'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils.
 - En janvier 2022, Bell a lancé de nouveaux forfaits mobiles illimités, les forfaits Ulltime, pour tirer le meilleur parti du réseau 5G. Ces forfaits offrent plus de données aux vitesses maximales, la messagerie internationale, la qualité vidéo HD et la fonction de point d'accès sans fil.
- Favoriser l'adoption accélérée par les clients d'affaires des solutions 5G et IdO évoluées.
- Poursuivre la diversification de la stratégie de distribution de Bell en mettant l'accent sur l'augmentation des transactions effectuées directement avec les consommateurs et en ligne.
- Favoriser les ventes croisées auprès des clients qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.
- Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- Accentuer la supériorité de nos produits Internet en proposant de nouveaux services donnant accès à des vitesses et à un équipement de prochaine génération offrant une expérience plus enrichissante à la maison.
- Investir dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans le réseau 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services infonuagiques, les communications unifiées et la sécurité et l'IdO, pour améliorer l'expérience des clients d'affaires et faire augmenter leurs dépenses globales dans les produits et services de télécommunications.
- Continuer d'offrir des solutions réseautiques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

2.3 Offrir le contenu le plus captivant



Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir les contenus que les Canadiens veulent le plus.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 735 010 abonnés des services de détail au 31 décembre 2021, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 4,2 %, le portant à 1 882 441.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés de Crave, la portant à plus de 2,9 millions, en hausse de 6 % par rapport à 2020.
- Nous avons lancé Crave Mobile, donnant accès à la sélection de contenu inégalé du service de diffusion en continu sur un appareil mobile unique, et Crave Total, lorsque plusieurs utilisateurs utilisent le service sur divers écrans.
- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 20^e année d'affilée.
- Parmi les dix chaînes anglophones spécialisées dans le divertissement qui ont été les plus regardées par les adultes de 25 à 54 ans, cinq appartiennent à Bell Média, à savoir CTV Comedy, Discovery, CTV Drama, CTV Sci-Fi et Much. CTV Comedy s'est classée au premier rang des chaînes spécialisées dans le divertissement en 2021.
- TSN est demeuré le chef de file des sports au Canada et RDS est demeurée la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un.
- Noovo a connu la plus forte croissance de l'auditoire aux heures de grande écoute chez les adultes de 25 à 54 ans par rapport à ses deux principaux concurrents de langue française.
- Noovo a enrichi son offre numérique sur le site Web Noovo.ca et via l'application Noovo, proposant son large éventail de programmation francophone, et a lancé le service de nouvelles Noovo Info (notamment l'émission d'information originale de langue française Noovo Le Fil) mettant en vedette une équipe de journalistes aguerris traitant des questions d'actualité et des sujets d'intérêt pour les auditeurs de l'ensemble du Québec.
- MuchMusic a été revitalisée en tant que chaîne numérique disponible sur les principaux réseaux sociaux.
- Bell a lancé DSP, une nouvelle plateforme d'achat (selon la demande) de technologie publicitaire pour les annonceurs et les agences canadiens offrant un marché programmatique de classe mondiale afin de proposer de nouvelles fonctionnalités qui facilitent l'achat de médias. Bell DSP permet au marché de la publicité de tirer parti des données de première main de Bell, dans le respect de la vie privée, pour découvrir et activer les inventaires numériques de premier ordre de Bell Média, ainsi que les inventaires sur le marché libre dans différents formats, y compris la vidéo numérique, la télévision connectée et l'audio. Bell DSP est issue d'une alliance stratégique, annoncée en 2021, entre Bell et Xandr, une entreprise de technologie publicitaire de pointe.
- Nous avons acquis les activités de l'entreprise montréalaise Groupe de course Octane Inc., le promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.

POINTS DE MIRE EN 2022

- Augmenter de façon continue de la clientèle d'abonnés des services de télé IP.
- Accentuer la supériorité de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu ainsi que des services dans les sports.
- Continuer de soutenir l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à Crave Mobile.
- Poursuivre l'investissement dans la programmation originale de Noovo pour augmenter la part de marché et consolider notre position dans le domaine de l'information en continu d'accroître l'auditoire.
 - En janvier 2022, Bell Média a lancé la nouvelle plateforme numérique noovo.info qui accroît la portée de notre division d'information de langue française Noovo Info, offrant une couverture des nouvelles de dernière heure, des émissions et des balados originaux et du contenu multimédia exclusif.
- Augmenter les produits tirés de la publicité et maximiser la part de marché alors que la reprise de la demande se poursuit dans l'ensemble des plateformes.
- Étendre l'utilisation de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achat de Bell DSP.
- Augmenter l'inventaire pour les plateformes VSDFP de CTV et de Noovo grâce à l'ajout de plateformes de services de télé connectées.
- Optimiser les partenariats uniques en leur genre et les investissements stratégiques dans le contenu afin de monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.

2.4 Promouvoir l'expérience client



Rendre plus facile, pour les clients, de faire affaire avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021

- Pour la 6^e année d'affilée, Bell a obtenu les meilleurs résultats parmi l'ensemble des fournisseurs nationaux en matière de réduction des plaintes de clients, selon le rapport annuel de 2020-2021 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST). Le rapport de la CPRST indiquait que le nombre de plaintes a augmenté de 9 % dans l'ensemble du secteur, alors que le nombre de plaintes visant Bell a diminué de 8 %. Globalement, la proportion des plaintes visant Bell a poursuivi sa tendance à la baisse, ayant diminué de 4 % par rapport à l'exercice précédent.
- MonBell a été désignée meilleure application de télécommunications de l'année au Mobile Web Awards de 2021.
- MonBell et Mon compte Virgin Plus ont remporté le prix argent et le prix or des MarCom Awards en 2021, étant reconnues comme les meilleures applications de services.
- Le taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est amélioré de 0,03 point par rapport à 2020 et s'est établi à 1,23 %.
- Le taux de désabonnement des clients a diminué pour tous les services résidentiels sur fil comparativement à 2020.
- Le service Valet de déménagement de Bell, qui assure un transfert sans encombre des services Internet, de télévision et de téléphonie résidentielle d'une adresse résidentielle à l'autre, a été offert dans le Canada atlantique.
- Nous avons lancé l'Outil de réparation virtuel, un outil libre-service accessible en ligne et par les applications MonBell et Virgin Plus qui permet aux clients résidentiels de Bell et de Virgin Plus de l'Ontario et du Québec de diagnostiquer et de résoudre des problèmes courants liés aux services Internet, de télévision et de téléphonie dans leur foyer.

- Nous avons tiré parti de l'IA et de l'apprentissage automatique afin d'améliorer nos capacités en matière de technologies numériques en offrant de nouvelles fonctionnalités comme les messages personnalisés, le clavardage dans les applications et les contrôles de gestion des données.
- Nous avons intégré notre outil innovateur Gérez votre rendez-vous directement dans l'application Mon Compte Virgin Plus, ce qui permet aux clients d'ajouter ou de modifier facilement un rendez-vous, d'envoyer de l'information à un technicien, comme un code à l'entrée ou des indications de stationnement, de recevoir des notifications et d'évaluer l'expérience du service directement sur l'application.
- Nous avons lancé une option d'auto-installation complète pour les clients de Bell et de Virgin Plus de l'Ontario et du Québec où la connexion à notre réseau de fibre optique est déjà établie.

POINTS DE MIRE EN 2022

- Améliorer l'expérience client en continuant d'élargir les capacités et les fonctionnalités de vente numérique.
- Améliorer davantage et étendre les capacités en matière d'auto-installation.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Continuer de perfectionner nos outils libre-service.
- Réduire davantage le nombre total d'appels des clients dans nos centres d'appels ainsi que le nombre de visites de techniciens.
- Continuer d'investir dans l'IA et l'apprentissage automatique pour régler plus rapidement les problèmes des clients.

2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et le contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021

- Nous avons amélioré la marge du BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidée de BCE de 0,2 point par rapport à 2020.
- Nous avons réduit les coûts d'exploitation des services sur fil de 1,4 %, ce qui a contribué à l'amélioration de la marge du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell de 0,6 point par rapport à 2020.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.
- Nous avons réduit à 2,8 % le coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis par Bell Canada.

POINTS DE MIRE EN 2022

- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.
- Réaliser des économies de coûts découlant :
 - de l'efficacité opérationnelle résultant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes;
 - des changements liés aux comportements des consommateurs et de l'adoption des technologies numériques;
 - de l'amélioration et de l'innovation au chapitre des produits et des services;
 - de la nouvelle technologie pour centres d'appels et des investissements dans les technologies numériques permettant de fournir des fonctions libre-service;
 - d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle;
 - de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite;
 - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
 - de la rationalisation du parc immobilier.

(1) La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable



Consolider notre culture de travail de premier plan et reconnaître l'importance d'une équipe dynamique et engagée dans le succès de Bell et qui s'engage à respecter les normes ESG les plus élevées.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021

- Pour la septième année consécutive, l'entreprise s'est classée au palmarès des 100 meilleurs employeurs dans le rapport annuel de Mediacorp sur les meilleurs lieux de travail au pays, mettant en évidence les occasions d'apprentissage diversifiées de notre entreprise, notre engagement envers la santé mentale dans le milieu de travail et nos efforts visant à favoriser la diversité.
- Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la cinquième année d'affilée dans le rapport 2021 de Mediacorp sur la diversité et l'inclusion en milieu de travail. Cette marque de reconnaissance souligne l'engagement de Bell envers un milieu de travail inclusif, équitable et accessible qui représente la diversité du Canada ainsi que notre action soutenue pour combattre le racisme systémique.
- Bell a été classée au palmarès des meilleurs employeurs canadiens pour les jeunes pour la quatrième année consécutive par Mediacorp, en reconnaissance de ses programmes de recrutement et de perfectionnement de carrière à l'intention des meilleurs étudiants.
- Bell a été classée parmi les meilleurs employeurs Pro-Famille au Canada par Mediacorp, en reconnaissance de notre vaste gamme d'avantages sociaux soutenant les familles.
- Nous avons été nommé l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada pour la cinquième année d'affilée.
- Nous avons atteint notre objectif visant une représentation de 40 % des PANDC pour les nouveaux diplômés et stagiaires, et ce 4 ans avant l'année cible de 2025.
- Nous avons continué nos initiatives visant à soutenir les membres de l'équipe et les communautés PANDC, en travaillant de concert avec le groupe des professionnels noirs de Bell dirigé par des employés, qui soutient l'avancement professionnel des personnes noires de l'équipe, et nous avons établi des partenariats avec des groupes comme l'initiative Onyx et le Black Professionals in Tech Network afin de promouvoir le recrutement de talents noirs et des initiatives comme Embauchez Diversité et le Fonds Diversité Bell cause pour la cause.
- Nous avons lancé un programme d'accessibilité à l'échelle de l'entreprise afin de rendre nos produits et nos services davantage accessibles et d'assurer l'égalité des chances pour les personnes ayant un handicap grâce à l'utilisation des technologies de communication évoluées.
- Nous avons mis en place le programme Bell Workways, un modèle de travail hybride qui procure aux membres de notre équipe une flexibilité accrue, des occasions de collaboration et un soutien en ce qui concerne la façon dont ils travaillent et l'endroit où ils le font.

- Nous avons lancé notre nouveau programme de reconnaissance des employés à l'échelle de l'entreprise « Meilleurs ensemble », qui offre davantage d'occasions de souligner le travail et les réalisations exceptionnels.
- Nous avons proposé de nombreuses ressources pour aider les membres de l'équipe à faire face aux changements et aux difficultés découlant de la crise provoquée par la COVID-19 et soutenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle en travaillant de la maison.
- Nous avons continué de consolider nos principes opérationnels et de nous aligner sur les protocoles gouvernementaux relativement à la COVID-19, en veillant avant tout à préserver la santé et la sécurité de nos clients, de nos collègues et des collectivités.
- Nous avons mis en œuvre une politique de vaccination qui met en priorité la santé de nos employés, de nos clients et des collectivités et qui respecte les directives du gouvernement et des autorités de santé publique.
- Nous avons lancé Mieux pour tous, notre engagement à long terme visant à générer des résultats positifs pour toutes les parties prenantes.

POINTS DE MIRE EN 2022

- En 2022, nous avons inscrit l'importance que nous accordons à bâtir un avenir durable dans nos six impératifs stratégiques, reflétant ainsi notre engagement de longue date envers le respect de normes ESG les plus élevées.
- En janvier 2022, nous avons offert une couverture illimitée en matière de soins de santé mentale aux membres de notre équipe et aux membres de leur famille admissibles afin de favoriser leur santé mentale et leur bien-être.
- En janvier 2022, nous avons mis en place une politique de vacances flexible, qui prévoit notamment la possibilité de remplacer des journées, ce qui reflète notre soutien à la flexibilité et à la diversité dans notre milieu de travail.
- En février 2022, Bell a bonifié le Programme d'aide aux employés et à la famille en lançant un nouveau site Web et une application mobile qui proposent un soutien accru et des ressources en bien-être améliorées.
- Établir une nouvelle proposition de valeur aux employés pour refléter l'engagement de Bell envers ses employés actuels et futurs ainsi que les valeurs et l'expérience uniques à Bell.
- Mettre sur pied un programme de mentorat unifié en vue de favoriser le développement du leadership.
- Respecter nos engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.
- Consolider notre avantage en matière de talents en misant sur le programme de perfectionnement des compétences essentielles et de mise à niveau des compétences, Bell U.
- Faire progresser nos initiatives liées aux facteurs ESG et nos engagements liés à l'initiative Mieux pour tous.

3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre rendement par rapport à nos objectifs de 2021, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2022 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Rendement de BCE en 2021 par rapport aux objectifs

MESURE FINANCIÈRE	OBJECTIF DE 2021	RENDEMENT ET RÉSULTATS EN 2021	
Croissance des produits	2 % à 5 %	2,5 %	Les produits des activités ordinaires de BCE ont augmenté de 2,5 % en 2021 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète notre solide exécution opérationnelle alors que nous continuons de nous remettre des répercussions de la pandémie de COVID-19. La croissance est attribuable au secteur Services sans fil de Bell et au secteur Bell Média, en partie contrebalancée par un recul dans le secteur Services sur fil de Bell. Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté d'un exercice à l'autre de 2,6 % et de 1,6 %, respectivement.
Croissance du BAIIA ajusté	2 % à 5 %	3,0 %	En 2021, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 3,0 % par rapport à 2020, ce qui s'explique par la croissance dans l'ensemble de nos trois secteurs, soutenue par la hausse des produits tirés des activités ordinaires, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges d'exploitation.
Croissance du bénéfice net	Sans objet	7,2 %	En 2021, le bénéfice net a augmenté de 7,2 % par rapport à 2020, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté, de l'augmentation des autres produits et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat, la diminution du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.
Intensité du capital ⁽¹⁾	18 % à 20 %	20,6 %	Les dépenses d'investissement de 2021 ont augmenté de 15,1 % par rapport à l'exercice précédent pour se chiffrer à 4 837 millions \$, ce qui correspond à une intensité du capital de 20,6 %, en hausse de 2,2 points par rapport à 2020. L'intensité du capital a été supérieure à notre fourchette cible, ce qui s'inscrit dans la foulée de notre plan sur deux ans visant à accélérer le déploiement de nos réseaux Internet résidentiels sans fil 5G mobiles, de fibre optique et en zones rurales de Bell.
Croissance du bénéfice net par action (BPA)	Sans objet	8,3 %	En 2021, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 211 millions \$, ou 0,23 \$ par action ordinaire, par rapport à 2020, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté, de l'augmentation des autres produits et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat, la diminution du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.
Croissance du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾	1 % à 6 %	5,6 %	Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2021 s'est établi à 2 895 millions \$, soit 3,19 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 730 millions \$, soit 3,02 \$ par action ordinaire, en 2020.
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	Sans objet	8 008 millions \$	En 2021, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont accrus de 254 millions \$ par rapport à 2020, principalement en raison de la hausse du BAIIA ajusté et de l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement attribuable essentiellement au calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts et la hausse de l'impôt sur le résultat payé. En outre, en 2021, les fonds provenant des activités abandonnées ont diminué, car la vente de la quasi-totalité de nos centres de données a été effectuée au T4 2020.
Flux de trésorerie disponibles	2 850 millions \$ à 3 200 millions \$	2 995 millions \$	Les flux de trésorerie disponibles en 2021 ont reculé de 353 millions \$ par rapport à 2020, surtout du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement, en partie contrebalancée par la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,50 \$ par action	3,50 \$ par action	En 2021, le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE a augmenté de 17 cents, ou 5,1 %, pour se chiffrer à 3,50 \$, comparativement à 3,33 \$ par action en 2020.

(1) L'intensité du capital se définit comme les dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2. Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée et à nos cotisations aux régimes de retraite à prestations définies pour 2022, à nos plans de déploiement des réseaux et à notre dividende annualisé sur actions ordinaires pour 2022 ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique Mise en garde concernant les déclarations prospectives au début du présent rapport de gestion.

Nous prévoyons que notre performance financière en 2022 dépassera les niveaux atteints en 2019 avant la pandémie de COVID-19, car nous tirons parti de notre excellente performance financière, de nos investissements importants dans les services à large bande et du dynamisme de l'exploitation que nous avons connu en 2021. Étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19 et à la résurgence éventuelle des cas de COVID-19 ou à l'émergence éventuelle d'autres variants, et les différentes conséquences possibles, il est difficile, pour le moment, d'estimer les répercussions qu'aura la pandémie de COVID-19 sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs et les hypothèses connexes. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence négative considérable durant les périodes à venir, voire des répercussions encore plus défavorables. De plus, l'ampleur des répercussions continues de la pandémie de COVID-19 sur notre société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à la prévalence de variants de la COVID-19 qui sont plus contagieux et susceptibles de poser des risques plus sérieux pour la santé, à la distribution en temps opportun de vaccins et de traitements efficaces, au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins ou traitements, aux personnes qui hésitent à se faire vacciner et celles qui choisissent de ne pas se faire vacciner, à la période nécessaire pour atteindre l'immunité collective, de même qu'à d'éventuelles nouvelles informations concernant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, notamment le nombre et la gravité des résurgences de cas de COVID-19, ainsi que les mesures requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses.

Nos priorités stratégiques en 2022 visent principalement à :

- Atteindre les objectifs d'expansion accélérée du réseau;
- Augmenter les investissements de croissance pour accroître le taux de pénétration des services Internet et gagner des parts de marché, maintenir l'élan de la stratégie misant sur les téléphones mobiles à valeur supérieure et le réseau 5G et poursuivre le développement des technologies convergentes de la fibre de la 5G/IdO/MEC des autres services avancés afin de stimuler la croissance future;
- Accélérer la stratégie des médias numériques d'abord;
- Améliorer l'expérience client en élargissant les capacités et les fonctionnalités de vente et de soutien numériques;
- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.

Nos perspectives pour 2022 reposent sur un profil financier favorable pour les trois secteurs opérationnels de Bell qui reflètent la solidité des fondamentaux du secteur et notre exécution soutenue dans un marché concurrentiel. La croissance de la clientèle d'abonnés des services sans fil, Internet et de télé de détail, conjuguée à l'approche rigoureuse en matière d'établissement des prix et à l'incidence des économies de coûts d'exploitation découlant des mesures d'efficacité opérationnelle liée à la fibre et de l'amélioration continue des services, devrait permettre de réaliser une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre. Ce facteur, combiné à la réduction prévues des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et à la diminution des impôts en trésorerie, devrait augmenter les flux de trésorerie disponibles, ce qui soutiendrait la hausse du dividende sur les actions ordinaires de BCE en 2022, et permettre des dépenses d'investissement accrues destinées à faire progresser encore plus vite nos plus importants travaux de construction du réseau de fibre optique annuels jamais réalisés et à élargir la couverture de notre réseau 5G.

Les grandes priorités opérationnelles de 2022 pour BCE sont les suivantes :

- Préserver notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles pour les exploitants nationaux;
- Assurer la croissance de la clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles;
- Poursuivre le déploiement du réseau sans fil 5G offrant une couverture qui rivalise avec celle des autres exploitants nationaux;
- Favoriser l'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils;
- Favoriser l'adoption accélérée par les clients d'affaires des solutions 5G et IdO évoluées;
- Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- Poursuivre le déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil;
- Accentuer la supériorité de nos services Internet et de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison;
- Favoriser les ventes croisées auprès des clients qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell;
- Réaliser des économies de coûts découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, de changements liés aux comportements des consommateurs, de l'adoption des technologies numériques, de l'innovation au chapitre des produits, de l'augmentation des fonctions libre-service, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, ainsi que de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- Enregistrer une croissance des produits tirés des médias grâce à la forte demande continue attendue pour la publicité à la télé, notamment par l'utilisation accrue de notre outil SAM et des plateformes d'achat de Bell DSP, et à la reprise graduelle de la publicité dans les domaines de la radio et de l'affichage extérieur, conjuguée à la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs, tout en cherchant à maîtriser la hausse des coûts relatifs à la programmation télé et au contenu de choix;
- Continuer de soutenir l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à Crave Mobile;
- Poursuivre les investissements dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir nos clients francophones en leur offrant un vaste éventail de contenu dans la langue de leur choix et sur leurs plateformes préférées;
- Optimiser les partenariats uniques en leur genre et les investissements stratégiques dans le contenu afin de monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.

Compte tenu de la performance financière projetée pour 2022, nous avons pu augmenter de 18 cents, soit 5,1 %, le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE, qui est passé à 3,68 \$ par action.

HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne, lesquelles sont pour leur part fondées sur d'importantes hypothèses concernant l'évolution de la pandémie de COVID-19, y compris la progression de la vaccination. On suppose notamment que la plupart des restrictions de santé publique au Canada seront assouplies au cours du premier trimestre de 2022 et que les effets liés à la pandémie sur la demande diminueront progressivement au fil du temps. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une forte croissance économique, la demande demeurant robuste et l'offre se remettant des répercussions de la pandémie, hypothèse qui s'appuie sur la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance du produit intérieur brut canadien d'environ 4 % en moyenne pour 2022;
- une forte croissance de la consommation des ménages favorisée par une augmentation de la confiance et les dépenses effectuées au moyen des économies accumulées;
- d'importants investissements des entreprises des secteurs autres que le secteur pétrolier et gazier en raison de la demande croissante, de l'augmentation de la confiance des entreprises et de l'assouplissement graduel des contraintes liées à l'approvisionnement;
- un marché du travail vigoureux;
- une hausse des taux d'immigration;
- une hausse prévue des taux d'intérêt en 2022;
- une importante inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation attribuable à la forte demande, aux pénuries dans l'approvisionnement et aux prix élevés de l'énergie au cours du premier semestre de 2022. L'inflation devrait diminuer d'ici la fin de 2022, à mesure que diminuent les pressions liées à la pandémie;
- un dollar canadien se maintenant à son niveau actuel ou près de ce niveau, et qui pourrait fluctuer en fonction de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et de l'évolution des prix des marchandises.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- l'intensité continue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration des clients d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- bien que le marché publicitaire subisse toujours l'incidence défavorable du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans plusieurs secteurs par suite du ralentissement économique durant la pandémie de COVID-19, nous nous attendons à une reprise graduelle en 2022;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

HYPOTHÈSES SOUS-TENDANT LES RÉDUCTIONS PRÉVUES DES COTISATIONS À NOS RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

- Au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur base de continuité et les ratios de solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations;
- Aucune baisse importante du rendement des placements ou des taux d'intérêt n'aura lieu;
- Aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements imprévus, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et une description des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

PANDÉMIE DE COVID-19 ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE CONNEXE

Depuis que la pandémie de COVID-19 a commencé, les gouvernements et les entreprises du monde entier ont adopté des mesures restrictives pour combattre la propagation du coronavirus, comme la distanciation physique, le port de masques ou de couvre-visages et les restrictions relatives à la capacité d'accueil dans les lieux publics, la fermeture temporaire des entreprises non essentielles et des écoles, les politiques de confinement et de télétravail, les périodes de quarantaine, les fermetures de frontières, les interdictions de déplacement et les avis déconseillant les voyages, les passeports vaccinaux, les tests obligatoires, les couvre-feux et d'autres restrictions. Ces mesures ont entraîné des perturbations importantes des activités de détail et commerciales dans la plupart des secteurs de l'économie.

Bien que l'assouplissement subséquent de certaines de ces mesures partout au Canada ait permis à de nombreuses entreprises de reprendre ou d'accroître une partie de leurs activités, souvent moyennant des ajustements opérationnels dans le contexte d'incertitude attribuable à la pandémie de COVID-19, la résurgence de nouveaux cas de COVID-19 et l'apparition et la progression de nouveaux variants ont incité et pourraient continuer d'inciter les gouvernements à rétablir des mesures d'urgence ou à renforcer celles en vigueur, notamment, tout dépendant de l'intensité de la recrudescence, une partie ou la totalité des mesures de confinement strict et des fermetures d'entreprises qui avaient précédemment été imposées, ou peut-être même des mesures supplémentaires. Le rétablissement de mesures restrictives ou le renforcement de celles en vigueur, ou la persistance de la pandémie pourrait accroître les perturbations économiques et la volatilité des marchés des capitaux. L'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 pourrait donner lieu à plus de cas d'insolvabilité, de faillites et de fermetures permanentes de magasins et à la diminution des dépenses des consommateurs et des entreprises au Canada et partout dans le monde. L'incertitude économique pourrait perdurer ou s'aggraver tant et aussi longtemps que les mesures prises pour freiner la propagation de la COVID-19 resteront en place, et certaines conditions économiques pourraient persister même après le retrait graduel ou complet de ces mesures. Les programmes gouvernementaux d'aide aux travailleurs et à certaines entreprises, conjugués aux faibles taux d'intérêt, ont assuré un certain niveau d'activité chez les consommateurs et les entreprises; cependant, la durée de ces programmes gouvernementaux est incertaine. Il est aussi difficile de prévoir à quelle vitesse et dans quelle

mesure se feront la reprise des voyages et la reprise économique, ainsi que l'incidence sur nos activités de l'éventuel retrait des programmes gouvernementaux et des restrictions sanitaires limitant les déplacements.

Les mesures restrictives adoptées ou encouragées pour combattre la propagation du coronavirus et la conjoncture économique défavorable qui en a résulté devraient continuer d'affecter nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie et nos résultats financiers tant et aussi longtemps que ces mesures resteront en place ou pourront être rétablies, et peut-être même après leur retrait graduel ou complet, et ces répercussions défavorables pourraient être majeures. Si la pandémie de COVID-19 se prolongeait encore plus longtemps ou si elle empirait, cela pourrait aggraver les difficultés financières ayant une incidence défavorable sur les dépenses de notre clientèle, tant les entreprises que les particuliers, ce qui pourrait continuer d'entraîner ou accélérer une diminution des achats de certains de nos produits et services. Cette prolongation pourrait aussi entraîner la diminution constante des données mobiles par les clients et le déplacement vers des réseaux Wi-Fi puisqu'ils travaillent à la maison, et influencer sur l'adoption de nouveaux services, y compris, sans s'y limiter, les services liés à la 5G et à l'IdO.

Dans l'hypothèse où la pandémie de COVID-19 se prolongeait encore plus longtemps, le niveau d'activité des entreprises clientes devrait continuer à diminuer, ce qui pourrait conduire à de nouvelles réductions ou annulations de services pour cause d'incertitude économique. Ces effets néfastes seraient exacerbés si la fermeture temporaire de certaines entreprises se prolongeait ou si certaines entreprises étaient fermées à nouveau par suite de recrudescences du nombre de cas de COVID-19. Les entreprises clientes pourraient continuer de remettre à plus tard les achats de matériel informatique, opter pour des vitesses moindres de transmission de données, ou encore réviser l'ordre de priorité de différents projets commerciaux pour mettre l'accent sur la continuité des activités plutôt que sur la croissance. Nous pourrions être incapables de réaliser des travaux et de fournir des services dans les locaux de certaines entreprises clientes en raison des directives gouvernementales, existantes, nouvelles ou remises en vigueur, et des mesures de santé et sécurité. Enfin, un certain nombre de nos entreprises clientes pourraient devenir insolvables ou autrement cesser leurs activités à cause de la pandémie de COVID-19.

Les mesures adoptées pour combattre la propagation de la COVID-19 ont entraîné la suspension, le report ou l'annulation d'une partie de la programmation en direct et d'autres productions, ce qui a réduit les cotes

d'écoute de certains segments de marché de Bell Média. De plus, les mesures telles que la distanciation physique et les politiques de confinement et de télétravail ont nuï aux cotes d'écoute de la radio et à l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média, alors que les pressions économiques subies par les annonceurs ont conduit au report ou à l'annulation de campagnes publicitaires. Ces circonstances ont eu, et pourraient continuer d'avoir, tant qu'elles dureront, un effet défavorable sur les produits d'exploitation de Bell Média.

De plus, les facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux qui sont décrits à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, ont été ou pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite de la pandémie de COVID-19. Nous avons mis en œuvre des plans de continuité des activités et pris des mesures supplémentaires au besoin, notamment différentes mesures préventives et précautions, mais rien ne peut garantir que ces mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19 réussiront à prévenir ou à atténuer, en totalité ou en partie, les conséquences négatives de la pandémie sur notre société, nos employés ou nos clients; en outre, ces mesures pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités qui pourrait persister après la pandémie de COVID-19.

La pandémie de COVID-19 a eu pour effet d'accroître le degré d'incertitude dans l'établissement des informations prospectives, notamment en ce qui a trait à l'orientation financière 2022 de BCE. L'ampleur des conséquences continues de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et nos résultats financiers dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à la prévalence de variants de la COVID-19 qui sont plus contagieux et susceptibles de poser des risques plus sérieux pour la santé, à la distribution en temps opportun de vaccins et de traitements efficaces et à leur efficacité à long terme, au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins ou traitements, à l'hésitation vaccinale et au nombre de personnes qui choisissent de ne pas se faire vacciner, à la période nécessaire pour atteindre l'immunité collective, de même qu'à d'éventuelles nouvelles informations concernant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, notamment le nombre et la gravité des résurgences de cas de COVID-19, ainsi que les mesures requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses. Tous les faits nouveaux et les risques dont il est question précédemment et ailleurs dans ce rapport de gestion, ainsi que les autres risques qui découlent de la pandémie de COVID-19, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'activité concurrentielle dans notre secteur, y compris en ce qui a trait à la substitution technologique et à l'expansion de l'offre des autres fournisseurs de services, est intense et contribue à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité.

Au fur et à mesure que l'étendue de nos activités s'accroît et que l'évolution des technologies entraîne l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, notre contexte concurrentiel s'intensifie et s'élargit pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IdO et de services voix sur IP et d'autres entreprises offrant des services sur le Web qui font leur entrée dans l'industrie des télécommunications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir des positions significatives sur le marché, phénomène que la pandémie de COVID-19 a accéléré. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique

du marché. Notre incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de faciliter l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales liées au spectre à prix avantageux réservé aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations continuent d'avoir une incidence sur la dynamique du marché. L'ensemble de ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquiescer des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, certains concurrents offrent leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux, et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services, fondé sur nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires a pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes

obligations ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G ainsi que des services et applications l'dO dans le commerce de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), devrait accélérer la croissance ainsi que la concurrence dans ces domaines. Si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, ou si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances, dont certaines se sont accentuées pendant la pandémie de COVID-19, se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- l'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;
- la pandémie de COVID-19 et les mesures restrictives imposées ou recommandées pour freiner la propagation du coronavirus ont modifié le comportement et l'activité des consommateurs et la façon dont les entreprises exercent leurs activités, et ces changements pourraient durer ou évoluer de nouveau tant et aussi longtemps que ces mesures seront en vigueur, et peut-être même par la suite, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la vente de nos produits et services, de même que sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie;
- une conjoncture économique défavorable, y compris des ralentissements économiques ou des récessions, la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, des conditions difficiles sur les marchés des capitaux ou une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande pour nos produits et services sur fil, sans fil et de médias et sur les prix de ceux-ci;
- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- le regroupement envisagé de Rogers Communications Inc. (Rogers) et de Shaw Communications Inc. (Shaw) pourrait donner naissance à un concurrent canadien de plus grande envergure, ce qui pourrait se répercuter sur chacun de nos secteurs d'activité;
- si les clients jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, ou si nos produits et services n'étaient pas offerts selon les modes de prestation privilégiés par les clients, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement;
- l'intensification des transactions en ligne pendant la pandémie de COVID-19, dans le contexte des fermetures et d'une fréquentation réduite des magasins pourrait se poursuivre, et ainsi avoir une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services;
- la convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix des clients en matière d'achat de produits et pourrait accélérer la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement, qui devrait augmenter avec l'arrivée de la 5G;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient faciliter l'entrée de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux;
- le déploiement rapide du service mobile 5G pourrait être entravé par des décisions gouvernementales, des contraintes quant à l'accès à l'équipement lié aux réseaux, la disponibilité réduite de combinés compatibles avec la 5G en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de contraintes au niveau des stocks, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'éventuels problèmes opérationnels liés au déploiement de cette nouvelle technologie;
- l'adoption accélérée des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- la rationalisation des dépenses par les clients d'affaires pourrait entraîner une baisse accrue des ventes de services de connectivité traditionnels à valeur ajoutée et l'érosion des marges en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients;
- l'inclination de la clientèle constituée d'entreprises multinationales à combler tous ses besoins en matière de services réseau à l'échelle mondiale en ne recourant qu'à un seul fournisseur pourrait accélérer la perturbation des activités dans notre secteur des services sur fil;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs pourrait être compromise par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, le gain de parts de marché des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût d'envergure mondiale, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et la fragmentation de l'auditoire découlant du large éventail des choix;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux comme Netflix, Amazon et Disney, en plus des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé, pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement;
- la prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros;
- la radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur de nouvelles entreprises de diffusion de musique et des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes, situation qui a

été exacerbée par la pandémie de COVID-19 en raison de la baisse des cotes d'écoute de la radio attribuable à la diminution de la nécessité de se déplacer et à la modification des routines quotidiennes;

- le lancement, par des concurrents canadiens et internationaux, de satellites en orbite basse afin d'assurer la connectivité principalement dans des zones rurales et dans le Nord, accroît la concurrence, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions et nuire à la demande pour nos services de connectivité. La capacité de notre filiale Northwestel, qui exerce ses activités dans le

Nord canadien, à répondre à la menace concurrentielle que posent ces fournisseurs est amoindrie par les règlements du CRTC en ce qui concerne les services Internet de détail.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur et à Principaux risques d'entreprise, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Notre cadre réglementaire influe sur nos stratégies, et les décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées

aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation. En raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles lois ou réglementations pourraient être adoptées ou promulguées, selon le cas, de même que des initiatives et des procédures réglementaires, des consultations ou des prises de positions des gouvernements, ce qui pourrait imposer des contraintes supplémentaires à nos activités et entraver notre capacité de rivaliser avec la concurrence sur le marché.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sectorielles pertinentes dans la sous-section *Risques liés à nos principales activités*, à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

GESTION DE LA SÉCURITÉ ET GOUVERNANCE DES DONNÉES

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment contre les menaces à la sécurité de l'information.

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des actions, délibérées ou non, posées par un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens en perpétuelle évolution et transformation, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique, l'utilisation de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres

attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, la demande de rançon ou le chiffrement et le vol de cette information et de ces renseignements, de même que l'extorsion et la perturbation des activités.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre nos clients, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, nos employés ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, le lancement de la 5G, l'informatique en nuage et la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation de technologies émergentes comme l'IA, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, les clients, les employés et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

La pandémie de COVID-19 a augmenté notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Les arrangements de télétravail de nos employés et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, une augmentation de l'activité criminelle à l'échelle mondiale a été observée depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce qui accroît la pression sur notre environnement de sécurité.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance des clients et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à nos clients, sur la capacité de nos clients à poursuivre leurs activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible à propos de nos activités, ce qui pourrait affaiblir nos avantages concurrentiels et causer la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la divulgation non autorisée, la destruction, le chiffrement ou la corruption de données ou d'informations confidentielles, y compris des renseignements personnels sur nos clients et nos employés, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients, des employés et d'autres personnes, des menaces d'extorsion au moyen d'un logiciel de rançon et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;
- la perte de produits des activités ordinaires découlant de l'utilisation non autorisée d'informations de nature exclusive ou de l'incapacité à conserver ou à attirer des clients à la suite d'un incident;
- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des amendes et des sanctions imposées pour non-respect des exigences réglementaires ou par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre nos clients, nos employés ou notre société;
- des coûts de restauration comme ceux attribuables aux obligations liées au vol d'informations, aux réparations d'équipements et à la récupération de la clientèle, ainsi qu'aux incitatifs offerts aux clients et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des employés et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- des changements dans les modalités et la tarification des contrats et ententes avec les clients et les fournisseurs et des contrats financiers que nous pourrions avoir conclus.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques, procédures et contrôles en place s'avèreront efficaces contre toutes atteintes à la sécurité de l'information. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à mettre en œuvre une gouvernance des données efficace pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, nous exposer à des pressions et des sanctions réglementaires, limiter nos perspectives concurrentielles et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de nos clients et de tous les Canadiens afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale et requiert que nous accordions la priorité au respect de la confidentialité des données de nos clients et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. Étant donné que, dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information et les données sous-jacentes conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables. L'incapacité à répondre aux attentes des clients et des employés concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

Par ailleurs, la surveillance réglementaire dont font l'objet l'utilisation, la collecte et la divulgation des renseignements personnels s'est intensifiée au Canada. Nous sommes assujettis à diverses lois sur la protection des renseignements personnels, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ainsi qu'à des lois sur la protection des renseignements personnels d'autres pays, notamment dans le sillage des obligations de nos clients en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, et auxquelles nous pourrions être assujettis, y compris le *Règlement général sur la protection des données* (UE). La réglementation nationale et internationale concernant les pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité des données évolue rapidement et de nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes ont été proposées à l'échelle du pays et dans certaines provinces canadiennes. Ces lois prévoient d'importantes obligations, des restrictions quant à l'utilisation des renseignements personnels, des pénalités et de courts délais de mise en œuvre. Non seulement notre cadre de gouvernance des données doit répondre aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, mais il doit pouvoir faire l'objet d'améliorations constantes. Une gouvernance des données efficace fait aussi partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

L'incapacité de mettre en œuvre une gouvernance des données efficace englobant la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et de considérer la gouvernance des données comme un facteur primordial à envisager dans nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance des clients et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Cela pourrait donner lieu à des litiges, des enquêtes, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment des activités d'exploitation.

4 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2021 par rapport à 2020. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET DE BCE

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation				
Tirés des services	20 350	19 832	518	2,6 %
Tirés des produits	3 099	3 051	48	1,6 %
Total des produits d'exploitation	23 449	22 883	566	2,5 %
Coûts d'exploitation	(13 556)	(13 276)	(280)	(2,1)%
BAlIA ajusté	9 893	9 607	286	3,0 %
Marge du BAlIA ajusté	42,2 %	42,0 %		0,2 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(209)	(116)	(93)	(80,2)%
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 627)	(3 475)	(152)	(4,4)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(982)	(929)	(53)	(5,7)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(1 082)	(1 110)	28	2,5 %
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(20)	(46)	26	56,5 %
Perte de valeur d'actifs	(197)	(472)	275	58,3 %
Autres produits (charges)	160	(194)	354	n.s.
Impôt sur le résultat	(1 044)	(792)	(252)	(31,8)%
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 892	2 473	419	16,9 %
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	226	(226)	(100,0)%
Bénéfice net	2 892	2 699	193	7,2 %
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 709	2 272	437	19,2 %
Actionnaires privilégiés	131	136	(5)	(3,7)%
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	52	65	(13)	(20,0)%
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 892	2 473	419	16,9 %
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 709	2 498	211	8,4 %
Actionnaires privilégiés	131	136	(5)	(3,7)%
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	52	65	(13)	(20,0)%
Bénéfice net	2 892	2 699	193	7,2 %
Bénéfice net ajusté	2 895	2 730	165	6,0 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)				
Activités poursuivies	2,99	2,51	0,48	19,1 %
Activités abandonnées	–	0,25	(0,25)	(100,0)%
Bénéfice net par action ordinaire	2,99	2,76	0,23	8,3 %
BPA ajusté	3,19	3,02	0,17	5,6 %

n.s. : non significatif

FAITS SAILLANTS – TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE DE BCE

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 008	7 754	254	3,3 %
Dépenses d'investissement	(4 837)	(4 202)	(635)	(15,1)%
Flux de trésorerie disponibles	2 995	3 348	(353)	(10,5)%

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète notre solide exécution opérationnelle alors que nous continuons de nous remettre des répercussions de la pandémie de COVID-19. Ils tiennent compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ de la décision du CRTC, prise au T2 2021, visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros. La croissance des produits d'exploitation est attribuable à l'augmentation des produits tirés des services de 2,6 % d'un exercice à l'autre découlant de la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services pour téléphones mobiles et des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée aux augmentations de tarifs, ainsi qu'à la hausse des produits tirés de la publicité dans les médias et des produits tirés des frais d'abonnement. Cette croissance a été atténuée par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels. Les produits d'exploitation tirés des produits ont également augmenté d'un exercice à l'autre, en hausse de 1,6 %, principalement en raison de la plus grande proportion des ventes d'appareils mobiles haut de gamme dans les Services sans fil de Bell, contrebalancée en partie par la diminution des ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes.

En 2021, le bénéfice net a augmenté de 7,2 % par rapport à 2020, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté, de l'augmentation des autres produits et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat, la diminution du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 3,0 % en 2021, par rapport à 2020, ce qui est attribuable à la croissance dans l'ensemble des trois secteurs, et tient compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ de la décision du CRTC, prise au T2 2021, visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros. La croissance s'explique par la hausse des produits des activités ordinaires, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts d'exploitation de Bell Média et des Services sans fil de Bell et atténuée par la diminution des coûts des Services sur fil de Bell. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,2 % en 2021, ce qui représente une hausse de 0,2 point par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'effet accru des produits tirés des services et de la non-récurrence de certaines charges liées à la COVID-19 engagées l'an dernier.

En 2021, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont accrus de 254 millions \$ par rapport à 2020, principalement en raison de la hausse du BAIIA ajusté et de l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement attribuable essentiellement au calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts et la hausse de l'impôt sur le résultat payé. En outre, en 2021, les fonds provenant des activités abandonnées ont diminué, car la vente de la quasi-totalité de nos centres de données a été effectuée au T4 2020.

Les flux de trésorerie disponibles en 2021 ont reculé de 353 millions \$ par rapport à 2020, surtout du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement, en partie contrebalancée par la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

4.2 Connexions clients

ACTIVATIONS (PERTES) NETTES DE BCE

	2021	2020	% DE VARIATION
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾	294 842	190 675	54,6 %
Services postpayés	301 706	152 693	97,6 %
Services prépayés	(6 864)	37 982	n.s.
Activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés ⁽¹⁾	193 641	227 981	(15,1)%
Activations nettes d'abonnés des services filaires Internet haute vitesse de détail	152 285	148 989	2,2 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services filaires de télé de détail	2 530	(33 859)	n.s.
Services de télé IP	76 068	39 191	94,1 %
Service de télé par satellite	(73 538)	(73 050)	(0,7)%
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(185 327)	(213 551)	13,2 %
Total des activations nettes pour les services	457 971	320 235	43,0 %

n.s. : non significatif

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons modifié nos données opérationnelles des services sans fil pour refléter notre approche révisée en matière de présentation des unités d'abonnement des services sans fil. Par conséquent, nous présentons désormais deux catégories, soit les unités d'abonnement pour téléphones mobiles et les unités d'abonnement pour appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter et les appareils mobiles connectés à Internet). En outre, les abonnements pour appareils mobiles connectés englobent maintenant les unités IoT non présentées antérieurement (p. ex., les services télématiques connectés, les appareils de surveillance, les voitures connectées et les solutions de gestion de parc de véhicules). Ces modifications cadrent avec notre façon de gérer nos activités, reflètent l'accent que nous mettons sur les abonnés utilisant des téléphones mobiles et sont alignées sur les autres sociétés du secteur. En conséquence, les données sur les abonnés présentées précédemment pour 2020 et les données opérationnelles connexes (activations (pertes) brutes et nettes et taux de désabonnement) ont été retraitées pour permettre les comparaisons. Se reporter à la section 11.6, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour plus de détails.

CONNEXIONS CLIENTS TOTALES DE BCE

	2021	2020	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾	9 459 185	9 164 343	3,2 %
Services postpayés	8 630 045	8 328 339	3,6 %
Services prépayés	829 140	836 004	(0,8)%
Abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés ⁽¹⁾	2 249 794	2 056 153	9,4 %
Abonnés des services filaires Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾	3 861 653	3 704 590	4,2 %
Abonnés des services filaires de télé de détail ⁽³⁾	2 735 010	2 738 605	(0,1)%
Services de télé IP	1 882 441	1 806 373	4,2 %
Service de télé par satellite ⁽³⁾	852 569	932 232	(8,5)%
SAR filaires résidentiels de détail	2 298 605	2 483 932	(7,5)%
Total des abonnés aux services	20 604 247	20 147 623	2,3 %

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons modifié nos données opérationnelles des services sans fil pour refléter notre approche révisée en matière de présentation des unités d'abonnement des services sans fil. Par conséquent, nous présentons désormais deux catégories, soit les unités d'abonnement pour téléphones mobiles et les unités d'abonnement pour appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter et les appareils mobiles connectés à Internet). En outre, les abonnements pour appareils mobiles connectés englobent maintenant les unités laO non présentées antérieurement (p. ex., les services télématiques connectés, les appareils de surveillance, les voitures connectées et les solutions de gestion de parc de véhicules). Ces modifications cadrent avec notre façon de gérer nos activités, reflètent l'accent que nous mettons sur les abonnés utilisant des téléphones mobiles et sont alignées sur les autres sociétés du secteur. En conséquence, les données sur les abonnés présentées précédemment pour 2020 et les données opérationnelles connexes (activations [pertes] brutes et nettes et taux de désabonnement) ont été retraitées pour permettre les comparaisons. Se reporter à la section 11.6, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour plus de détails.

(2) Au début du T1 2021, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 4 778 abonnés, en raison du transfert d'abonnés du service Internet sans fil fixe hors de notre clientèle des appareils mobiles connectés.

(3) Au début du T1 2021, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite afin d'en retirer 6 125 unités non génératrices de produits.

BCE a enregistré 457 971 activations nettes d'abonnés des services de détail en 2021, soit une hausse de 43,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail en 2021 se ventilent comme suit :

- 294 842 activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles et 193 641 activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés;
- 152 285 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 2 530 activations nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 76 068 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail, contrebalancées en partie par 73 538 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail;
- 185 327 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 31 décembre 2021, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 20 604 247, soit une hausse de 2,3 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

- 9 459 185 abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 3,2 % d'un exercice à l'autre, et 2 249 794 abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 9,4 % d'un exercice à l'autre;
- 3 861 653 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent;
- 2 735 010 abonnés des services de télé de détail au total, soit une diminution de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui inclut 852 569 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 8,5 % d'un exercice à l'autre, et 1 882 441 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 4,2 % d'un exercice à l'autre;
- 2 298 605 abonnés des SAR résidentiels de détail, en baisse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

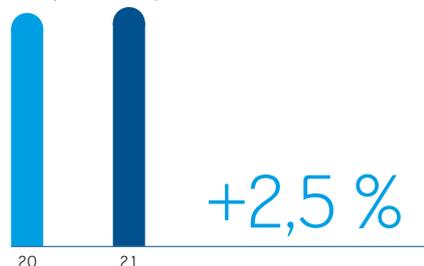
4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)

22 883 \$ 23 449 \$



	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	8 999	8 683	316	3,6 %
Services sur fil de Bell	12 178	12 206	(28)	(0,2)%
Bell Média	3 036	2 750	286	10,4 %
Éliminations intersectorielles	(764)	(756)	(8)	(1,1)%
Total des produits d'exploitation de BCE	23 449	22 883	566	2,5 %

BCE

Le total des produits d'exploitation de BCE a augmenté de 2,5 % en 2021 par rapport à l'exercice précédent, alors que nous avons continué de nous remettre des répercussions de la pandémie de COVID-19, et tient compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ de la décision du CRTC, prise au T2 2021, visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros. Les produits tirés des services de BCE se sont établis à 20 350 millions \$, alors que les produits d'exploitation tirés des produits se sont chiffrés à 3 099 millions \$ en 2021, en hausse de 2,6 % et de 1,6 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des produits d'exploitation en 2021 d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance dans les secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, en partie contrebalancée par un recul dans le secteur Services sur

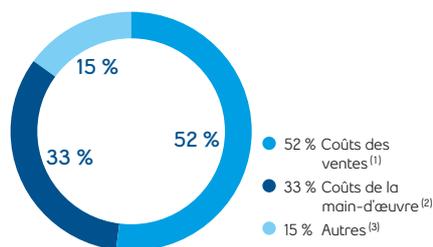
fil de Bell. Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse des produits tirés des services de 3,7 % et de l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits de 3,4 %. Les produits d'exploitation tirés de Bell Média se sont accrus de 10,4 % en 2021, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 0,2 % en 2021, ce qui s'explique par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits de 7,0 %, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des services de 0,1 % découlant de la hausse des produits tirés des services de données et des produits tirés des autres services, partiellement contrebalancée par l'érosion continue des produits tirés des services voix.

4.4 Coûts d'exploitation

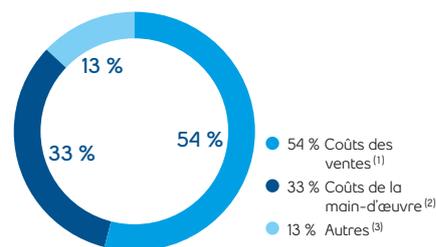
BCE Coûts d'exploitation (en millions de dollars)



BCE Profil des coûts d'exploitation 2020



BCE Profil des coûts d'exploitation 2021



	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(5 146)	(5 017)	(129)	(2,6)%
Services sur fil de Bell	(6 863)	(6 960)	97	1,4 %
Bell Média	(2 311)	(2 055)	(256)	(12,5)%
Éliminations intersectorielles	764	756	8	1,1 %
Total des produits d'exploitation de BCE	(13 556)	(13 276)	(280)	(2,1)%

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

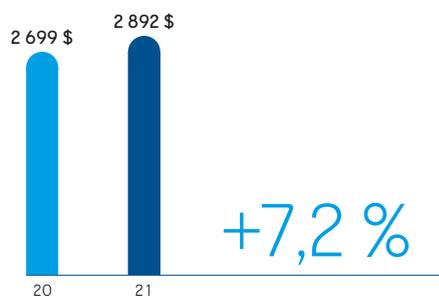
Les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,1 % par rapport à 2020, en raison de la hausse des charges de 12,5 % pour Bell Média et de 2,6 % pour les Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par la réduction de 1,4 % des charges des Services sur fil de Bell. L'augmentation des charges d'exploitation s'explique essentiellement par la hausse du coût des produits vendus dans le sans-fil et la hausse des coûts liés à la programmation média et des coûts de production.

4.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



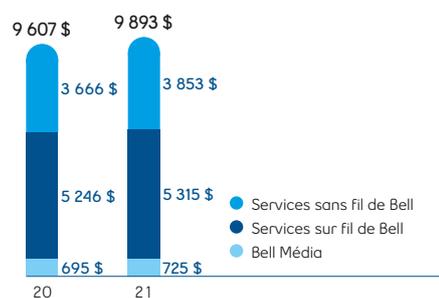
En 2021, le bénéfice net a augmenté de 7,2 % par rapport à 2020, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté, de l'augmentation des autres produits et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat, la diminution du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.

4.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

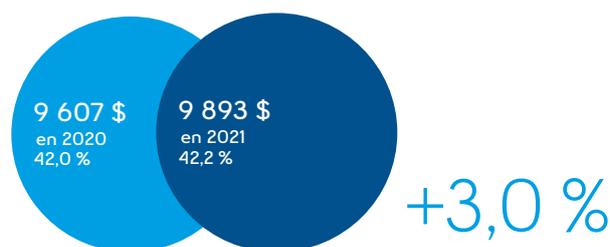


BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	3 853	3 666	187	5,1 %
Services sur fil de Bell	5 315	5 246	69	1,3 %
Bell Média	725	695	30	4,3 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	9 893	9 607	286	3,0 %

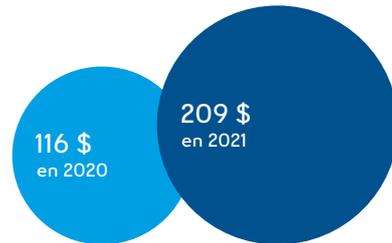
BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 3,0 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la croissance dans l'ensemble de nos trois secteurs, et tient compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ de la décision du CRTC, prise au T2 2021, visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros. La croissance est attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation, freinée par la hausse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,2 % en 2021, en hausse de 0,2 point par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'effet accru des produits tirés des services et de la baisse des coûts attribuable à la non-récurrence de certaines charges liées à la COVID-19 engagées l'an dernier.

4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.

BCE Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres (en millions de dollars)



2021

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 171 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 38 millions \$.

2020

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 35 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 81 millions \$.

4.8 Amortissements

Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

BCE Amortissement des immobilisations corporelles (en millions de dollars)



BCE Amortissement des immobilisations incorporelles (en millions de dollars)



AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

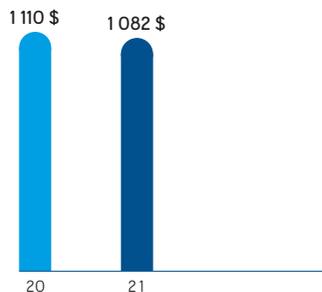
L'amortissement des immobilisations corporelles en 2021 a augmenté de 152 millions \$, par rapport à 2020, en partie en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande ainsi que dans nos services de télé IP, et de l'accélération de l'amortissement des éléments du réseau 4G à mesure que nous passons à la 5G.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

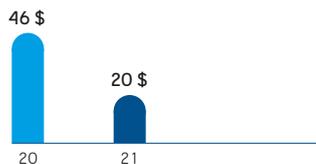
Pour 2021, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 53 millions \$ par rapport à 2020, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE Charges d'intérêts (en millions de dollars)



BCE Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions de dollars)



CHARGES D'INTÉRÊTS

Pour 2021, les charges d'intérêts ont diminué de 28 millions \$ par rapport à 2020, en raison principalement de la baisse des taux d'intérêt, en partie contrebalancée par les niveaux d'endettement moyens plus élevés.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Le 1^{er} janvier 2021, le taux d'actualisation était de 2,6 %, comparativement à 3,1 % le 1^{er} janvier 2020.

Pour 2021, les charges d'intérêts sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 26 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison du taux d'actualisation moins élevé et d'une diminution de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

4.10 Perte de valeur d'actifs

2021

Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média, essentiellement une baisse des produits tirés de la publicité et une hausse du taux d'actualisation imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de notre groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de radio.

Au T2 2021, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 163 millions \$ pour divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 150 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 13 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles essentiellement au titre des bâtiments et de l'infrastructure et du matériel des réseaux.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

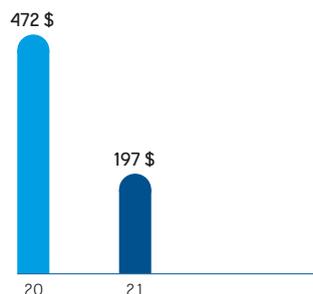
2020

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation de certains des services de télé de Bell Média et de nos marchés de la radio, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation découlant de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT et du goodwill.

Au T2 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ relativement aux services de télévision en anglais et en français ainsi qu'à divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

BCE Perte de valeur d'actifs (en millions de dollars)



4.11 Autres produits (charges)

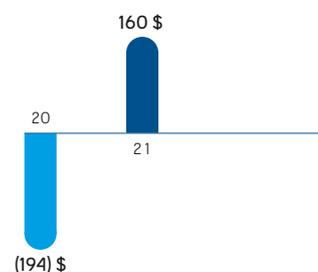
Les autres produits (charges) comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- les profits nets ou les pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- le produit (la perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits (les pertes) sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits nets ou les pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements.

BCE

Autres produits (charges)

(en millions de dollars)



2021

Les autres produits de 160 millions \$ comprennent les profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres de 278 millions \$, en partie contrebalancés par les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette de 53 millions \$, les pertes sur participations mises en équivalence qui comprennent une perte de 49 millions \$ sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE et des pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence de 46 millions \$.

2020

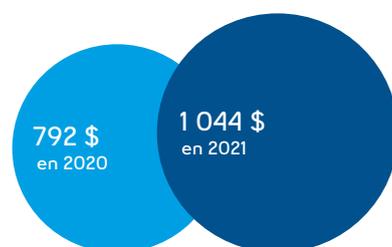
Les autres charges de 194 millions \$ comprennent les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles de 83 millions \$, y compris une perte découlant d'un changement d'orientation stratégique lié au développement continu de certains actifs en cours de construction au titre de nos plateformes de télé, les pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres de 51 millions \$, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette de 50 millions \$ et les pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence de 38 millions \$. Ces charges ont été en partie contrebalancées par des profits sur participations mises en équivalence de 43 millions \$, y compris les profits sur la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE.

4.12 Impôt sur le résultat

BCE

Impôt sur le résultat

(en millions de dollars)



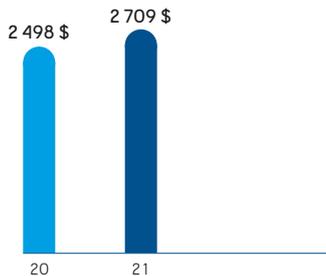
Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2021 et de 26,9 % pour 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 892	2 473
Réintégration de l'impôt sur le résultat	1 044	792
Bénéfice lié aux activités poursuivies, avant impôt sur le résultat	3 936	3 265
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,9 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 055)	(878)
Tranche non imposable des (pertes) profits sur placements	(1)	1
Positions fiscales incertaines	16	21
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	9
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	2	6
Tranche non imposable des (pertes) profits sur participations mises en équivalence	(26)	2
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	15	47
Autres	5	–
Total de l'impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	(1 044)	(792)
Taux d'imposition moyen effectif	26,5 %	24,3 %

En 2021, l'impôt sur le résultat a augmenté de 252 millions \$ par rapport à 2020, en raison principalement de l'augmentation du bénéfice imposable, en partie contrebalancée par la valeur moins élevée des économies d'impôt non comptabilisées antérieurement.

4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

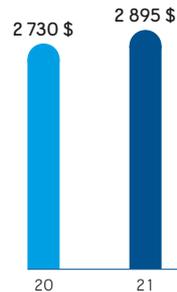
BCE
Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires
(en millions de dollars)



BCE
BPA
(en \$)



BCE
Bénéfice net ajusté
(en millions de dollars)



BCE
BPA ajusté
(en \$)

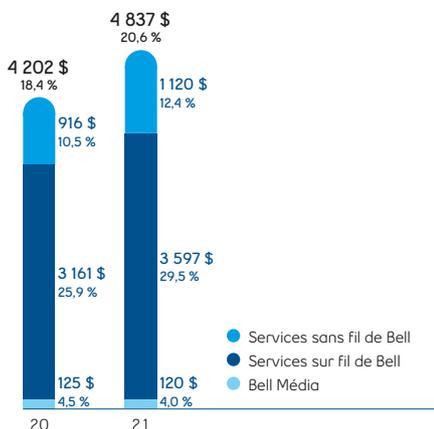


En 2021, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 211 millions \$, ou 0,23 \$ par action ordinaire, par rapport à 2020, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté, de l'augmentation des autres produits et de la baisse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat, la diminution du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, l'augmentation de la dotation aux amortissements et la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2021 s'est établi à 2 895 millions \$, soit 3,19 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 730 millions \$, soit 3,02 \$ par action ordinaire, en 2020.

4.14 Dépenses d'investissement

BCE
Dépenses d'investissement
(en millions de dollars)
Intensité du capital
(%)



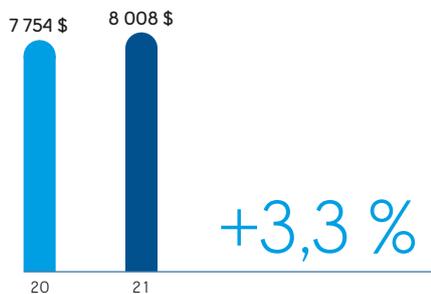
Les dépenses d'investissement de BCE de 2021 ont augmenté de 15,1 % par rapport à l'exercice précédent pour se chiffrer à 4 837 millions \$, ce qui correspond à une intensité du capital de 20,6 %, en hausse de 2,2 points par rapport à 2020. L'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement s'inscrit dans la foulée de notre plan sur deux ans visant à accélérer le déploiement de nos réseaux Internet résidentiels sans fil 5G mobiles, de fibre optique et en zones rurales de Bell.

4.15 Flux de trésorerie

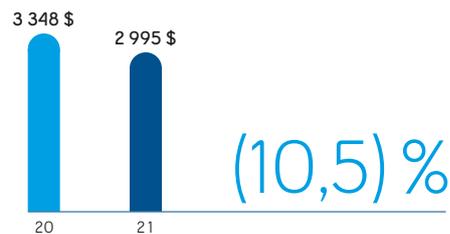
En 2021, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont accrus de 254 millions \$ par rapport à 2020, principalement en raison de la hausse du BAIIA ajusté et de l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement attribuable essentiellement au calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts et la hausse de l'impôt sur le résultat payé. En outre, en 2021, les fonds provenant des activités abandonnées ont diminué, car la vente de la quasi-totalité de nos centres de données a été effectuée au T4 2020.

Les flux de trésorerie disponibles en 2021 ont reculé de 353 millions \$ par rapport à 2020, surtout du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement, en partie contrebalancée par la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

BCE
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
(en millions de dollars)



BCE
Flux de trésorerie disponibles
(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité

5.1 Services sans fil de Bell

En 2021, les services sans fil ont généré d'excellents résultats financiers. En effet, nous avons enregistré une croissance des produits tirés des services de 3,7 %, une hausse du BAIIA ajusté de 5,1 % et une augmentation du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾ de 1,2 %, alors que nous avons accueilli un total de 294 842 nouveaux abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 54,6 %. Nous continuons d'axer nos efforts visant à accroître la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones mobiles de plus grande valeur, à gérer le taux de désabonnement des abonnés et à générer une croissance des produits tirés des services et une rentabilité de premier plan dans le secteur.

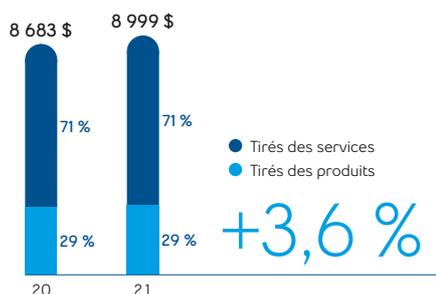
ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2021

Services sans fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)



Services sans fil de Bell

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾

+3,2 %

en 2021

Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾ en 2021

301 706

Amélioration de 97,6 % vs 2020

Pertes nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾ en 2021

(6 864)

Baisse vs 2020

Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾ en 2021

0,93 %

Hausse de 0,01 pt vs 2020

RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles par mois

+1,2 %

2021 : 57,66 \$
2020 : 56,97 \$

(1) Depuis le T4 2021, nous ne présentons plus la facturation moyenne combinée par utilisateur (FMU) utilisant un téléphone mobile combinée. Nous présentons plutôt le revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, une mesure utilisée par les autres sociétés du secteur. Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux produits d'exploitation tirés des services sans fil divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

(2) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons modifié nos données opérationnelles des services sans fil pour refléter notre approche révisée en matière de présentation des unités d'abonnement des services sans fil. Par conséquent, nous présentons désormais deux catégories, soit les unités d'abonnement pour téléphones mobiles et les unités d'abonnement pour appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter et les appareils mobiles connectés à Internet). En outre, les abonnements pour appareils mobiles connectés englobent maintenant les unités laO non présentées antérieurement (p. ex., les services télématiques connectés, les appareils de surveillance, les voitures connectées et les solutions de gestion de parc de véhicules). Ces modifications cadrent avec notre façon de gérer nos activités, reflètent l'accent que nous mettons sur les abonnés utilisant des téléphones mobiles et sont alignées sur les autres sociétés du secteur. En conséquence, les données sur les abonnés présentées précédemment pour 2020 et les données opérationnelles connexes (activations (pertes) brutes et nettes et taux de désabonnement) ont été retraitées pour permettre les comparaisons. Se reporter à la section 11.6, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour plus de détails.

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits externes tirés des services	6 355	6 122	233	3,8 %
Produits intersectoriels tirés des services	45	47	(2)	(4,3)%
Produits d'exploitation tirés des services	6 400	6 169	231	3,7 %
Produits externes tirés des produits	2 593	2 508	85	3,4 %
Produits intersectoriels tirés des produits	6	6	–	–
Produits d'exploitation tirés des produits	2 599	2 514	85	3,4 %
Produits tirés des Services sans fil de Bell	8 999	8 683	316	3,6 %

Les **produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 3,6 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits.

Les **produits tirés des services** se sont accrus de 3,7 % en 2021, par rapport à 2020, en raison des facteurs suivants :

- la croissance continue de la clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des appareils mobiles;
- l'effet des augmentations des tarifs et l'évolution de la composition des abonnements vers des forfaits mensuels à valeur plus élevée, notamment des forfaits de services de données illimitées;
- la hausse des produits tirés des services prépayés découlant d'une plus grande proportion des produits attribuables à Lucky.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées et de données partageables, et la diminution des frais de dépassement liés aux services voix en raison de l'accroissement de l'utilisation en 2020 attribuable à la pandémie de COVID-19;
- la légère diminution d'un exercice à l'autre des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à la réduction des voyages d'abonnés en raison de la pandémie de COVID-19; l'amélioration des produits tirés des services d'itinérance sortante au cours du deuxième semestre de l'exercice en raison de l'assouplissement des restrictions sur les voyages liées à la COVID-19.

Les **produits d'exploitation tirés des produits** ont augmenté de 3,4 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la plus grande proportion des ventes des téléphones mobiles haut de gamme, des prix plus élevés des combinés, de la hausse des volumes de ventes de téléphones mobiles, étant donné que les résultats de l'exercice précédent ont été plus durement touchés par les fermetures temporaires de magasins imputables à la pandémie de COVID-19, et de l'augmentation des ventes par l'intermédiaire de nos canaux directs et numériques. Ces facteurs ont été contrebalancés par l'augmentation des rabais accordés et la baisse des volumes de ventes d'appareils de données.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(5 146)	(5 017)	(129)	(2,6)%
BAIIA ajusté	3 853	3 666	187	5,1 %
Marge du BAIIA ajusté	42,8 %	42,2 %		0,6 pt

Les **coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 2,6 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- la hausse du coût des produits vendus attribuable à la plus grande proportion des ventes de téléphones mobiles haut de gamme, aux prix plus élevés des combinés et à la hausse des volumes de ventes de téléphones mobiles;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de la poursuite du déploiement de notre réseau mobile 5G.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la baisse d'un exercice à l'autre de la provision pour créances douteuses attribuable aux difficultés financières éprouvées par les clients à cause de la pandémie de COVID-19;
- la baisse des coûts de la main-d'œuvre essentiellement attribuable à la fermeture des magasins et à la réduction des heures d'ouverture, contrebalancée en partie par la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le programme de subvention salariale offert par le gouvernement fédéral aux employeurs admissibles en raison de la pandémie de COVID-19, comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Le **BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell** a augmenté de 5,1 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation, contrebalancée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,8 % en 2021, en hausse de 0,6 point par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'effet de la croissance des produits tirés des services et de la diminution des créances douteuses, contrebalancé en partie par la baisse des marges sur les produits.

	2021	2020	VARIATION	% DE VARIATION
Téléphones mobiles ⁽¹⁾				
RMU combiné (\$/mois)	57,66	56,97	0,69	1,2 %
Activations brutes d'abonnés	1 653 771	1 545 173	108 598	7,0 %
<i>Services postpayés</i>	1 201 659	1 025 748	175 911	17,1 %
<i>Services prépayés</i>	452 112	519 425	(67 313)	(13,0)%
Activations (pertes) nettes d'abonnés	294 842	190 675	104 167	54,6 %
<i>Services postpayés</i>	301 706	152 693	149 013	97,6 %
<i>Services prépayés</i>	(6 864)	37 982	(44 846)	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,23 %	1,26 %		0,03 pt
<i>Services postpayés</i>	0,93 %	0,92 %		(0,01) pt
<i>Services prépayés</i>	4,31 %	4,60 %		0,29 pt
Abonnés	9 459 185	9 164 343	294 842	3,2 %
<i>Services postpayés</i>	8 630 045	8 328 339	301 706	3,6 %
<i>Services prépayés</i>	829 140	836 004	(6 864)	(0,8)%
Appareils mobiles connectés ⁽¹⁾				
Activations nettes d'abonnés	193 641	227 981	(34 340)	(15,1)%
Abonnés	2 249 794	2 056 153	193 641	9,4 %

n.s. : non significatif

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons modifié nos données opérationnelles des services sans fil pour refléter notre approche révisée en matière de présentation des unités d'abonnement des services sans fil. Par conséquent, nous présentons désormais deux catégories, soit les unités d'abonnement pour téléphones mobiles et les unités d'abonnement pour appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter et les appareils mobiles connectés à Internet). En outre, les abonnements pour appareils mobiles connectés englobent maintenant les unités IoT non présentées antérieurement (p. ex., les services télématiques connectés, les appareils de surveillance, les voitures connectées et les solutions de gestion de parc de véhicules). Ces modifications cadrent avec notre façon de gérer nos activités, reflètent l'accent que nous mettons sur les abonnés utilisant des téléphones mobiles et sont alignées sur les autres sociétés du secteur. En conséquence, les données sur les abonnés présentées précédemment pour 2020 et les données opérationnelles connexes (activations (pertes) brutes et nettes et taux de désabonnement) ont été retraitées pour permettre les comparaisons. Se reporter à la section 11.6, Indicateurs de performance clés du présent rapport de gestion pour plus de détails.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles**, qui s'est établi à 57,66 \$ en 2021, s'est accru de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent en raison de ce qui suit :

- l'effet des augmentations des tarifs et l'évolution de la composition des abonnements vers des forfaits mensuels à valeur plus élevée, notamment des forfaits de services de données illimitées;
- la hausse des produits tirés des services prépayés découlant d'une plus grande proportion des produits attribuables à Lucky.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées et de données partageables, et la diminution des frais de dépassement liés aux services voix en raison de l'accroissement de l'utilisation en 2020 attribuable à la pandémie de COVID-19;
- la légère diminution d'un exercice à l'autre des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à la réduction des voyages d'abonnés en raison de la pandémie de COVID-19; les produits tirés des services d'itinérance sortante par ailleurs augmenté au cours du deuxième semestre de l'exercice en raison de l'assouplissement des restrictions sur les voyages liées à la COVID-19.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 7,0 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes de services postpayés, en partie contrebalancée par la diminution du nombre d'activations brutes des services prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 17,1 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation du niveau d'activité sur le marché, alors que la reprise se poursuit à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19, notamment la fermeture temporaire des canaux de distribution au détail plus importante en 2020. En outre, l'accent mis

sur l'accroissement de la clientèle utilisant des téléphones mobiles de plus grande valeur, la mise à profit de nos capacités promotionnelles ciblées et l'augmentation des ventes par l'intermédiaire de nos canaux directs et numériques ont également contribué à l'augmentation des activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles.

- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 13,0 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison du faible niveau d'activité sur le marché découlant de la diminution du nombre de visiteurs au Canada et de la réduction du taux d'immigration en raison de la pandémie de COVID-19.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 54,6 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations nettes de services postpayés, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre de pertes nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 97,6 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'augmentation des activations brutes, en partie contrebalancée par le nombre plus élevé de désactivations d'abonnés.
- Les **pertes nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 44 846, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes, en partie contrebalancée par le nombre moindre de désactivations d'abonnés.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 1,23 % en 2021, soit une amélioration de 0,03 point, par rapport à l'exercice précédent.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** de 0,93 % en 2021 est demeuré essentiellement stable, par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la poursuite de notre investissement dans l'expérience client, la fidélisation de la clientèle et nos réseaux mobiles.

- Le taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles s'est chiffré à 4,31 % en 2021, soit une baisse de 0,29 point, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse du niveau d'activité sur le marché causée par la pandémie de COVID-19 et de l'incidence du plein développement de la clientèle de Lucky.

La clientèle utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2021 totalisait 9 459 185 abonnés, en hausse de 3,2 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 8 630 045 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 3,6 %, comparativement à 8 328 339 abonnés à la fin de 2020, et 829 140 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 0,8 %, comparativement à 836 004 abonnés à la fin de 2020.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont diminué de 15,1 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des pertes nettes liées aux appareils de données, principalement en raison des activations nettes moindres de tablettes, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation des activations nettes d'IdO.

Les abonnés utilisant des appareils mobiles connectés au 31 décembre 2021 totalisaient 2 249 794, en hausse de 9,4 %, par rapport à 2 056 153 abonnés à la fin de 2020.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une forte croissance de la clientèle d'abonnés ces dernières années, notamment du fait de l'immigration et de la croissance démographique, de la tendance à l'utilisation de multiples appareils, dont les tablettes, de la fonctionnalité de plus en plus étendue des applications de données et d'applications connexes, ainsi que de l'adoption des appareils et des services mobiles, dont les appareils connectés. Les différentes mesures de santé publique imposées durant la crise mondiale provoquée par la COVID-19 en 2020, notamment la fermeture temporaire des magasins, ont refoulé la demande en 2021. Le taux de pénétration des téléphones mobiles s'est accru pour atteindre environ 99 % au Canada en 2021, et ce taux devrait continuer de s'accroître en 2022. Par comparaison, le taux de pénétration des téléphones mobiles aux États-Unis est bien supérieur à 100 %, et encore plus élevé en Europe et en Asie.

En 2021, le marché des services sans fil au Canada a continué de subir des difficultés liées à la pandémie de COVID-19. La croissance du RMU avait ralenti, les entreprises de télécommunications ayant fait passer leur clientèle à des forfaits offrant des données illimitées. La baisse du RMU a toutefois été exacerbée par la pandémie, les produits tirés des services d'itinérance du secteur du sans-fil ayant diminué considérablement en raison de la réduction des voyages d'abonnés, une activité dont le niveau n'est pas encore revenu à celui d'avant la pandémie. De plus, le grand nombre de travailleurs qui ont fait du télétravail durant la pandémie a été associé à une baisse des frais facturés pour l'utilisation des services de données, ceux-ci ayant davantage eu recours aux réseaux Wi-Fi qu'à leurs appareils mobiles. Le marché canadien du sans-fil a continué de subir une concurrence intense à l'échelle nationale, ce qui a entraîné une diminution continue des frais facturés pour l'utilisation des services de données et des limites d'utilisation des données supérieures, en plus d'autres facteurs comme la popularité des forfaits de partage des données et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils sans fil et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo. Ces facteurs, en plus de l'augmentation de l'utilisation globale des services de données, que la commercialisation en cours de la 5G devrait faire croître énormément, ont conduit à l'adoption et à la promotion généralisées des forfaits offrant des données illimitées et des programmes de financement d'appareils par toutes les entreprises de télécommunications nationales. La construction de l'infrastructure du réseau 5G s'est accélérée en 2021, le réseau 5G étant offert à environ 70 % de la population canadienne par les entreprises de télécommunications nationales à la fin de 2021. Pour Bell, nos investissements accélérés dans le réseau 5G sont soutenus par notre programme d'accélération des dépenses

d'investissement, qui a commencé en 2021 et qui se poursuivra en 2022. Notre engagement de longue date envers l'excellence du réseau a été souligné par les nombreux prix et reconnaissances reçus de tiers indépendants en 2021, notamment le Speedtest Awards remis par Ookla en 2021 pour le réseau 5G le plus rapide au Canada, reçu pour la deuxième année consécutive, ainsi que les plus hautes distinctions décernées par GWS pour le meilleur réseau 5G et par le magazine PCMag pour le réseau mobile le plus rapide (4G et 5G) dans l'ensemble.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitalistique, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen du déploiement continu du réseau 5G et d'investissements considérables dans le spectre.

Concurrents

- Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus).
- Petite entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations, Shaw, qui fournit actuellement le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario.
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, Vidéotron ltée (Vidéotron), qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec; Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; et Xplornet Communications Inc., qui fournit le service au Manitoba.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONSOMMATION CROISSANTE DES SERVICES DE DONNÉES

L'augmentation de la demande en matière de services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme le réseau 5G, qui procure une expérience plus intéressante pour les utilisateurs et diminue le temps d'attente sur les réseaux, de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité mobile, des réseaux sociaux, de la diffusion de contenu en continu (dont Crave Mobile) et d'autres applications, de l'adoption croissante des forfaits à partager pour de multiples appareils par les familles ainsi que de la croissance des forfaits offrant des données illimitées. L'adoption plus

généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G, à l'itinérance internationale et à la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19, ainsi que des services et applications IdO rendus possibles et développés par les réseaux 5G, devrait elle aussi contribuer à la demande pour les services de données. Dans le marché résidentiel, l'IdO représente un domaine de croissance pour le secteur, car la connectivité sans fil des appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée. Les produits tirés des frais de dépassement de données continueront toutefois d'être négativement touchés par la migration des clients vers les forfaits offrant des données illimitées et des limites élevées d'utilisation des données.

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LES RÉSEAUX SANS FIL

La croissance rapide du trafic des données mobiles met à rude épreuve les réseaux des entreprises de télécommunications sans fil et leur capacité de gérer et d'absorber ce trafic. Les ventes aux enchères de spectre dans la bande de 600 MHz, de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) d'Industrie Canada, qui ont eu lieu depuis 2014,

ont procuré aux entreprises de télécommunications sans fil un avantageux bloc de fréquences leur permettant de déployer des réseaux sans fil de prochaine génération plus rapides et d'en augmenter la capacité. Les premiers réseaux sans fil 5G ont été déployés par les entreprises nationales en 2020 dans le spectre de bande basse et de bande moyenne. En 2021, les exploitants nationaux ont acquis un bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible vendu aux enchères par l'ISDE. Les connexions à haute capacité et presque instantanées offertes par le réseau mobile 5G rendront possible une gamme quasi illimitée de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises dans les prochaines années, notamment la réalité virtuelle et augmentée, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, les expériences de divertissement immersives, les voitures connectées, les villes intelligentes, un accès amélioré dans les zones rurales et des occasions liées à l'IdO sans précédent pour les entreprises et les organismes gouvernementaux. Nous prévoyons que la technologie 5G constituera un puissant vecteur de croissance future pour le secteur.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2022 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2022. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

PERSPECTIVES POUR 2022

Nous prévoyons que la croissance des produits des activités ordinaires sera entraînée par l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles. Nous prévoyons que la croissance du RMU sera générée par l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance découlant de l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de forfaits de services de données illimitées. Nous tenterons d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés dans la foulée des modifications des prix, ainsi que des services et applications IdO dans le commerce de détail, le secteur des entreprises, les transports et l'optimisation des villes. Nous avons l'intention de lancer sur le marché de nouveaux services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Nous continuons également d'axer nos efforts sur le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles des entreprises nationales en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts, tout en continuant d'accroître notre clientèle des services prépayés.

En 2022, nous prévoyons enregistrer une croissance du BAIIA ajusté découlant de l'effet de l'augmentation des produits des activités ordinaires et de la réalisation d'économies de coûts liées à l'efficacité opérationnelle résultant des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'adoption des technologies numériques, des améliorations apportées aux produits et services, des nouveaux investissements dans les centres d'appels et les technologies numériques et d'autres améliorations liées à l'expérience en matière de service à la clientèle.

HYPOTHÈSES

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux et une croissance de notre clientèle des services prépayés.
- Le maintien de l'intensification de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement de réseaux sans fil 5G, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- La croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la hausse des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées.
- L'adoption accélérée par les clients d'affaires de solutions évoluées 5G et IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La réalisation d'économies de coûts liées à l'efficacité opérationnelle résultant des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'adoption des technologies numériques, des améliorations apportées aux produits et services, des nouveaux investissements dans les centres d'appels et les technologies numériques et d'autres améliorations liées à l'expérience en matière de service à la clientèle.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- Une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- Un nombre accru d'abonnés sur notre réseau 5G.
- L'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils.
- Les ventes croisées auprès des clients qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, y compris ceux qui sont liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les petites entreprises ou les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes ou d'offrir d'autres incitatifs, comme des forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Une réglementation accrue des services sans fil, des tarifs et de l'infrastructure (par ex., un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre).

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une réglementation accrue pourrait influencer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sans fil.

MATURITÉ DU MARCHÉ

RISQUE

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des téléphones intelligents au Canada et de la diminution ou du ralentissement des flux d'immigration.
- La reprise des voyages attribuable aux restrictions mises en place en raison de la pandémie de COVID-19 pourrait être plus lente.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Le niveau de saturation du marché du sans-fil pourrait nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos services sans fil.
- Une reprise plus lente des voyages pourrait se traduire par une reprise plus lente des produits tirés des services d'itinérance.

5.2 Services sur fil de Bell

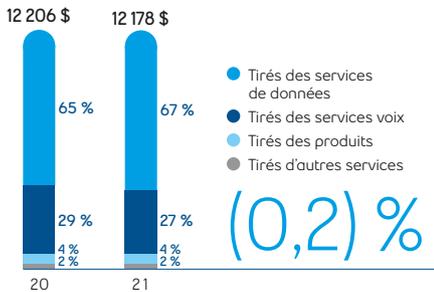
Notre meilleure performance annuelle au chapitre des ajouts nets d'abonnés des services résidentiels de détail en 10 ans reflète la demande constante pour des services rapides, fiables et innovants permettant de garder les foyers et les entreprises connectés, informés et productifs, comme en témoignent notamment les ajouts de 228 353 abonnés des services Internet de détail et des services de télé IP, soit une hausse de 21,3 % et un des meilleurs résultats du secteur. La zone de couverture du réseau à large bande que nous construisons, en plus du réseau de fibre optique de premier plan et de la technologie innovatrice du service Internet résidentiel sans fil, nous placent en bonne position dans nos secteurs de détail et des entreprises pour générer une croissance à long terme des produits tirés des services Internet.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2021

Services sur fil de Bell Produits

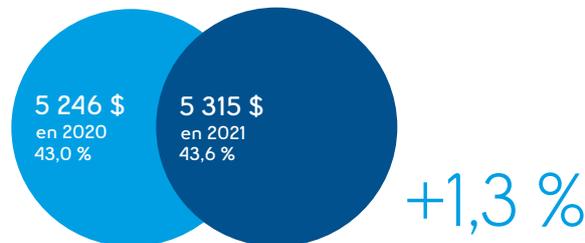
(en millions de dollars)



Services sur fil de Bell BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Internet haute vitesse de détail⁽¹⁾

+4,2 %

Croissance des abonnés
en 2021

Internet haute vitesse de détail

152 285

Total des activations nettes
d'abonnés
en 2021

Zone de couverture du réseau de fibre et du réseau WTTN

10,8 millions

de foyers et d'entreprises
à la fin de 2021

Télé de détail⁽²⁾

(0,1) %

Diminution des abonnés
en 2021

Services de télé IP de détail

76 068

Total des activations nettes
d'abonnés
en 2021

Abonnés des SAR résidentiels de détail

(7,5) %

Diminution des abonnés
en 2021

(1) Au début du T1 2021, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 4 778 abonnés, en raison du transfert d'abonnés du service Internet sans fil fixe hors de notre clientèle des appareils mobiles connectés.

(2) Au début du T1 2021, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite afin d'en retirer 6 125 unités non génératrices de produits.

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	7 871	7 691	180	2,3 %
Services voix	3 154	3 402	(248)	(7,3)%
Autres services	289	248	41	16,5 %
Produits externes tirés des services	11 314	11 341	(27)	(0,2)%
Produits intersectoriels tirés des services	358	321	37	11,5 %
Produits d'exploitation tirés des services	11 672	11 662	10	0,1 %
Services de données	463	494	(31)	(6,3)%
Équipements et autres	43	49	(6)	(12,2)%
Produits externes tirés des produits	506	543	(37)	(6,8)%
Produits intersectoriels tirés des produits	–	1	(1)	(100,0)%
Produits d'exploitation tirés des produits	506	544	(38)	(7,0)%
Produits tirés des Services sur fil de Bell	12 178	12 206	(28)	(0,2)%

Les **produits d'exploitation des Services sur fil de Bell** ont diminué de 0,2 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, et tiennent compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ imputable à la décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros au T2 2021. La baisse d'un exercice à l'autre s'explique par l'érosion continue des produits tirés des services voix et la baisse des ventes de produits, facteurs atténués par l'augmentation des produits tirés des services de données et des produits tirés des autres services.

Les **produits d'exploitation tirés des services des Services sur fil de Bell** ont augmenté de 0,1 %, par rapport à 2020, et tiennent compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ imputable à la décision du CRTC prise au T2 2021 mentionnée précédemment.

- Les **produits tirés des services de données** ont augmenté de 2,3 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :
 - l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
 - l'augmentation des ventes de contrats de maintenance des équipements de transmission de données vendus à des entreprises;
 - la croissance des produits tirés des services liés aux solutions d'affaires soutenue principalement par nos activités liées aux services gérés.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la baisse continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite;
- l'incidence défavorable de la décision du CRTC prise au T2 2021 visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros mentionnée précédemment;
- l'érosion continue des services de données traditionnels.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(6 863)	(6 960)	97	1,4 %
BAIIA ajusté	5 315	5 246	69	1,3 %
Marge du BAIIA ajusté	43,6 %	43,0 %		0,6 pt

Les **coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell** ont régressé de 1,4 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- la diminution du coût des produits vendus et des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de la contraction des produits des activités ordinaires;

- Les **produits tirés des services voix** ont diminué de 7,3 % au cours de l'exercice, par rapport à 2020, en raison de ce qui suit :

- l'érosion continue au chapitre des SAR filaires résidentiels de détail découlant principalement de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
- l'érosion continue des services voix d'affaires dans l'ensemble des abonnés;
- la vigueur créée par la COVID-19 en 2020 découlant de l'utilisation des solutions de conférence et des services interurbains, les clients ayant adopté des solutions moins coûteuses depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Ces facteurs ont été partiellement atténués par l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

- Les **produits tirés des autres services** ont augmenté de 16,5 % au cours de l'exercice, par rapport à 2020, ce qui est attribuable à l'acquisition au T4 2020 d'Environics Analytics Group Ltd., une entreprise canadienne de données et d'analytique, ainsi qu'à la hausse des produits entraînée par l'accroissement du nombre d'abonnés à notre service Maison intelligente.

Les **produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil de Bell** ont diminué de 7,0 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison des importantes ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes en 2020 essentiellement dans le secteur public, ainsi que de l'incidence des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale au cours de la dernière partie de 2021, en raison de la pandémie de COVID-19.

- la hausse des coûts liés à la pandémie de COVID-19 en 2020, notamment les coûts liés à la réaffectation des employés, aux dons et aux équipements de protection individuelle;
- la provision pour créances douteuses plus élevée en 2020 en raison des difficultés financières éprouvées par les clients à cause de la pandémie de COVID-19.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts de la main-d'œuvre imputable aux exigences accrues liées aux projets, atténuée par les économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs;
- l'augmentation des charges découlant de l'acquisition d'Envionics Analytics Group Ltd.

Le **BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell** a augmenté de 1,3 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable aux économies à l'égard des charges d'exploitation, contrebalancées en partie par la

baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre, et tient compte de l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ de la décision du CRTC, prise au T2 2021, visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros. La marge du BAIIA ajusté de 43,6 % en 2021 a augmenté de 0,6 point par rapport à 2020, en raison de la diminution des coûts d'exploitation principalement attribuable à la non-récurrence de certaines charges liées à la COVID-19 engagées l'an dernier, de l'effet de la croissance des produits tirés des services et d'une proportion moins élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

SERVICES DE DONNÉES

Internet haute vitesse de détail

	2021	2020	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes d'abonnés des services de détail	152 285	148 989	3 296	2,2 %
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾	3 861 653	3 704 590	157 063	4,2 %

(1) Au début du T1 2021, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 4 778 abonnés, en raison du transfert d'abonnés du service Internet sans fil fixe hors de notre clientèle des appareils mobiles connectés.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont augmenté de 2,2 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre d'activations liée à l'augmentation du niveau d'activité sur le marché découlant de la reprise à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19, ce qui reflète l'augmentation des activations dans les zones de couverture de notre réseau FTTP et de notre réseau WTTTP. Ces facteurs ont été partiellement atténués par la hausse du nombre de désactivations d'un exercice à l'autre qui s'explique par la baisse du nombre de désactivations des services résidentiels de détail en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et par l'intensification de la concurrence en 2021.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** au 31 décembre 2021 totalisaient 3 861 653, en hausse de 4,2 % par rapport à 3 704 590 abonnés à la fin de 2020.

Services de télé de détail

	2021	2020	VARIATION	% DE VARIATION
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services de détail	2 530	(33 859)	36 389	n.s.
Services de télé IP	76 068	39 191	36 877	94,1 %
Service de télé par satellite	(73 538)	(73 050)	(488)	(0,7)%
Total des abonnés des services de détail ⁽¹⁾	2 735 010	2 738 605	(3 595)	(0,1)%
Services de télé IP	1 882 441	1 806 373	76 068	4,2 %
Service de télé par satellite ⁽¹⁾	852 569	932 232	(79 663)	(8,5)%

n.s. : non significatif

(1) Au début du T1 2021, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite afin d'en retirer 6 125 unités non génératrices de produits.

Les **activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont augmenté de 94,1 % en 2021 par rapport à 2020, ce qui reflète le succès de notre stratégie multimarques et la reprise à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19, notamment un nombre de ventes plus habituel et l'incidence favorable de la reprise des émissions de sport en 2021, dont le nombre avait diminué l'an dernier en raison de la pandémie. En outre, le plus petit nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin a également eu une incidence favorable sur les activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail.

Les **pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail** sont demeurées essentiellement stables d'un exercice à l'autre, en hausse de 0,7 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, car la diminution du nombre d'activations brutes au sein du marché résidentiel de détail a été contrebalancée en partie par la baisse du nombre de désactivations en raison de la pandémie de COVID-19.

Le **nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé de détail** (services télé IP et télé par satellite réunis) a progressé de 36 389 en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'augmentation des activations nettes d'abonnés des services de télé IP, contrebalancée partiellement par la hausse des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 1 882 441 au 31 décembre 2021, en hausse de 4,2 % comparativement à 1 806 373 à la fin de 2020.

Les **abonnés du service de télé par satellite de détail** totalisaient 852 569 au 31 décembre 2021, en baisse de 8,5 % comparativement à 932 232 à la fin de 2020.

Le **nombre total d'abonnés des services de télé de détail** (services télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 735 010 au 31 décembre 2021, ce qui représente une diminution de 0,1 % comparativement à 2 738 605 à la fin de 2020.

	2021	2020	VARIATION	% DE VARIATION
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(185 327)	(213 551)	28 224	13,2 %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	2 298 605	2 483 932	(185 327)	(7,5)%

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se sont améliorées de 13,2 % en 2021, par rapport à 2020, du fait de la diminution des désactivations d'un exercice à l'autre en raison de la pandémie de COVID-19.

Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se sont chiffrés à 2 298 605 au 31 décembre 2021, soit une baisse de 7,5 % par rapport à 2 483 932 à la fin de 2020. Il s'agit d'une amélioration par rapport au taux d'érosion de 7,9 % enregistré pour 2020, qui découle de la diminution des désactivations attribuable aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

CONTEXTE CONCURRENTIEL

À l'instar du secteur du sans-fil au Canada, les marchés des services sur fil et les activités connexes ont été très touchés par la pandémie de COVID-19. Les exigences de distanciation physique se sont répercutées sur les installations traditionnelles de services sur fil, puisque les installateurs ne pouvaient plus entrer dans les locaux des clients. En revanche, le grand nombre de travailleurs et d'étudiants qui doivent travailler et étudier à distance a fait bondir la demande de services sur fil, et le trafic réseau a atteint des niveaux sans précédent durant la pandémie. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration d'environ 90 % au Canada à la fin de 2021, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Un nombre estimatif de 7,5 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des quatre plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2021, en hausse de 3 % par rapport à environ 7,3 millions à la fin de 2020. Entre-temps, environ 6,8 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux d'entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2021, en hausse de 4 % par rapport à environ 6,6 millions à la fin de 2020. Bell continue d'accroître ses parts de marché par suite de l'expansion continue de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et du déploiement de notre réseau Internet résidentiel sans fil dans les marchés ruraux, qui a été achevé un an plus tôt que prévu en 2021. Comme pour nos investissements accélérés dans le réseau 5G, nos investissements visant à élargir la zone de couverture du réseau de fibre sont soutenus par notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui a commencé en 2021 et qui se poursuivra en 2022. De plus, dans son rapport sur les meilleurs FSI pour le jeu en 2022, PCMag nous a désignés comme étant le meilleur fournisseur de services Internet pour les jeux parmi les principaux fournisseurs au pays.

Bien que les Canadiens continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent aux Canadiens plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent du contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils ont accès à ce contenu. En 2021, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle d'environ 4 %, rejoignant 3,2 millions de clients, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services différenciés, à l'offre de forfaits ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Malgré la croissance du service de télé IP, le taux de pénétration des services de câblodistribution et de télé par satellite réunis est demeuré inchangé. Les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 4,7 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 48 %, inchangée comparativement à 48 % à la fin de 2020. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, trois des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast, dont Shaw, Rogers et Vidéotron de Québec. Notre plateforme de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. À la fin de 2021, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 3,2 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part d'environ 43 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale, relativement inchangée par rapport à 2020. À la fin de 2021, les entreprises de télécommunications comptaient environ 3,6 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part de marché d'environ 48 %, relativement inchangée par rapport à 2020. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services locaux et interurbains voix sur IP et revendent des services Internet haute vitesse.

Concurrents

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises (par exemple TekSawj Solutions, Distributel, VMedia et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix, Amazon Prime Video, Disney+, CBS All Access et YouTube.

- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme Telus, Rogers, Chubb-Edwards et Stanley Security.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Les ESLT canadiennes ont continué d'effectuer des investissements considérables dans le déploiement de la fibre à large bande dans leurs territoires, surtout dans le service FTTP au moyen de connexions directes, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP enrichis ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les entreprises de câblodistribution continuent d'investir afin de tirer le meilleur parti de leurs plateformes DOCSIS 3.1 existantes tout en planifiant des stratégies utilisant le réseau FTTP leur permettant d'égaliser les vitesses des ESLT concurrentes à long terme. La plateforme DOCSIS 3.1 n'offre cependant pas les mêmes fonctions évoluées que le réseau FTTP à plus long terme sur le plan de la vitesse, de la diminution du temps d'attente ou de la fiabilité. Le réseau FTTP offre des vitesses totales d'accès à large bande allant jusqu'à 1,5 Gbit/s actuellement, et offrira à court terme des vitesses bidirectionnelles multigigabits grâce à la modernisation du réseau qui utilisera la technologie XGS PON et des vitesses de 25 Gbit/s et plus à moyen et à long terme.

SERVICES DE TÉLÉ PARALLÈLES ET DE CONTENU TÉLÉ PAR CONTOURNEMENT

La popularité croissante du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu, comme Netflix, Amazon Prime Video et Disney+, continuent d'améliorer leurs services de diffusion en continu par contournement afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de services de télé surveillent l'évolution des services par contournement et

ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir aux clients des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et de favoriser l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. Nous continuons d'améliorer notre service Télé Fibe en enrichissant son contenu et en augmentant ses fonctionnalités, notamment en offrant la possibilité de visionner du contenu enregistré en déplacement et en permettant d'accéder à Crave, Netflix, Prime Video et à YouTube au moyen de boîtiers décodeurs.

SUBSTITUTION TECHNOLOGIQUE

La substitution technologique, favorisée par le vaste déploiement du service Internet à plus haute vitesse, l'utilisation très répandue du courriel, de la messagerie et des médias sociaux pour remplacer les services téléphoniques et la croissance des services sans fil et voix sur IP, demeure un facteur de diminution des produits tirés des services voix traditionnels des entreprises de télécommunications. En outre, le débranchement et la réduction des dépenses pour les services de télé généraliste (débranchement du câble et câbloréduction) continuent d'augmenter. La diminution dans ces services traditionnels se poursuit comme prévu; toutefois, Bell est un fournisseur prépondérant des services de substitution.

ADOPTION DES SERVICES IP

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue vers des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2022 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2022. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

PERSPECTIVES POUR 2022

Le profil de croissance général des résultats financiers du sur-fil devrait s'améliorer progressivement en 2022. Cette prévision repose sur une croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé de détail s'appuyant sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP ainsi que sur un taux de pénétration plus élevé; le taux de pénétration plus important de la technologie du service Internet résidentiel sans fil dans un plus grand nombre de collectivités rurales; le soutien de l'adoption plus généralisée des services de l'application Télé Fibe et Virgin TV, les services de télé en continu et en direct de Bell qui reposent sur une application; l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctions télé; l'amélioration d'un exercice à l'autre de la rentabilité d'exploitation des

marchés d'affaires; ainsi que les réductions de coûts pour contrebalancer les pressions concurrentielles sur les prix et la baisse continue des produits tirés des services voix.

L'avantage que nous procure le réseau à large bande que nous construisons à l'échelle de nos zones de couverture urbaines, suburbaines et rurales nous place en excellente position dans nos secteurs de détail et des entreprises pour continuer de faire croître notre part de marché et nos produits tirés des services Internet plus rapidement que nos concurrents. Nous continuerons de viser haut en offrant le réseau à large bande le plus rapide, le meilleur contenu sur la plateforme télé que choisissent les clients, ainsi qu'une

expérience Wi-Fi supérieure qui met à profit le leadership de Bell dans l'automatisation de la maison intelligente avec des services comme Wi-Fi Partout chez vous, la sécurité résidentielle, la vidéo et l'automatisation, afin de générer une croissance d'un exercice à l'autre des ajouts nets d'abonnés des services Internet et de télé.

Dans les services sur fil d'affaires, les clients continuent de rechercher des façons d'exploiter les nouvelles technologies pour faire croître et transformer la main-d'œuvre de l'avenir ainsi que pour diminuer les coûts. En raison de ces facteurs, et vu qu'il est impossible de prévoir à quel rythme l'économie se remettra de la pandémie de COVID-19, nous nous attendons à ce que les dépenses des grandes entreprises clientes dans les produits et services de télécommunications soient variables. La poursuite de la migration des clients depuis les technologies traditionnelles vers les systèmes IP et la demande d'options plus économiques en matière de bande passante continueront d'exercer une pression sur les résultats globaux dans les marchés d'affaires en 2022. Nous entendons contrer la baisse des produits tirés des services de télécommunications traditionnels en continuant de développer des services uniques en leur genre et en améliorant la valeur de nos produits afin de rehausser l'expérience client au moyen de nouvelles fonctions comme l'accès à l'infonuagique et des services de sécurité et de collaboration. En outre, nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation et d'autres stratégies sur mesure pour les clients pour ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans la 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services d'informatique en nuage, les communications unifiées et la sécurité. Nous continuerons également de mettre l'accent sur l'offre de solutions réseautiques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons que la concurrence en général sur nos marchés des petites et moyennes entreprises restera forte, malgré la crise de la COVID-19 qui sévit actuellement, car les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes estiment que ces segments de clientèle offrent un potentiel de croissance. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients de nos marchés des petites et moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité.

Par ailleurs, nous continuons d'axer résolument nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées à la croissance et à la fidélisation de la clientèle des services de télé IP, Internet, à large bande IP et des services téléphoniques sur IP hébergés, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et des produits tirés des services traditionnels, les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros,

ainsi que les répercussions financières de la pandémie de COVID-19. Ces éléments, combinés à l'efficacité opérationnelle accrue que permettent la poursuite du déploiement de nouvelles technologies à large bande (fibre optique et fixe WTTT) et les nouvelles améliorations du service, devraient générer des économies de coûts et des gains de productivité significatifs à l'échelle de l'entreprise.

HYPOTHÈSES

- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil.
- La croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux, facteur atténué par la croissance de notre part de marché en ce qui a trait aux forfaits de services résidentiels concurrentiels.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accélérée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constants.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'augmentation des fonctions libre-service ainsi que d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle et de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTTT.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- La progression des dépenses des clients d'affaires pour les services de connectivité, les solutions gérées et de services professionnels.
- Le renforcement des liens avec nos clients d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, y compris ceux qui sont liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée au lancement de nouveaux produits destinés aux clients résidentiels (p. ex. l'IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et aux clients d'affaires (p. ex. les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Le CRTC pourrait imposer des tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie de réseau FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations, ou modifier la configuration du réseau relatif à ce nouveau service d'une façon qui améliore significativement la position commerciale de nos concurrents.
- Les tribunaux ou le Cabinet pourraient annuler les nouveaux tarifs de gros fixés par le CRTC pour les services d'accès haute vitesse groupé en 2021, lesquels sont considérablement plus élevés que les tarifs qu'il avait fixés en 2019.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'imposition de tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen des installations utilisant la technologie FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés ou l'adoption d'une configuration de réseau avantageuse pour nos concurrents, ou la mise en œuvre des tarifs réduits par le CRTC en août 2019 pour les services d'accès haute vitesse de gros groupé pourraient modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sur fil.

AVANCÉES TECHNOLOGIQUES ET MODIFICATION DES HABITUDES DES CLIENTS

RISQUE

- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions des clients d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes des clients contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres novatrices des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et mondiaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements des clients dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

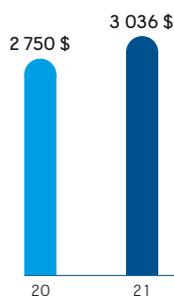
5.3 Bell Média

La performance opérationnelle s'est redressée en 2021 stimulée par la forte demande pour la publicité à la télé, soutenue par un retour à un calendrier plus habituel des grandes ligues sportives et de la programmation télé, alors que nos efforts visant les services de télé de langue française ont permis à Noovo de surpasser ses deux principaux concurrents pour ce qui est de la croissance de l'auditoire. De plus, notre stratégie des médias numériques d'abord contribue considérablement à la réussite de nos efforts visant à obtenir une plus grande part du marché de la publicité numérique au Canada, les produits liés au contenu numérique ⁽¹⁾ ayant connu une hausse impressionnante de 35 %.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2021

**Bell Média
Produits**
(en millions de dollars)



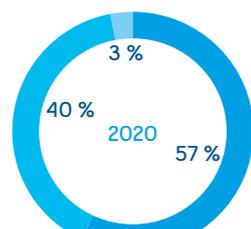
+10,4 %

**Bell Média
BAIIA ajusté**
(en millions de dollars)

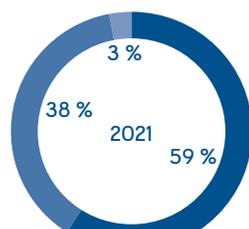


+4,3 %

**Bell Média
Composition des produits**
(produits)

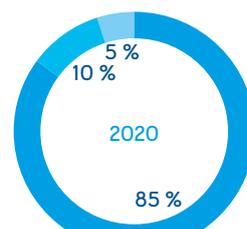


- 57 % Publicité
- 40 % Abonnements
- 3 % Autres

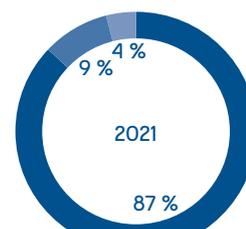


- 59 % Publicité
- 38 % Abonnements
- 3 % Autres

**Bell Média
Composition des produits**
(branches d'activité)



- 85 % Télé
- 10 % Radio
- 5 % Affichage extérieur



- 87 % Télé
- 9 % Radio
- 4 % Affichage extérieur

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits externes	2 681	2 369	312	13,2 %
Produits intersectoriels	355	381	(26)	(6,8) %
Produits tirés de Bell Média	3 036	2 750	286	10,4 %

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 10,4 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la reprise qui se poursuit après les répercussions de la pandémie de COVID-19. L'accroissement d'un exercice à l'autre s'explique par la hausse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement. Cette croissance comprend la hausse de 35 % des produits liés au contenu numérique en 2021, par rapport à l'exercice précédent.

- Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté de 16,3 % en 2021, par rapport à 2020, en raison de la croissance des services de télé, contrebalancée en partie par les baisses dans les domaines de l'affichage extérieur et de la radio. La hausse des produits tirés de la publicité de la télé généraliste et de la télé spécialisée s'explique par la demande accrue des annonceurs découlant de la reprise continue à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19. Les produits tirés des services de télé généraliste rendent également compte du contexte favorable issu de l'accroissement de la programmation originale en 2021, ainsi que

de l'acquisition de V et de Noovo.ca en mai 2020. Les produits tirés de la publicité des services de télé spécialisée ont également tiré parti du retour des événements sportifs en direct en 2021, comparativement à la situation à l'exercice précédent. Les produits tirés de la publicité liés à l'affichage extérieur et à la radio ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, en raison de la reprise plus lente à la suite des répercussions de la pandémie, car les services d'affichage extérieur ont subi l'incidence défavorable des restrictions gouvernementales imposées visant certains services non essentiels au cours du premier semestre de l'exercice et les services de radio ont reflété les changements dans les habitudes d'écoute des auditeurs en raison de la pandémie de COVID-19.

- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 4,8 % en 2021, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs Crave et STARZ et aux services de diffusion en continu de sports.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(2 311)	(2 055)	(256)	(12,5)%
BAlIA ajusté	725	695	30	4,3 %
Marge du BAlIA ajusté	23,9 %	25,3 %		(1,4) pt

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 12,5 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de ce qui suit :

- l'accroissement des coûts au titre des droits de diffusion d'événements sportifs en raison du retour de la plupart des événements sportifs en direct en 2021, par rapport à 2020, année pendant laquelle il y a eu des annulations et des reports de certains événements sportifs attribuables à la pandémie de COVID-19;
- la hausse des coûts de programmation et de production télévisuelle en 2021 par rapport à 2020, année ayant subi l'incidence des reports ou des annulations attribuables à la pandémie de COVID-19;
- l'avantage découlant de la SSUC en 2020;
- l'augmentation des coûts liés à l'acquisition de Noovo.

Le **BAlIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 4,3 % en 2021 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits des activités ordinaires atténuée par l'augmentation des coûts d'exploitation.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 20^e année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 14 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 79 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 78 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne.

En 2021, Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au cinquième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec 24,3 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 75 % de l'auditoire des médias numériques en 2021.

En 2021, Bell Média est demeurée le premier radiodiffuseur du Canada et possède la station de radio qui occupait le premier rang à Toronto et à Montréal à l'automne 2021.

Astral est l'un des plus importants fournisseurs de services d'affichage extérieur au Canada et offre plus de 50 000 espaces publicitaires dans l'ensemble du Canada regroupées dans six gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et publicité sur le lieu de vente intérieur. Nos produits offrent la possibilité de rejoindre 13,0 millions de Canadiens chaque semaine dans 60 marchés et nous offrons une présence publicitaire exclusive notamment dans 6 des 15 plus grands aéroports et deux des plus importantes commissions de transport au Canada.

CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La concurrence dans le secteur canadien des médias a évolué au cours des dernières années, le contenu étant de plus en plus contrôlé par un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux livrent concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **Services de télé** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **Services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **Services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux;
- **Médias numériques** : les consommateurs continuent de réorienter leur utilisation des médias vers les médias numériques et en ligne, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. Cette tendance fait également en sorte que les annonceurs dirigent une plus grande partie de leurs dépenses vers les services numériques et en ligne, plutôt que vers les médias traditionnels. En outre, le nombre de concurrents a augmenté, étant donné que de plus nombreuses entreprises de médias numériques et en ligne, ce qui comprend de grandes entreprises mondiales, font leur entrée sur le marché.

En 2021, le secteur des médias s'est remis de façon continue des répercussions de la pandémie de COVID-19. Plus tard dans l'année, la demande pour la publicité à la télé a augmenté en raison d'un retour à un calendrier plus habituel des grandes ligues sportives et de la programmation télé, alors que les services d'affichage extérieur se sont graduellement améliorés grâce à l'augmentation de l'activité liée aux loisirs et aux voyages à la suite de l'assouplissement des restrictions mises en place pour combattre la COVID-19. Cependant, les services de radio ont mis du temps à se remettre et ont subi une incidence disproportionnée de la pandémie en raison des restrictions continues liées à la COVID-19 que devaient suivre les entreprises locales et au travail à la maison.

Concurrents

SERVICES DE TÉLÉ

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Amazon Prime Video, Disney+, Apple TV+, Paramount +, discovery+ et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube, TikTok et Instagram.

SERVICES DE RADIO

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify et Apple Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

SERVICES D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Annonceurs extérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group, Outfront Media, Québecor, Dynamic et Clear Channel Outdoor.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

TRANSFORMATION DU MODE DE PRESTATION DE LA TÉLÉ PAR LA TECHNOLOGIE ET LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements des comportements des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Les consommateurs peuvent maintenant visionner le contenu à partir d'une variété de médias sur l'écran de leur choix, notamment des télévisions, des ordinateurs et d'autres appareils mobiles. De plus, le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé continue d'augmenter, et il y a de plus en plus de points d'accès pour visionner du contenu de télé, notamment les appareils connectés comme Apple TV, Roku et Amazon Fire Stick. Les changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. La possibilité d'accéder au contenu de partout avec les appareils connectés fait surgir un risque pour les plateformes de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels.

AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU PARALLÈLES À LA TÉLÉ LINÉAIRE GÉNÉRALISTE

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas auparavant. Alors que la télé linéaire généraliste a été pendant très longtemps le seul moyen d'accéder à une programmation de divertissement, l'augmentation des options de divertissement parallèles a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. Même s'ils consacrent encore plus de temps à la télé linéaire généraliste qu'aux autres modes de consommation vidéo, les gens consomment de plus en plus le contenu de la manière qui leur convient, puisant dans un assortiment de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. La majorité des foyers n'utilisent des services par contournement dont c'est l'activité unique, comme Crave, Netflix, Prime Video, Disney+ et Apple TV+, qu'à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels.

COÛTS CROISSANTS RELATIFS AU CONTENU

Le contenu vidéo de choix revêt maintenant une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devrait continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Prime Video, Disney+ et DAZN, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation et pourrait aussi rendre plus difficile l'obtention de contenu, une tendance qui devrait se poursuivre.

LES ENTREPRISES DE MÉDIAS ÉVOLUENT AFIN DE DEMEURER CONCURRENTIELLES

Compte tenu de l'évolution du comportement des consommateurs, les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions dans le but de concurrencer plus efficacement les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme le service bilingue Crave, TSN et RDS de Bell Média, ainsi que CTV et Noovo, qui offrent tous des services en continu sur diverses plateformes. L'accès à un contenu de sport en direct et autre contenu de choix revêt maintenant une importance encore plus considérable pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des téléspectateurs qui, par ricochet, attirent des annonceurs et font croître les produits tirés des frais d'abonnement. Par conséquent, il est également devenu de plus en plus important pour les entreprises de médias de détenir les droits à l'égard du contenu ou encore de conclure des ententes à long terme avec les propriétaires de contenu.

En outre, la façon dont les annonceurs souhaitent acheter des services de publicité a changé dans l'ensemble des plateformes de médias. L'augmentation de la consommation du contenu numérique a également donné l'occasion aux annonceurs d'acheter un inventaire ciblé et un inventaire au moyen d'outils libre-service et d'outils programmatiques. Par conséquent, Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2022 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2022. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

PERSPECTIVES POUR 2022

La performance financière de Bell Média devrait refléter la reprise continue en 2022, laquelle devrait entraîner une demande plus forte des annonceurs de même que l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité et la croissance des produits tirés des frais d'abonnement. En revanche, la pandémie de COVID-19 devrait continuer d'avoir une certaine incidence défavorable sur les résultats en général.

La performance au chapitre des produits tirés des frais d'abonnement devrait refléter les retombées positives des renouvellements d'ententes de distribution avec les EDR et le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs, notamment Crave. Toutefois, les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble continueront de peser sur les volumes d'abonnés aux services traditionnels.

En ce qui concerne les produits tirés de la publicité, nous prévoyons une forte demande continue pour les services de télé et une reprise graduelle de la demande pour les services de radio et les services d'affichage extérieur au cours de l'exercice.

Nous avons également l'intention de continuer à contrôler les coûts en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de médias, en particulier de services de télé, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché combinée à un meilleur ciblage de l'auditoire afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment : la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché, et l'augmentation de l'utilisation de l'outil SAM Télé de Bell Média et des plateformes d'achats de Bell DSP, les plateformes d'optimisation d'achat de publicité de Bell Média qui donnent aux clients la capacité de planifier, d'activer et d'évaluer les campagnes de marketing à l'aide des données de première main et de l'inventaire de premier ordre de Bell.

Notre programmation sportive devrait continuer à offrir du contenu de choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles à notre auditoire des services de télé et des services offerts directement aux consommateurs. Notre programmation sportive, combinée à l'intégration de nos plateformes numériques, fait partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité.

Par le truchement de Crave, notre service de diffusion en continu et de télé bilingue, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, HBO Max, SHOWTIME et STARZ) en vue d'attirer des abonnés de la télé payante et des services offerts directement aux consommateurs. Nous avons l'intention de continuer d'accroître l'offre disponible sur cette plateforme et de rehausser l'expérience utilisateur.

Dans nos services de télé francophones, nous continuerons d'optimiser notre programmation dans le but de plaire davantage à l'auditoire, en nous appuyant en particulier sur l'investissement dans les émissions de Noovo et sur davantage de contenu original en français.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle

nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs d'excellentes occasions dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions afin de soutenir la demande croissante pour les services numériques, notamment en convertissant certaines de nos importantes structures extérieures en panneaux numériques et en ajoutant de nouveaux panneaux.

HYPOTHÈSES

- Des produits des activités ordinaires totaux qui devraient refléter une demande soutenue favorisant les produits tirés de la publicité de la télé, attribuable notamment à l'expansion de notre outil SAM Télé et des plateformes d'achats de Bell DSP, à une reprise graduelle de la publicité à la radio et de la publicité extérieure, ainsi qu'à la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité, ainsi que le retour à la normale de la programmation de divertissement.
- Le soutien continu de Crave grâce à une offre de contenu élargie, à l'amélioration de l'expérience utilisateur et à Crave Mobile.
- Des investissements continus dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir nos clients francophones en leur offrant un vaste éventail de contenu dans la langue de leur choix et sur leurs plateformes préférées.
- La mise à profit de données de première main pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires et l'attribution.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'augmentation des produits tirés de la publicité et de la part de marché alors que la reprise de la demande se poursuit dans l'ensemble des plateformes.
- L'utilisation étendue de notre outil SAM Télé et des plateformes d'achats de Bell DSP.
- La croissance continue des tarifs pour les EDR.
- La conception d'expériences numériques des services Crave, CTV, Noovo, TSN et RDS afin de favoriser la croissance de l'auditoire et d'augmenter l'inventaire publicitaire.
- L'accroissement de la part de marché et les produits des activités ordinaires générés par les investissements continus dans la programmation originale de Noovo.
- Le maintien de la solidité de la performance au chapitre de l'auditoire dans l'ensemble des plateformes.

PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, y compris ceux qui sont liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE, PIRATAGE ET CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

INCERTITUDE RELATIVE AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ ET DES FRAIS D'ABONNEMENT

RISQUE

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, et la pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles ou mondiales qui dominent le marché. Notre capacité à développer des médias numériques et d'autres supports publicitaires, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté, est aussi mise à l'épreuve par ces entreprises d'envergure.
- Le marché publicitaire pourrait aussi subir une fois de plus l'incidence du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires si la persistance de la pandémie de COVID-19 ralentissait davantage l'économie. Nos propriétés de radio et d'affichages extérieurs sont particulièrement vulnérables aux mesures liées à la pandémie, qui donnent lieu à une diminution des cotes d'écoute liées à la circulation et au trafic.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Un climat d'incertitude économique pourrait mettre un frein aux dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché de la publicité qui est en évolution et fragmenté pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- La pandémie de COVID-19 pourrait encore continuer de causer une diminution considérable des produits tirés de la publicité pour toutes les plateformes de Bell Média.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

AUGMENTATION DES COÛTS DU CONTENU ET CAPACITÉ D'OBTENIR DU CONTENU DE PREMIER PLAN

RISQUE

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.
- De nouveaux retards de production attribuables à la pandémie de COVID-19 pourraient réduire davantage notre capacité à accéder à du contenu de premier plan à court terme.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dette à long terme	27 048	23 906	3 142	13,1 %
Dette à court terme	2 625	2 417	208	8,6 %
50 % des actions privilégiées ⁽¹⁾	2 002	2 002	–	–
Trésorerie	(207)	(224)	17	7,6 %
Dette nette	31 468	28 101	3 367	12,0 %

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 4 003 millions \$ en 2021 et en 2020 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 208 millions \$ de la dette à court terme et de 3 142 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de billets, série US-3, série US-4, série US-5 et série US-6, d'un montant en capital total de 600 millions \$, de 500 millions \$, de 600 millions \$ et de 650 millions \$ en dollars américains, respectivement (747 millions \$, 623 millions \$, 755 millions \$ et 818 millions \$ en dollars canadiens, respectivement). Les billets sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE;
- l'émission par Bell Canada de débetures MTN, série M-54, série M-55 et série M-56, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA, de 550 millions \$ CA et de 500 millions \$ CA, respectivement. Les débetures MTN sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE;
- l'augmentation de nos effets à payer (déduction faite des remboursements) de 351 millions \$.

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par :

- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-40, d'un montant en capital total de 1 700 millions \$ CA;
- la diminution de nos créances clients titrisées de 150 millions \$;
- une diminution nette de 144 millions \$ attribuable à la réduction des obligations locatives et d'autres dettes.

La diminution de la trésorerie de 17 millions \$ découle principalement :

- des dépenses d'investissement de 4 837 millions \$;
- des dividendes de 3 132 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- du remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 751 millions \$;
- d'un montant de 2 082 millions \$ pour l'acquisition de licences d'utilisation du spectre principalement pour l'acquisition de spectre de la bande de 3 500 MHz;
- d'un montant de 297 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- de la diminution de 150 millions \$ des créances clients titrisées;
- des dividendes de 125 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- des dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC de 86 millions \$;
- d'un montant de 78 millions \$ payé pour d'autres activités de financement, y compris le règlement des coûts liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt;
- d'un montant de 72 millions \$ affecté aux autres activités d'investissement.

Cette diminution a été partiellement contrebalancée par :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 8 008 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 985 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer de 351 millions \$;
- un montant de 261 millions \$ découlant de l'émission d'actions ordinaires en vertu de notre régime d'options sur actions des employés.

6.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D'ACTIONS
En circulation au 1 ^{er} janvier 2021	904 415 010
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	4 603 861
En circulation au 31 décembre 2021	909 018 871

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2021	15 650 234	59
Exercées ⁽¹⁾	(4 603 861)	57
Frappées de déchéance ou expirées	(267 649)	60
En circulation au 31 décembre 2021	10 778 724	60
Exercibles au 31 décembre 2021	4 316 424	58

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 64 \$ pour les options exercées en 2021.

Au 3 mars 2022, 910 920 615 actions ordinaires étaient en circulation et 8 876 980 options sur actions, en cours.

6.3 Flux de trésorerie

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 008	7 754	254	3,3 %
Dépenses d'investissement	(4 837)	(4 202)	(635)	(15,1)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(125)	(132)	7	5,3 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(86)	(53)	(33)	(62,3)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	35	35	–	–
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	–	(54)	54	100,0 %
Flux de trésorerie disponibles	2 995	3 348	(353)	(10,5)%
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	–	54	(54)	(100,0)%
Acquisitions d'entreprises	(12)	(65)	53	81,5 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(35)	(35)	–	–
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	(2 082)	(86)	(1 996)	n.s.
Autres activités d'investissement	(72)	(79)	7	8,9 %
Fonds provenant des activités abandonnées (inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement)	–	892	(892)	(100,0)%
Augmentation (diminution) des effets à payer et des avances bancaires	351	(1 641)	1 992	n.s.
Diminution des créances clients titrisées	(150)	–	(150)	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	4 985	6 006	(1 021)	(17,0)%
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 751)	(5 003)	2 252	45,0 %
Émission d'actions ordinaires	261	26	235	n.s.
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(297)	(263)	(34)	(12,9)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 132)	(2 975)	(157)	(5,3)%
Autres activités de financement	(78)	(93)	15	16,1 %
Sorties de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement)	–	(7)	7	100,0 %
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(17)	83	(100)	n.s.
Diminution nette des équivalents de trésorerie	–	(4)	4	100,0 %

n.s. : non significatif

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

En 2021, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont accrus de 254 millions \$ par rapport à 2020, principalement en raison de la hausse du BAIIA ajusté et de l'augmentation des Fonds provenant du fonds de roulement attribuable essentiellement au calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts et la hausse de l'impôt sur le résultat payé. En outre, en 2021, les fonds provenant des activités

abandonnées ont diminué, car la vente de la quasi-totalité de nos centres de données a été effectuée au T4 2020.

Les flux de trésorerie disponibles en 2021 ont reculé de 353 millions \$ par rapport à 2020, surtout du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement, en partie contrebalancée par la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2021	2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	1 120	916	(204)	(22,3)%
<i>Intensité du capital</i>	<i>12,4 %</i>	<i>10,5 %</i>		<i>(1,9) pt</i>
Services sur fil de Bell	3 597	3 161	(436)	(13,8)%
<i>Intensité du capital</i>	<i>29,5 %</i>	<i>25,9 %</i>		<i>(3,6) pts</i>
Bell Média	120	125	5	4,0 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>4,0 %</i>	<i>4,5 %</i>		<i>0,5 pt</i>
BCE	4 837	4 202	(635)	(15,1)%
<i>Intensité du capital</i>	<i>20,6 %</i>	<i>18,4 %</i>		<i>(2,2) pts</i>

Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 15,1 %, ou 635 millions \$, en 2021, par rapport à l'exercice précédent, pour se chiffrer à 4 837 millions \$ ce qui correspond à une intensité du capital de 20,6 %, en hausse de 2,2 points par rapport à 2020. Cette augmentation des dépenses d'investissement s'inscrit dans la foulée de notre plan sur deux ans visant l'accélération de l'investissement dans les réseaux. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable aux facteurs suivants :

- l'augmentation des dépenses d'investissement dans notre secteur des services sans fil de 204 millions \$ en 2021, par rapport à l'exercice

précédent, principalement attribuable au déploiement continu de notre réseau mobile 5G, lequel était offert à plus de 70 % de la population canadienne à la fin de 2021;

- la hausse des dépenses d'investissement dans notre secteur des services sur fil de 436 millions \$ en 2021 par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à l'expansion continue de notre réseau FTTP pour brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises et au déploiement de notre service fixe WTPP dans un plus grand nombre de collectivités rurales.

PAIEMENT AU TITRE DE LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE

Le 17 décembre 2021, Bell Mobilité a acquis 271 licences dans divers centres urbains et ruraux visant 678 millions de MHz par population de la bande de 3 500 MHz, pour un paiement de 2,07 milliards \$.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (INCLUS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT)

En 2020, les fonds provenant des activités abandonnées (inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement) se sont chiffrés à 892 millions \$ et sont essentiellement attribuables au produit de 933 millions \$ (après déduction de la dette et d'autres éléments) reçu au T4 2020 à la suite de la conclusion de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances clients et de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2021, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial et des billets, série US-1, série US-2, série US-3, série US-4, série US-5 et série US-6, qui sont libellés en dollars américains et qui ont été couverts contre fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

2021

En 2021, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 985 millions \$ comportant l'émission de billets, série US-3, série US-4, série US-5 et série US-6, d'un montant en capital total de 600 millions \$, de 500 millions \$, de 600 millions \$ et de 650 millions \$ en dollars américains, respectivement (747 millions \$, 623 millions \$, 755 millions \$ et 818 millions \$ en dollars canadiens, respectivement), et l'émission de débentures MTN, série M-54, série M-55 et série M-56, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA, de 550 millions \$ CA et de 500 millions \$ CA, respectivement, partiellement contrebalancées par les escomptes de 8 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 351 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 751 millions \$ notamment le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-40, d'un montant en capital total de 1 700 millions \$ CA et les paiements nets de 1 051 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- la diminution de 150 millions \$ des créances clients titrisées.

2020

En 2020, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de 1 641 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer;
- le remboursement de 5 003 millions \$ de titres d'emprunt à long terme, notamment le remboursement par Bell Canada de 1 450 millions \$ US (2 035 millions \$ CA) aux termes de ses facilités de crédit engagées, le remboursement anticipé des débentures MTN de série M-42, de série M-30 et de série M-24, d'un montant en capital total de 850 millions \$, de 750 millions \$ et de 500 millions \$ en dollars canadiens, respectivement, et les paiements nets de 868 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 6 006 millions \$, dont les prélèvements de 1 450 millions \$ US (2 035 millions \$ CA) aux termes des facilités engagées de Bell Canada et l'émission de débentures MTN, série M-51, série M-47, série M-52 et série M-53, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$, de 1 milliard \$, de 1 milliard \$ et de 750 millions \$ en dollars canadiens, respectivement, en partie contrebalancées par le montant net de 29 millions \$ des escomptes sur nos émissions de titres d'emprunt.

ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES

L'émission d'actions ordinaires en 2021 a augmenté de 235 millions \$, par rapport à 2020, principalement en raison du nombre accru d'options sur actions exercées.

DIVIDENDES EN TRÉSORERIE PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

En 2021, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires de 3 132 millions \$ ont augmenté de 157 millions \$ par rapport à 2020, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2021, de 3,4575 \$ par action ordinaire, comparativement à 3,2900 \$ par action ordinaire en 2020.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG liés aux activités poursuivies de 2 433 millions \$. Cette variation découle d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes en 2021 et d'une hausse du taux d'actualisation réel, à 3,2 % au 31 décembre 2021, comparativement à 2,6 % au 31 décembre 2020.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG liés aux activités poursuivies de 687 millions \$. Cette variation découle d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes en 2020, partiellement contrebalancé par une baisse du taux d'actualisation réel, à 2,6 % au 31 décembre 2020, comparativement à 3,1 % au 31 décembre 2019.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 8, *Autres produits (charges)*, à la note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2021 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et les instruments dérivés, sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2021, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 3 843 millions \$ et de 136 millions \$, respectivement. Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2021 étaient de 387 millions \$ et de 15 millions \$, respectivement. Les soldes de nos actifs sur contrat au 31 décembre 2021 étaient de 665 millions \$, déduction faite du solde d'une correction de valeur pour créances douteuses de 20 millions \$.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers et nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.
Risque de change	Nous sommes exposés à un risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 7 millions \$ (une perte de 20 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2021 et un profit de 241 millions \$ (perte de 221 millions \$) comptabilisé(e) dans les AERG liés aux activités poursuivies au 31 décembre 2021, toutes les autres variables restant constantes. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 4 millions \$ comptabilisé(e) dans les AERG liés aux activités poursuivies au 31 décembre 2021, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des contrats de change à terme et des options venant à expiration de 2022 à 2023, de 2,5 milliards \$ US (3,1 milliards \$ CA) et 2,3 milliards de pesos philippins (58 millions \$ CA) au 31 décembre 2021, pour gérer le risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG liés aux activités poursuivies, sauf pour toute partie inefficace, qui est comptabilisée au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans l'état du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des AERG</i> sont reclassés dans l'état du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées. Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans l'état du résultat net. Au 31 décembre 2021, nous avons des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 3 500 millions \$ US (4 511 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains venant à échéance en 2032 et en 2052, respectivement. Pour les swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 4 millions \$ (un profit de 3 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2021 et un profit de 18 millions \$ (perte de 25 millions \$) comptabilisé(e) dans les AERG liés aux activités poursuivies au 31 décembre 2021, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de devises variable-variable et des swaps de taux d'intérêt différés afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et futures. Nous avons également recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées. En 2021, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA) pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux billets américains venant à échéance en 2024. Pour les swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. En 2021, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 127 millions \$ pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt futures. Pour les swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie de la relation de couverture inefficace, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des AERG</i> sont reclassés au poste <i>Charge d'intérêts</i> dans les états du résultat net sur la durée de la dette connexe. En 2021, nous avons également conclu des swaps de devises variable-variable d'un montant notionnel de 127 millions \$ à titre de couverture économique du risque de taux de référence lié aux émissions de titres d'emprunt futures. Pour les swaps de devises variable-variable, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les états du résultat net. En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2021 serait un profit (une perte) de 43 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies pour 2021, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un actif net de 130 millions \$ au 31 décembre 2021, sur les actions ordinaires de BCE servent à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres produits (charges)</i> pour les dérivés qui servent à couvrir les régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.
Risque lié aux fluctuations des prix des marchandises	<p>Nous sommes exposés à un risque lié au coût d'achat de carburant.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2021, les swaps sur carburant étaient tous venus à échéance. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres produits (charges)</i>.
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 4 milliards \$.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivaut approximativement à leur juste valeur car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	31 DÉCEMBRE 2021		31 DÉCEMBRE 2020	
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRT	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	66	67	82	86
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	23 729	26 354	20 525	24 366

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF)				
	VALEUR COMPTABLE	PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾	
31 décembre 2021					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	183	24	–	159
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	279	–	279	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	122	–	185	(63)
31 décembre 2020					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	126	3	–	123
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(51)	–	(51)	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	109	–	167	(58)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges) dans les états du résultat net.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment

de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 3 mars 2022.

PRINCIPALES NOTATIONS

3 MARS 2022	BELL CANADA ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dettes à long terme	BBB (élevée)	Baa1	BBB+
Dettes à long terme subordonnées	BBB (faible)	Baa2	BBB
	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	-	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur leur pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 3 mars 2022, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne la prévision que nos liquidités disponibles, soit notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie ainsi que les montants disponibles au titre de notre programme de créances clients titrisées ainsi que nos facilités de crédit bancaire engagées, suffiront à répondre à nos besoins de liquidités pour 2022. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Les liquidités disponibles au 31 décembre 2021 totalisaient 3,4 milliards \$, dont 207 millions \$ sous forme de trésorerie, un montant de 400 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances clients titrisées et un montant de 2,8 milliards \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 711 millions \$).

Nous prévoyons que nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2022 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2022 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2022 devaient excéder notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés

financiers et de notre programme de créances clients titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2022, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, aux financements provenant des marchés financiers, au programme de créances clients titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment l'évolution rapide de la pandémie de COVID-19 pour en apprécier les conséquences sur nos activités, sur les marchés financiers et sur l'économie canadienne, dans le but de conserver une situation de trésorerie adéquate.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2021.

31 DÉCEMBRE 2021	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	711	2 789
Autres	106	–	106	–	–
Total des facilités de crédit engagées	3 606	–	106	711	2 789
Total des facilités de crédit non engagées	1 939	–	1 060	–	879
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	5 545	–	1 166	711	3 668

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en mai 2026 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en mai 2024.

(2) Au 31 décembre 2021, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 561 millions \$ US (711 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2021. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

BESOINS DE LIQUIDITÉS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, nos dépenses d'investissement prévues seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services. Bell poursuivra son programme d'accélération des dépenses d'investissement de 1,7 milliard \$ pour effectuer le déploiement de son réseau de fibre optique par connexions directes, de son service Internet résidentiel sans fil et de son réseau 5G mobile, dans le cadre duquel un montant de 800 millions \$ a été dépensé en 2021 et la tranche restante de 900 millions \$ devrait être dépensée en 2022. Les dépenses d'investissement du programme d'accélération de 2022 devraient être financées au moyen des liquidités disponibles, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2022 et d'un financement provenant des marchés financiers.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un

certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2020.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 90 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2022, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles au milieu de 2022. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 110 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 75 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2022.

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2022, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2021, le dividende sur actions ordinaires annuel de BCE ayant augmenté de 5,1 % pour passer de 3,50 \$ à 3,68 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 15 avril 2022. La déclaration des dividendes est à la discrétion du conseil de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2021, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2021	2022	2023	2024	2025	2026	PAR LA SUITE	TOTAL
Passifs financiers comptabilisés							
Dettes à long terme	156	1 632	2 060	2 153	1 561	16 289	23 851
Effets à payer	735	–	–	–	–	–	735
Obligations locatives ⁽¹⁾	1 009	833	541	439	406	1 922	5 150
Emprunt garanti par des créances clients	900	–	–	–	–	–	900
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients	918	890	825	770	718	9 068	13 189
Versements (encaissements) nets d'intérêts sur swaps de devises et de taux d'intérêt variables	11	12	(2)	12	12	314	359
Passif financier lié à MLSE	149	–	–	–	–	–	149
Engagements (arrangements hors bilan)							
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 104	757	461	334	219	161	3 036
Obligations d'achat	542	380	245	210	292	221	1 890
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	7	2	6	1	–	–	16
Total	5 531	4 506	4 136	3 919	3 208	27 975	49 275

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 841 millions \$.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les emplacements d'affichage extérieur, l'utilisation de la fibre optique ainsi que les biens immobiliers. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Après la clôture de l'exercice, en février 2022, Bell a acquis une entreprise fournissant des services Internet, de téléphonie et de télé aux particuliers et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario. L'acquisition devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats de l'entreprise acquise seront inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

De plus, après la clôture de l'exercice, nous avons conclu un nouvel engagement visant des immobilisations corporelles et des incorporelles totalisant environ 1,4 milliard \$, qui sera à payer entre 2022 et 2033.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES (HORS BILAN)

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

6.8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous sommes impliqués dans divers litiges et recours judiciaires recherchant des dommages pécuniaires et autres formes de réparation. En particulier et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. La présente section décrit les litiges importants auxquels nous étions impliqués au 3 mars 2022 ou qui se sont résolus en 2021. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des

réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède, d'après l'information actuellement disponible et suivant une évaluation du bien-fondé des réclamations et recours judiciaires en cours au 3 mars 2022, la direction estime que leur résolution ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 3 mars 2022, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* dans la notice annuelle 2021 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2021, 2020 et 2019, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

Notre performance financière et opérationnelle s'est constamment améliorée en 2021, malgré la persistance des répercussions défavorables de la COVID-19 tout au long l'exercice, grâce à notre solide exécution opérationnelle et à l'assouplissement des restrictions gouvernementales au deuxième semestre de l'exercice. Cela fait près de deux ans que la pandémie a commencé à nuire à notre performance, et nous avons depuis lors adapté nombre d'aspects de nos activités afin de mieux évoluer dans ce contexte. Par ailleurs, l'incidence de la pandémie sur notre performance d'un exercice à l'autre a considérablement diminué comparativement à 2020, les résultats du T2 2020 ayant été les plus durement touchés par la pandémie. Les répercussions de la pandémie de COVID-19, même si elles se sont atténuées, continuent de nuire aux produits d'exploitation tirés des produits et des services d'itinérance des Services sans fil de Bell, aux produits tirés de la publicité de Bell Média et aux produits tirés de la vente

d'équipement aux entreprises des Services sur fil de Bell, en raison de la réduction de l'activité commerciale attribuable aux mesures imposées par les gouvernements pour lutter contre la pandémie, surtout au premier semestre de l'exercice, ainsi qu'aux problèmes de chaîne d'approvisionnement qui sont apparus au deuxième semestre de l'exercice. Se reporter à la rubrique 1, *Vue d'ensemble – COVID-19*, du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

Le 1^{er} juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Nous avons reclassé les montants des exercices précédents liés à la vente dans les activités abandonnées dans nos états consolidés du résultat net et nos tableaux consolidés des flux de trésorerie afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice 2020. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1^{er} juin 2020. Au T4 2020, nous avons réalisé la vente, pour un produit de 933 millions \$ (déduction faite de la dette et d'autres éléments), et avons comptabilisé un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt. Le gain en capital résultant de la vente est essentiellement contrebalancé par la comptabilisation de reports en avant de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

	2021	2020	2019
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET			
Produits d'exploitation			
Tirés des services	20 350	19 832	20 566
Tirés des produits	3 099	3 051	3 227
Total des produits d'exploitation	23 449	22 883	23 793
Coûts d'exploitation	(13 556)	(13 276)	(13 787)
BAlIA ajusté	9 893	9 607	10 006
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(209)	(116)	(114)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 627)	(3 475)	(3 458)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(982)	(929)	(886)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(1 082)	(1 110)	(1 125)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(20)	(46)	(63)
Perte de valeur d'actifs	(197)	(472)	(102)
Autres produits (charges)	160	(194)	95
Impôt sur le résultat	(1 044)	(792)	(1 129)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 892	2 473	3 224
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	226	29
Bénéfice net	2 892	2 699	3 253
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 709	2 272	3 011
Actionnaires privilégiés	131	136	151
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	52	65	62
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 892	2 473	3 224
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 709	2 498	3 040
Actionnaires privilégiés	131	136	151
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	52	65	62
Bénéfice net	2 892	2 699	3 253
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué			
Activités poursuivies	2,99	2,51	3,34
Activités abandonnées	–	0,25	0,03
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	2,99	2,76	3,37
RATIOS			
Marge du BAlIA ajusté (%)	42,2 %	42,0 %	42,1 %

	2021	2020	2019
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Immobilisations corporelles	28 235	27 513	27 636
Total de l'actif	66 764	60 665	60 146
Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances clients)	2 625	2 417	3 881
Dette à long terme	27 048	23 906	22 415
Total des passifs non courants	34 710	31 065	28 961
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	22 635	20 989	21 074
Total des capitaux propres	22 941	21 329	21 408
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 008	7 754	7 958
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(7 003)	(3 540)	(4 036)
Dépenses d'investissement	(4 837)	(4 202)	(3 974)
Acquisitions d'entreprises	(12)	(65)	(51)
Fonds provenant des (affectés aux) activités abandonnées	–	892	(18)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 022)	(4 135)	(4 202)
Émission d'actions ordinaires	261	26	240
Augmentation (diminution) des effets à payer et des avances bancaires	351	(1 641)	(1 073)
(Diminution) augmentation des créances clients titrisées	(150)	–	131
Émission de titres d'emprunt à long terme	4 985	6 006	1 954
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 751)	(5 003)	(2 221)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 132)	(2 975)	(2 819)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(125)	(132)	(147)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(86)	(53)	(65)
Flux de trésorerie disponibles	2 995	3 348	3 738
INFORMATION SUR LES ACTIONS			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	906,3	904,3	900,8
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	909,0	904,4	903,9
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	59 821	49 226	54 379
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,50	3,33	3,17
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(3 175)	(3 011)	(2 857)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(131)	(136)	(151)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	65,81	54,43	60,16
Rendement total procuré aux actionnaires	27,9 %	(4,1)%	17,5 %
RATIOS			
Intensité du capital (%)	20,6 %	18,4 %	16,7 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	22,01	19,72	17,85
AUTRES DONNÉES			
Nombre d'employés (en milliers)	50	51	52

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice ordinaire correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2021 et de 2020. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion. Se reporter à la rubrique 1, *Vue d'ensemble – COVID-19*, du présent rapport de gestion pour une description des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur nos résultats financiers de 2021 et de 2020.

	2021				2020			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 243	5 099	5 040	4 968	5 090	4 924	4 800	5 018
Tirés des produits	966	737	658	738	1 012	863	554	622
Total des produits d'exploitation	6 209	5 836	5 698	5 706	6 102	5 787	5 354	5 640
BAlIA ajusté	2 430	2 558	2 476	2 429	2 404	2 454	2 331	2 418
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(63)	(50)	(7)	(89)	(52)	(26)	(22)	(16)
Amortissement des immobilisations corporelles	(925)	(902)	(905)	(895)	(872)	(876)	(869)	(858)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(251)	(245)	(248)	(238)	(233)	(232)	(234)	(230)
Charges financières								
Charges d'intérêts	(275)	(272)	(268)	(267)	(274)	(279)	(280)	(277)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(5)	(5)	(5)	(11)	(12)	(11)	(12)
Perte de valeur d'actifs	(30)	–	(164)	(3)	(12)	(4)	(449)	(7)
Autres produits (charges)	26	35	91	8	(38)	(29)	(80)	(47)
Impôt sur le résultat	(249)	(306)	(236)	(253)	(191)	(262)	(96)	(243)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	658	813	734	687	721	734	290	728
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	–	–	211	6	4	5
Bénéfice net	658	813	734	687	932	740	294	733
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires	625	757	685	642	678	686	233	675
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	625	757	685	642	889	692	237	680
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué								
Activités poursuivies	0,69	0,83	0,76	0,71	0,75	0,76	0,26	0,74
Activités abandonnées	–	–	–	–	0,23	0,01	–	0,01
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	0,69	0,83	0,76	0,71	0,98	0,77	0,26	0,75
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	908,8	906,9	905,0	904,5	904,4	904,3	904,3	904,1
AUTRES RENSEIGNEMENTS								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 743	1 774	2 499	1 992	1 631	2 110	2 562	1 451
Flux de trésorerie disponibles	236	571	1 248	940	92	1 034	1 611	611
Dépenses d'investissement	(1 459)	(1 159)	(1 207)	(1 012)	(1 494)	(1 031)	(900)	(777)

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

PRODUITS D'EXPLOITATION	T4 2021	T4 2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	2 475	2 408	67	2,8 %
Services sur fil de Bell	3 079	3 095	(16)	(0,5)%
Bell Média	849	791	58	7,3 %
Éliminations intersectorielles	(194)	(192)	(2)	(1,0)%
Total des produits d'exploitation de BCE	6 209	6 102	107	1,8 %

BAIIA AJUSTÉ	T4 2021	T4 2020	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	951	903	48	5,3 %
Services sur fil de Bell	1 326	1 312	14	1,1 %
Bell Média	153	189	(36)	(19,0)%
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 430	2 404	26	1,1 %

Le **total des produits d'exploitation de BCE** a augmenté de 1,8 % au T4 2021 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, alors que nous avons continué de nous remettre des effets de la pandémie de COVID-19. Les produits tirés des services de BCE se sont établis à 5 243 millions \$, en hausse de 3,0 % d'un exercice à l'autre, tandis que les produits d'exploitation tirés des produits se sont établis à 966 millions \$, en baisse de 4,5 % d'un exercice à l'autre. La hausse des produits d'exploitation est attribuable à la croissance dans les secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, en partie contrebalancée par un recul dans le secteur Services sur fil de Bell. Les produits d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 2,8 % au T4 2021, par rapport au T4 2020, en raison de la hausse de 6,3 % des produits tirés des services, contrebalancée en partie par la diminution de 3,6 % des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 7,3 % au T4 2021, en regard du T4 2020, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits d'exploitation tirés du secteur Services sur fil de Bell ont diminué de 0,5 % au T4 2021 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits de 10,5 %, les produits tirés des services étant restés stables d'un exercice à l'autre.

Le **bénéfice net de BCE** a reculé de 29,4 % au T4 2021, par rapport au T4 2020, en raison principalement de la baisse du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, de l'impôt sur le résultat et de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des autres produits et du BAIIA ajusté.

Le **BAIIA ajusté de BCE** a augmenté de 1,1 % au T4 2021 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 5,3 % dans le secteur Services sans fil de Bell et de 1,1 % dans le secteur Services sur fil de Bell, atténuée par le recul de 19,0 % dans le secteur Bell Média. La croissance du BAIIA ajusté s'explique par la hausse des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté de 39,1 % au T4 2021 a diminué de 0,3 point par rapport au T4 2020, en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation, contrebalancée en partie par l'effet accru des produits tirés des services et de la proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

Les **produits tirés des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 2,8 % au T4 2021, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des services, en partie contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits tirés des services se sont accrus de 6,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de la croissance continue de la clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des appareils mobiles, de la hausse des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à l'augmentation des services d'itinérance internationale du fait de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19, et de l'effet des augmentations de tarifs et de l'évolution de la composition des abonnements vers des forfaits mensuels à valeur plus élevée. Cet accroissement a été freiné par la diminution des frais de dépassement de données et des services voix, attribuable à l'adoption plus généralisée, par les abonnés, de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données et des services voix. Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 3,6 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse des volumes de ventes découlant de la diminution des mises à niveau d'appareils par les clients et de la hausse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils, qui s'explique en partie par les problèmes de chaîne d'approvisionnement mondiale liés à la pandémie de COVID-19. Les ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source ont aussi subi l'incidence des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces facteurs ont été atténués par la plus grande proportion des ventes d'appareils mobiles haut de gamme, facteur en partie contrebalancé par les rabais plus généreux consentis pendant la période des fêtes.

Le **BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell** a augmenté de 5,3 % au T4 2021, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation. La hausse des coûts d'exploitation s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts liée au déploiement du réseau 5G sans fil en cours et par la hausse du coût des produits vendus attribuable aux volumes plus importants d'appareils mobiles haut de gamme et aux prix plus élevés des combinés, facteurs atténués par la baisse des volumes de ventes. La hausse des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance sortante découlant de l'assouplissement des restrictions sur les voyages liées à la COVID-19 a aussi contribué à l'augmentation des coûts d'exploitation, ce facteur ayant été en partie contrebalancé par la baisse des coûts de la main-d'œuvre. La marge du BAIIA ajusté de 38,4 % au T4 2021 a augmenté de 0,9 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de l'effet de la croissance des produits tirés des services et de la proportion moins importante des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

Les **produits d'exploitation tirés du secteur Services sur fil de Bell** ont diminué de 0,5 % au T4 2021, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits tirés des services sont demeurés stables d'un exercice à l'autre, car la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels et l'augmentation des ventes de solutions d'affaires ont été largement contrebalancés par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de nos services de données traditionnels, la diminution de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite ainsi que les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels. Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 10,5 % au T4 2021 par rapport au T4 2020, en raison surtout du recul des ventes dans nos marchés des grandes entreprises attribuable aux problèmes de chaîne d'approvisionnement liés à la pandémie de COVID-19.

Le **BAlIA ajusté des Services sur fil de Bell** a augmenté de 1,1 % au T4 2021 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des économies à l'égard des charges d'exploitation, contrebalancées par la baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre. Les coûts d'exploitation moins élevés s'expliquent surtout par la diminution du coût des produits vendus et des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de la diminution d'un exercice à l'autre des produits des activités ordinaires, et par les coûts plus élevés en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, notamment les coûts associés au redéploiement des employés et à l'achat d'EPI. La marge du BAlIA ajusté de 43,1 % au T4 2021 a augmenté de 0,7 point par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de la diminution des coûts d'exploitation et d'une proportion moins élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

Les **produits d'exploitation de Bell Média** se sont accrus de 7,3 % au T4 2021, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement. Cette hausse comprend une augmentation de 36 % des produits liés au contenu numérique au T4 2021, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits tirés de la publicité ont progressé de 11,8 % au T4 2021, par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de la croissance des produits tirés de la publicité à la télé et de l'affichage extérieur, en partie contrebalancée par une légère diminution des produits tirés de la publicité à la radio. La croissance des produits tirés de la publicité à la télé et de l'affichage extérieur reflète la reprise qui se poursuit à la suite de la pandémie de COVID-19, en raison de la plus forte demande des annonceurs et de l'accroissement de la circulation et des déplacements à pied, qui ont eu une incidence favorable sur l'affichage extérieur. Le marché de la radio se remet plus lentement des répercussions de la pandémie. Les produits tirés de la publicité à la télé spécialisée ont été favorisés par le début de la saison des sports à la date prévue (reprise de la saison régulière de la LCF, de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la NBA), alors que la saison avait commencé en retard en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Les produits tirés des services de télé généraliste ont aussi bénéficié de la reprise complète de la programmation à l'automne 2021. Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 1,9 % au T4 2021, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs Crave.

Le **BAlIA ajusté de Bell Média** a diminué de 19,0 % au T4 2021 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car l'augmentation des coûts d'exploitation a été supérieure à la croissance des produits des activités ordinaires. Les coûts d'exploitation ont augmenté au T4 2021, par rapport au T4 2020, ce qui s'explique par la hausse des coûts de programmation et de production télévisuelle découlant de l'augmentation des droits de diffusion d'événements sportifs et des autres coûts de diffusion en raison du début à la date prévue des saisons de sports ainsi que de la présentation d'une programmation complète à l'automne 2021, alors que la pandémie de COVID-19 avait causé des retards et des annulations au T4 2020.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 1 459 millions \$ au T4 2021, en baisse de 2,3 % ou 35 millions \$ par rapport au T4 2020, ce qui a donné lieu à une intensité du capital de 23,5 % pour le trimestre, en baisse de 1,0 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse des dépenses d'un exercice à l'autre s'explique par l'accélération importante des activités de construction au T4 2020 après le rythme plus lent des dépenses plus tôt en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Les dépenses d'investissement du secteur des services sans fil ont diminué de 118 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement du calendrier des dépenses liées à la poursuite du déploiement de notre réseau mobile 5G au cours du trimestre. Les dépenses d'investissement du secteur des services sur fil ont augmenté de 80 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison du déploiement continu du réseau FTTP et du réseau fixe WTTP et d'investissements plus importants dans les améliorations des solutions numériques pour le service à la clientèle.

Les **coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE**, de 63 millions \$ au T4 2021, ont augmenté de 11 millions \$ par rapport au T4 2020, surtout en raison de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires, en partie contrebalancée par la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres.

L'**amortissement des immobilisations corporelles de BCE**, de 925 millions \$ au T4 2021, a augmenté de 53 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison surtout de l'accélération de l'amortissement des éléments de réseau 4G à mesure que nous passons à la 5G, et du volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande ainsi que dans nos services de télé IP.

L'**amortissement des immobilisations incorporelles de BCE**, de 251 millions \$ au T4 2021, a augmenté de 18 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement du volume accru d'immobilisations.

Les **charges d'intérêts de BCE** se sont élevées à 275 millions \$ au T4 2021, en hausse de 1 million \$ par rapport au T4 2020, en raison principalement des niveaux d'endettement moyens plus élevés, en partie contrebalancés par les taux d'intérêt moyens moins élevés.

Les **autres produits de BCE**, de 26 millions \$ au T4 2021 ont augmenté de 64 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la hausse des profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, en partie contrebalancée par une perte sur nos participations mises en équivalence se rapportant à l'obligation de BCE relativement au rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises.

L'**impôt sur le résultat de BCE**, de 249 millions \$ au T4 2021, a augmenté de 58 millions \$ par rapport au T4 2020, essentiellement en raison de la valeur moins élevée des économies d'impôt non comptabilisées antérieurement et de l'augmentation du bénéfice imposable.

Le **bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE** s'est élevé à 625 millions \$ au T4 2021, soit 0,69 \$ par action, en baisse par rapport à 889 millions \$, soit 0,98 \$ par action, au T4 2020. La diminution d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à la baisse du bénéfice net lié aux activités abandonnées résultant du profit sur la vente, après impôt, de 211 millions \$ au T4 2020 à la suite de la conclusion de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, à l'augmentation de la dotation aux amortissements ainsi qu'à la hausse de l'impôt sur le résultat et de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des autres produits et du BAIIA ajusté. Le bénéfice net ajusté a diminué pour s'établir à 692 millions \$ au T4 2021, comparativement à 731 millions \$ au T4 2020, et le BPA ajusté a diminué à 0,76 \$, par rapport à 0,81 \$ au T4 2020.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 1 743 millions \$ au T4 2021, comparativement à 1 631 millions \$ au T4 2020. L'augmentation est principalement attribuable à la baisse de l'impôt sur le résultat payé imputable au calendrier de versement ainsi qu'à la baisse des intérêts payés et à la hausse du BAIIA ajusté, en partie contrebalancés par l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés.

Les **flux de trésorerie disponibles de BCE** se sont établis à 236 millions \$ au T4 2021, comparativement à 92 millions \$ au T4 2020. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de la baisse des dépenses d'investissement.

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE SAISONNIER

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre. La nature de la pandémie de COVID-19 a eu des effets importants sur nos activités. Étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19 et aux éventuelles résurgences du nombre de cas de COVID-19, de la possible émergence de nouveaux variants, et des différentes conséquences possibles, il est difficile pour le moment de prévoir l'incidence que la pandémie de COVID-19 aura sur nos activités ou sur nos futurs résultats financiers. Par conséquent, les variations saisonnières décrites ci-dessous pourraient ne pas être entièrement représentatives des tendances observées au cours de la pandémie de COVID-19, ni des perturbations récentes de la chaîne d'approvisionnement, qui ont eu des répercussions sur le comportement des consommateurs, les dépenses de consommation et la façon dont nous exerçons nos activités, et qui continuent d'en avoir. Il est donc difficile pour le moment d'estimer l'incidence qu'aura la pandémie de COVID-19 sur les tendances saisonnières qui caractérisent habituellement nos activités.

Les résultats d'exploitation des **Services sans fil de Bell** sont influencés par les dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et les offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi que par le niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières aux deuxième et troisième trimestres, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivis habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, du fait que les forfaits offrant des options voix et données illimitées sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

Les produits tirés des **Services sur fil de Bell** ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses des clients. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de **Bell Média** et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et de la NBA et la Coupe du monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec) et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence. En raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles lois ou réglementations pourraient être adoptées ou promulguées, selon le cas, de même que des initiatives et des procédures réglementaires, des consultations ou des prises de positions des gouvernements, ce qui pourrait imposer des contraintes supplémentaires à nos activités et entraver notre capacité de rivaliser avec la concurrence sur le marché.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à large bande et les services sans fil nationaux d'itinérance et est en train de mettre en place une obligation d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) dotés d'installations. L'imposition de tarifs de gros moindres, ou l'imposition de modalités

défavorables pour les services obligatoires, pourraient nous dissuader d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduire notre marge de manœuvre, influencer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services de tél et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

EXAMEN DES LOIS IMPORTANTES

Le 2 février 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-11, appelé *Loi sur la diffusion continue en ligne*. Selon l'une des principales modifications proposées de la *Loi sur la radiodiffusion*, les entreprises de diffusion en ligne nationales et étrangères qui exercent des activités au Canada pourraient devoir contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Si les modifications sont adoptées, les modalités de cette contribution seront déterminées dans le cadre de processus de consultation publique du CRTC et seront appliquées sous forme de conditions imposées par le CRTC. L'incidence éventuelle des projets de modification à la *Loi sur la radiodiffusion* sur nos activités et nos résultats financiers demeure donc incertaine à l'heure actuelle.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression entreprises de télécommunications, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. La plupart des services de détail offerts par les sociétés du groupe BCE sont exemptés de la réglementation relative aux services de détail. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques

grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

EXAMEN DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 28 février 2019, le CRTC a lancé son examen planifié du cadre réglementaire des services sans fil mobiles. Les principales questions soulevées dans le cadre de la consultation du CRTC portaient notamment sur i) la concurrence dans le marché de détail; ii) le cadre réglementaire actuel régissant les services sans fil mobiles de gros, particulièrement l'accès des ERMV aux services de gros; et iii) l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, particulièrement la réduction des obstacles au déploiement de l'infrastructure. Le 15 avril 2021, le CRTC a rendu sa décision, selon laquelle Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. (Telus) et Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) sont tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un accès à leurs réseaux afin de

permettre à ces entreprises d'exercer leurs activités en tant qu'ERMV dans les zones de licences d'utilisation du spectre de niveau 4 d'ISDE pour lesquelles elles possèdent du spectre. Les modalités de l'accès pour les ERMV seront établies dans les tarifs qui seront approuvés par le CRTC. Le tarif relatif à l'accès pour les ERMV ne sera pas assujéti au régime tarifaire du CRTC, mais fera plutôt l'objet d'une négociation entre les parties, l'arbitrage de l'offre finale par le CRTC étant un recours en cas d'échec des négociations. Le CRTC a indiqué que l'obligation de fournir le service d'accès se voulait une mesure temporaire qui sera, en l'absence de certains retards de mise en œuvre, progressivement éliminée sept ans à compter de la date de détermination des modalités tarifaires. Dans sa décision, le CRTC a aussi exigé que Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus assurent un transfert transparent dans le cadre des services d'itinérance nationale obligatoires existants du CRTC, et a confirmé que ses exigences relatives à l'itinérance obligatoire s'appliqueraient à la 5G. Le 14 juillet 2021, Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus et SaskTel ont déposé une proposition visant les modalités des tarifs en ce qui concerne le service d'accès pour les ERMV et Bell Mobilité, Rogers et Telus ont déposé des propositions de modification de leurs tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance afin de tenir compte des décisions du CRTC. Le CRTC examine actuellement les tarifs et les modifications proposés. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des mesures énoncées dans cette décision sur nos activités et nos résultats financiers, de même que sur notre capacité à investir dans nos réseaux autant que nous l'avons fait dans le passé. Après la publication de la décision du CRTC, DOT Mobile a présenté une requête devant le Cabinet demandant l'élimination des exigences d'admissibilité pour l'accès obligatoire aux ERMV et l'établissement de taux tarifés pour le service.

SERVICE D'ACCÈS DE GROS DÉGROUPE OBLIGATOIRE AUX RÉSEAUX FTTP

Le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP. La première étape de sa mise en œuvre s'est déroulée uniquement en Ontario et au Québec. Cette décision défavorable liée à la réglementation pourrait avoir une incidence sur la nature de nos décisions futures en matière d'investissement dans la technologie FTTP, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. Plus particulièrement, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP dissuade les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Le 29 août 2017, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, le CRTC a établi les tarifs provisoires pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Les tarifs définitifs ne sont pas encore déterminés. Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une nouvelle instance (se reporter à la rubrique B. III.2.5, *Examens de la configuration du réseau pour l'accès de gros dégroupé*) visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé qu'il a rendu obligatoire en 2015 et a suspendu la fixation des tarifs provisoires et des modalités tarifaires qui avaient été établis en 2017 jusqu'à nouvel ordre. Si les tarifs définitifs imposés diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait influencer sur notre stratégie d'investissement, favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

DEMANDE DU CORC CONCERNANT LES SERVICES À LARGE BANDE DE DÉTAIL FOURNIS AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE FTTP

Le 8 janvier 2021, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (CORC) a présenté au CRTC une demande visant à obtenir une ordonnance obligeant Bell Canada et d'autres grands fournisseurs à vendre des services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP aux fournisseurs de services Internet à un tarif réduit par rapport au prix de détail. Les fournisseurs de services Internet revendraient ensuite ces services sous leurs propres marques. Le CORC a proposé que l'obligation de donner accès aux services de détail fournis au moyen de la technologie FTTP soit en vigueur jusqu'à ce que le CRTC ait terminé l'examen de toutes les instances se rapportant aux services haute vitesse de gros qui sont en cours ou qui le seront dans un avenir rapproché. La mise en œuvre de la proposition du CORC aurait pour effet de dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales, en plus d'améliorer la position commerciale de nos concurrents et d'avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

EXAMEN DES TARIFS DES SERVICES D'ACCÈS HAUTE VITESSE DE GROS FOURNIS AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE FTTP

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et Telus Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-182, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au deuxième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états consolidés du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC et instaure un climat plus favorable pour des investissements plus que nécessaires dans des réseaux avancés. La décision est contestée par au moins un revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy), devant la Cour d'appel fédérale, de laquelle TekSawy a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision, et dans trois requêtes présentées par TekSawy, les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens (ORCC) et le Libertel de la capitale nationale devant le Cabinet et demandant d'annuler la décision.

EXAMEN DE LA CONFIGURATION RÉSEAU POUR LE SERVICE D'ACCÈS DE GROS DÉGROUPE

Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé devant être fourni par Bell Canada et les grandes entreprises de câblodistribution. La consultation a pour but l'adoption d'un modèle applicable aux fournisseurs d'accès de gros à l'échelle du pays. Elle pourrait aussi déboucher sur l'adoption, pour Bell Canada, d'un niveau de dégroupement différent de celui qui a été imposé en 2015, comme il est expliqué plus haut sous *Service d'accès de gros dégroupé obligatoire aux réseaux FTTP*. Le lancement de cette nouvelle consultation a suspendu l'établissement des tarifs définitifs du service d'accès haute vitesse dégroupé fourni par Bell Canada, et les tarifs provisoires actuels resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Des révisions facilitant l'accès des revendeurs à l'accès de gros dégroupé et/ou l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs proposés par Bell Canada pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, améliorer la position commerciale des revendeurs de services d'accès haute vitesse et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

EXAMEN DE LA MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE GROS

Le 24 avril 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la méthode qu'utilise actuellement le CRTC pour fixer les tarifs des services de télécommunications de gros obligatoires. L'instance a pour but d'évaluer la méthode la plus appropriée pour faire en sorte que ces tarifs soient justes et raisonnables et établis de manière efficace. Elle pourrait déboucher sur l'adoption d'une nouvelle méthode d'établissement des coûts qui diffère substantiellement de l'actuelle méthode d'établissement des coûts « de la Phase II ». La Phase II est une méthode d'établissement des coûts différentiels prospective actuellement utilisée par le CRTC pour fixer les tarifs des services de gros réglementés. Si l'actuelle méthode d'établissement des coûts de la Phase II était révisée ou remplacée, les changements ainsi apportés pourraient donner lieu à une méthode d'établissement des coûts plus efficace et plus transparente, ou à un processus d'établissement des coûts qui favorise les revendeurs et dissuade les investissements dans les installations. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

EXAMEN DU CRTC CONCERNANT L'ACCÈS AUX POTEAUX

Le 30 octobre 2020, le CRTC a amorcé une instance pour solliciter des propositions sur les mesures réglementaires possibles pour améliorer l'efficacité de l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises de télécommunications, comme Bell Canada. Dans le cadre de l'instance, le CRTC a invité les parties à fournir des observations sur les questions suivantes : devrait-il y avoir un délai maximum pour effectuer les préparations (travaux devant, dans certaines circonstances, être effectués sur un poteau avant les activités de déploiement des réseaux afin d'accroître la capacité ou de s'assurer qu'il peut accommoder les activités de déploiement de façon sécuritaire)? les occupants d'un poteau de télécommunications devraient-ils tous être responsables des coûts liés à l'entretien nécessaire et aux travaux de préparation? devrait-il y avoir une limite dans la durée pendant laquelle un propriétaire de poteau peut réserver une capacité de réserve sur un poteau? le CRTC pourrait-il et devrait-il prendre des mesures dans les limites de sa compétence pour améliorer l'accès aux poteaux appartenant à une entreprise de services publics? Nous avons apporté des améliorations à nos procédures d'accès aux poteaux et avons demandé l'autorisation du CRTC pour implanter un processus de réalisation des travaux de préparation d'un coup, avec essai préalable au Québec. Cette procédure pourrait entraîner d'autres modifications de notre processus réglementaire actuel concernant l'accès aux poteaux. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

RÈGLES CANADIENNES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir

une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Les entreprises qui souhaitent exploiter un réseau sans fil au Canada doivent être titulaires d'une licence de spectre. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

VENTE AUX ENCHÈRES DE SPECTRE DE LA BANDE DE 3 500 MHz

Le 29 juillet 2021, ISDE a annoncé les gagnants provisoires de l'enchère du spectre de la bande de 3 500 MHz. Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 271 licences dans divers centres urbains et ruraux visant 678 millions de MHz par population de la bande de 3 500 MHz, pour un paiement de 2,07 milliards \$. Le 13 août 2021, Bell Mobilité a versé le dépôt exigé de 415 millions \$ à ISDE. Le 18 novembre 2021, ISDE a publié une *Décision sur les modifications au PNRH-520, Prescriptions techniques pour les systèmes fixes et/ou mobiles, incluant les systèmes à large bande à utilisation flexible, dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz*, par laquelle il modifie les spécifications techniques pour l'utilisation du spectre de la bande de 3 500 MHz, en particulier autour des principaux aéroports. Les spécifications techniques modifiées limiteront la capacité des titulaires de licences à utiliser le spectre de la bande de 3 500 MHz aux environs des principaux aéroports et dans certaines situations pendant qu'ISDE mène de nouvelles recherches à ce sujet. Il est impossible de prédire combien de temps ces limites demeureront en vigueur. Le 17 décembre 2021, Bell Mobilité a versé le dernier paiement pour les licences de spectre de la bande de 3 500 MHz acquises dans le cadre des enchères et ses licences de spectre ont été délivrées par ISDE à la même date.

CONSULTATION CONCERNANT LE CADRE DE DÉLIVRANCE DE LICENCES DE SPECTRE DE LA BANDE DE 3 800 MHz

Le 17 décembre 2021, ISDE a amorcé une consultation afin de recueillir des commentaires concernant un cadre technique, politique et de délivrance de licences afin de réglementer la mise aux enchères et l'utilisation des licences de spectre de la bande de 3 800 MHz. Le document de consultation vise à recueillir les avis sur le recours à un spectre réservé dans le cadre des enchères, à un plafonnement de spectre transversal (avec la bande de 3 500 MHz) ou à une combinaison des deux. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 20 ans et que la transférabilité des licences fasse l'objet de limites pour les cinq premières années de la période de validité de la licence. Par ailleurs, ISDE propose que les titulaires de licences soient tenus d'offrir une couverture du réseau à un certain pourcentage de la population dans chaque zone visée par une licence pendant les 5, 7, 10 et 20 années suivant la date de délivrance de la licence. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

DÉCISION SUR LA LIBÉRATION DU SPECTRE DES ONDES MILLIMÉTRIQUES À L'APPUI DES TECHNOLOGIES DE LA 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié sa *Décision sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G*. Dans cette décision, ISDE a annoncé la transition du spectre dans les bandes de 26 gigahertz (GHz), de 28 GHz et de 37 à 40 GHz de l'utilisation par satellite à l'utilisation flexible (c.-à-d., utilisation mobile ou fixe). ISDE permettra une utilisation exempte de licence dans la bande de 64 à 71 GHz en régime de non-brouillage et de non-protection. ISDE a indiqué que les détails et les règles spécifiques seraient précisés dans le cadre d'une ou de plusieurs futures consultations. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette décision et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres

EXAMEN DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DU CRTC S'APPLIQUANT À NORTHWESTEL

Le 2 novembre 2020, le CRTC a lancé une instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Cette instance pourrait se solder par des modifications du cadre réglementaire qui s'applique actuellement à Northwestel, notamment en ce qui a trait à des questions comme les tarifs, l'accès de gros et les subventions. Des modifications du cadre réglementaire actuel pourraient se traduire par de nouvelles subventions et une marge de manœuvre tarifaire accrue pour Northwestel, ce qui favoriserait les investissements, ou elles pourraient donner lieu à des limitations tarifaires ou à d'autres obligations concernant l'accès de gros, ce qui pourrait dissuader les investissements dans le Nord. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter à ces sections et rubriques pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique générale présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTIONS DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION	RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE
Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Gestion de la sécurité et gouvernance des données	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES/DE L'INFRASTRUCTURE

L'évolution et la transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, qui permettent par ailleurs d'aplanir notre structure de coûts, sont essentielles afin d'assurer une concurrence efficace et une expérience client optimisée.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes des clients et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, de rehausser le service à la clientèle, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits et d'outils de service à la clientèle qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications lD0. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI. Notre incapacité à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En particulier, les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à utiliser de nouvelles technologies ainsi que des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour *Software-Defined Networking*), les technologies infonuagiques, l'informatique multiaccès en périphérie de réseau, les logiciels libres, l'IA et l'apprentissage automatique. Elles visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, ainsi que de fournir des fonctions omnicanaux à nos clients. Nos activités liées à l'évolution visent aussi à mettre sur pied des réseaux convergents sur fil et sans fil de prochaine génération, afin d'offrir une qualité et une expérience client concurrentielles selon une structure de coûts performante alors que les exigences en matière de capacité sont de plus en plus grandes. L'harmonisation des plateformes technologiques, du développement de produits et de services et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à poursuivre la transformation de nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client pourrait limiter notre capacité à inspirer la confiance des clients envers nos capacités novatrices et technologiques et à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts. Les facteurs susmentionnés pourraient tous avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.

La fidélisation des clients et l'acquisition de nouveaux clients pourraient être compromises pendant le processus de migration découlant de nos activités de transformation si celui-ci entraînait une piètre performance du service, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster rapidement et efficacement aux habitudes et aux comportements en mutation de nos clients et à tirer parti des services IP dans toutes les facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client. Cela pourrait nous rendre moins aptes à offrir une fonction libre-service complète et pratique et à assurer l'approvisionnement en temps réel, des économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Parallèlement à notre orientation sur l'investissement dans les technologies de prochaine génération, des décisions défavorables rendues par les organismes de réglementation ou les tribunaux pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP, l'imposition de modalités défavorables ou l'adoption de tarifs défavorables par suite d'un processus d'arbitrage lié au service d'accès pour les ERMV dotés d'installations que le CRTC est en train de mettre en place, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations élargies pour les services de gros sur les réseaux sans fil pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations de réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. Notre incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- La pandémie de COVID-19 actuelle pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires, des retards, la non-disponibilité du matériel et des matières premières ou l'incapacité d'accéder aux locaux des clients, ainsi qu'à la non-disponibilité des employés ou de ceux des fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause de mesures gouvernementales, de maladie, de quarantaines, d'absentéisme, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres mesures restrictives, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer l'expansion de nos réseaux ou d'amorcer, de poursuivre ou d'achever les projets de déploiement de réseaux planifiés ou d'autres projets planifiés.
- L'adaptation sur le plan opérationnel que nécessite la pandémie de COVID-19 et les nouveaux modèles de travail flexible que les autres parties prenantes et nous-mêmes mettons en place appellent un changement de culture et pourraient entraîner une volatilité, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités de transformation.
- Nous devons, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux fiables et de grande qualité auprès de tiers fournisseurs.
- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies de fibre optique et sans fil.
- La canalisation sous-optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- Le déploiement du service s'appuyant sur la technologie WTTT et des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP et WTTT.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation des clients et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution du cycle de vie des technologies existantes ou en cours de développement et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Au fur et à mesure que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à regrouper et à distribuer des contenus pertinents et à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement des clients et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Les clients continuent de s'attendre à des améliorations en ce qui a trait au service à la clientèle, aux nouvelles fonctions et caractéristiques et à la diminution du prix facturé pour la prestation de ces services. Notre capacité d'offrir ces améliorations repose de plus en plus sur l'utilisation d'un certain nombre de technologies qui évoluent rapidement, notamment l'IA, l'apprentissage automatique et les mégadonnées. L'utilisation de ces technologies fait toutefois l'objet d'une attention croissante de la part des législateurs et des organismes de réglementation. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file en acquérant les compétences nécessaires à l'utilisation de ces nouvelles technologies d'une façon qui respecte les valeurs sociales, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes de la clientèle et de poursuivre la croissance de nos activités.

EXPÉRIENCE CLIENT

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière.

Alors que les attentes des clients en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle repose sur notre capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée aux clients dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de passation de commandes et de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre d'employés qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation. Ces difficultés peuvent devenir plus importantes au fur et à mesure que les services se complexifient. L'attention médiatique sur les plaintes des clients pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 actuelle pourrait donner lieu à la non-disponibilité de certains employés, ou de ceux de nos fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause de mesures gouvernementales, de maladie, de quarantaines, d'absentéisme ou d'initiatives de réduction des effectifs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rapidité de notre réponse aux demandes des clients et sur l'expérience client dans son ensemble.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients sont habitués de mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes des clients se sont intensifiées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la multiplication des transactions en ligne entraînée par la fermeture des magasins. Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multiproduits et d'offrir une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, dont des solutions autogérées visant à accélérer l'évolution de l'expérience client, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de clients. L'incapacité à développer de véritables fonctions omnicanaux et à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'IA et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

La perception qu'ont nos clients de nos produits, de nos services, de notre marque et de notre entreprise est aussi importante. Notre incapacité d'influencer de façon positive les perceptions des clients par une communication efficace, notamment en utilisant les médias sociaux et d'autres supports de communication ou d'autres moyens, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque. Par ailleurs, les clients accordent de plus en plus d'importance à des considérations d'ordre plus général lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat et recherchent des entreprises dont le comportement reflète leurs valeurs personnelles. Tenir compte des sujets importants pour les parties prenantes dans la proposition de valeur, notamment en mettant de plus en plus l'accent sur les questions ESG et la communication d'information à ce sujet, améliore considérablement la perception qu'ont les clients de notre société et, par le fait même, l'expérience client dans son ensemble.

PERSONNEL

Notre personnel est au cœur de notre réussite, et il est essentiel, pour favoriser une culture d'excellence et une performance exceptionnelle, d'attirer, de perfectionner et de retenir une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques.

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos dirigeants, des employés autres que les dirigeants et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu de leurs responsabilités et du contexte dans lequel ils travaillent. La demande pour du personnel hautement qualifié s'est intensifiée récemment, car les départs à la retraite, la faible immigration et l'accroissement des dispositions de télétravail ouvrant la porte à une plus grande concurrence à l'échelle mondiale ont rendu le marché encore plus concurrentiel. Cette situation dénote l'importance de l'élaboration et du maintien d'une stratégie globale et inclusive en ce qui a trait aux ressources humaines et d'une proposition de valeur aux employés qui nous permettent de rivaliser efficacement dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la fidélisation de candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien

répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques ou à remplacer de façon efficiente les employés qui partent à la retraite pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Un manque de main-d'œuvre pourrait nuire à notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques, ainsi qu'à vendre nos produits et services, et, de façon plus générale, à servir nos clients.

Instaurer une culture qui favorise l'inclusion et l'engagement, l'épanouissement et l'avancement des employés est essentiel pour attirer et retenir des gens de talent. En outre, les employés sont habituellement plus engagés au travail lorsque les valeurs de l'entreprise qui les emploie cadrent avec leur propre système de valeurs. Les membres de l'équipe et les organisations qui ont des valeurs communes partagent un objectif plus important, et ce jumelage est essentiel pour créer un lieu de travail durable, réussi et motivant. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, où tous les employés se sentent appréciés, respectés et soutenus et qui reflète la diversité des communautés que nous desservons et notre désir d'offrir à chaque membre de l'équipe la possibilité de réaliser son plein potentiel. Nous nous efforçons aussi d'élaborer des programmes et de procurer des

ressources afin d'offrir aux membres de l'équipe du soutien dans un éventail de domaines, notamment des services et du soutien en santé mentale. L'incapacité à établir des programmes efficaces pour concrétiser ces aspirations pourrait nuire à notre capacité d'attirer de nouveaux membres de l'équipe et de les retenir. Par ailleurs, une grande variété de questions ESG acquièrent une importance croissante dans notre culture d'entreprise et le fait de les intégrer renforce notre proposition de valeur, qui contribue à attirer et à retenir des employés. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des employés pourrait également nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres au sein de notre équipe.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouveaux risques liés au personnel et amplifié ceux qui existaient déjà. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons accordé la priorité à la santé et à la sécurité de notre équipe, notamment en mettant en place des procédures de désinfection et de sécurité rigoureuses, en accélérant la mise en œuvre d'arrangements de télétravail et en fournissant un accès amélioré aux services liés à la santé mentale au travail. En septembre 2021, en prévision d'un éventuel retour au bureau, nous avons dévoilé notre programme Bell Workways qui vise à aider les membres de l'équipe et les cadres à concilier le travail, la famille et les autres obligations en leur offrant une nouvelle approche du milieu de travail qui donne aux membres de l'équipe de la souplesse quant à la façon dont ils travaillent et à l'endroit où ils le font, en fonction du profil de travail fondé sur le rôle qui leur a été attribué (en télétravail, mobile ou à temps plein au bureau). Nous devons tout de même continuer de gérer les préoccupations de santé et de sécurité liées à la pandémie de COVID-19 dans le cadre de nos activités quotidiennes, et une prolongation de la pandémie de COVID-19 pourrait retarder le retour au travail ou le rendre plus graduel. Si les dispositions de télétravail à temps plein devaient se prolonger encore pour ceux qui travaillent actuellement de la maison, cela pourrait mettre à rude épreuve nos plans de continuité des activités et nous exposer à de nouveaux risques opérationnels ou exacerber notre exposition aux risques qui existent déjà. La fatigue sociale ou mentale qui pourrait découler de l'adaptation à des dispositions de télétravail à temps plein prolongées pourrait compromettre davantage la productivité, l'équilibre travail-vie personnelle et la santé mentale des employés. En outre, si nous ne parvenions pas à mettre en place des modalités de travail optimales après la pandémie et à développer les nouvelles compétences de leadership nécessaires dans le contexte d'un nouveau modèle hybride, cela pourrait entraver notre capacité d'engager et de motiver les employés, nuire à notre productivité, augmenter le nombre d'employés en congé de maladie pour des raisons de santé mentale et nous exposer à de nouveaux risques opérationnels ou exacerber notre exposition aux risques qui existent déjà, ce qui pourrait compromettre notre capacité à gérer nos activités.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service.

Notre capacité à fournir aux clients des services sans fil, sur fil et de médias dont la qualité est constante et élevée dans un contexte d'exploitation complexe et changeant est essentielle à la réussite continue de nos activités. La demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les offres de contenu et autres applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou traditionnels pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. En outre, nous devons envisager la possibilité

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les cadres de la haute direction et autres postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.
- Assurer la sécurité de nos employés qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre ou dans un contexte de pandémie, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les employés pourraient affecter leur moral et leur engagement, et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les enjeux liés aux conventions collectives pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Environ 39 % des employés de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2021. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités.

Il nous est impossible de prédire l'issue des négociations de conventions collectives. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture et à l'amélioration de l'efficacité. Au cours du processus de négociation, il pourrait y avoir des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à nos clients et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.

d'une certaine instabilité alors que nous nous orientons vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des technologies plus récentes, y compris la mise en réseau SDN qui utilise des logiciels ouverts et les services en nuage.

Les mesures de confinement et de télétravail mises en œuvre par les gouvernements et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 ont eu une incidence sur la nature de l'utilisation par nos clients de nos réseaux, de nos produits et de nos services. Cette situation a exercé une pression sans précédent sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de diffusion sur une courte période. Grâce aux différentes mesures que nous avons prises dans le but d'assurer la continuité des services, nos réseaux ont, en général, bien supporté cette utilisation plus intensive, mais rien ne garantit que cela continuera d'être le cas. Les bureaux à domicile peuvent se trouver n'importe où au pays et la performance et la fiabilité du réseau peuvent varier selon l'emplacement. La tendance récente que constitue le déménagement des familles quittant les centres urbains pour

s'installer dans des zones moins urbanisées a également accru la nécessité de développer ou d'améliorer notre réseau dans des régions où il n'y avait pas de services ou qui étaient mal desservies. Des pannes et des ralentissements de réseau pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous pourrions aussi devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux pendant la pandémie de COVID-19 et par la suite.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations ainsi que des applications internes et des applications fournies par des tiers qui sont interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la passation de commandes, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, la performance pourrait être inconstante et les clients pourraient être insatisfaits, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- La pandémie de COVID-19 actuelle pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards, à la non-disponibilité du matériel et des matières premières ainsi qu'à la non-disponibilité des employés ou de ceux de nos fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause de mesures gouvernementales, de maladie, de quarantaines, d'absentéisme, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres mesures restrictives, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification substantielle de l'utilisation des réseaux attribuable aux mesures de confinement et de télétravail et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle.
- L'incapacité à maintenir le niveau de service requis en cas de problèmes opérationnels (y compris ceux liés à la pandémie de COVID-19 et à la disponibilité de personnel possédant les compétences requises) et la transformation de notre infrastructure et des technologies pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre réputation et nos résultats financiers.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- L'incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités.
- Il pourrait manquer de pièces de remplacement et de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.
- Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis, phénomènes qui pourraient tous avoir une incidence sur la disponibilité et la performance des réseaux et donner lieu à plus de réparations d'équipement lié aux réseaux.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations.

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger les réseaux et systèmes de TI, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Les changements climatiques, notamment dans les zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental, pourraient être responsables de la matérialisation de certains des risques mentionnés ci-dessus. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service à la clientèle efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres facteurs, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 actuelle pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel et des matières premières ainsi qu'à la non-disponibilité des employés ou de ceux de nos fournisseurs ou entrepreneurs, facteurs qui pourraient tous avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

GESTION DES FOURNISSEURS/CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance ou de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipement ou d'autres produits et services, ou différents impartiteurs, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences réglementaires. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités, retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, le recours à des tiers fournisseurs et l'externalisation des services entraînent un transfert des risques, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche de nos fournisseurs et impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. Les risques liés aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données, à l'approvisionnement responsable et aux facteurs ESG de portée plus générale nécessitent une attention accrue, car les actions ou les omissions des fournisseurs pourraient avoir des répercussions importantes sur nos activités, nos résultats financiers, notre marque et notre réputation. En outre, au fur et à mesure que les modèles infonuagiques des fournisseurs poursuivent leur évolution et leur progression, qui se sont accélérées dans le contexte des dispositions de télétravail mises en place pendant la pandémie de COVID-19, nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer afin de nous permettre de gérer les risques connexes de façon appropriée.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement relativement à ces services fournis par des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 ou d'autres événements et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles ou des contraintes liées aux stocks, ces défaillances ou contraintes pourraient entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières, de produits ou de services ainsi que la non-disponibilité d'employés ou de ceux de nos fournisseurs ou entrepreneurs pourraient nuire à nos activités. Plus particulièrement, les produits d'exploitation tirés des produits sans fil et les ajouts bruts et nets d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés pourraient subir l'incidence défavorable de la pénurie de microprocesseurs à l'échelle mondiale attribuable à la pandémie de COVID-19, qui a causé des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des contraintes au niveau des stocks en ce qui a trait aux produits électroniques et aux appareils mobiles grand public, y compris les téléphones intelligents et les tablettes.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir du service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production de ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers les clients et à répondre à la demande.
- Un modèle d'externalisation sous-optimal pourrait entraîner la perte de connaissances organisationnelles clés et réduire l'efficacité et l'efficience.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité mis en œuvre par nos partenaires ou fournisseurs d'informatique en nuage ou par nous-mêmes, et dont nous conservons la responsabilité, étaient inadéquats.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.

- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur

notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.

- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur les clients et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts aux clients et la vitesse à laquelle ils sont fournis, ou notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

GESTION FINANCIÈRE

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devons peut-être limiter nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les taux d'intérêt à la hausse, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises et de licences de spectre pour les services sans fil pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir. Enfin, vu l'importance croissante accordée par les marchés financiers à la performance en matière de facteurs ESG et à la communication d'information à ce sujet, il est possible que le coût et la disponibilité du financement soient de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques liées aux facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de la pandémie de COVID-19. L'incertitude économique pourrait avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, pourrait causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement. Par ailleurs, l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière de nos clients pourrait avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances clients et conduire à d'autres augmentations des créances douteuses, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie, et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de notre programme de créances clients titrisées.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que des dividendes seront augmentés ou déclarés.

L'augmentation du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE (le « conseil de BCE ») et, par conséquent, rien ne garantit que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Les hausses du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 29 des états financiers consolidés 2021 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, augmenter les coûts, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus.

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

L'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter notre orientation financière.

Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- La hausse de l'inflation pourrait donner lieu à une augmentation des coûts des intrants liés aux équipements, aux produits et aux services, et exercer une pression accrue pour l'augmentation des salaires.
- La hausse des coûts liés à la pandémie de COVID-19 pourrait se prolonger pour une période indéterminée.
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.
- Les fournisseurs continuant de réduire le cycle de vie des logiciels, le coût lié au maintien de systèmes efficaces de sécurité de l'information augmente.
- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre, à l'assurance et à l'acquisition de contenu et d'équipement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

- Les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre d'employés, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par les employés et/ou des parties externes. Les fraudes peuvent entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- les abonnements frauduleux, dont les comptes qui sont établis sous une fausse identité ou payés avec une carte de crédit volée;
- l'accès frauduleux (non autorisé) aux comptes des clients et la manipulation de ceux-ci, notamment une fraude par échange de carte SIM et par transfert de numéro de téléphone;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

La conjoncture économique et l'évolution des comportements des clients pourraient se traduire par la comptabilisation de nouvelles charges pour perte de valeur et des modifications des estimations.

Conséquence de la pandémie de COVID-19 actuelle, au deuxième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé une charge pour perte de valeur au titre de certains actifs liés aux services de radio de notre secteur Bell Média. Il est possible que les estimations actuellement présentées dans nos résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 soient modifiées de nouveau ultérieurement, notamment les évaluations et les estimations ayant trait à la correction de valeur pour créances douteuses et à la dépréciation des actifs sur contrats, qui tiennent toutes deux compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, aux provisions pour perte de valeur des stocks, à la dépréciation des actifs non financiers, aux instruments financiers dérivés, aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et aux autres provisions.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite et nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite à prestations définies subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi,

les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs, y compris des changements causés par la pandémie de COVID-19, pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et fermées et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

LITIGES, OBLIGATIONS JURIDIQUES ET GOUVERNANCE

Les litiges, les modifications des lois applicables et l'incapacité à s'occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs d'intenter des actions collectives et d'obtenir leur autorisation au nom d'un groupe important de personnes. De plus, les lois en matière de valeurs mobilières favorisent les actions collectives intentées par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre d'actions collectives autorisées, lesquelles, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts appréciables et à des coûts liés à des litiges, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

L'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle et l'évolution technologique de nos activités donne lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée. Notre incapacité à respecter les obligations juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis pourrait nous exposer à des risques de litiges, à des amendes et à des pénalités substantielles, et pourrait nuire à notre réputation. La plus grande importance accordée à la protection des consommateurs qui se reflète dans les lois provinciales et les codes de conduite à l'égard des consommateurs, ainsi que les obligations juridiques et réglementaires accrues en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et à d'autres questions ESG, nécessitent des cadres de conformité améliorés et pourraient augmenter l'exposition de la société aux enquêtes, aux litiges, aux pénalités et aux amendes et nuire à sa réputation.

Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle 2021 de BCE.

Rien ne garantit que nos pratiques de gouvernance d'entreprise permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques.

Nos employés, nos dirigeants, nos membres du conseil, nos fournisseurs et nos autres partenaires d'affaires doivent se conformer aux normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques de gouvernance et obligations contractuelles. La non-conformité à ces lois, politiques et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise rigoureuses, notamment au moyen de notre Code de conduite qui est mis à jour régulièrement et que les membres de notre équipe doivent passer en revue chaque année, rien ne garantit que ces pratiques et mesures permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques. Un tel manquement ou une telle violation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Une conduite éthique adéquate fait aussi partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET RISQUE SOCIAL

Les préoccupations liées à l'environnement, y compris les changements climatiques, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Nous sommes exposés à des risques liés aux phénomènes environnementaux, notamment les événements liés au climat, qui pourraient se répercuter sur nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités, le coût des primes d'assurance, et, de façon plus générale, avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Plus particulièrement, les changements climatiques présentent des risques pour nos activités, nos employés, nos clients, nos fournisseurs et nos impartiteurs, de même que pour les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.

Conformément aux recommandations du GIFCC, nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories : les risques physiques et les risques de transition.

- Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impacts aigus) ou de tendances climatiques à long terme (à impacts chroniques). Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis. Ces phénomènes pourraient avoir un impact dévastateur sur l'infrastructure de notre réseau de télécommunications, ce qui pourrait nuire à notre capacité de fournir des services de communications essentiels pour nos clients et la société. De plus, la variation des températures moyennes et les canicules prolongées pourraient occasionner l'accroissement des besoins en matière de refroidissement ou de chauffage liés à notre infrastructure réseau, ce qui ferait augmenter nos coûts relatifs à la consommation énergétique et les coûts connexes. Afin de rester résilients face à ces hausses ou baisses de température, nous pourrions devoir augmenter nos investissements dans nos infrastructures, ce qui entraînerait une augmentation des coûts d'exploitation.
- Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Ces risques peuvent inclure une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie par suite de la réglementation sur la tarification du carbone et l'évolution de l'offre et de la demande en énergie, une hausse des coûts d'exploitation liés aux programmes de traitement et aux systèmes de gestion des déchets électroniques ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des enjeux liés au climat ainsi qu'à la quantité d'information que nous présentons à ce sujet. Il y a aussi un risque de réputation lié au fait de ne pas démontrer de comportement proactif en ce qui a trait aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la perception des clients et le coût et la disponibilité du financement, lesquels risquent d'être de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques en matière de facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons, et ainsi avoir un effet défavorable sur le plan financier.

Par ailleurs, les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur nos fournisseurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

De plus, plusieurs aspects de nos activités soulèvent également des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES et la réduction de notre consommation d'énergie, la gestion des déchets, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons.

Les membres de notre équipe, nos clients, nos investisseurs et les gouvernements s'attendent à ce que nous considérions la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. L'incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution et à y répondre adéquatement, à prendre des mesures pour réduire les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités, à respecter nos engagements en matière d'environnement et à communiquer efficacement l'information sur les questions environnementales pourrait nous valoir des amendes et nuire à notre marque, à notre réputation ou à notre compétitivité, en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Les pandémies, épidémies et autres préoccupations liées à la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

En plus des risques liés à la pandémie de COVID-19, d'autres pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. En 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les appareils de communication mobile, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences, et certaines difficultés qui y sont liées pourraient freiner considérablement nos activités et notre performance financière, notamment les suivantes :

- Nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne peut être prédite et pourrait changer au fil du temps.
- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Divers enjeux sociaux, s'ils ne sont pas adéquatement gérés, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Une gestion inadéquate des enjeux sociaux associés à notre société, à nos activités ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes, pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Ces enjeux peuvent se rapporter à des enjeux sociaux dont il est question ailleurs dans le présent rapport de gestion, comme la diversité, l'équité et l'inclusion, le bien-être des employés, la santé et la sécurité, l'approvisionnement responsable ainsi que d'autres enjeux sociaux comme les droits de la personne, y compris les droits des Autochtones et la consultation de ceux-ci, et l'acceptation et l'engagement communautaires. La gestion efficace du risque social fait partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur. L'incapacité à communiquer suffisamment d'information sur notre gestion des enjeux sociaux et à réaliser nos engagements sociaux pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos cibles ESG.

Nous avons établi un certain nombre de cibles ESG ambitieuses afin de surveiller notre performance sur le plan des facteurs ESG et mieux orienter nos impératifs stratégiques. Notre capacité à atteindre ces cibles dépend toutefois de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations se révèlent inexacts et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces cibles. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des employés, des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes par l'atteinte de nos cibles ESG pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale et réglementaire sur la société.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur certaines de nos cibles ESG clés sont énoncés ci-dessous.

CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Nos cibles de réduction des émissions de GES reposent en grande partie sur notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités qui correspondent à ces cibles. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux, de technologies ou d'employés, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions d'entreprises et la croissance interne, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

L'atteinte de notre cible de devenir carboneutre relativement à nos émissions de GES d'ici 2025 et de nos cibles basées sur la science pourrait nécessiter l'achat de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable, selon le cas. Si la quantité de crédits crédibles ou de certificats disponibles n'était pas suffisante, si leur coût d'acquisition était considéré comme trop élevé ou si les règlements, les normes applicables, la perception du public ou d'autres facteurs limitaient le nombre de crédits ou de certificats que nous pouvons acheter, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles de réduction des émissions de GES.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à l'iSBT, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de l'iSBT. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait aux produits et services achetés pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins de contrôle sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et partenaires pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

CIBLES DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

L'incapacité à attirer et à retenir une certaine proportion de talents diversifiés à l'échelle de l'entreprise pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'atteindre nos cibles et objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion. Par ailleurs, notre capacité d'atteindre ces cibles et objectifs pourrait aussi être compromise par une réduction de la disponibilité de candidats sur le marché du travail ou un accès restreint à un bassin de talents diversifiés.

10 Méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés 2021 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours, y compris, sans s'y limiter, la pandémie de COVID-19, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2021		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2021	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(68)	57	(1 612)	1 794
Espérance de vie à 65 ans	1 an	32	(32)	936	(962)

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuelle, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste Perte de valeur d'actifs.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média, essentiellement une baisse des produits tirés de la publicité et une hausse du taux d'actualisation imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de notre groupe d'UGT de radio.

Au T2 2021, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 163 millions \$ pour divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 150 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 13 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles essentiellement au titre des bâtiments et de l'infrastructure et du matériel des réseaux. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de (2,0) %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de notre groupe d'UGT de radio s'élevait à 235 millions \$.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation de certains des services de télé de Bell Média et de nos marchés de la radio, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation découlant de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT et du goodwill.

Au T2 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ relativement aux services de télévision en anglais et en français ainsi qu'à divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2025, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,0 % à 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel allant de (1,0) % à néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 942 millions \$.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste Perte de valeur d'actifs dans les états du résultat net. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, Information sectorielle, des états financiers consolidés 2021 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent les estimations de la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices montrant que le goodwill du groupe d'UGT de Bell Média aurait pu se déprécier en raison des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, plus particulièrement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses des taux d'actualisation. Le test de dépréciation du goodwill effectué en 2020 pour le groupe d'UGT de Bell Média n'a pas donné lieu à une perte de valeur du goodwill.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2021 ou en 2020.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les

produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste Coûts du contrat dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéficiaire et incluse au poste Dettes fournisseurs et autres passifs ou au poste Autres passifs non courants. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2021 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION DU SECTEUR	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire, Modifications d'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Ces modifications précisent quels coûts doivent être inclus dans le calcul des coûts d'exécution d'un contrat afin de déterminer si un contrat est déficitaire.	Ces modifications n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 ^{er} janvier 2022.
Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers	Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 ^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée.

11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes

aux PCGR reflètent mieux nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de mieux comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent rapport de gestion pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables sont présentés ci-après.

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le terme bénéfice net ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net sur une base consolidée.

	T4 2021	T4 2020	2021	2020
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	625	889	2 709	2 498
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	63	52	209	116
(Profits nets) pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(57)	1	(278)	51
Pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	35	–	49	(43)
Pertes nettes (profits nets) sur placements	6	(3)	6	(3)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	12	53	50
Perte de valeur d'actifs	30	12	197	472
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(9)	(21)	(48)	(185)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(1)	–	(2)	–
Bénéfice net lié aux activités abandonnées, après impôt sur le résultat	–	(211)	–	(226)
Bénéfice net ajusté	692	731	2 895	2 730

CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES AJUSTÉES

Le terme charges d'intérêts nettes ajustées n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net.

Nous utilisons les charges d'intérêts nettes ajustées à titre de composante du calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, lequel constitue une mesure de gestion du capital.

Pour plus de détails sur le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 11.4, *Mesures de gestion du capital*. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Les charges d'intérêts nettes représentent la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable. Le tableau suivant présente un rapprochement des charges d'intérêts nettes et des charges d'intérêts nettes ajustées sur une base consolidée.

	2021	2020
Charges d'intérêts nettes	1 063	1 087
50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés	66	68
Charges d'intérêts nettes ajustées	1 129	1 155

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Le terme liquidités disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances clients titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Trésorerie	207	224
Équivalents de trésorerie	–	–
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances clients titrisées ⁽¹⁾	400	400
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	2 789	3 151
Liquidités disponibles	3 396	3 775

(1) Aux 31 décembre 2021 et 2020, un montant de 400 millions \$ était disponible en vertu de notre programme de créances clients titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 900 millions \$ et 1 050 millions \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement. Les emprunts garantis par des créances clients sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement, 2 789 millions \$ et 3 151 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 561 millions \$ US (711 millions \$ CA) et de 274 millions \$ US (349 millions \$ CA) aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES EXCÉDENTAIRES

Les termes flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires, sur une base consolidée.

	T4 2021	T4 2020	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 743	1 631	8 008	7 754
Dépenses d'investissement	(1 459)	(1 494)	(4 837)	(4 202)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(32)	(31)	(125)	(132)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(45)	(16)	(86)	(53)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	29	2	35	35
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	–	–	–	(54)
Flux de trésorerie disponibles	236	92	2 995	3 348
Dividendes payés sur actions ordinaires	(795)	(753)	(3 132)	(2 975)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(559)	(661)	(137)	373

DETTE NETTE

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Dette à long terme	27 048	23 906
Dette à court terme	2 625	2 417
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie	(207)	(224)
Équivalents de trésorerie	–	–
Dette nette	31 468	28 101

11.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA AJUSTÉ

Le terme BPA ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur

de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

RATIO DE DISTRIBUTION

Le terme ratio de distribution n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 11.1 *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

11.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAlIA AJUSTÉ

Nous définissons le BAlIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAlIA ajusté sur une base consolidée.

	T4 2021	T4 2020	2021	2020
Bénéfice net	658	932	2 892	2 699
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	63	52	209	116
Amortissement des immobilisations corporelles	925	872	3 627	3 475
Amortissement des immobilisations incorporelles	251	233	982	929
Charges financières				
Charges d'intérêts	275	274	1 082	1 110
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	5	11	20	46
Perte de valeur d'actifs	30	12	197	472
Autres (produits) charges	(26)	38	(160)	194
Impôt sur le résultat	249	191	1 044	792
Bénéfice net lié aux activités abandonnées, après impôt sur le résultat	-	(211)	-	(226)
BAlIA ajusté	2 430	2 404	9 893	9 607

11.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la Société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des IFRS. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

RATIO BAIIA AJUSTÉ/CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES AJUSTÉES

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes ajustées utilisées dans le calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui se définit comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie,

plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net. Pour plus de détails sur les charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons, entre autres mesures, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la solidité financière de la société.

RATIO DE LEVIER FINANCIER NET

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

11.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.6 Indicateurs de performance clés

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS DÉFINITION

Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté, divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles est calculé en divisant les produits d'exploitation des Services sans fil par la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile moyenne au cours d'une période donnée et est exprimé en dollars par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	<p>Une unité d'abonnement des services sans fil se compose d'une unité génératrice de produits active (p. ex., les appareils mobiles, les tablettes ou les produits Internet sans fil), assortie d'un identificateur unique (habituellement un numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IEM)), qui a accès à nos réseaux sans fil. Nous présentons les unités d'abonnement des services sans fil en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement.• Les abonnés des SAR de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

12 Efficacité des contrôles internes

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2021, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2021.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109*. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2021.

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement important ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence significative.

Rapports sur le contrôle interne

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, en se fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2021. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 3 mars 2022

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

OPINION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 3 mars 2022 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

FONDEMENT DE L'OPINION

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

DÉFINITION ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 3 mars 2022

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 186 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 3 mars 2022

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2021 ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 3 mars 2022 comporte une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

FONDEMENT DE L'OPINION

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

ÉLÉMENT CRITIQUE DE L'AUDIT

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à un compte ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication de l'élément critique de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement à l'élément critique de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir concernés par l'élément en question.

Goodwill et immobilisations incorporelles – Groupe Bell Média – Se reporter aux notes 7, 19 et 22 des états financiers

DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CRITIQUE DE L'AUDIT

La Société effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (particulièrement les licences de radiodiffusion) pour les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média (« Bell Média ») ou plus souvent lorsque des indices indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation sont décelés. Au deuxième trimestre de 2021, Bell Média a décelé des indices de dépréciation de certains de ses actifs, soit une baisse de produits tirés de la publicité à la radio et une hausse des taux d'actualisation. À la suite du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média effectué au deuxième trimestre et du test annuel, la direction a déterminé qu'il n'y avait aucune perte de valeur du goodwill et une perte de valeur des immobilisations incorporelles.

Bien que plusieurs hypothèses soient nécessaires pour déterminer les montants recouvrables, les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables aux fins du test du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média sont les prévisions de la performance opérationnelle future et la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les montants recouvrables de Bell Média, ce qui pourrait entraîner une perte de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles, le cas échéant. Étant donné les jugements importants portés par la direction, en ce qui concerne les prévisions de la performance opérationnelle future, la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels, un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur a été requis. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

FAÇON DONT L'ÉLÉMENT CRITIQUE DE L'AUDIT A ÉTÉ TRAITÉ DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Nos procédures d'audit relatives aux prévisions de la performance opérationnelle future et à la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels utilisés par la direction pour déterminer les montants recouvrables de Bell Média comprenaient les suivantes, entre autres :

- l'évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles, notamment ceux qui concernent les prévisions de la performance opérationnelle future, la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels;
- l'évaluation de la capacité de la direction à prévoir, avec exactitude, la performance opérationnelle future en comparant les résultats réels avec les prévisions passées de la direction;
- l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions par la direction de la performance opérationnelle future en comparant les prévisions aux éléments suivants :
 - la performance opérationnelle passée;
 - les rapports des analystes et les rapports sectoriels visant la Société et certaines de ses sociétés similaires, ainsi que les autres informations publiées pertinentes;
 - les changements connus liés aux activités de Bell Média ou à son secteur d'activité, y compris ceux découlant de la pandémie de COVID-19 et la reprise prévue, qui devraient avoir une incidence sur la performance opérationnelle future;
 - les communications internes avec la direction et le conseil d'administration.
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable 1) des taux d'actualisation et 2) des taux de croissance perpétuels par les moyens suivants :
 - l'exécution de tests sur les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation;
 - l'examen de l'information interne et externe pertinente, notamment les rapports des analystes et les rapports sectoriels, afin d'évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels choisis;
 - la définition d'une fourchette d'estimations indépendantes et la comparaison des estimations aux taux d'actualisation et aux taux de croissance perpétuels choisis par la direction.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 3 mars 2022

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)	NOTE	2021	2020
Produits d'exploitation	3	23 449	22 883
Coûts d'exploitation	3, 4	(13 556)	(13 276)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(209)	(116)
Amortissement des immobilisations corporelles	17	(3 627)	(3 475)
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	(982)	(929)
Charges financières			
Charges d'intérêts	6	(1 082)	(1 110)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	(20)	(46)
Perte de valeur d'actifs	7, 17, 19	(197)	(472)
Autres produits (charges)	8	160	(194)
Impôt sur le résultat	9	(1 044)	(792)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		2 892	2 473
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	37	–	226
Bénéfice net		2 892	2 699
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 709	2 272
Actionnaires privilégiés		131	136
Participations ne donnant pas le contrôle		52	65
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		2 892	2 473
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 709	2 498
Actionnaires privilégiés		131	136
Participations ne donnant pas le contrôle	36	52	65
Bénéfice net		2 892	2 699
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	10		
Activités poursuivies		2,99	2,51
Activités abandonnées	37	–	0,25
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué		2,99	2,76
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		906,3	904,3

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2021	2020
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		2 892	2 473
Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de néant pour 2021 et 2020		24	(15)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (23) millions \$ et de 12 millions \$ pour 2021 et 2020, respectivement		63	(33)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (653) millions \$ et de (184) millions \$ pour 2021 et 2020, respectivement	27	1 780	503
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (1) million \$ et de néant pour 2021 et 2020, respectivement		4	(1)
Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies		1 871	454
Bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires		–	226
Total du bénéfice global		4 763	3 153
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		4 578	2 953
Actionnaires privilégiés		131	136
Participations ne donnant pas le contrôle	36	54	64
Total du bénéfice global		4 763	3 153

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		207	224
Créances clients et autres débiteurs	11	3 949	3 528
Stocks	12	482	439
Actifs sur contrats	13	414	687
Coûts des contrats	14	507	402
Charges payées d'avance		254	209
Autres actifs courants	15	335	199
Actifs détenus en vue de la vente	16	50	–
Total des actifs courants		6 198	5 688
Actifs non courants			
Actifs sur contrats	13	251	256
Coûts des contrats	14	387	362
Immobilisations corporelles	17	28 235	27 513
Immobilisations incorporelles	19	15 570	13 102
Actifs d'impôt différé	9	105	106
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	20	668	756
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	3 472	1 277
Autres actifs non courants	21	1 306	1 001
Goodwill	22	10 572	10 604
Total des actifs non courants		60 566	54 977
Total de l'actif		66 764	60 665
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	23	4 455	3 935
Passifs sur contrats	13	799	717
Intérêts à payer		247	222
Dividendes à payer		811	766
Passifs d'impôt exigible		141	214
Dette à court terme	24	2 625	2 417
Passifs détenus en vue de la vente	16	35	–
Total des passifs courants		9 113	8 271
Passifs non courants			
Passifs sur contrats	13	246	242
Dette à long terme	25	27 048	23 906
Passifs d'impôt différé	9	4 679	3 810
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	1 734	1 962
Autres passifs non courants	28	1 003	1 145
Total des passifs non courants		34 710	31 065
Total du passif		43 823	39 336
Engagements et éventualités	34		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	30	4 003	4 003
Actions ordinaires	30	20 662	20 390
Surplus d'apport	30	1 157	1 174
Cumul des autres éléments de bénéfice global		213	103
Déficit		(3 400)	(4 681)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		22 635	20 989
Participations ne donnant pas le contrôle	36	306	340
Total des capitaux propres		22 941	21 329
Total du passif et des capitaux propres		66 764	60 665

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			
Solde au 31 décembre 2020		4 003	20 390	1 174	103	(4 681)	20 989	340	21 329
Bénéfice net		–	–	–	–	2 840	2 840	52	2 892
Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies		–	–	–	90	1 779	1 869	2	1 871
Total du bénéfice global		–	–	–	90	4 619	4 709	54	4 763
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30	–	272	(10)	–	–	262	–	262
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	–	(7)	–	(32)	(39)	–	(39)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 306)	(3 306)	–	(3 306)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(87)	(87)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	20	–	20	–	20
Autres		–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2021		4 003	20 662	1 157	213	(3 400)	22 635	306	22 941

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			
Solde au 31 décembre 2019		4 004	20 363	1 178	161	(4 632)	21 074	334	21 408
Bénéfice net		–	–	–	–	2 634	2 634	65	2 699
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global des activités poursuivies		–	–	–	(48)	503	455	(1)	454
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(48)	3 137	3 089	64	3 153
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30	–	27	(1)	–	–	26	–	26
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	–	(3)	–	(35)	(38)	–	(38)
Rachat d'actions privilégiées	30	(1)	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 147)	(3 147)	–	(3 147)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(53)	(53)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(10)	–	(10)	–	(10)
Autres		–	–	–	–	(4)	(4)	(5)	(9)
Solde au 31 décembre 2020		4 003	20 390	1 174	103	(4 681)	20 989	340	21 329

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		2 892	2 473
Rapprochement du bénéfice net lié aux activités poursuivies et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	209	116
Amortissements	17, 19	4 609	4 404
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	286	315
Charges d'intérêts nettes		1 063	1 087
Perte de valeur d'actifs	7	197	472
Pertes (profits) sur placements	8	6	(3)
Impôt sur le résultat	9	1 044	792
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	(282)	(297)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	27	(65)	(61)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(208)	(78)
Intérêts payés		(1 080)	(1 112)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(913)	(846)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(35)	(35)
Variation des actifs sur contrats	13	278	704
Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil	11	(365)	(867)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		372	636
Fonds provenant des activités abandonnées	37	–	54
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 008	7 754
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	3	(4 837)	(4 202)
Acquisitions d'entreprises		(12)	(65)
Acquisition de licences de spectre	19	(2 082)	(86)
Autres activités d'investissement		(72)	(79)
Fonds provenant des activités abandonnées	37	–	892
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(7 003)	(3 540)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) des effets à payer		351	(1 641)
Diminution des créances clients titrisées	24	(150)	–
Émission de titres d'emprunt à long terme	25	4 985	6 006
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	25	(2 751)	(5 003)
Émission d'actions ordinaires	30	261	26
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	31	(297)	(263)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(3 132)	(2 975)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(125)	(132)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(86)	(53)
Autres activités de financement		(78)	(93)
Fonds affectés aux activités abandonnées	37	–	(7)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 022)	(4 135)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(17)	83
Trésorerie au début de l'exercice		224	141
Trésorerie à la fin de l'exercice		207	224
Diminution nette des équivalents de trésorerie		–	(4)
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		–	4
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		–	–

Notes annexes

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 | Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 3 mars 2022.

Note 2 | Principales méthodes comptables

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influencer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises

afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans notre participation dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) et la contrepartie payée ou reçue est imputée aux capitaux propres des propriétaires.

C) PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons

la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrats prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SANS FIL

Notre secteur Services sans fil génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires.

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services sans fil progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au point de vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SUR FIL

Notre secteur Services sur fil génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, du service de télé par satellite

et des services de connectivité ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels et d'affaires. Notre secteur Services sur fil comprend également des produits des activités ordinaires tirés de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin, ou selon la méthode du coût attendu plus marge, dans le cas des accords commerciaux personnalisés.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au point de vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR MÉDIA

Notre secteur Média génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de télé généraliste et spécialisée, de médias numériques, de radiodiffusion et d'affichage extérieur ainsi que par les frais d'abonnement aux services de télé spécialisée et payante et aux services de diffusion en continu.

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients sont exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis.

D) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent un régime d'épargne des employés (REE), les unités d'actions restreintes (UAR) et les unités d'actions liées au rendement (UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net). La valeur d'un REE à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre du REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans, d'après l'estimation faite par la direction des droits dévolus de l'employeur qui devraient être acquis. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

UAR ET UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant

correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur d'une UAR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. La valeur d'une UALR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE, ou à la valeur calculée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo dans le cas des UAR qui ont le rendement total procuré aux actionnaires comme condition de rendement. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits devraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE

achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons une méthode basée sur la juste valeur pour calculer les coûts des options sur actions des employés. La juste valeur des options attribuées est déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques au régime d'options sur actions. Nous comptabilisons la charge de rémunération dans les

Coûts d'exploitation dans les états du résultat net en fonction du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

E) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES TAXES

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice (la perte) imposable pour les périodes en cours ou antérieures.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs* et dans *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

F) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti.

G) TITRISATION DE CRÉANCES CLIENTS

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

CONTRATS DE LOCATION

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant 2019 ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne

la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les *Coûts d'exploitation* dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

IAS 17

En vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons au coût historique les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- ou lorsque la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

K) AMORTISSEMENTS

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS et des licences de radiodiffusion, se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de la dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos marques de commerce ou de nos licences de spectre.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 50 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	2 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES PARTENARIATS

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le

profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis surpasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

N) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat net. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*.

O) INSTRUMENTS FINANCIERS ET ACTIFS SUR CONTRATS

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* dans le poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques découlant des variations des taux d'intérêt et de change et des prix des marchandises ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux produits et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe, ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ou à une transaction prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une relation de couverture ne remplit plus les conditions requises, nous mettons fin à la comptabilité de couverture de façon prospective.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net et se compensent l'une l'autre, à moins que quelque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié à notre dette libellée en dollars américains aux termes de nos facilités de crédit engagées et de notre programme de papier commercial. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net et elles contrebalancent les écarts de conversion de la dette connexe, à moins que quelque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, à l'exception des montants comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net pour contrebalancer les écarts de conversion de la dette connexe et toute partie inefficace de la relation de couverture.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt différés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à certaines émissions futures de titres d'emprunt. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le *Cumul des autres éléments du bénéfice global* sont reclassés dans les *Charges d'intérêts* dans les états des résultats sur la durée de la dette connexe.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées, le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt prévues et le risque marchandises lié au coût d'achat de carburant. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Autres produits (charges)*.

Q) RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2020.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Les nouveaux employés, s'ils sont admissibles, ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

R) PROVISIONS

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

S) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la pandémie de COVID-19, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige le jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2021 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire, Modifications d'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Ces modifications précisent quels coûts doivent être inclus dans le calcul des coûts d'exécution d'un contrat afin de déterminer si un contrat est déficitaire.	Ces modifications n'auront pas d'incidence importante sur nos états financiers.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 ^{er} janvier 2022.
Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers	Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 ^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée.

Note 3 | Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du BAIIA ajusté, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres charges sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, ainsi que des produits électroniques grand public partout au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

INFORMATION SECTORIELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Produits externes tirés des services		6 355	11 314	2 681	–	20 350
Produits intersectoriels tirés des services		45	358	355	(758)	–
Produits d'exploitation tirés des services		6 400	11 672	3 036	(758)	20 350
Produits externes tirés des produits		2 593	506	–	–	3 099
Produits intersectoriels tirés des produits		6	–	–	(6)	–
Produits d'exploitation tirés des produits		2 599	506	–	(6)	3 099
Total des produits externes		8 948	11 820	2 681	–	23 449
Total des produits intersectoriels		51	358	355	(764)	–
Total des produits d'exploitation		8 999	12 178	3 036	(764)	23 449
Coûts d'exploitation	4	(5 146)	(6 863)	(2 311)	764	(13 556)
BAIIA ajusté⁽¹⁾		3 853	5 315	725	–	9 893
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5					(209)
Amortissements	17, 19					(4 609)
Charges financières						
Charges d'intérêts	6					(1 082)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27					(20)
Perte de valeur d'actifs	7					(197)
Autres produits	8					160
Impôt sur le résultat	9					(1 044)
Bénéfice net						2 892
Goodwill	22	3 046	4 580	2 946	–	10 572
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	6 148	1 692	1 935	–	9 775
Dépenses d'investissement		1 120	3 597	120	–	4 837

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Produits externes tirés des services		6 122	11 341	2 369	–	19 832
Produits intersectoriels tirés des services		47	321	381	(749)	–
Produits d'exploitation tirés des services		6 169	11 662	2 750	(749)	19 832
Produits d'exploitation tirés des produits						
Produits externes tirés des produits		2 508	543	–	–	3 051
Produits intersectoriels tirés des produits		6	1	–	(7)	–
Produits d'exploitation tirés des produits		2 514	544	–	(7)	3 051
Total des produits externes		8 630	11 884	2 369	–	22 883
Total des produits intersectoriels		53	322	381	(756)	–
Total des produits d'exploitation		8 683	12 206	2 750	(756)	22 883
Coûts d'exploitation	4	(5 017)	(6 960)	(2 055)	756	(13 276)
BAIIA ajusté⁽¹⁾		3 666	5 246	695	–	9 607
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5					(116)
Amortissements	17, 19					(4 404)
Charges financières						
Charges d'intérêts	6					(1 110)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27					(46)
Perte de valeur d'actifs	7					(472)
Autres charges	8					(194)
Impôt sur le résultat	9					(792)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies						2 473
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	37					226
Bénéfice net						2 699
Goodwill	22	3 046	4 612	2 946	–	10 604
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	4 063	1 692	2 085	–	7 840
Dépenses d'investissement		916	3 161	125	–	4 202

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE SERVICES ET DE PRODUITS

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Services⁽¹⁾		
Services sans fil	6 355	6 122
Services de données filaires	7 871	7 691
Services voix filaires	3 154	3 402
Services de médias	2 681	2 369
Autres services sur fil	289	248
Total des gammes de services	20 350	19 832
Produits⁽²⁾		
Services sans fil	2 593	2 508
Services de données filaires	463	494
Équipements filaires et autres	43	49
Total des gammes de produits	3 099	3 051
Total des produits d'exploitation	23 449	22 883

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

Note 4 | Coûts d'exploitation

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes ⁽¹⁾		(4 236)	(4 108)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	27	(266)	(269)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽²⁾		(990)	(975)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 068	1 007
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 424)	(4 345)
Coût des ventes ⁽³⁾		(7 290)	(6 967)
Autres coûts d'exploitation ⁽⁴⁾		(1 842)	(1 964)
Total des coûts d'exploitation		(13 556)	(13 276)

(1) Les coûts pour l'exercice 2020 sont présentés déduction faite des montants provenant de la Subvention salariale d'urgence du Canada, un programme de subvention salariale offert par le gouvernement fédéral aux employeurs admissibles en raison de la pandémie de COVID-19.

(2) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(4) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 57 millions \$ et de 47 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2021 et 2020, respectivement.

Note 5 | Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Coûts liés aux indemnités de départ	(171)	(35)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(38)	(81)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(209)	(116)

COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

Note 6 | Charges d'intérêts

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	(1 088)	(1 072)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(57)	(87)
Intérêts inscrits à l'actif	63	49
Total des charges d'intérêts	(1 082)	(1 110)

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 177 millions \$ en 2021 et de 199 millions \$ en 2020.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 3,83 % et de 3,95 % en 2021 et en 2020, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

Note 7 | Perte de valeur d'actifs

2021

Au deuxième trimestre de 2021, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média, essentiellement une baisse des produits tirés de la publicité et une hausse du taux d'actualisation imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de notre groupe d'UGT de radio.

Au T2 2021, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 163 millions \$ pour divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 150 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 13 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles essentiellement au titre des bâtiments et de l'infrastructure et du matériel des réseaux. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de (2,0) %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de notre groupe d'UGT de radio s'élevait à 235 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

2020

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation de certains des services de télé de Bell Média et de nos marchés de la radio, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation découlant de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT et du goodwill.

Au T2 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ pour les services de télévision en français et en anglais ainsi qu'à divers marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2025, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,0 % à 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel allant de (1,0) % à néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 942 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

Note 8 | Autres produits (charges)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		278	(51)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	25	(53)	(50)
(Pertes) profits sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	20		
(Pertes) profits sur placements		(49)	43
Exploitation		(46)	(38)
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(24)	(83)
(Pertes) profits sur placements		(6)	3
Autres		60	(18)
Total des autres produits (charges)		160	(194)

(PERTES) PROFITS SUR PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

En 2021 et en 2020, nous avons comptabilisé (une perte) un profit sur placements de (49 millions \$) et de 43 millions \$, respectivement, découlant de (pertes) profits sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

PERTES SUR LA MISE HORS SERVICE ET LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En 2020, nous avons comptabilisé une perte de 45 millions \$ attribuable à un changement d'orientation stratégique ayant trait au développement continu de certains actifs en cours de construction liés aux plateformes de services de télé.

Note 9 | Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net lié aux activités poursuivies.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Impôt exigible		
Impôt exigible	(872)	(776)
Positions fiscales incertaines	12	26
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	42	32
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	–	40
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(184)	(107)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	(40)	(26)
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	(21)	15
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	15	–
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	9
Positions fiscales incertaines	4	(5)
Total de l'impôt sur le résultat	(1 044)	(792)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2021 et de 26,9 % pour 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 892	2 473
Réintégration de l'impôt sur le résultat	1 044	792
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôt sur le résultat	3 936	3 265
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,9 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 055)	(878)
Tranche non imposable des (pertes) profits sur placements	(1)	1
Positions fiscales incertaines	16	21
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	–	9
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	2	6
Tranche non imposable des (pertes) profits sur participations mises en équivalence	(26)	2
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	15	47
Autres	5	–
Total de l'impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	(1 044)	(792)
Taux d'imposition moyen effectif	26,5 %	24,3 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021		2020	
	AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT
Impôt exigible	–	1	–	14
Impôt différé	(677)	30	(172)	(20)
Total (de la charge) de l'économie d'impôt	(677)	31	(172)	(6)

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE	AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRT	AUTRES	TOTAL
1^{er} janvier 2020	31	364	(1 763)	(1 779)	7	(323)	(3 463)
État du résultat net	13	5	46	(426)	(7)	255	(114)
Acquisitions d'entreprises	25	–	–	–	–	1	26
Autres éléments de bénéfice global	–	(184)	–	–	–	12	(172)
Déficit	–	–	–	–	–	(20)	(20)
Activités abandonnées	–	–	–	30	–	–	30
Autres	–	–	–	–	–	9	9
31 décembre 2020	69	185	(1 717)	(2 175)	–	(66)	(3 704)
État du résultat net	(10)	2	16	(253)	–	19	(226)
Acquisitions d'entreprises	4	–	–	(9)	–	1	(4)
Autres éléments de bénéfice global	–	(653)	–	–	–	(24)	(677)
Déficit	–	–	–	16	–	14	30
Reclassés dans les passifs détenus en vue de la vente	–	–	–	4	–	1	5
Autres	–	–	–	–	–	2	2
31 décembre 2021	63	(466)	(1 701)	(2 417)	–	(53)	(4 574)

Au 31 décembre 2021, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 266 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 63 millions \$ sur un montant de 249 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2024 à 2041.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 17 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2041.

Au 31 décembre 2021, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 69 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2020, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 357 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 69 millions \$ sur un montant de 263 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2025 à 2040.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 94 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2024 à 2038.

Au 31 décembre 2020, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 64 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Note 10 | Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 709	2 272
Bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	–	226
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 709	2 498
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,50	3,33
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	906,3	904,3
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,4	0,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	906,7	904,4

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 3 302 850 en 2021 et 10 783 936 en 2020.

Note 11 | Créances clients et autres débiteurs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Créances clients ⁽¹⁾		3 843	3 414
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(169)	(185)
Correction de valeur pour créances douteuses	29	(136)	(149)
Actifs d'impôt exigible		121	92
Taxes à la consommation à recouvrer		102	122
Autres débiteurs		188	234
Total des créances clients et autres débiteurs		3 949	3 528

(1) La note 24, Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

CRÉANCES AU TITRE DES PLANS DE FINANCEMENT D'APPAREILS SANS FIL

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie courante de ces soldes est prise en compte dans les *Créances clients* au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil au 31 décembre 2021.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Partie courante		1 040	649
Partie non courante	21	387	399
Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil⁽¹⁾		1 427	1 048

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 44 millions \$ et de 28 millions \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement, et une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie non courante de 15 millions \$ et de 17 millions \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement.

Note 12 | Stocks

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Appareils sans fil et accessoires	189	189
Marchandises et autres	293	250
Total des stocks	482	439

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 3 080 millions \$ et à 2 927 millions \$ pour 2021 et 2020, respectivement.

Note 13 | Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	ACTIFS SUR CONTRATS ⁽¹⁾		PASSIFS SUR CONTRATS	
		2021	2020	2021	2020
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier		943	1 644	959	890
Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice		–	–	(678)	(643)
Produits des activités ordinaires comptabilisés provenant des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice		141	188	–	–
Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice		–	–	752	688
Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice		(115)	(186)	–	–
Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice		664	834	–	–
Actifs sur contrats transférés dans les créances clients		(859)	(1 376)	50	51
Acquisitions		–	–	13	–
Contrats résiliés transférés dans les créances clients		(89)	(145)	4	19
Activités abandonnées	37	–	(1)	–	–
Reclassés dans les passifs détenus en vue de la vente	16	–	–	(7)	–
Autres		(20)	(15)	(48)	(46)
Solde de clôture aux 31 décembre		665	943	1 045	959

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 20 millions \$ et de 59 millions \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Note 14 | Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier		764	783
Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution de contrats		635	535
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		(504)	(552)
Acquisitions		3	–
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(4)	–
Activités abandonnées	37	–	(2)
Solde de clôture aux 31 décembre		894	764

Les coûts des contrats sont amortis sur des périodes dont la durée varie de 12 à 84 mois.

Note 15 | Trésorerie soumise à restrictions

Au T1 2021, nous avons conclu avec le gouvernement du Québec un accord de subvention de 107 millions \$ visant à faciliter le déploiement du service Internet haute vitesse dans certaines régions du Québec d'ici septembre 2022. En 2021, nous avons reçu 97 millions \$ du financement total promis, le reste devant être reçu lorsque le projet sera achevé.

Par conséquent, nous avons comptabilisé une tranche de 82 millions \$ du montant reçu, au poste *Autres actifs courants*, à titre de trésorerie soumise à restrictions, ainsi qu'un passif correspondant au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021. En outre, nous avons comptabilisé un montant de 15 millions \$ en diminution des dépenses d'investissement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie (tableaux des flux de trésorerie).

Note 16 | Actifs détenus en vue de la vente

Le 13 janvier 2022, la signature d'une entente visant la vente de la filiale en propriété exclusive de BCE 6362222 Canada Inc. (Createch) a été annoncée par l'acheteur. Createch exerce des activités de services-conseils comprises dans notre secteur Services sur fil de Bell et est spécialisée dans l'optimisation des processus d'affaires et la mise en œuvre de solutions technologiques. Le produit en trésorerie de la vente est de 55 millions \$.

Par conséquent, nous présentons les actifs et les passifs de Createch comme détenus en vue de la vente dans notre état de la situation financière au 31 décembre 2021, évalués à leur valeur comptable, laquelle est inférieure à la juste valeur estimative diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations corporelles et incorporelles comprises dans les actifs détenus en vue de la vente ne sont plus amorties depuis décembre 2021.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 comprennent des produits de 64 millions \$ et de 61 millions \$, et un bénéfice net de 5 millions \$ et de 2 millions \$, respectivement, liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021.

	2021
Créances clients et autres débiteurs	29
Coûts des contrats	4
Charges payées d'avance	1
Immobilisations corporelles	2
Immobilisations incorporelles	1
Autres actifs non courants	7
Goodwill	6
Total des actifs détenus en vue de la vente	50
Dettes fournisseurs et autres passifs	18
Passifs sur contrats	7
Passifs d'impôt différé	5
Autres passifs non courants	5
Total des passifs détenus en vue de la vente	35
Actifs nets détenus en vue de la vente	15

Après la clôture de l'exercice le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente pour un produit en trésorerie de 55 millions \$ et nous prévoyons comptabiliser un profit sur la vente d'environ 37 millions \$ (déduction faite d'un impôt de 3 millions \$) au T1 2022.

Note 17 | Immobilisations corporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU ⁽¹⁾	TERRAINS ET BÂTIMENTS ⁽¹⁾	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL
COÛT					
1 ^{er} janvier 2021		69 477	7 832	1 889	79 198
Entrées		2 643	326	2 515	5 484
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		2	12	–	14
Transferts		358	771	(2 163)	(1 034)
Mises hors service et cessions		(1 550)	(37)	–	(1 587)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	7	(4)	(15)	–	(19)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(3)	–	–	(3)
31 décembre 2021		70 923	8 889	2 241	82 053
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} janvier 2021		47 563	4 122	–	51 685
Amortissement		3 220	407	–	3 627
Mises hors service et cessions		(1 515)	(27)	–	(1 542)
Transferts		(95)	191	–	96
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(1)	–	–	(1)
Autres		(50)	3	–	(47)
31 décembre 2021		49 122	4 696	–	53 818
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1 ^{er} janvier 2021		21 914	3 710	1 889	27 513
31 décembre 2021		21 801	4 193	2 241	28 235

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 18, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU ⁽¹⁾	TERRAINS ET BÂTIMENTS ⁽¹⁾	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL
COÛT					
1 ^{er} janvier 2020		67 597	8 079	1 687	77 363
Entrées		2 414	247	2 071	4 732
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		2	5	–	7
Transferts		964	49	(1 825)	(812)
Mises hors service et cessions		(1 348)	(54)	(32)	(1 434)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	7	(17)	(9)	(1)	(27)
Activités abandonnées	37	(135)	(485)	(11)	(631)
31 décembre 2020		69 477	7 832	1 889	79 198
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} janvier 2020		45 914	3 813	–	49 727
Amortissement		3 035	440	–	3 475
Mises hors service et cessions		(1 268)	(54)	–	(1 322)
Activités abandonnées	37	(70)	(77)	–	(147)
Autres		(48)	–	–	(48)
31 décembre 2020		47 563	4 122	–	51 685
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1 ^{er} janvier 2020		21 683	4 266	1 687	27 636
31 décembre 2020		21 914	3 710	1 889	27 513

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 18, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

Note 18 | Contrats de location

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	TOTAL
COÛT				
1 ^{er} janvier 2021		3 690	2 995	6 685
Entrées		574	214	788
Transferts		(977)	722	(255)
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	12	12
Résiliation de contrats de location		(47)	(6)	(53)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	7	–	(6)	(6)
31 décembre 2021		3 240	3 931	7 171
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2021		1 473	1 086	2 559
Amortissement		419	275	694
Transferts		(310)	177	(133)
Résiliation de contrats de location		(28)	–	(28)
31 décembre 2021		1 554	1 538	3 092
VALEUR COMPTABLE NETTE				
1 ^{er} janvier 2021		2 217	1 909	4 126
31 décembre 2021		1 686	2 393	4 079

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	TOTAL
COÛT				
1 ^{er} janvier 2020		3 609	2 933	6 542
Entrées		470	200	670
Transferts		(360)	(2)	(362)
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	4	4
Résiliation de contrats de location		(20)	(10)	(30)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	7	(1)	(9)	(10)
Activités abandonnées	37	(8)	(121)	(129)
31 décembre 2020		3 690	2 995	6 685
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2020		1 301	817	2 118
Amortissement		377	294	671
Transferts		(199)	–	(199)
Résiliation de contrats de location		(2)	(6)	(8)
Activités abandonnées	37	(4)	(19)	(23)
31 décembre 2020		1 473	1 086	2 559
VALEUR COMPTABLE NETTE				
1 ^{er} janvier 2020		2 308	2 116	4 424
31 décembre 2020		2 217	1 909	4 126

CONTRATS DE LOCATION COMPTABILISÉS DANS LE BÉNÉFICE NET LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	177	199
Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives	122	150
Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée	60	60
Charges liées aux contrats de location à court terme	31	31

CONTRATS DE LOCATION COMPTABILISÉS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 202 millions \$ et à 1 219 millions \$ pour les périodes closes les 31 décembre 2021 et 2020, respectivement.

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS À FOURNIR SUPPLÉMENTAIRES

Se reporter à la note 24, *Dette à court terme*, et à la note 25, *Dette à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

Se reporter à la note 34, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus, mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2021.

Note 19 | Immobilisations incorporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES ⁽¹⁾	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1 ^{er} janvier 2021		9 169	1 736	645	469	12 019	2 409	3 701	1 730	7 840	19 859
Entrées		361	–	1 034	19	1 414	–	2 085	–	2 085	3 499
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	–	–	52	52	–	–	–	–	52
Transferts		1 154	–	–	(125)	1 029	–	–	–	–	1 029
Mises hors service et cessions		(1 089)	–	–	(11)	(1 100)	–	–	–	–	(1 100)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	7	(28)	–	–	–	(28)	–	–	(150)	(150)	(178)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 048)	–	(1 048)	–	–	–	–	(1 048)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(2)	–	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)
31 décembre 2021		9 565	1 736	631	404	12 336	2 409	5 786	1 580	9 775	22 111
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2021		5 644	878	–	235	6 757	–	–	–	–	6 757
Amortissement		851	91	–	40	982	–	–	–	–	982
Mises hors service et cessions		(1 087)	–	–	(11)	(1 098)	–	–	–	–	(1 098)
Transferts		–	–	–	(99)	(99)	–	–	–	–	(99)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)
31 décembre 2021		5 407	969	–	165	6 541	–	–	–	–	6 541
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2021		3 525	858	645	234	5 262	2 409	3 701	1 730	7 840	13 102
31 décembre 2021		4 158	767	631	239	5 795	2 409	5 786	1 580	9 775	15 570

(1) Le 17 décembre 2021, Bell Mobility Inc. (Bell Mobilité) a acquis 271 licences dans divers centres urbains et ruraux visant 678 millions de mégahertz par population (MHz par population) de la bande de 3 500 MHz, pour un paiement de 2,07 milliards \$.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORÉLLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1 ^{er} janvier 2020		10 522	2 017	716	489	13 744	2 409	3 586	2 026	8 021	21 765
Entrées		344	–	874	41	1 259	–	116	–	116	1 375
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		1	–	10	–	11	–	–	–	–	11
Transferts		810	–	–	–	810	–	–	–	–	810
Mises hors service et cessions		(2 479)	–	–	(36)	(2 515)	–	–	–	–	(2 515)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	7	(13)	–	(110)	(25)	(148)	–	(1)	(296)	(297)	(445)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(845)	–	(845)	–	–	–	–	(845)
Activités abandonnées	37	(16)	(281)	–	–	(297)	–	–	–	–	(297)
31 décembre 2020		9 169	1 736	645	469	12 019	2 409	3 701	1 730	7 840	19 859
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2020		7 345	839	–	229	8 413	–	–	–	–	8 413
Amortissement		787	99	–	43	929	–	–	–	–	929
Mises hors service et cessions		(2 480)	–	–	(37)	(2 517)	–	–	–	–	(2 517)
Activités abandonnées	37	(8)	(60)	–	–	(68)	–	–	–	–	(68)
31 décembre 2020		5 644	878	–	235	6 757	–	–	–	–	6 757
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2020		3 177	1 178	716	260	5 331	2 409	3 586	2 026	8 021	13 352
31 décembre 2020		3 525	858	645	234	5 262	2 409	3 701	1 730	7 840	13 102

Note 20 | Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 35, *Transactions entre parties liées*.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Actifs	3 852	3 953
Passifs	(2 523)	(2 448)
Total de l'actif net	1 329	1 505
Quote-part de l'actif net de BCE	668	756

ÉTATS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Produits		1 855	1 359
Charges		(2 047)	(1 351)
Total (de la perte nette) du bénéfice net		(192)	8
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net de BCE	8	(95)	5

Note 21 | Autres actifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil	11	387	399
Actifs dérivés	29	274	92
Créances à long terme		221	128
Placements ⁽¹⁾	29	185	167
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	29	183	126
Autres		56	89
Total des autres actifs non courants		1 306	1 001

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

Note 22 | Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020. Les groupes d'UGT de BCE aux fins des tests de dépréciation du goodwill correspondent à nos secteurs à présenter.

	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2020		3 046	4 675	2 946	10 667
Acquisitions et autres		–	52	–	52
Activités abandonnées	37	–	(115)	–	(115)
Solde au 31 décembre 2020		3 046	4 612	2 946	10 604
Acquisitions et autres		–	(26)	–	(26)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(6)	–	(6)
Solde au 31 décembre 2021		3 046	4 580	2 946	10 572

TEST DE DÉPRÉCIATION

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média en raison des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses des taux d'actualisation. Le test de dépréciation du goodwill effectué en 2020 pour le groupe d'UGT de Bell Média n'a pas donné lieu à une perte de valeur du goodwill.

VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable de chacun des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell correspond à sa juste valeur. La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable pour nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle. Les produits des activités ordinaires et les projections de coûts pour le groupe d'UGT de Bell Média reflètent aussi les hypothèses qu'utiliseraient les intervenants du marché.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

GROUPES D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	Taux de Croissance Perpétuel	Taux d'Actualisation
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	1,0 %	6,0 %
Bell Média	1,0 %	8,7 %

La valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell déterminée dans un exercice antérieur excède leur valeur comptable actuelle correspondante d'une marge substantielle et a été reportée et utilisée aux fins du test de dépréciation de l'exercice considéré.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent les estimations de la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

Note 23 | Dettes fournisseurs et autres passifs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 931	2 595
Rémunération à payer		622	592
Passif financier lié à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽¹⁾	29	149	149
Provisions	26	81	53
Passifs dérivés	29	40	69
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		32	23
Taxes à la consommation à payer		31	33
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	29	23	13
Autres passifs courants ⁽²⁾		546	408
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		4 455	3 935

(1) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net.

(2) Comprend un passif de 82 millions \$ lié à l'engagement de financement du gouvernement du Québec. Se reporter à la note 15, Trésorerie soumise à restrictions, pour obtenir plus de détails.

Note 24 | Dette à court terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	2021	2020
Effets à payer ⁽¹⁾	29	0,07 %	735	392
Emprunts garantis par des créances clients	29	1,10 %	900	1 050
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽²⁾	25	4,01 %	990	975
Total de la dette à court terme			2 625	2 417

(1) Inclut du papier commercial au montant de 561 millions \$ US (711 millions \$ CA) et de 274 millions \$ US (349 millions \$ CA) aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 864 millions \$ et de 754 millions \$ aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement.

CRÉANCES CLIENTS TITRISÉES

Nos programmes de créances clients titrisées sont comptabilisés en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances clients titrisées aux exercices 2021 et 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	1,07 %	1,58 %
Créances clients titrisées	1 701	2 007

En 2021, nous avons mis fin à l'un de nos programmes de créances clients titrisées et nous avons remboursé le solde impayé de 150 millions \$ en vertu de ce programme.

Nous continuons de gérer les créances clients en vertu de notre programme de créances clients titrisées qui expire le 1^{er} décembre 2022. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients à priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans nos créances clients jusqu'à l'expiration ou à la résiliation des conventions de créances clients titrisées. L'acheteur et ses investisseurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion de Bell Canada au 31 décembre 2021. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2021.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL	MONTANT DISPONIBLE NET
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	711	2 789
Autres	106	–	106	–	–
Total des facilités de crédit engagées	3 606	–	106	711	2 789
Total des facilités de crédit non engagées	1 939	–	1 060	–	879
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	5 545	–	1 166	711	3 668

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en mai 2026 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en mai 2024.

(2) Au 31 décembre 2021, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 561 millions \$ US (711 millions \$ CA). La Dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

Note 25 | Dette à long terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	ÉCHÉANCE	2021	2020
Titres d'emprunt					
Acte de fiducie de 1997		3,67 %	2023-2051	16 750	16 400
Acte de fiducie de 1976		9,38 %	2027-2054	975	1 100
Acte de fiducie de 2011		4,00 %	2024	225	225
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽¹⁾		3,26 %	2024-2052	5 188	2 228
Acte de fiducie de 1996 (débonnaires subordonnées)		8,21 %	2026-2031	275	275
Obligations locatives		4,13 %	2022-2065	4 309	4 356
Autres				438	386
Total de la dette				28 160	24 970
Escompte non amorti, montant net				(26)	(19)
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(96)	(70)
Moins :					
Tranche à court terme	24			(990)	(975)
Total de la dette à long terme				27 048	23 906

(1) Aux 31 décembre 2021 et 2020, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient des montants totaux respectifs de 4 100 millions \$ US et 1 750 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt portent intérêt à un taux fixe.

RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Au quatrième trimestre de 2021, Bell Canada a mené à bien une sollicitation de procurations et obtenu l'approbation nécessaire des détenteurs de débentures pour apporter certaines modifications à son acte de fiducie de 1976, y compris la suppression des clauses restrictives qui obligent Bell Canada à respecter certains ratios financiers lors de l'émission de dette à long terme.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis aux termes d'actes de fiducie, étaient non garantis, mais sont cautionnés par BCE. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2021

Le 12 août 2021, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-5, à 2,15 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (755 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032, ainsi que des billets, série US-6, à 3,20 %, dont le capital s'établit à 650 millions \$ US (818 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052.

Le 28 mai 2021, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures à moyen terme (MTN), série M-56, à 2,20 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 29 mai 2028. Cette émission constitue le premier placement d'obligations durables de Bell Canada.

Le 19 avril 2021, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-40, à 3,00 %, dont le solde du capital s'établissait à 1,7 milliard \$ et qui venaient à échéance le 3 octobre 2022.

Le 17 mars 2021, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-54, à 3,00 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2031, ainsi que des débentures MTN, série M-55, à 4,05 %, dont le capital s'établit à 550 millions \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2051.

Le 17 mars 2021, Bell Canada a aussi émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-3, à 0,75 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (747 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2024, ainsi que des billets, série US-4, à 3,65 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$ US (623 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051.

Les billets de série US-3, de série US-4, de série US-5 et de série US-6 (collectivement, les billets) ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé des coûts de 53 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette qui ont été comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans l'état du résultat net.

Après la clôture de l'exercice, le 11 février 2022, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-7, à 3,65 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052. Les billets de série US-7 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

De plus, après la clôture de l'exercice, le 14 février 2022, Bell Canada a annoncé son intention de rembourser, le 16 mars 2022, ses débentures MTN de série M-26, à 3,35 %, dont le solde de capital est de 1 milliard \$, avant leur arrivée à échéance le 22 mars 2023. Nous prévoyons engager des frais de remboursement anticipé de titres d'emprunt de 18 millions \$.

2020

Le 6 novembre 2020, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-42, à 2,00 %, dont le solde du capital s'établissait à 850 millions \$ et qui venaient à échéance le 1^{er} octobre 2021.

Le 14 septembre 2020, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-30, à 3,15 %, dont le solde du capital s'établissait à 750 millions \$ et qui venaient à échéance le 29 septembre 2021.

Le 14 août 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-53, à 1,65 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ et qui viennent à échéance le 16 août 2027.

Le 14 mai 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-52, à 2,50 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 14 mai 2030.

Le 14 mai 2020 et le 13 février 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$ et à 750 millions \$, respectivement, et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050.

Le 25 mars 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-47, à 3,35 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 12 mars 2025.

Le 16 mars 2020, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-24, à 4,95 %, dont le solde du capital s'établissait à 500 millions \$ et qui venaient à échéance le 19 mai 2021.

Au premier semestre de 2020, Bell Canada a prélevé 1 450 millions \$ US (2 035 millions \$ CA) aux termes de ses facilités de crédit engagées. Au T2 2020, Bell Canada a remboursé la totalité des emprunts en dollars américains sur ces facilités. Les emprunts, qui étaient pris en compte dans la dette à long terme, étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. En conséquence, au T2 2020, les contrats de change à terme utilisés pour couvrir ces emprunts ont été réglés. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons comptabilisé des coûts de 50 millions \$ liés au remboursement anticipé de la dette qui ont été comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans l'état du résultat net.

Note 26 | Provisions

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	NOTE	OMHS	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL
1 ^{er} janvier 2021		202	206	408
Entrées		7	54	61
Utilisation		(7)	(28)	(35)
Reprises		(20)	(6)	(26)
31 décembre 2021		182	226	408
Montant courant	23	22	59	81
Montant non courant	28	160	167	327
31 décembre 2021		182	226	408

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

Note 27 | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommiss, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité du risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Régimes de retraite PD	(223)	(219)
Régimes de retraite CD	(113)	(113)
AAPE	(2)	(2)
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	72	65
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(266)	(269)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Régimes de retraite PD	11	(10)
AAPE	(31)	(36)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(20)	(46)

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2021	2020
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1 ^{ers} janvier	(2 014)	(2 701)
Gains actuariels dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies ⁽¹⁾	3 020	732
Augmentation de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies ⁽²⁾	(587)	(45)
Profits (pertes) cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	419	(2 014)

(1) Les gains actuariels cumulés comptabilisés dans l'état du résultat global s'élèvent à 805 millions \$ en 2021.

(2) L'augmentation cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans l'état du résultat global s'élève à 386 millions \$ en 2021.

COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{ers} janvier	(27 149)	(25 650)	(1 600)	(1 529)	(28 749)	(27 179)
Coût des services rendus au cours de la période	(223)	(219)	(2)	(2)	(225)	(221)
Intérêts liés aux obligations	(697)	(782)	(39)	(46)	(736)	(828)
Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾	2 137	(1 830)	113	(90)	2 250	(1 920)
Versements des prestations	1 396	1 342	71	67	1 467	1 409
Cotisations des employés	(9)	(10)	–	–	(9)	(10)
Autres	1	–	–	–	1	–
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(24 544)	(27 149)	(1 457)	(1 600)	(26 001)	(28 749)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{ers} janvier	27 785	25 530	344	320	28 129	25 850
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	708	772	8	10	716	782
Gains actuariels ⁽¹⁾	766	2 632	4	20	770	2 652
Versements des prestations	(1 396)	(1 342)	(71)	(67)	(1 467)	(1 409)
Cotisations de l'employeur	168	183	65	61	233	244
Cotisations des employés	9	10	–	–	9	10
Autres	–	–	1	–	1	–
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	28 040	27 785	351	344	28 391	28 129
Actif (déficit) des régimes	3 496	636	(1 106)	(1 256)	2 390	(620)
Effet de la limite de l'actif	(652)	(65)	–	–	(652)	(65)
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	2 844	571	(1 106)	(1 256)	1 738	(685)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 472	1 277	–	–	3 472	1 277
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(628)	(706)	(1 106)	(1 256)	(1 734)	(1 962)

(1) Les écarts actuariels comprennent les gains liés à l'expérience de 907 millions \$ en 2021 et de 2 613 millions \$ en 2020.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 486 millions \$, ou 5,7 %, en 2021 et à 3 434 millions \$, ou 13,7 %, en 2020.

SITUATION DE CAPITALISATION DES COÛTS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CAPITALISÉS		PARTIELLEMENT CAPITALISÉS ⁽¹⁾		SANS CAPITALISATION ⁽²⁾		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(23 872)	(26 421)	(1 840)	(2 011)	(289)	(317)	(26 001)	(28 749)
Juste valeur des actifs des régimes	27 979	27 727	412	402	–	–	28 391	28 129
Surplus (déficit) des régimes	4 107	1 306	(1 428)	(1 609)	(289)	(317)	2 390	(620)

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2021	2020
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	3,2 %	2,6 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,3	23,2

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2021	2020
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	2,9 %	3,2 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,2	23,2

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 14 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2021, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,7 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUGMENTATION DE 1 %		DIMINUTION DE 1 %	
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier		3		(2)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		101		(86)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2021		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2021	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(68)	57	(1 612)	1 794
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	32	(32)	936	(962)

ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2021 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2021 et 2020.

CATÉGORIE D'ACTIFS	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES		
		2021	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Titres de capitaux propres	0 %-40 %		16 %	23 %
Titres d'emprunt	60 %-100 %		64 %	60 %
Autres placements	0 %-50 %		20 %	17 %
Total			100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	952	1 027
Titres étrangers	3 436	5 242
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	13 643	13 361
Titres étrangers	2 728	2 913
Titres du marché monétaire	1 466	369
Données d'entrée non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées	3 123	2 564
Fonds de couverture	1 208	1 200
Titres du secteur immobilier	1 429	1 033
Autres	55	76
Total	28 040	27 785

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 3 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit 0,01 % du total des actifs du régime, aux 31 décembre 2021 et 2020, respectivement.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 85 millions \$, ou 0,30 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2021, et des débetures de Bell Canada d'environ 141 millions \$, ou 0,51 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2020.

Les autres placements comprenaient un investissement dans MLSE de 149 millions \$, ou 0,53 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2021, et de 149 millions \$, ou 0,54 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2020.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 4 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES PD		RÉGIMES CD		RÉGIMES AAPE	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Cotisations/versements	(168)	(183)	(114)	(114)	(65)	(61)

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 90 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2022, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 110 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 75 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2022.

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les autorités de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Note 28 | Autres passifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2021	2020
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		327	361
Provisions	26	327	355
Passifs dérivés	29	43	98
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	29	43	69
Autres		263	262
Total des autres passifs non courants		1 003	1 145

Note 29 | Gestion financière et des capitaux

GESTION FINANCIÈRE

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs pourraient ne pas correspondre aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des plans de financements d'appareils sans fil équivaut approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	NOTE	31 DÉCEMBRE 2021		31 DÉCEMBRE 2020	
				VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	23, 28	66	67	82	86
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	24, 25	23 729	26 354	20 525	24 366

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	NOTE	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR		
				PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
31 décembre 2021						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	183	24	–	159
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		279	–	279	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	23	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		122	–	185	(63)
31 décembre 2020						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	126	3	–	123
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(51)	–	(51)	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	23	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		109	–	167	(58)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés au poste Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies des états du résultat global et sont reclassés du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global au poste Déficit des états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges) dans les états du résultat net.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2021 et 2020, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients, y compris la partie courante des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

	NOTE	2021	2020
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(149)	(62)
Entrées		(83)	(134)
Utilisations et reprises		96	47
Solde aux 31 décembre	11	(136)	(149)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

AUX 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Créances clients non en souffrance	2 958	2 574
Créances clients en souffrance		
Moins de 60 jours	420	432
De 60 à 120 jours	284	214
Plus de 120 jours	45	45
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses	3 707	3 265

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

	NOTE	2021	2020
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(59)	(68)
Entrées		(9)	(31)
Utilisations et reprises		48	40
Solde aux 31 décembre		(20)	(59)
Montant courant		(6)	(29)
Montant non courant		(14)	(30)
Solde aux 31 décembre	13	(20)	(59)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2021 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2021	NOTE	2022	2023	2024	2025	2026	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme	25	156	1 632	2 060	2 153	1 561	16 289	23 851
Effets à payer	24	735	–	–	–	–	–	735
Obligations locatives ⁽¹⁾		1 009	833	541	439	406	1 922	5 150
Emprunt garanti par des créances clients	24	900	–	–	–	–	–	900
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients		918	890	825	770	718	9 068	13 189
Paiements nets (encaissements) sur swaps de devises et de taux d'intérêt		11	12	(2)	12	12	314	359
Passif financier lié à MLSE	23	149	–	–	–	–	–	149
Total		3 878	3 367	3 424	3 374	2 697	27 593	44 333

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 841 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

Au 31 décembre 2021, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 3 500 millions \$ US (4 511 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets en dollars américains venant à échéance entre 2032 et 2052. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Au premier semestre de 2020, nous avons conclu des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 1 453 millions \$ US (2 039 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change associé aux montants prélevés sur nos facilités de crédit engagées. Ces contrats de change sont venus à échéance au T2 2020 et une perte de 14 millions \$ a été comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net, ce qui annule le profit de change lié au remboursement des montants prélevés sur les facilités de crédit.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 7 millions \$ (perte de 20 millions \$) comptabilisé(e) dans le résultat net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2021 et un profit de 241 millions \$ (perte de 221 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* au 31 décembre 2021, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 4 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* au 31 décembre 2021, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2021.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	561	\$ CA	721	2022	Papier commercial
Flux de trésorerie	PHP	2 270	\$ CA	58	2022	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	568	\$ CA	723	2022	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	550	\$ CA	678	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie – options d'achat	\$ US	212	\$ CA	275	2022	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie – options de vente	\$ US	212	\$ CA	272	2022	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	40	\$ CA	50	2022	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	99	\$ CA	123	2022	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	150	\$ CA	178	2022	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	190	\$ US	150	2022	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	240	\$ CA	290	2023	Acquisitions prévues

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

En 2021, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA) pour couvrir le risque d'intérêt auquel nous exposent nos billets en dollars américains venant à échéance en 2024. Se reporter à la note 25, *Dette à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2021, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 127 millions \$ afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres d'emprunt. En 2021, nous avons également conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 127 millions \$ afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2021 correspondait à un actif de 1 million \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 1 million \$ est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

En 2020, nous avons eu recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier aux 31 décembre 2021 et 2020 correspondait à un passif net de 2 millions \$ et de 6 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit (une perte) de 15 millions \$ et de (6 millions \$) pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, respectivement, au titre de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier sont comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1% des taux d'intérêt serait une perte de 4 millions \$ (profit de 3 millions \$) comptabilisé(e) dans le résultat net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2021 et un profit de 18 millions \$ (perte de 25 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* au 31 décembre 2021, toutes les autres variables restant constantes.

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Se reporter à la note 31, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions aux 31 décembre 2021 et 2020 correspondait à un actif net de 130 millions \$ et à un passif net de 82 millions \$, respectivement, comptabilisés aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit (une perte) de 278 millions \$ et de (51 millions \$) pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions sont comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2021 aurait donné lieu à un profit (une perte) de 43 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies, toutes les autres variables restant constantes.

RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES MARCHANDISES

En 2020, nous avons conclu des swaps sur carburant à titre de couverture économique du coût d'achat de carburant en 2020 et 2021. Ces swaps liés au carburant sont arrivés à échéance et un profit de 6 millions \$ et de 3 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, respectivement, est comptabilisé dans les *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

GESTION DES CAPITAUX

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital sont le ratio de levier financier net⁽¹⁾ et le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées⁽²⁾. En 2021 et en 2020, la fourchette cible de notre ratio de levier financier net était de 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté et la cible de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées était supérieure à 7,5 fois. Au 31 décembre 2021, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,68.

Nous utilisons le ratio de levier financier net ainsi que le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer le levier financier et la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

AUX 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Ratio de levier financier net	3,18	2,93
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées	8,77	8,32

Le 2 février 2022, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,50 \$ à 3,68 \$ par action ordinaire. De plus, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,92 \$ par action ordinaire payable le 15 avril 2022 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2022.

Le 3 février 2021, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,33 \$ à 3,50 \$ par action ordinaire.

Au T4 2021, BCE a renouvelé son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 30, *Capital social*, pour obtenir plus de détails.

(1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans nos états de la situation financière. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

(2) Notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois présentées dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois présentés dans nos états du résultat net. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIE	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Q	variable	série R	1 ^{er} décembre 2030		25,50 \$	8 000 000	–	–	–
R ⁽¹⁾	3,018 %	série Q	1 ^{er} décembre 2025	1 ^{er} décembre 2025	25,00 \$	8 000 000	7 998 900	200	200
S	variable	série T	1 ^{er} novembre 2026	en tout temps	25,50 \$	8 000 000	2 128 267	53	88
T ⁽¹⁾	4,99 %	série S	1 ^{er} novembre 2026	1 ^{er} novembre 2026	25,00 \$	8 000 000	5 870 133	147	112
Y	variable	série Z	1 ^{er} décembre 2022	en tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 079 291	202	202
Z ⁽¹⁾	3,904 %	série Y	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} décembre 2022	25,00 \$	10 000 000	1 918 509	48	48
AA ⁽¹⁾	3,61 %	série AB	1 ^{er} septembre 2022	1 ^{er} septembre 2022	25,00 \$	20 000 000	11 397 196	291	291
AB	variable	série AA	1 ^{er} septembre 2022	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	8 599 204	219	219
AC ⁽¹⁾	4,38 %	série AD	1 ^{er} mars 2023	1 ^{er} mars 2023	25,00 \$	20 000 000	10 027 991	256	256
AD	variable	série AC	1 ^{er} mars 2023	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	9 963 209	254	254
AE	variable	série AF	1 ^{er} février 2025	en tout temps	25,50 \$	24 000 000	6 512 913	163	163
AF ⁽¹⁾	3,865 %	série AE	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} février 2025	25,00 \$	24 000 000	9 481 487	237	237
AG ⁽¹⁾	3,37 %	série AH	1 ^{er} mai 2026	1 ^{er} mai 2026	25,00 \$	22 000 000	8 979 530	224	125
AH	variable	série AG	1 ^{er} mai 2026	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	5 017 570	125	225
AI ⁽¹⁾	3,39 %	série AJ	1 ^{er} août 2026	1 ^{er} août 2026	25,00 \$	22 000 000	9 535 040	238	149
AJ	variable	série AI	1 ^{er} août 2026	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	4 464 960	112	201
AK ⁽¹⁾	3,306 %	série AL	31 décembre 2026	31 décembre 2026	25,00 \$	25 000 000	23 190 312	580	568
AL ⁽²⁾	variable	série AK	31 décembre 2026	en tout temps		25 000 000	1 799 388	45	56
AM ⁽¹⁾	2,939 %	série AN	31 mars 2026	31 mars 2026	25,00 \$	30 000 000	10 439 978	239	218
AN ⁽²⁾	variable	série AM	31 mars 2026	en tout temps		30 000 000	1 054 722	24	45
AO ⁽¹⁾	4,26 %	série AP	31 mars 2022	31 mars 2022	25,00 \$	30 000 000	4 600 000	118	118
AP ⁽³⁾	variable	série AO	31 mars 2027			30 000 000	–	–	–
AQ ⁽¹⁾	4,812 %	série AR	30 septembre 2023	30 septembre 2023	25,00 \$	30 000 000	9 200 000	228	228
AR ⁽³⁾	variable	série AQ	30 septembre 2028			30 000 000	–	–	–
								4 003	4 003

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2026 et le 31 mars 2026, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, sont émises le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2023, respectivement, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 mars 2027 et le 30 septembre 2028, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS VISANT LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE BCE

Le 4 novembre 2021, BCE a renouvelé son OPRA en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la Bourse de Toronto. L'OPRA dans le cours normal des activités prendra fin le 8 novembre 2022, ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2021, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

PRIORITÉ ET DROITS AUX DIVIDENDES

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM, AO et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est rajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2021 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

RACHAT DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE AO

Après la clôture de l'exercice, le 24 février 2022, BCE a annoncé le rachat, le 31 mars 2022, de ses 4 600 000 actions privilégiées de série AO émises et en cours, au prix de 25 \$ par action, pour un montant total de 115 millions \$.

ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2021 et 2020.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

	NOTE	2021		2020	
		NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En cours aux 1 ^{ers} janvier		904 415 010	20 390	903 908 182	20 363
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	31	4 603 861	272	506 828	27
En cours aux 31 décembre		909 018 871	20 662	904 415 010	20 390

SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport en 2021 et en 2020 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

Note 31 | Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
REE	(30)	(31)
UAR et UALR	(59)	(51)
Autres ⁽¹⁾	(6)	(9)
Total des paiements fondés sur des actions	(95)	(91)

(1) Ces données comprennent les UAD et les options sur actions.

DESCRIPTION DES RÉGIMES

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2021, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE. Aux 31 décembre 2021 et 2020, il y avait respectivement 1 108 211 et 1 146 980 cotisations d'employeur au REE dont les droits n'étaient pas acquis.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction principalement du poste qu'ils occupent. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints pour certaines UALR.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2021 et 2020.

NOMBRE D'UAR/UALR	2021	2020
En cours aux 1 ^{ers} janvier	2 973 393	2 915 118
Attribuées ⁽¹⁾	1 178 794	866 127
Dividendes crédités	175 516	165 435
Réglées	(1 135 128)	(935 117)
Frappées de déchéance	(106 908)	(38 170)
En cours aux 31 décembre	3 085 667	2 973 393
Droits acquis aux 31 décembre⁽²⁾	1 000 394	1 065 454

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 60 \$ en 2021 et de 63 \$ en 2020.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2021 ont été entièrement réglés, en février 2022, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, il y avait respectivement 3 365 433 et 4 230 672 UAD en cours.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2021, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 4 461 019 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées avant 2019, et dix ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées depuis 2019.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2021 et 2020.

NOTE	2021		2020	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 ^{ers} janvier	15 650 234	59	12 825 541	57
Attribuées	–	–	3 420 407	65
Exercées ⁽¹⁾	(4 603 861)	57	(506 828)	52
Frappées de déchéance ou échues	(267 649)	60	(88 886)	61
En cours aux 31 décembre	10 778 724	60	15 650 234	59
Exercibles aux 31 décembre	4 316 424	58	5 186 600	58

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 64 \$ pour les options exercées en 2021 et de 63 \$ pour les options exercées en 2020.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2021 et 2020.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS					
	2021			2020		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
40 \$ à 49 \$	–	–	–	187 744	– ⁽¹⁾	48
50 \$ à 59 \$	7 442 442	4	58	11 998 200	5	58
60 \$ ou plus	3 336 282	8	65	3 464 290	9	65
	10 778 724	6	60	15 650 234	7	59

(1) Les options sur actions en cours sont venues à échéance en février 2021.

Note 32 | Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs découlant des activités de financement.

NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGÉ SUR LA DETTE ⁽¹⁾	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
1^{er} janvier 2021	26 323	66	766	–	27 155
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) des effets à payer	378	(27)	–	–	351
Émission de titres d'emprunt à long terme	4 985	–	–	–	4 985
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 751)	–	–	–	(2 751)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	(3 257)	–	(3 257)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	(86)	–	(86)
Diminution des créances clients titrisées	(150)	–	–	–	(150)
Autres activités de financement	(36)	13	–	(55)	(78)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres	2 426	(14)	(3 343)	(55)	(986)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :					
Augmentation des obligations locatives	787	–	–	–	787
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	3 306	–	3 306
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	87	–	87
Incidence des variations des taux de change	(23)	23	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	12	–	–	–	12
Autres	148	4	(5)	55	202
Total des variations sans contrepartie de trésorerie	924	27	3 388	55	4 394
31 décembre 2021	29 673	79	811	–	30 563

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants et Dettes fournisseurs et autres passifs dans l'état de la situation financière.

	NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE SUR LA DETTE ⁽¹⁾	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
1^{er} janvier 2020		26 296	56	729	–	27 081
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
(Diminution) augmentation des effets à payer		(1 810)	169	–	–	(1 641)
Émission de titres d'emprunt à long terme		6 006	–	–	–	6 006
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(5 003)	–	–	–	(5 003)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 107)	–	(3 107)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(53)	–	(53)
Activités abandonnées	37	(7)	–	–	–	(7)
Autres activités de financement		(31)	–	–	(52)	(83)
Total des flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement excluant les capitaux propres		(845)	169	(3 160)	(52)	(3 888)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		675	–	–	–	675
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 147	–	3 147
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	53	–	53
Incidence des variations des taux de change		159	(159)	–	–	–
Acquisitions d'entreprises		7	–	–	–	7
Activités abandonnées	37	(106)	–	–	–	(106)
Autres		137	–	(3)	52	186
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		872	(159)	3 197	52	3 962
31 décembre 2020		26 323	66	766	–	27 155

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants et Dettes fournisseurs et autres passifs dans l'état de la situation financière.

Note 33 | Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2021.

	2022	2023	2024	2025	2026	PAR LA SUIITE	TOTAL
Services sur fil	1 295	946	712	473	215	548	4 189
Services sans fil	1 416	561	40	1	1	–	2 019
Total	2 711	1 507	752	474	216	548	6 208

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

Note 34 | Engagements et éventualités

ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2021, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2022	2023	2024	2025	2026	PAR LA SUITE	TOTAL
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 104	757	461	334	219	161	3 036
Obligations d'achat	542	380	245	210	292	221	1 890
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté	7	2	6	1	–	–	16
Total	1 653	1 139	712	545	511	382	4 942

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des emplacements d'affichage extérieur, l'utilisation de la fibre et des actifs immobiliers. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Après la clôture de l'exercice, en février 2022, Bell a acquis une entreprise fournissant des services Internet, de téléphonie et de télé résidentiels aux particuliers et aux entreprises au Québec et dans certaines régions de l'Ontario. L'acquisition devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats de l'entreprise acquise seront inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

De plus, après la clôture de l'exercice, nous avons conclu un nouvel engagement visant des immobilisations corporelles et incorporelles totalisant environ 1,4 milliard \$, qui sera à payer entre 2022 et 2023.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-182, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans notre état du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC et instaure un climat plus favorable pour des investissements plus que nécessaires dans des réseaux avancés. La décision est contestée par au moins un revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy), devant la Cour d'appel fédérale, de laquelle TekSawy a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision, et dans trois requêtes présentées par TekSawy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale devant le Cabinet et demandant d'annuler la décision.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 3 mars 2022, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Note 35 | Transactions entre parties liées

FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2021. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

FILIALE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
	2021	2020
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %	100 %
Bell Média Inc.	100 %	100 %

TRANSACTIONS AVEC LES PARTENARIATS ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au cours de 2021 et de 2020, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2021, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 10 millions \$ (14 millions \$ en 2020) et de 178 millions \$ (133 millions \$ en 2020), respectivement.

FONDS UNITAIRE BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 13 millions \$ pour 2021 et 2020, respectivement. La note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités commerciales. Ils sont composés de notre conseil d'administration et de notre équipe de haute direction.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2021	2020
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(23)	(30)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(3)	(3)
Rémunération fondée sur des actions	(21)	(26)
Charge de rémunération des principaux dirigeants	(47)	(59)

Note 36 | Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDDPC) est important.

ÉTATS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ^{(1) (2)}	
	2021	2020
Actifs courants	329	357
Actifs non courants	1 010	1 032
Total de l'actif	1 339	1 389
Passifs courants	220	159
Passifs non courants	226	227
Total du passif	446	386
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	622	699
PNDDPC	271	304

(1) Aux 31 décembre 2021 et 2020, le pourcentage des PNDDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2021 et 2020 comprennent des montants de 5 millions \$ et de 6 millions \$, respectivement, directement attribuables aux détenteurs de PNDDPC.

FAITS SAILLANTS SUR LE RÉSULTAT ET LES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ⁽¹⁾	
	2021	2020
Produits d'exploitation	879	754
Bénéfice net	158	202
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDDPC	51	64
Total du bénéfice global	164	200
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDDPC	53	63
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDDPC	86	53

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent un montant de 5 millions \$ directement attribuable aux détenteurs de PNDDPC pour 2021 et 2020, respectivement.

Note 37 | Activités abandonnées

Le 1^{er} juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$.

Au T4 2020, nous avons réalisé la vente, pour un produit de 933 millions \$ (déduction faite de la dette et d'autres éléments), et avons comptabilisé un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt. Le gain en capital résultant de la vente est annulé pour l'essentiel par la comptabilisation de reports en avant de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

Les centres de données qui ont été vendus ont été présentés à titre d'activités abandonnées dans notre état du résultat net et dans notre tableau des flux de trésorerie de 2020. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1^{er} juin 2020.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs et des passifs vendus :

	2020
Actifs sur contrats	1
Coûts des contrats	2
Immobilisations corporelles	484
Immobilisations incorporelles	227
Goodwill	115
Total des actifs vendus	829
Dette à long terme	113
Passif d'impôt différé	37
Autres passifs non courants	9
Total des passifs vendus	159
Actifs nets vendus	670

Les tableaux suivants résument l'état du résultat net et le tableau des flux de trésorerie de nos activités abandonnées jusqu'au moment de la vente.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2020
Produits d'exploitation	118
Coûts d'exploitation	(57)
Amortissement des immobilisations corporelles	(18)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(7)
Charges d'intérêts	(6)
Autres charges	(8)
Impôt sur le résultat	(7)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant le profit sur la vente	15
Profit sur la vente (après impôt de 3 millions \$)	211
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	226
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	54
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	892
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(7)
Augmentation nette de la trésorerie	939

Note 38 | COVID-19

Notre performance financière et opérationnelle a affiché une amélioration soutenue en 2021, malgré les répercussions défavorables continues qu'a eues la pandémie de COVID-19 tout au long de l'exercice, grâce à notre solide exécution opérationnelle et à l'assouplissement des restrictions gouvernementales au second semestre de l'exercice. Bien qu'elles se soient atténuées, les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir une incidence défavorable sur les produits d'exploitation tirés des produits et des services d'itinérance des Services sans fil de Bell, sur les produits tirés de la publicité de Bell Média et sur les produits tirés de la vente d'équipement aux entreprises des Services sur fil de Bell, en raison de la compression des activités commerciales du fait des mesures imposées par les gouvernements pour lutter contre la pandémie, surtout au premier semestre de l'exercice, ainsi que des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale au second semestre de l'exercice.

Étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19 et à la recrudescence possible du nombre de cas de COVID-19, notamment du fait de l'émergence possible d'autres variants, et les différentes conséquences possibles, il est difficile, pour le moment, d'estimer les répercussions qu'aura la pandémie de COVID-19 sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs et les hypothèses connexes. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence négative considérable durant les périodes à venir, voire des répercussions encore plus défavorables, notamment en raison de l'incidence négative des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale sur les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil et des services sur fil.

Conseil d'administration

EN DATE DU 3 MARS 2022

Gordon M. Nixon

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA⁽¹⁾

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2020

David F. Denison,

F CPA, F CA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis octobre 2012

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et
chef de la direction,
Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., F CPA, F CA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Sheila A. Murray

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2020

Louis P. Pagnutti,

F CPA, F CA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2020

Calin Rovinescu

ONTARIO, CANADA⁽¹⁾

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,
Lenbrook Corporation

Administrateur depuis mai 2011

Jennifer Tory

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2021

Cornell Wright

ONTARIO, CANADA

Président,

Wittington Investments Limited

Administrateur depuis avril 2021

(1) Maintient également une résidence dans la province de Québec.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

L.P. Pagnutti (*président*), K. Lee,
M.F. Leroux, J. Tory, C. Wright

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

M.F. Leroux (*présidente*),
D.F. Denison, K. Lee, K. Sheriff,
R.C. Simmonds, C. Wright

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités
- élaborer un processus d'évaluation du conseil, des comités du conseil, du président du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation, les politiques de BCE quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions
- examiner la stratégie et les informations communiquées par BCE en matière de facteurs ESG.

COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

D.F. Denison (*président*),
R.P. Dexter, S.A. Murray,
C. Rovinescu, J. Tory

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, les politiques veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et les politiques veillant à assurer un milieu de travail diversifié et inclusif).

COMITÉ DU RISQUE ET DE LA CAISSE DE RETRAITE

C. Rovinescu (*président*),
R.P. Dexter, S.A. Murray,
L.P. Pagnutti, K. Sheriff,
R.C. Simmonds

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- le cadre de gouvernance du risque d'entreprise de BCE et les politiques, procédures et contrôles que la direction utilise pour évaluer et gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- l'exposition de BCE aux principaux risques, à l'exception des risques qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

Haute direction

EN DATE DU 3 MARS 2022

Mirko Bibic

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Michael Cole

Vice-président exécutif et chef de l'information,
Bell Canada

Stephen Howe

Chef du développement technologique et de l'information,
Bell Canada

Claire Gillies

Vice-présidente exécutive et présidente,
marketing (marché consommateur),
Bell Canada

Blaik Kirby

Président de groupe, marché consommateur
et petites et moyennes entreprises (PME),
Bell Canada

Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et chef des affaires financières,
BCE Inc. et Bell Canada

Devorah Lithwick

Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque,
Bell Canada

Thomas Little

Président, Bell Marchés Affaires,
Bell Canada

Robert Malcolmson

Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques
et réglementaires,
BCE Inc. et Bell Canada

Nikki Moffat

Cheffe des ressources humaines et
vice-présidente exécutif, Services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada

Karine Moses

Présidente, direction du Québec et première vice-présidente,
développement de contenu et nouvelles,
Bell Canada

Wade Oosterman

Président, Bell Média et vice-président principal,
Bell Canada et BCE Inc.

John Watson

Président de groupe, expérience client,
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

INFORMATION BOURSIÈRE

SYMBOLE
BCE

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2021 – 909 018 871

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,92 \$ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2022*

Date d'inscription	Date de paiement**
15 mars 2022	15 avril 2022
15 juin 2022	15 juillet 2022
15 septembre 2022	15 octobre 2022
15 décembre 2022	15 janvier 2023

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

** Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe une fin de semaine, le versement est effectué le jour ouvrable suivant

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2022

Premier trimestre	5 mai 2022
Deuxième trimestre	4 août 2022
Troisième trimestre	3 novembre 2022
Quatrième trimestre	2 février 2023

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

LA VENTE OU DISPOSITION DE VOS ACTIONS POURRAIT GÉNÉRER UN GAIN EN CAPITAL

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca.

DIVIDENDES

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE (DRS)

DÉTENIR SES ACTIONS SOUS FORME ÉLECTRONIQUE AU LIEU DE CERTIFICATS D' ACTIONS

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés deux ans après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

ENVOIS MULTIPLES

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

GÉREZ VOTRE COMPTE D' ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

POUR NOUS CONTACTER

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Compagnie Trust TSX
1 Toronto Street, Suite 1200
Toronto, Ontario M5C 2V6

courriel bce@tmx.com
tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
télé. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
site internet www.tsxtrust.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toutes questions financières :

Tour A, 8^e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1 800 339-6353
télé. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à l'adresse BCE.ca

Les marques de commerce citées dans le présent rapport annuel, qui appartiennent à BCE Inc., Bell Canada ou leurs filiales, ou qui sont utilisées par elles sous licence, comprennent sans s'y limiter : BCE, BELL Design, Bell Mobilité et Bell Média. Le présent rapport annuel comprend également des marques de commerce d'autres parties. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport annuel pourraient ne pas être accompagnées des symboles de marques de commerce ou de marques de commerce déposées.

© BCE Inc., 2022. Tous droits réservés.



BCE.CA